

Date de dépôt: 16 juin 2008

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

PREMIERE PARTIE

Table des matières

Chapitre I : Analyse générale	4
<i>A. Les charges, les recettes et le résultat des comptes 2007</i>	<i>5</i>
1. <i>Fonctionnement</i>	<i>5</i>
2. <i>Investissement</i>	<i>9</i>
<i>B. Le respect de la cible</i>	<i>12</i>
<i>C. Les subventions</i>	<i>13</i>
<i>D. La dette</i>	<i>14</i>
<i>E. Les questions transversales et les thèmes généraux</i>	<i>19</i>
1. <i>Les questions transversales</i>	<i>19</i>
2. <i>Les thèmes généraux</i>	<i>21</i>
<i>F. La présentation de l'ICF</i>	<i>23</i>
Chapitre II : Partie départementale	29
<i>Chancellerie d'Etat</i>	<i>29</i>
<i>Département des finances</i>	<i>33</i>
<i>Département de l'instruction publique</i>	<i>45</i>
<i>Université</i>	<i>53</i>
<i>HES</i>	<i>59</i>
<i>IUHEI</i>	<i>64</i>
<i>Département des institutions</i>	<i>70</i>
<i>Département des constructions et des technologies de l'information</i>	<i>78</i>
<i>Département du territoire</i>	<i>89</i>
<i>Département de la solidarité et de l'emploi</i>	<i>100</i>
<i>Hospice général</i>	<i>106</i>
<i>Département de l'économie et de la santé</i>	<i>112</i>
<i>HUG</i>	<i>142</i>
<i>Grand Conseil</i>	<i>150</i>
<i>Cour des comptes</i>	<i>157</i>
<i>Pouvoir judiciaire</i>	<i>163</i>

Chapitre III : Discussion générale, position des partis et votes	172
<i>A. Discussion générale sur les comptes et la méthode de leur examen par la Commission des finances</i>	<i>172</i>
<i>B. Position des partis</i>	<i>175</i>
<i>C. Vote des comptes</i>	<i>176</i>
PL 10248	185
Annexe 1 Présentation des thèmes généraux	187
Annexe 2 Questions transversales et réponses	224
Annexe 3 Présentation du rapport sur le compte d'Etat à la Commission des finances	356
Annexe 4 Récapitulatif des annexes aux rapports départementaux	371

CHAPITRE I : Analyse générale

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 28 mai 2008, la Commission des finances a adopté ce projet de loi 10248 à une quasi-unanimité, seuls deux membres s'étant abstenus.

L'examen des comptes 2007, sous la présidence de M. Guy Mettan, assisté de M. Fabien Mangilli, très compétent secrétaire scientifique et doté d'une infinie patience envers la rapporteure... et de Mme Mina-Claire Prigioni, expérimentée et dévouée collaboratrice scientifique, a occupé la Commission des finances durant huit séances. Les comptes ont été présentés par le Conseil d'Etat le 10 avril 2008. La séance du 16 avril 2008 a été consacrée à la présentation des thèmes généraux par le Département des finances. Du 23 avril 2008 au 21 mai 2008, la Commission a procédé aux auditions des Départements. La présentation du rapport de l'ICF, la discussion générale et le vote ont eu lieu le 28 mai 2008. En tout, la Commission des finances aura consacré environ 27 heures de séances à l'examen des comptes 2007.

Lors des travaux, le Département des finances était représenté par Messieurs :

- David Hiler, conseiller d'Etat;
- Pierre Chavier, Directeur général des finances de l'Etat;
- Jean-Paul Pangallo, Directeur général adjoint des finances de l'Etat;
- Yves Fornallaz, Directeur du budget.

Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par Mesdames Marianne Cherbuliez, Frédérique Cichocki et Mina-Claire Prigioni.

Que toutes et tous soient remercié-e-s de leur contribution aux travaux de la commission.

A. Les charges, les recettes et le résultat des comptes 2007

1. Fonctionnement

Le compte de fonctionnement de l'Etat de Genève

Nature	Libellés	Compte 2007	Ecart C 2007 / B 2007	Budget 2007	Ecart C 2007 / C 2006	Compte 2006
30	CHARGES DE PERSONNEL	1'929'229'921.01	47'900'051	1'920'439'570	31'826'192	1'893'403'728.57
31	DÉPENSES GÉNÉRALES	419'483'253.81	-40'865'323	460'148'577	-10'032'467	432'515'660.68
32	INTÉRÊTS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNTS	363'067'818.35	157'970'524	347'270'766	-3'276'397	366'344'205.11
33	AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, RESERVES, IRRÉCOUVRABLES	729'436'866.88	309'591'074	422'905'793	-31'889'218	761'382'082.69
330	AMORTISSEMENT SUR LES FINANCES INTERNES	687'321.50	67'233	113'097'876	NS	1'039'651.65
334	AMORTISSEMENT SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT	281'817'525.94	59'253	281'758'273	-1'036'291	288'881'344.81
334	REDUCTION DES AMORTISSEMENTS				-3.48	
335	MONTANT VALEURS MONÉTAIRES SUR PLACEMENTS FINANCIERS		0		-158	158.00
336	PRÉFÉRENCE DE CHANGE	1.65	2			
338	PROVISIONS ET RESERVES	317'562'843.94	238'262'344	79'290'500	10'946'197	297'606'665.36
339	CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	130'069'762.95	69'133'863	61'856'101	-32'272'636	162'877'400.87
34	PARTS ET CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION	241'431'305.33	19'933'808	219'277'500	22'544'492	218'886'653.62
35	DÉDOMMAGEMENTS A DES TIERS	208'426'913.39	-19'824'152	337'051'065	-81'901'499	290'332'322.07
36	SUBVENTIONS ACCORDÉES	3'021'138'457.88	-18'898'094	3'037'836'553	60'300'458	2'960'748'000.25
38	ATTRIBUTIONS AUX FINANCEMENTS SPÉCIAUX CHARGES SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	24'861'552.38	184'899'22	6'391'630	9'024'428	15'827'124.79
37	SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	6'933'126'089.03	179'154'938	6'753'971'151	-630'989	6'939'435'777.78
38	IMPUTATIONS INTERNES	552'723'678.59	52'237'778	297'446'000	28'736'983	523'396'695.45
39	IMPUTATIONS INTERNES	370'708'639.82	-39'548'068	400'276'708	21'915'748	348'732'893.60
	CHARGES AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS REDISTRIBUÉES	7'856'558'407.44	67'569'248	7'185'994'162	44'003'061	7'812'155'366.83
40	IMPÔTS	5'568'164'621.26	754'938'821	4'814'226'000	454'772'398	5'114'392'222.43
	IMPÔTS SUR LE REVENU ET LA FORTUNE	3'699'565'022.72	480'085'803	3'219'500'000	467'563'468	3'232'032'033.23
	IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE ET LE CHARTAL	1'246'104'568.83	18'878	1'066'200'000	-89'263'907	1'135'988'476.34
	AUTRES IMPÔTS	623'451'569.61	94'948'566	528'526'000	59'462'937	569'991'712.66
41	PATENTES ET CONCESSIONS	12'675'113.67	-869'866	13'544'500	871'130	11'803'983.50
42	REVENUS DES BIENS	315'676'682.13	71'885'712	243'720'970	-28'813'768	340'480'441.87
43	RECETTES DIVERSES	887'294'494.59	147'861'987	739'632'908	49'332'775	838'761'719.46
	dont DISCUTIONS DE PROVISIONS ET RESERVES	360'360'189.93	49'620'900	310'731'000	-15'564'640	375'944'832.59
44	PARTS A DES RECETTES SANS AFFECTATION	562'410'249.49	107'443'064	394'966'295	114'461'045	448'008'607.30
45	DÉDOMMAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBL.	158'693'324.56	130'009'400	143'662'385	-1'187'665	157'880'979.89
46	SUBVENTIONS ACQUISES	207'494'446.10	725'840	200'235'506	4'322'997	216'817'443.58
48	PRÉLÈVEMENTS SUR LES FINANCEMENTS SPÉCIAUX REVENUS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	7'799'930.06	-39'851'088	12'885'125	-8'829'677	16'629'006.88
	REVENUS SANS IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	7'719'208'861.86	1'186'326'173	6'562'883'689	574'423'857	7'144'785'004.99
47	SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	552'723'678.59	52'237'778	297'446'000	28'736'983	523'396'695.45
49	IMPUTATIONS INTERNES	370'708'639.82	-39'548'068	400'276'708	21'915'748	348'732'893.60
	REVENUS AVEC IMPUTATIONS INTERNES ET SUBVENTIONS A REDISTRIBUER	8'642'641'480.27	1'607'347'83	6'992'906'397	625'136'886	8'017'504'594.04
	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	786'082'772.83	977'707'538	-19'008'7765	500'733'546	205'349'227.21
			-511.37%		282.80%	

CHARGES

Les charges totales de l'Etat sans imputations internes et subventions redistribuées augmentent de 179'154'635 F (+2.65 %) par rapport au budget et diminuent de 6'309'689 F (-0.09 %) par rapport aux comptes 2006.

Les charges totales de l'Etat avec imputations internes et subventions redistribuées augmentent de 672'564'245 F (+9.36 %) par rapport au budget et de 44'403'041 F (+0.57 %) par rapport aux comptes 2006.

La Commission regrette que les charges de l'Etat augmentent encore, malgré le signal donné par les députés.

Charges de personnel

Augmentation de 4'190'351 F (+0.25 %) par rapport au budget et de 31'826'192 F (+1.68 %) par rapport aux comptes 2006.

La Commission a constaté que la réduction de 5% de postes dans l'administration n'était toujours pas maîtrisée et des dépassements sont particulièrement ciblés pour augmenter leurs efforts en la matière.

Dépenses générales

Diminution de 40'665'323 F (-8.84 %) par rapport au budget et de 13'032'407 F (-3.01 %) par rapport aux comptes 2006.

La Commission relève l'effort de réduction des dépenses générales, en insistant sur l'exemplarité de certains départements.

Intérêts passifs et frais d'emprunt

Augmentation de 15'797'052 F (+4.55 %) par rapport au budget et diminution de 3'276'387 F (-0.89 %) par rapport aux comptes 2006.

La Commission relève la bonne gestion des intérêts de la dette.

Amortissements, provisions, réserves et irrécouvrables

Augmentation de 306'591'074 (+72.5 %) par rapport au budget et diminution de 31'885'216 (-4.19 %) par rapport aux comptes 2006.

Subventions accordées

Diminution de 16'698'095 (-0.55 %) par rapport au budget et augmentation de 60'390'458 (+2.04 %) par rapport aux comptes 2006.

Les subventions augmentent notamment en raison de l'indexation des salaires au sein des établissements subventionnés.

RECETTES

Impôts

Evolution des principaux types d'impôts

(en millions de francs)

	C-2001	C-2002	C-2003	C-2004	C-2005	C-2006	B-2007	C-2007	Ecart C07/B07	
									Mios	%
IMPOTS SUR LE REV. & FORT. DES PERS. PHYSIQUES	2'934.3	3'006.9	2'898.1	2'966.5	2'994.3	3'232.0	3'219.5	3'699.6	480.1	14.9%
IMPÔTS SUR BEN. & CAP. DES PERS. MORALES	1'025.3	903.2	679.9	914.7	1'050.4	1'315.4	1'066.2	1'246.1	179.9	16.9%
TOTAL IMPÔTS ORDINAIRES	3'959.6	3'910.1	3'577.9	3'881.3	4'044.7	4'547.4	4'285.7	4'945.7	660.0	15.4%
IMPÔTS FONCIERS	87.7	96.1	109.4	101.3	108.7	102.8	108.0	144.0	36.0	33.3%
IMPÔTS SPECIAUX	33.5	34.3	23.1	31.5	46.5	70.8	60.0	67.5	7.5	12.5%
PRODUIT ENREGISTR. & TIMBRE	164.7	174.7	190.0	166.2	170.2	178.2	162.0	184.4	22.4	13.8%
PRODUIT DES SUCCESSIONS	205.2	141.0	155.0	248.8	145.2	95.4	74.6	98.5	23.9	32.0%
AUTRES IMPÔTS CANTONAUX	82.1	93.9	96.7	105.5	115.8	119.8	123.9	129.1	5.2	4.2%
TOTAL AUTRES IMPÔTS	573.1	540.0	574.3	653.3	586.4	567.0	528.5	623.5	94.9	18.0%
TOTAUX IMPÔTS	4'532.7	4'450.2	4'152.2	4'534.6	4'631.1	5'114.4	4'814.2	5'569.2	754.9	15.7%

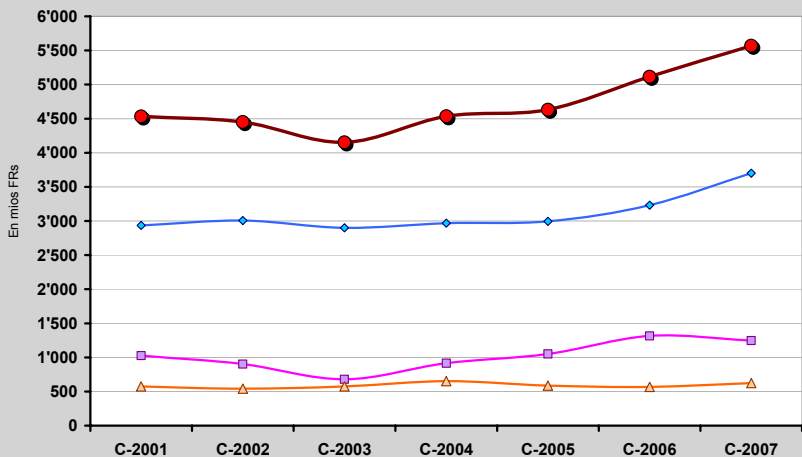
Sauf mention explicite, les chiffres et tableaux sont présentés :

◆ hors recette extraordinaire et régularisations comptables (Or BNS, amortissements rattrapés, réconciliation des comptes AFC, etc.)

◆ avec intégration des opérations de valorisation BCGe

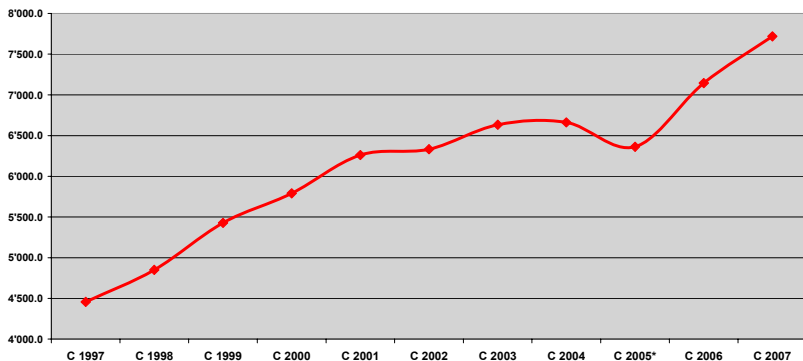
Evolution des principaux types d'impôts

◆ IMPOTS SUR LE REV. & FORT. DES PERS. PHYSIQUES ■ IMPÔTS SUR BEN. & CAP. DES PERS. MORALES ▲ TOTAL AUTRES IMPÔTS ● TOTAUX IMPÔTS



Evolution des revenus de fonctionnement

en million de F



* C2005 hors revenus extraordinaire

L'augmentation des impôts est de 754'938'621 F (+15.68) par rapport au budget et de 454'772'399 F (+8.89 %) par rapport aux comptes 2006.

Estimations fiscales

La question des estimations fiscales a fait l'objet d'un thème transversal présenté lors de la séance du 16 avril 2008 (voir annexe 1). Le système *postnumerando* implique une estimation des recettes fiscales lors du bouclage des comptes d'Etat. Or, cette situation ne paraît toujours pas satisfaisante, dans la mesure où des écarts importants entre les estimations et la réalité peuvent intervenir.

Cette question a d'ailleurs été soulevée au sein de la Commission, laquelle constatait que les estimations n'étaient pas toujours fiables, ce qui entraînait une incidence sur les budgets.

Le Président du Département des finances a admis qu'un effort devrait être fourni, en particulier concernant les personnes physiques, sans oublier toutefois de tenir compte de certains paramètres (impôt à la source, correctifs de 2005, etc.). Quelques exercices seront encore nécessaires pour obtenir une situation stable avec des écarts moins importants.

Compétitivité genevoise et ouverture

L'attractivité du Canton pour les entreprises n'est pas uniquement liée à l'attractivité fiscale. La qualité de vie et la sécurité constituent également des éléments importants.

Le Président du DF affirme que le seul moyen pour garder la compétitivité de Genève est une issue favorable à la votation de 2009 sur la libre-circulation des personnes.

2. Investissement

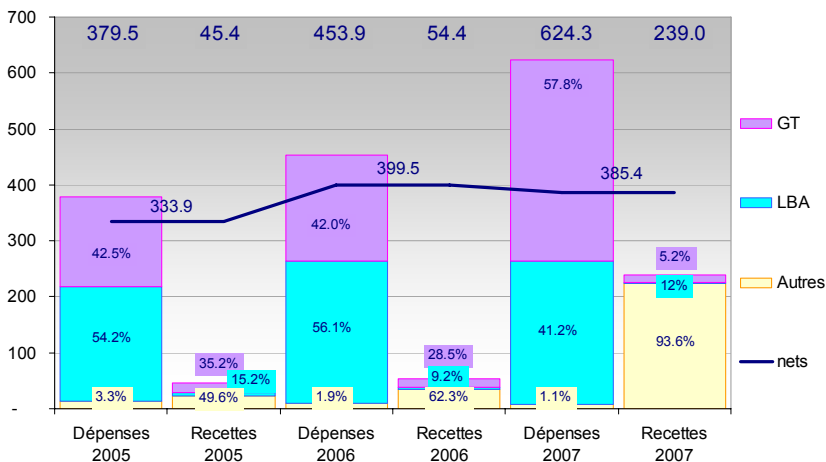
Comparaison des principales catégories d'investissements

(En millions)	C2005	C2006	B2007	C2007	C2007/B2007		C2007/C2006	
Dépenses d'investissements	379.4	453.8	532.1	624.3	92.2	17.3%	170.5	37.6%
Grands Travaux (GT)	161.1	190.7	448.0	360.6	-87.4	-19.5%	170.0	89.1%
Réduction globale (RGI)*	(-170)	(-149)	-225.0	-	225	-	-	-
Loi budgétaire annuelle (LBA)	205.8	254.5	301.2	256.9	-44.3	-14.7%	2.4	1.0%
Autres dépenses	12.6	8.7	7.9	6.8	-1.2	-14.7%	-1.9	-21.9%
Recettes d'investissements	45.5	54.3	277.8	238.9	-38.9	-14.0%	184.6	339.8%
Grands Travaux (GT)	16.0	15.5	5.3	12.4	7.0	131.3%	-3.1	-20.1%
Loi budgétaire annuelle (LBA)	6.9	5.0	33.6	2.9	-30.8	-91.5%	-2.1	-42.4%
Autres recettes	22.5	33.9	238.8	223.7	-15.1	-6.3%	189.8	560.2%
INVESTISSEMENTS NETS	333.9	399.5	254.3	385.4	131.1	51.6%	-14.1	-3.5%
Investissements nets autofinancés	-8.4	-18.0	-57.1	-57.9	-0.8	1.4%	-39.9	221.8%
Investissements nets non amortis	-10.0	-54.0	-74.5	-68.9	5.6	-7.5%	-14.9	27.5%
INVESTISSEMENTS NETS-NETS	315.5	327.5	122.7	258.6	135.9	110.8%	-68.9	-21.0%

* les montants non dépensés par rapport au budget contribuent à la RGI

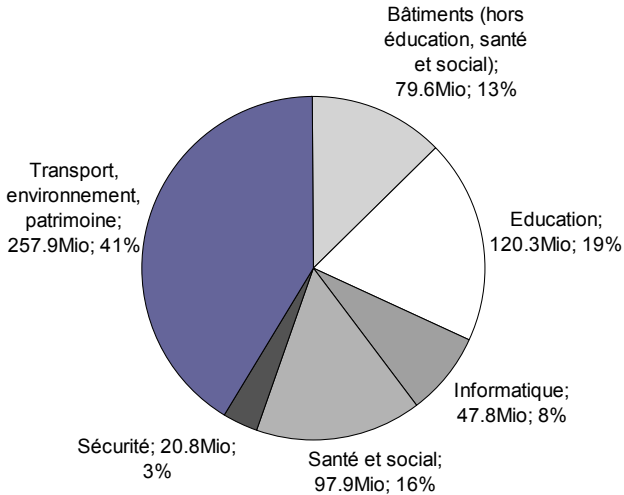
Évolution & tendances

Dépenses, recettes et investissements nets, y compris transferts d'actifs et autofinancés, selon les comptes annuels de 2005 à 2007



En % et millions de francs

Répartition "thématique"



Dépenses totales = 624,3 millions

La Commission s'étonne du flou qui entoure les montants liés aux investissements et exige que des chiffres exacts soient présentés lors de l'adoption du prochain budget, compte tenu de la réduction globale des investissements. Pour 2007, la réduction globale des investissements de l'Etat figurait sous le CR du Secrétariat général du DF. Pour 2008 elle sera répartie entre les départements, afin d'assurer plus de lisibilité de cette rubrique dans les comptes.

Il devra être envisagé la suppression du principe de la réduction globale dans la mesure où la politique d'investissements du canton doit être dynamisée et où les montants votés par le Grand Conseil doivent être dépensés*.

* Voir également les considérations sur les investissements dans la partie départementale du DCTI, *infra* Chapitre II.

B. Le respect de la cible

Dans son discours de Saint-Pierre du 5 décembre 2005, le Conseil d'Etat indiquait qu'"il n'entend[ait] pas proposer de hausse d'impôts tant qu'il n'aura pas collectivement démontré sa capacité d'accélérer et de faire aboutir la réorganisation de l'Etat. Simultanément, au sein de celui-ci, des économies substantielles devront être réalisées au travers de gains d'efficience, sans pour autant réduire l'éventail et la qualité des prestations servies à la population genevoise".

Les comptes 2007 mettent évidence les chiffres suivants:

Au niveau des charges*

Comptes 2006:	6'939'435'777 F
Comptes 2007:	6'933'126'089 F
Différentiel C06/C07:	-0.09 %

Au niveau des revenus*

Comptes 2006:	7'144'785'004 F
Comptes 2007:	7'719'208'861 F
Différentiel C06/C07:	+8.04 %

Dans le premier plan de mesure, présenté le 30 mars 2006, le Conseil d'Etat retenait qu'en tablant sur une augmentation annuelle moyenne des recettes de 2.5 %, une limitation annuelle de la croissance des charges à 1 % permettrait d'atteindre l'équilibre en 2009 (sauf événement majeur affectant l'économie ou transfert de charges de la Confédération hors du cadre de la RPT).

Dans la mesure où les charges totales ont diminué de 0.09 % et que les revenus ont augmenté de 8.04 %, on peut considérer que les comptes présentés par le Conseil d'Etat se situent dans la cible fixée.

* Hors imputations internes et subventions redistribuées.

C. Les subventions

Résultats par catégories de subventions

	B 2007	C 2007	C 2007 / B 2007	C 2007 / B 2007 (en %)
Indemnités	1'736.6	1'735.9	-0.7	0.0%
Aides financières	107.1	104.1	-3.0	-2.8%
Allocations à des personnes physiques	989.4	977.9	-11.5	-1.2%
Non soumises à la LIAF	204.6	203.1	-1.5	-0.7%
Total	3'037.8	3'021.1	-16.7	-0.5%

Le montant total des subventions pour 2007 s'élève à 3'021'138'457 F, soit une diminution de 0.55 % par rapport au budget 2007 et une augmentation de 2.04 % par rapport aux comptes 2006.

Les subventions figurant à la rubrique 36 comprennent les indemnités, les aides financières, les allocations aux personnes physiques, les subventions non soumises à la LIAF et les subventions sans ligne propre (voir les listes de subventions figurant en pages 98 à 121 du livre des comptes).

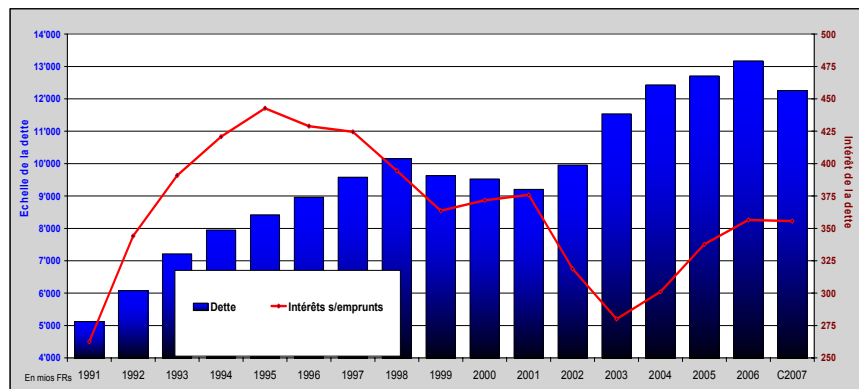
Le total des subventions par département (rubrique 36) est le suivant:

Chancellerie	394'398 F
Département des finances	959'303 F
Département de l'instruction publique	590'552'209 F
Département des institutions	16'968'710 F
Département des constructions et des technologies de l'information	81'341'533 F
Département du territoire	165'516'277 F
Département de la solidarité et de l'emploi	1'273'860'969 F
Département de l'économie et de la santé	881'569'983 F
Grand Conseil	-----
Cour des comptes	-----
Pouvoir judiciaire	9'975'073 F

La Commission attache également une grande importance aux travaux du Conseil d'Etat en matière de recensement des subventions octroyées, leur validation légale et leur comptabilisation dès l'exercice 2008.

D. La dette

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 1991 et 2007



Evolution de l'endettement entre le 31.12.2006 et le 31.12.2007

(en millions de francs)

Type d'emprunts	Capital au 31.12.2006		rembts d'emprunts		nouveaux emprunts		Capital au 31.12.2007	Ecart
Emprunts publics	2'100.0		400.0		0.0		1'700.0	-400.0
Emprunts privés fixes	7'159.6		200.0		790.0		7'749.6	590.0
Emprunts privés variables	1'720.0		640.0		0.0		1'080.0	-640.0
Compagnies d'assurances fixes	607.3		0.0		0.0		607.3	0.0
Compagnies d'assurances variables	214.7		0.0		0.0		214.7	0.0
Caisses de pensions	212.6		62.2		35.0		185.4	-27.2
Emprunts à court terme	1'092.5		5'815.3		5'442.7		719.9	-372.6
Crédits en comptes courants	63.9		63.9		0.0		0.0	-63.9
Total dettes à court, moyen et long terme	13'170.6		7'181.4		6'267.7		12'256.9	-913.7

Remarque :

Le calcul de la dette n'intègre pas les comptes courants des caisses de pension, des fonds spéciaux et legs depuis l'année 2001

ECHEANCIER DES EMPRUNTS PUBLICS

	31 déc. 2006		DATE			31 déc. 2007	
	montant	taux	emprunt	rembour- sement	rembt anticipé	montant	taux
1997	250.0	4.00%	10.02.1997	10.02.2007		-	4.00%
1997	150.0	4.00%	24.02.1997	10.02.2007		-	4.00%
1998	400.0	3.63%	02.02.1998	02.02.2008		400.0	3.63%
1999	250.0	3.25%	14.01.1999	14.01.2009		250.0	3.25%
2001	750.0	4.00%	22.02.2001	22.02.2011		750.0	4.00%
2002	200.0	2.00%	12.02.2003	12.02.2008		200.0	2.00%
2003	100.0	2.00%	24.02.2003	12.02.2008		100.0	2.00%
2007	-					-	
Total	2'100.0	3.55%				1'700.0	3.45%

Au 31 décembre 2007, la dette s'élevait 12'256.9 milliards, soit une diminution de 913.7 millions, dont 184 millions concernant les transferts d'actifs, par rapport à la situation au 31 décembre 2006.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt moyen se situe autour de 2.9%. Les différentiels entre les taux à court terme et les taux à long terme sont considérablement amoindris par rapport aux années précédentes.

Les échéances de remboursement en 2008 représentent un montant total de 1.5 milliard. Ce remboursement a bénéficié des éléments positifs suivants :

- Le transfert d'actifs SIG a permis d'absorber la première échéance.
- Un retour de trésorerie des bons résultats fiscaux de l'année précédente.
- Un emprunt à long terme de 300 millions a été effectué à de très bonnes conditions.

La réduction de la dette doit osciller entre 150 et 600 millions par année selon la conjoncture. L'idéal serait donc que les recettes fiscales correspondent au moins à l'intérêt annuel de la dette, et qu'en outre, le montant de la dette elle-même diminue chaque année.

La dette coûte encore 355.6 millions d'intérêts par année aux contribuables genevois (974'246 F par jour). Ce montant est supérieur de 15.5 millions par rapport au budget 2007 et est en légère diminution par rapport aux comptes 2006 (356.5 millions).

Dette de fonctionnement

Autant une dette à hauteur du budget serait acceptable pour garantir les investissements indispensables au développement du Canton, autant l'ampleur de la dette actuelle (12.256.9 milliards) reste une épée de Damoclès sur l'avenir des prestations que se doit de garantir un Canton comme Genève.

Echéancier

La Commission a tout d'abord abordé la question du montant de la dette qui diminue plus rapidement que les intérêts, et s'est demandé si l'échéancier de la dette pouvait être considéré comme une stratégie d'amortissement de la dette.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF a expliqué que l'échéancier en question est de nature technique, son objectif étant de minimiser le risque de liquidités. L'échéancier doit être tenu quelque soit le niveau de la dette, ce qui demande de contracter des emprunts à long terme en prévention des difficultés futures. En outre, le facteur politique intervient dans la mesure où pour les années 2007 et 2008, l'Etat peut compter au lieu d'emprunter.

Gestion des risques

La Commission s'est inquiétée des risques de grande concentration sur des créanciers privés et sur l'opportunité de se tourner à nouveau vers des emprunts publics dans un but de meilleure répartition des risques.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF a expliqué que la question de la diversification par un emprunt public s'est posée l'an passé, mais que les coûts engendrés rendaient l'opération peu attractive. Il a ajouté que les banques européennes spécialisées dans les collectivités publiques étaient intéressées par les sociétés publiques, et que l'option de se tourner vers des banques du Moyen Orient était envisagée. Le Président du DF a précisé que l'Etat de Genève était aujourd'hui bien protégé par rapport aux taux et que le risque majeur résidait dans d'éventuels problèmes de liquidités.

La Commission s'est intéressée à la durée moyenne de la dette restant à rembourser. Tous les emprunts ont pour 2007 une durée d'échéance moyenne de 5.46 ans. Les emprunts à long terme conclus en 2007 ont une durée d'échéance moyenne de 13 ans. Un emprunt important sur 35 ans dont l'échéance est prévue en 2025 a été conclu.

Conclusion

Les Commissaires reconnaissent le travail de gestion de qualité effectué par le DF et son Président. Le département des finances est encouragé à poursuivre ses efforts afin de présenter des états financiers 2008 conformes à la directive d'application des normes IPSAS.

E. Les questions transversales et les thèmes généraux

1. Les questions transversales

Comme de cout ume, la Commission a pos é un certain nombre de questions transversales au Conseil d'Etat, au Pouvoir judiciaire, à la Cour des comptes et au Secrétariat général du Grand Conseil. Pour les comptes 2007, cinq thèmes principaux ont été abordés:

- L'informatique, en particulier le calcul du retour sur investissement (ROI);
- Le personnel (divisé en plusieurs sous-questions);
- Le respect de la cible;
- Le plan de mesures et effets sur l'année 2007;
- Le Bilan carbone

Les questions posées et les réponses figurent à l'annexe 2, à laquelle il est renvoyé pour le détail. Les réponses aux questions transversales ont fait l'objet d'une brève discussion lors de la séance de la Commission du 28 mai 2008.

Retour sur investissement des projets informatiques

La Commission a attaché la plus grande importance aux procédures mises en place pour systématiser la rubrique "retour sur investissement" figurant dans les projets de loi d'investissement des projets informatiques, notamment en regard de deux mesures du Conseil d'Etat :

- *Mesure 20 (P1) : chiffrer préalablement les retours sur investissements avant de présenter des projets informatiques.*
- *Mesure 40 (P2) : Contrôler et garantir le retour sur investissement des projets informatiques*

Une méthodologie rigoureuse a été mise en place et fera l'objet d'une systématique de tous les projets de loi informatiques.

Personnel

Evolution prévisionnelle des postes

La Commission relève que la réponse du Conseil d'Etat sur la question de l'influence du renouvellement du personnel sur l'évolution de la masse salariale n'est pas pleinement satisfaisante. Il aurait été important de pouvoir calculer à terme ce qu'il en aurait été du maintien ainsi que de l'évolution des

effectifs. A l'heure actuelle, la situation montre qu'il y a une diminution des effectifs dans certains départements, mais que dans d'autres, l'augmentation continue. On peut citer à titre d'exemple le DIP, où les renouvellements sont importants en raison de la courbe démographique des employés (beaucoup d'enseignants sont en âge de partir à la retraite). Or, le remplacement d'un enseignant en fin de carrière (avec maximum d'annuités) par un enseignant en début de carrière (minimum d'annuités) a des conséquences financières importantes sur le long terme. Ces conséquences financières et leur prévisibilité ne sont pas développées dans la réponse donnée par le Conseil d'Etat.

Le DF explique que de façon générale, le travail réalisé pour répondre à cette question est novateur puisque pour la première fois, l'effet *noria* a été pris en considération. Il faudra attendre la mise en place de la gestion des postes avec SIRH, en avril 2008, et la mise en production de la gestion des affectations multiples (qui concernent le DIP notamment) qui sera faite d'ici l'été 2008, afin de réaliser des calculs relatifs à la prévisibilité.

Pourcentage de femmes par catégorie de personnel

Si l'on peut constater que les femmes sont majoritairement représentées au niveau des employées, il est à relever que la proportion diminue lorsqu'on arrive au niveau des cadres intermédiaires et reste proportionnelle lorsqu'il s'agit de cadres supérieurs...

Il faut relever qu'à l'exception du Pouvoir judiciaire, le Département de la solidarité et de l'emploi est l'un des seuls à atteindre quasiment la parité avec 47.73% de femmes cadres supérieurs. La parité est également atteinte au sein du Département de l'économie et de la santé au niveau des cadres intermédiaires.

Pourcentage de femmes par catégorie
Situation décembre 2007

Départements	Employés	Cadres intermédiaires	Cadres supérieurs	Effectif total
Grand Conseil	68.75	37.50	50.00	26
Pouvoir judiciaire	65.37	69.37	46.15	459
Chancellerie	58.33	60.00	18.75	62
Finances	62.62	41.95	30.36	829
Instruction publique	66.36	52.36	32.17	8842
Institutions	29.47	26.70	27.78	2876
Constructions et technologies de l'information	33.02	21.90	13.17	1131
Territoire	43.49	26.35	33.87	548
Solidarité et emplois	61.98	43.33	47.73	719
Economie et santé	66.66	50.00	39.58	223
TOTAL	56.74	38.52	29.05	15715

Catégories	Masculin	Féminin	Total	%Femmes
Employés	5'953	7'806	13'759	56.74
Cadres intermédiaires	758	475	1'233	38.52
Cadres supérieurs	513	210	723	29.05
TOTAL	7'224	8'491	15'715	54.03

Bilan carbone

La Commission prend note que des moyens seront mis à disposition, dès 2009, pour élaborer une méthode de calcul et un examen du bilan carbone de l'Etat. Le bilan carbone devrait être, à terme, l'un des outils d'évaluation du système de management environnemental de l'Etat (SME), prévu par la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21 programme Ecologie au travail).

2. Les thèmes généraux

Les thèmes généraux ont été présentés par le DF et discutés lors de la séance de la Commission du 16 avril 2008*.

* Pour les présentations Power Point des différents thèmes généraux, voir l'annexe 1.

Provisions, amortissements, irrécouvrables et autofinancement

Provisions

Toutes les provisions sont validées chaque année par l'ICF avant le bouclage des comptes, ce qui implique un différentiel entre le budget et les comptes. Il convient en outre de ne pas oublier que le fait d'inscrire une provision équivaut à inscrire deux fois une charge dans les comptes de l'Etat. On peut enfin remarquer que l'Etat de Genève est abondamment pourvu en provisions.

Débiteurs douteux

D'une manière générale, plus une créance est rapidement encaissée, plus la qualité des débiteurs s'améliore et moins le risque de perte est important (50'000 poursuites engagées par an, pour 15'000 contribuables).

Actes de défauts de biens

Une partie des actes de défaut de biens est récupérée chaque année par l'AFC, à hauteur d'environ 5 millions.

Amortissements

On constate une chute des amortissements due à la décision du Conseil d'Etat de baisser les taux d'amortissements de 10 % à 6 %, pour des raisons économiques. Les 700 millions concernés ont été rattrapés en 2005 grâce à l'or de la BNS. En outre, les amortissements seront dorénavant plus précis car ils dépendront des composantes des constructions.

L'autofinancement des investissements nets de 266% est un chiffre record.

Impôts

La question des impôts et en particulier de l'évaluation des recettes fiscales a déjà été abordé *supra* sous A.1, lors de la présentation des recettes.

Dette

La question de la dette a déjà été abordée *supra* sous D.

Flux de trésorerie et transferts d'actifs

L'excédent de financement doit être mis en regard de la variation de la dette.

Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

La Fondation atteint un taux de 59 % de son budget pour plusieurs raisons :

- L'Etat n'a toujours pas acquis la part d'immeubles de logements souhaitée.
- Le report sur 2008 de l'achat de l'hôtel Carlton.
- Il y avait au 31 décembre 2007 pour 134 millions de ventes réalisées. Cependant, toutes n'ont pas pu être attribuées à l'exercice 2007 pour des questions de délais.

Le taux de perte moyen sur le désengagement est de 39,06%, ce qui représente un bon résultat.

S'agissant du remboursement de la dette BCGe de 345'772'654 F, un accord de remboursement a été passé. Il porte sur le paiement annuel par la BCGe de 20 % des dividendes distribués. Le Président du DF explique que l'Etat cherche aujourd'hui une solution pour l'écriture comptable de cette dette ainsi que pour augmenter son remboursement.

F. La présentation de l'ICF

Le rapport sur le compte d'Etat a été présenté par l'ICF lors de la séance de la Commission du 28 mai 2008 (voir annexe 2). L'ICF recommande l'approbation des comptes 2007, malgré un certain nombre de réserves. L'attention des commissaires a porté plus particulièrement sur les réserves de l'ICF présentées ci-après.

Réserve 1: Evaluation des immobilisations corporelles au bilan

La valeur actuelle des immobilisations corporelles activées au bilan est inférieure à la valeur ressortant d'EPIE pour un montant d'environ 7.3 milliards.

Il est estimé que les 7.3 milliards qui vont être réactivés généreront des amortissements supplémentaires d'un montant de 85.6 millions au budget. Par conséquent, s'il y a actuellement 6.54 milliards de francs de découvert au

bilan et si par ailleurs il manque 7.3 milliards de francs d'actifs, le découvert sera donc absorbé par cette réévaluation des actifs.

La réévaluation des actifs EPIE a occasionné des amortissements supplémentaires, lesquels ont été quasiment intégralement compensés par les transferts d'actifs ainsi que par le transfert des routes nationales à la Confédération. C'est pour cette raison que malgré l'activation de 7.3 milliards d'actifs au bilan, le montant d'amortissement demeure quasiment le même au budget 2008.

L'ICF rappelle qu'il y a également pour 300 à 400 millions d'engagements. Par conséquent, sur l'ensemble, il risque d'y avoir un découvert au bilan à 0. Toutefois, le calcul prend plusieurs facteurs en considération, et ne se résume pas à la soustraction 7.3 milliards – 6.54 milliards.

Amortissements

Selon l'ICF, l'amortissement se monte à 200 millions par année pour 4 milliards d'actifs au bilan. Or, des nouvelles immobilisations corporelles seront activées au bilan, élevant ainsi le montant total des immobilisations corporelles à 11 milliards d'actifs au bilan dans les comptes 2008. Par conséquent, la charge d'amortissement par année va passer à 285 millions (+85 millions).

Il est précisé que les amortissements, au niveau des constructions, seront dorénavant plus précis, car ils dépendront des composantes des constructions. Par exemple, pour le gros œuvre, l'amortissement ne porte plus sur 50 ans mais sur 90 ans.

Réserve 2: Transferts d'actifs

La Commission observe que la valorisation des actifs dans le patrimoine administratif de l'Etat a évolué de la notion de "patrimoine administratif" à celui de "patrimoine productif". On peut citer à titre d'exemple les actifs transférés qui ont été valorisés en fonction du résultat financier qu'ils pourraient produire.

L'ICF confirme que, lorsque l'actif se trouve dans le patrimoine de l'Etat et qu'il ne fait pas partie d'un marché, il représente une certaine valeur dans le patrimoine administratif. Cependant, dès qu'il est transféré dans une autre ère économique (marché économique), il acquiert une toute autre valeur. Toutefois la valeur de rendement de certains actifs de ce genre doit être évaluée selon leur valeur historique.

TPG

Valeur comptable dans les livres de l'Etat: 64 millions

Valeur comptable reconstituée : 124 millions

L'ICF confirme à la Commission qu'il a été tenu compte des amortissements. Les TPG étant un actif relativement jeune, il est aisé de reconstituer sa valeur en prenant en considération sa valeur historique, les montants qui ressortent des projets de loi d'investissements, la durée de vie du bien et la valeur des amortissements.

AIG

Valeur comptable dans les livres de l'Etat: 148 millions

Valeur comptable reconstituée : 413 millions

L'ICF nuance l'estimation de cette valeur dans la mesure où celle-ci plus difficile à reconstituer. En effet, la valeur historique de l'aéroport ainsi que d'autres informations relatives à l'aéroport ne sont plus disponibles. Le calcul se base sur le coût de remplacement de l'AIG. Ensuite, sur la base de ce montant, des amortissements sont appliqués pour obtenir le montant de l'actif. Des divergences entre le CE et l'ICF au sujet de la valeur de l'AIG existent.

En conclusion, la Commission constate que le Conseil d'Etat a choisi la méthode qui lui paraissait la plus avantageuse et où il voyait le plus grand intérêt. Les transferts d'actifs se sont passés en dehors des lois du marché ouvert, puisque c'est l'Etat qui vendait son patrimoine aux entités autonomes liées à celui-ci par des mandats de prestations.

Réserve 3: Sous-évaluation des engagements de l'Etat

La Commission est rendue attentive à la problématique de la réserve de carrière étudiée lors de l'examen des comptes 2007 du DIP. Il apparaîtrait qu'il a été fait référence à un arrêt du Tribunal fédéral (TF) à ce sujet, et que la position du DIP sur ce point soit non-déterminée.

L'ICF précise que ce n'est pas la position du DIP qui est non-déterminée, mais le montant. Par ailleurs, il est confirmé qu'il existe un arrêt du TF stipulant que ce montant n'est pas dû. L'ICF tient toutefois à préciser à la Commission qu'en comptabilité, des provisions sont créées pour des obligations légales. Or, le TF a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une obligation légale. Toutefois, il existe également des obligations implicites. A ce titre, la coutume veut que l'Etat permette aux enseignants de reprendre en

fin de carrière des heures supplémentaires qu'ils ont effectuées en début de carrière. Il s'agit donc d'un fait implicite et confirmé. En termes de comptabilisation, cette problématique est donc similaire à celle des heures supplémentaires et des vacances non prises. C'est pourquoi, malgré l'arrêt du TF, il existe une obligation implicite relative à cette réserve de carrière qui doit être comptabilisée, selon les normes comptables internationales, même s'il n'y a pas de droit acquis.

La sous-évaluation des engagements de l'Etat s'élève au minimum à 337 millions, le montant relatif à la réserve de carrière des enseignants n'étant pas déterminé.

Réserve 4: Absence de comptes consolidés

La consolidation devrait multiplier le total du bilan ainsi que le compte de pertes et profit d'un facteur 1.5. Par conséquent, le bilan passerait (estimation) de 20 milliards de francs à 30 milliards, tandis que le total du compte de pertes et profits passerait de 7 milliards à 10.5 milliards.

La Commission a évoqué la nécessité de définir le périmètre de consolidation avant de commencer l'évaluation de la consolidation. La Commission a constaté en outre que cette réserve permettrait de mesurer l'ampleur du patrimoine de l'Etat. Il pourrait être judicieux de communiquer aux établissements publics autonomes cette information afin qu'ils prennent acte du fait que s'ils sont indépendants, il n'en demeure pas moins que leur autonomie est relative puisqu'ils appartiennent à la maison mère « Etat ».

Réserve 7: Thésaurisation de subventions

La Commission se demande si en 2007, toutes les entités qui auraient pu thésauriser sont passées au principe d'échéance ou si elles sont au principe de caisse. Lorsque les entités sont au principe d'échéance, il peut y avoir des sommes relativement importantes qui leur sont dues (notamment en provenance de la Confédération), et il existe donc un décalage entre le fait que l'entité peut avoir jusqu'à une demi-année de fonctionnement de retard, et le fait qu'elle doit rendre le non-dépensé de sa subvention à l'Etat.

L'ICF annonce que toutes les entités n'ont pu être contrôlées. Certaines d'entre elles sont au principe de caisse et d'autres sont au principe d'échéance. L'ICF recommande de résoudre cette problématique en uniformisant le principe de comptabilisation.

Par ailleurs, il est indiqué que l'entrée en vigueur de la RPT devrait permettre de réduire les problèmes des montants dus par la Confédération et payés tardivement aux institutions.

Réserve 8: Intégralité des débiteurs du service des contraventions

La Commission attend la note relative au coût de MICADO. Le montant important qui a été investi pour un résultat nul, a servi d'exemple à ne pas suivre. Cette question reviendra à l'ordre du jour de la Commission, lorsque le projet de loi de budgétisation de ce projet informatique abandonné sera déposé par le Conseil d'Etat.

Réserve 12: Imputations internes

La Commission s'interroge sur l'évaluation du coût économique de l'imputation interne. Actuellement, l'imputation interne se résume à la facturation des charges de bâtiment selon le taux d'occupation des locaux par les services et à la facturation des frais informatiques. Ces imputations internes ont pour but de facturer à prix de revient ou à un prix d'échange convenu, des prestations effectuées entre services de l'Etat.

Cependant, l'ICF relève que dans les faits, les prestations entre services administratifs ne sont pas systématiquement comptabilisées dans les comptes d'imputations internes. En outre, les comptes 39x et 49x sont utilisés massivement afin de comptabiliser des opérations financières (ventilations) qui n'ont pas les caractéristiques d'imputations internes.

Conclusion

Dans la présentation du compte d'Etat 2007, l'ICF rend attentive la Commission sur les lacunes du système de contrôle interne financier et comptable, et principalement le système de contrôle interne (SCI) transversal. L'ICF considère qu'il est impératif que le SCI transversal soit mis en place (OPE, CFI). Le CE doit d'abord mettre l'accent au niveau transversal, puis, au niveau des départements (90 % de ses problèmes relevés dans les rapports départementaux du DCTI, du DIP et du DI sont des problèmes du système de contrôle interne). L'ICF considère que lorsque la problématique du SCI sera réglée, une grosse partie des problèmes figurant dans le rapport sera résolue.

Par conséquent, il apparaît que sur la base des données fiables, le chiffre de 768,1 millions de boni des comptes est un résultat correct.

Il convient encore de remarquer que l'ICF a encore tenu à préciser que Genève est à l'avant-garde des cantons suisses en matière de présentation

comptable. Avec l'entrée en vigueur des normes IPSAS en 2008, Genève sera très en avance sur les autres cantons dans ce domaine.

Il est enfin relevé que le Conseil d'Etat a fourni un réel effort pour prendre en considération les réserves de l'ICF.

La Commission remercie l'ICF de son rapport extrêmement clair. Elle ne manquera pas de vérifier en 2008 que les promesses de l'audit ont été tenues (voir toutes les réserves accompagnées de la mention "règlement prévu en 2008").

CHAPITRE II : PARTIE DEPARTEMENTALE

Chancellerie d'Etat

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-8.2 %
Personnel:	-1.2 %
Dépenses générales:	-17.4 %
Subventions:	+25.5

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+9.1 %
Personnel:	+2.8 %
Dépenses générales:	+25.6 %
Subventions:	+23.0 %

La Commission constate que la Chancellerie a atteint la diminution de ses effectifs de 5%, respectant ainsi la consigne du Conseil d'Etat.

Charge salariale

La masse salariale présente une augmentation de 2.8 % entre les comptes 2006 et 2007. Il s'agit des mécanismes salariaux. La Chancellerie répond aux objectifs du Conseil d'Etat sur les effectifs de la fonction publique. Le taux d'absentéisme est relativement élevé, mais cette situation s'explique par une absence de longue durée due à un accident.

Les dépenses générales de la Chancellerie fluctuent passablement, en fonction des différents événements. Il convient de relever une différence entre les comptes 2006 (4 millions), le budget 2007 (6 millions), et les comptes 2007 (5 millions). L'explication du budget 2007 indiquait une augmentation des dépenses de 1.8 millions. La question qui s'est posée était celle de savoir si cette augmentation était surfaite ou si 800'000 F ont pu être économisés.

En matière de dépenses générale, la Chancellerie applique une politique stricte, par le biais d'un compte d'engagement. Chaque collaborateur sait s'il peut ou non procéder à une dépense. Toute dépense supplémentaire nécessite

une autorisation de la hiérarchie. La dépense est comptabilisée au moment où la décision de dépense est prise, et non au moment du décaissement.

Cette pratique porte ses fruits et sera généralisée à l'ensemble de l'Etat.

Le montant d'un million économisé à la Chancellerie (comparaison budget 2007-comptes 2007) provient des économies suivantes :

- Réduction d'un tiers des frais de réceptions protocolaires
- Réduction, grâce à l'utilisation d'Internet, des frais de publication de l'annuaire 2008, nettement moins volumineux que celui de l'année 2006, malgré le même prix de vente.

Pour le P1 et P2 sur 4 ans, 7 millions d'économies ont été réalisées.

Les frais engendrés par les votations et élections municipales, administratives et nationales qui se sont égrenées tout au long de l'année 2007 expliquent l'augmentation de 25.6 % de dépenses générales par rapport aux comptes 2006.

Conclusion

La Commission relève l'excellente gestion du Chancelier.

Chancellerie d'Etat de Genève

Commissaire : M. J.-M. Odier

En date du lundi 21 avril, le rapporteur a rencontré à la salle des Deux Cents, Messieurs Robert HENSLER, Chancelier, Claude BONARD, secrétaire général, et Maurice FIUMELLI, directeur administratif et financier pour examiner les comptes 2007 de la Chancellerie. Le procès verbal de séance a été tenu par Madame Caroline Martinuzzi.

Une des particularités de la Chancellerie réside dans son activité très fluctuante d'une année à l'autre en fonction d'événements ponctuels tels que les votations, élections ou d'autres manifestations d'importance telles que Telecom. Contrairement à d'autres départements, la comparaison des comptes d'une année à l'autre ne représente donc pas un exercice représentatif pour estimer la maîtrise des charges. Cette observation concerne plus particulièrement les dépenses générales et dans une moindre mesure les charges de personnel.

Ainsi les charges globales de la Chancellerie représentent 16.3 millions, soit 1,5 au dessous du budget 2007 voté par le Grand Conseil, mais 1.3 millions de plus que les comptes 2006.

Charges de personnel

Alors que la masse salariale évolue selon les mécanismes salariaux de 10.1 mios C06 à 10.4 mios C07, (2,77%), la Chancellerie confirme rester dans le cadre de l'objectif de diminution des effectifs de 5% sur la législature. L'effectif de la Chancellerie compte 60 collaborateurs, soit une charge salariale moyenne de 172'700,-.

De comptes 07 à budget 07, la masse salariale est inférieure de 124'000,-.

S'agissant de l'absentéisme, la Chancellerie participe au projet pilote récemment lancé, que l'on peut résumer en une série de mesures participant à un suivi particulier des absences de courte durée. Cela étant, le taux d'absentéisme de la Chancellerie est légèrement plus élevé que dans d'autres départements. Cela s'explique en raison d'une absence de longue durée pour accident en rapport à l'effectif restreint du département (60 personnes).

Dépenses générales

L'évolution des dépenses générales est largement tributaire de différents grands évènements à la charge de la Chancellerie.

L'année 2007 a connu l'organisation des élections municipales, administratives et fédérales. Les dépenses générales s'élèvent à 5 mio, soit 1 mio de plus qu'en 2006, mais 1 mio de moins que le budget 07.

En application du premier plan de mesures d'économie, le service du protocole en charge de l'organisation des réceptions et manifestations protocolaires, réalise une diminution des dépenses budgétées de 437'037.-.

Le plan de mesures a également eu pour effet de limiter diverses publications en les mettant à disposition sur internet. Si l'économie réalisée s'élève à 260'000,-, le produit de leur vente s'est également réduit de manière logique de 137'000,-.

Revenus

Les revenus globaux de la Chancellerie présentent une diminution de 16'087,- par rapport au budget 2007, mais une augmentation de 246'360,- par rapport aux comptes 2006.

Les recettes de la FAO baissent en raison des mesures d'économie réalisées dans chaque département qui renonce à faire insérer des avis dans la FAO. Globalement, cette pratique est positive pour les finances de l'Etat, et la FAO reste un produit bénéficiaire. Ce mécanisme est sensiblement le même au centre de documentation et de publications qui propose de plus en plus ses publications en ligne.

Les recettes exceptionnelles ont augmenté par le fait d'opérations comptables répondant aux exigences des normes IPSAS.

Pour terminer, il est à relever que l'ICF a examiné les comptes et n'a eu aucune observation à formuler.

Le rapporteur adresse ses remerciements aux représentants de la Chancellerie pour leur agréable collaboration lors de l'examen de ces comptes.

Département des finances

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+9.0 %
Personnel:	-0.2 %
Dépenses générales:	-10.8 %
Subventions:	-0.7 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-4.9 %
Personnel:	-0.8 %
Dépenses générales:	-9.6 %
Subventions:	-26.9 %

Le compte de fonctionnement de l'Etat présente un bénéfice de 78 6,1 millions de francs. Hors provisions, le compte dégage un boni de 74 3,3 millions.

Les points importants suivants ont été étudiés en Commission :

Respect de la cible

Le DF est parfaitement dans la cible, comme le montrent les chiffres ci-dessus et les comptes du DF sont très bien tenus.

Système de contrôle interne et directives comptables

Le Président du département indique qu'il est important pour le DF d'être capable d'émettre des directives en matière de comptabilité et de les faire respecter. Actuellement, le Conseil d'Etat a choisi comme solution de créer des collèges spécialisés dans lesquels les responsables financiers départementaux se réunissent. Un certain nombre de directives a été exhumé et ré-analysé. Il apparaît qu'elles sont souvent contradictoires avec les directives des départements, mais le Conseil d'Etat espère aboutir à un plus grand nombre de directives, ce qui permettrait de répondre à l'une des recommandations (à son avis plus que justifiée) de l'ICF.

Ressources humaines

L'importance des ressources humaines doit être mise en évidence lorsque une politique de changements massifs se met en place. Une plus grande transparence dans les procédures ainsi que des contrôles accrus sont exigés par les commissaires. Les différentes pressions exercées sur le personnel lorsque des réductions de postes sont imposées, ainsi que la mise en place des licenciements facilités doivent être accompagnés de mesures d'accompagnement au changement et de valorisation du personnel afin de garantir la paix sociale.

Une enquête de satisfaction a été adressée à tous les employés et les résultats seront très utiles pour mesurer les priorités à mettre en place pour optimiser les ressources humaines. Le *turn-over* important est lié au nombre de personnes bien formées par l'administration qui sont recrutées par le secteur privé avec des salaires largement supérieurs à l'Etat.

Absentéisme

Les commissaires ont constaté un taux d'absentéisme particulièrement élevé au DF. Toutefois, il est à souligner que la qualité du travail y est très grande, malgré des conditions de travail difficiles, notamment à l'Hôtel des finances qui est un bâtiment inadapté aux normes actuelles (38 degrés l'été et 15 degrés l'hiver)

Le Président du département tient à souligner que les rentiers AI et les personnes qui ont une maladie grave avec une absence de longue durée sont ceux qui pèsent le plus sur les taux d'absentéisme

Formation continue

Le Président du département reconnaît que l'Etat n'est pas à la pointe en ce qui concerne les formations continues relatives aux formations-métiers, et ce pour tous les métiers. En revanche, l'OPE offre des formations pour les cadres, notamment des formations liées au changement de loi sur le personnel.

Suite à une enquête réalisée en 2007 auprès des cadres, une trentaine de formations ont été supprimées et remplacées par environ 30 autres formations plus adéquates. Un processus de formation continue a été mis en place notamment pour les taxateurs, avec une certification au niveau fédéral.

Inflation

Les commissaires ont été attentifs au problème de l'inflation, celle-ci étant déjà de 1.47 % sur 5 mois. Le Président du département pense qu'il devrait être possible de la payer intégralement car les comptes 2008 sont suffisamment bons. En revanche, le Conseil d'Etat commence à s'inquiéter en ce qui concerne l'année suivante, car il semblera difficile de compenser l'inflation 2008. Il rappelle que l'année dernière, la courbe de l'inflation est restée à 0 % durant toute l'année, pour soudainement monter à 1.4 % en deux mois. Le Président du département rappelle que le Conseil d'Etat s'est donné pour objectif de payer les mécanismes salariaux et l'inflation normalement, mais il est vrai que dans la perspective où cette inflation dépasserait le 1 %, cela pourrait sembler difficile.

Thésaurisation

La problématique de la thésaurisation a été également évoquée, et il apparaît que le système en place permet et maintenant de faire apparaître chaque année le non-dépensé, avec un remboursement au bout de quatre années.

Mesures d'économies

La centralisation des comptes créanciers permettra une économie substantielle grâce à la mise en place de la GED-CFI (voir le PL 10246). Parallèlement à ce procédé, d'autres outils sont mis en place, notamment la gestion centralisée à l'interne, mais également à l'externe avec les grandes entités subventionnées, et ce afin d'éviter des frais de trésorerie inutiles.

A l'AFC, il y aura 25 collaborateurs en moins à fin 2009 (par rapport à 2006). Il s'agit de postes de taxateurs, de secrétaires ou de manutentionnaires. La refonte informatique permet des gains d'efficacité et l'un des projets qui se concrétisera pour obtenir des effets concrets porte sur l'automatisation d'une partie des dossiers de taxation. Cette solution permettra aux taxateurs de se concentrer sur les cas de taxation les plus compliqués et les plus gratifiants.

Bilan carbone

Il devrait être complet en 2009 et réalisé pour l'ensemble de l'Etat au niveau du DT et du DCTI, départements pilotes du projet.

Caisse centralisée

Le Président du département énumère les conventions qui ont été signées par les entités subventionnées en vue de leur adhésion à la caisse centralisée. Cela représente un total de 1.357 milliard de francs, soit un peu plus d'un tiers du montant de l'ensemble des subventions versées.

Les négociations avec les entités subventionnées ont abouti lorsque le Conseil d'Etat a pris la décision de lier la clause de thésaurisation au versement des subventions (contrat des prestations LIAF).

Reste encore à développer

- Les bulletins de salaires mensuels informatiques par le SIRH.
- La péréquation financière communale.
- Le ROI (retour sur investissement), méthodologie qui pourrait être appliquée à tous les projets, et non pas se limiter uniquement aux projets informatiques.

Conclusion

La Commission est particulièrement attentive à la formation métier et à la formation continue des collaborateurs les plus exposés aux changements induits par la nouvelle organisation de ce département.

Le Département des finances respecte les objectifs de redressement du Conseil d'Etat en démontrant des efforts importants en matière de réductions des charges, des dépenses générales et des subventions.

Département des finances

Commissaires : Mme A. M. von Arx-Vernon et M. E.Leyvraz

Les commissaires ont été reçus au Département des finances par M. David Hiler, conseiller d'Etat. Ont également participé à la séance :

- Mme Anne-Catherine Callot, DAO
- Mme Pauline De Vos Bolay, secrétaire générale
- M. Daniel Hodel, DAO
- Mme Sylvie Nativel Parade, DAO, responsable départementale contrôle interne
- M. Emmanuel Piscetta, DAO
- M. Grégoire Tavernier, OPE, direction générale

Les commissaires les remercient pour leur précieuse contribution. Ils remercient également Mme Marianne Cherbuliez, procès verbaliste pour sa fidèle restitution de la séance.

Constat des commissaires

Le conseiller d'Etat a informé régulièrement la Commission des finances de l'état des comptes de la République et canton de Genève, dans une volonté de transparence et de respect des exigences des député-e-s. C'est dans ce même état d'esprit que les commissaires ont été reçus par les collaboratrices et collaborateurs du DF. Leurs grandes compétences n'ont d'égal que leur engagement au service de l'Etat. Leurs réponses données, en toute transparence, sur leurs difficultés, leurs attentes, leurs espoirs et leurs limites, leurs déceptions et leurs satisfactions nous confirment leur grande motivation à entraîner le DF vers une meilleure identité d'entreprise et un renforcement du management et de la communication.

Système de contrôle interne financier et comptable

En rapport à la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) qui impose aux services de l'Etat la mise en place d'un système de contrôle interne, les commissaires s'enquèrent du respect des ces exigences par le DF, notamment en matière de contrôle interne comptable et financier.

Le boucllement des comptes fonctionne, mais les nouvelles directives comptables sont à approuver et à mettre en place avec des comptables qui maîtrisent les nouvelles normes.

Le DF est encore insuffisamment doté en directives : un travail important a été entrepris pour combler ce manque. 14 directives sont actuellement déjà en ligne.

M. Hiler insiste sur l'urgence à élaborer des directives transversales. Dès que ces directives seront approuvées, elles deviendront le texte qui unifiera les pratiques dans l'administration. Concernant la fonction finance, le modèle existe à la Confédération ainsi que dans le canton de Vaud. Ces directives transversales seront prêtes fin 2008.

Un dispositif informatique de centrale d'achat (centralisation des créanciers – fournisseurs) se met en place et devra être opérationnel en septembre 2008, avec un retour sur investissement clairement mesurable...

Directives sur la gestion des fournisseurs hors CCA

Le délai de mise en œuvre au 30 septembre 2008 de la directive pour la gestion des fournisseurs hors CCA sera tenu.

Le Conseil d'Etat a créé des collèges spécialisés dans lesquels les responsables financiers des départements se réunissent toutes les 2 ou 3 semaines. Un des buts de ces séances est d'identifier les niveaux hiérarchiques de pouvoir : chaque secrétariat a toutes les fonctions sous ses ordres (ressources humaines, logistique, finances, contrôle interne, etc.). Il s'agit donc d'un modèle très décentralisé.

Grâce aux normes IPSAS, une unification – centralisation sera possible.

Un centre névralgique de compétences pourra autoriser, centraliser et unifier la création d'un même fournisseur. Des procédures seront mises en place. Une nomenclature sera rédigée sur l'uniformisation de l'écriture d'un tiers fournisseur afin d'éviter qu'il n'apparaisse sous d'innombrables appellations différentes.

Les résultats ne seront visibles qu'après une année de mise en œuvre.

Gestion du personnel

La campagne de transfert des cadres de l'an dernier a bien fonctionné, des gens de qualité ayant été récupérés au niveau de la direction générale, grâce à des arguments autres que le salaire.

La notion de mobilité est de nouveau introduite dans l'administration.

Le DF a commandé une enquête de satisfaction auprès des collaboratrices et collaborateurs, à une entreprise externe, afin de cerner les sujets suivants :

– vieillissement du personnel,

- motivation réduite lors de travaux de base répétitifs,
- ambiance de travail difficile,
- bâtiment inadapté aux normes actuelles et inconfortable (trop chaud en été, glacial en hiver),
- départ de gens bien formés par l'Etat dans le secteur privé,
- demande de souplesse et transfert entre départements engendre des résistances,
- cadres sont très mobiles, mais gestion insuffisante pour les métiers spécifiques,
- image de soi dévalorisée lors de travail dans un secteur où les plaintes des particuliers sont nombreuses, etc...

Cette enquête doit permettre de construire une identité d'entreprise départementale, la compagnie mandatée apporte aussi son aide dans le management de la communication.

Absentéisme

Proche de 7%. La population de ce département se divise en deux catégories :

- une population de production, essentiellement à l'AFC, richement dotée en termes d'effectifs, qui travaille principalement à l'élaboration des déclarations ;
- une population d'expertise, avec des responsabilités différentes, soit en hiérarchie, soit en expertise pure.

Un projet pilote d'une année est engagé pour essayer de stabiliser ou diminuer l'absentéisme, (concerne 700 personnes, notamment les 150 collaborateurs traitant les taxations des personnes physiques à l'AFC). Ce dispositif permet :

- d'identifier les absences (la durée des absences augmente avec l'âge),
- de gérer la féminisation du personnel (les femmes s'absentent pour s'occuper de leur enfant malade),
- de cibler les périodes (corrélation avec un surplus de déclarations ?),
- de prendre en compte rapidement les absences,
- de gérer les conséquences sur les autres collaborateurs devant remplacer les absents (difficulté à trouver des remplaçants dans les domaines fortement spécialisés),
- d'établir un contact direct avec la personne malade,
- de favoriser le retour à l'emploi du collaborateur dans des bonnes conditions afin d'éviter qu'il ne rechute, faute d'avoir été encadré.

Si le taux d'absentéisme a augmenté en une année, c'est que la politique de changements massifs induit des problèmes et qu'un accompagnement du personnel dans le changement s'avère nécessaire;

Une meilleure maîtrise et compréhension de l'absentéisme devrait permettre une baisse de ce dernier. L'année 2008 représente une phase de stabilisation, les grands changements ayant déjà été opérés. Des améliorations techniques sont toutefois encore envisageables.

Baisse des effectifs

La performance du DF est bonne dans son ensemble, car les progrès informatiques portent leurs fruits, mêmes s'ils induisent un cloisonnement encore plus grand entre les employés :

- diminution du nombre de taxateurs, malgré l'augmentation massive des taxations en 5 ans (plus de 250.000 taxations / année),
- retour sur investissement mesurable à terme car depuis l'acceptation de projets informatiques il y a eu une diminution du personnel depuis 2000, et une augmentation de la masse de travail.

On peut quand même estimer que le bon suivi informatique a permis de digérer un presque doublement des déclarations à la source en 7 ans, (2 taxateurs de plus par année auraient été nécessaires alors qu'il y aura 25 taxateurs de moins).

Formation continue

Concernant la formation continue, trois types de formations sont identifiés:

- les formations-métiers ;
- les formations sur mesure, liées à la conduite du changement et aussi à la formation des cadres avec responsabilité d'encadrement, ainsi qu'à l'instauration des entretiens de services et de licenciements facilités (avant de procéder à un licenciement, l'administration s'assure au préalable qu'aucun poste ne convenant à ce collaborateur n'est disponible à l'administration),
- les formations liées au catalogue. Il est souhaité que dans le processus d'évaluation et de développement des personnes, ce type de formations pour les cadres soit totalement intégré dans un parcours professionnel avec un soutien de la hiérarchie.

Pour l'AFC le processus de formation continue est en phase de finalisation et relève les contacts entretenus avec l'OPE pour éventuellement faire certifier ce type de formations. Est également évoqué la valorisation des collaborateurs par une offre

de formation continue consistante au taxateur des personnes morales (516 h) et un diplôme de certification au niveau fédéral.

Formation des comptables

Le niveau de formation actuel des comptables doit être revu car, plus les normes sont compliquées, plus les comptables doivent maîtriser leur domaine.

La conduite du changement doit être assurée, or le « métier financier » au sein de l'administration doit être renforcé et requalifié et des cours de formation sont mis en place à cet effet.

Bilan carbone

L'Etat est un très gros consommateur d'énergie.

Le bilan carbone fera surtout ressortir des problèmes de bâtiments vétustes (consomment trop de chauffage, lié à la mauvaise isolation des bâtiments) et de mobilité. Autrefois, ce thème était uniquement traité en Commission des finances. En 2006, c'est désormais l'administration, dans sa globalité, qui se penche sur la question. La motivation d'effectuer un bilan carbone est non seulement climatique mais également financière.

Le bilan carbone devrait être complet d'ici deux ans.

Outils de gestion moderne

L'an prochain, l'idée est de réaliser un bilan social (modèle OCSTAT), avec les comptes, afin de savoir qui est le personnel, son âge moyen, la répartition, les fonctions, le taux d'encadrement etc., afin de mieux connaître la population de l'Etat. Le bilan-carbone et le bilan mobilité vont dans le même sens, ce sont des outils de gestion moderne.

Refonte de l'administration fiscale cantonale

Obstacles rencontrés par le DF lors de l'augmentation des contrôles manuels entre les données figurant sur les bordereaux envoyés aux contribuables et celles figurant, entre autres, sur leurs comptes individuels.

Les applications Magic et IAO sont de vieilles applications dont le taux d'utilisation diminue chaque année et qui tendent ainsi à disparaître. Des investissements considérables, mais peu rentables seraient nécessaires pour pouvoir effectuer des contrôles réguliers de ces applications.

Informatique

Mesures 20 du P1 et 40 du P2

M. Hiler soulève le problème du chiffrage et note que le *ratio* nombre de taxations par collaborateur s'est amélioré depuis quelques années, grâce à l'informatisation.

Pour la refonte AFC, il faudrait partir de l'année où elle a commencé, 1998-1999, et voir combien de volumes il y a eu. On arriverait à la conclusion que ce sont des investissements qui se rentabilisent.

Concernant la CFI, le DF n'est pas le seul utilisateur et actuellement il apparaît difficile de démontrer des économies effectuées. Le changement de système comptable n'engendre pas une augmentation du rendement. De même pour le SIRH.

L'Etat sait mal vendre ce qui a été fait. Il n'y a pas encore d'indicateurs de productivité pure.

Des indicateurs (ROI) vont être mis en place. Les ROI sont calculés avec la collaboration du CTI, mais encore de manière imprécise. (Exemple : l'important développement informatique relatif aux impôts à la source, vers 2000, en instaurant le GED qui a permis d'absorber le doublement du nombre de contribuables imposés à la source. L'effet induit ne pouvait pas être donné en ROI à l'époque).

Désormais, le ROI de chaque nouveau projet informatique est calculé (voir annexe pour la méthode de calcul appliquée par le DCTI).

Administration en ligne

Les 10 socles de prestations de l'administration en ligne vont apporter des simplifications appréciables pour les citoyens, toutefois encore difficiles à quantifier. Mais il est certain que l'utilisateur va être satisfait, améliorant ainsi fortement l'image de l'Etat, diminuant aussi les pollutions en évitant de très nombreux déplacements.

Ce type d'innovation est très pratique pour les entreprises, mais plus la prestation est faite sur mesure, (ce qui est le cas de la déclaration d'impôts cantonale par rapport à l'IFD), plus elle coûte...

Respect de la cible

Les chiffres sont bons pour 2007. Le plan d'allègement de la Confédération consiste à passer de 3.6 % à 3.1 % d'augmentation des charges par année.

Problème

Avec l'inflation, qui est déjà de 1.47 % pour cinq mois, l'Etat aura de la peine à payer l'indexation.

Un taux supérieur à 2% apporterait des difficultés qui mettraient en péril le fragile édifice des finances équilibrées de l'Etat...

Thésaurisation des subventions

Une clause prévoyant le devoir de l'Etat de comptabiliser ses créances est désormais mise en place au sein des contrats de prestations.

Une traditionnelle thésaurisation est autorisée dans certains cas, tels qu'à la FSASD ou les HUG, et une thésaurisation moins autorisée dans le cas des EMS notamment, où le contrôle n'est pas aisé en raison du fait que ce sont souvent des instituts privés.

Il existe encore des formes de thésaurisations propres aux fondations immobilières de droit public qui construisent et gèrent les HBM. La question est, dans cette hypothèse, de savoir si les réserves de travaux sont des thésaurisations.

Suite à de longues discussions au sein du Conseil d'Etat et avec la Commission des finances notamment, le système permet maintenant de faire apparaître chaque année ces chiffres, et le remboursement intervient après quatre ans selon des modalités fixées ou non à l'avance.

La thésaurisation est aujourd'hui un problème circonscrit aux EMS.

Prêt à la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

L'octroi du prêt est de la compétence du Grand Conseil, mais est imputé et géré par le DT, ce dernier étant le département de tutelle. Il apparaît que le DT ne peut bouger cette somme à sa guise.

La LIAF et le respect de la LGAF ont généré de nombreuses subventions tacites. Cela expliquerait l'impossibilité de les contrôler avant leur comptabilisation. Le même problème se pose avec les capitaux de dotation. Le DF a la compétence IPSAS mais ne peut gérer le prêt à la place du département de tutelle.

L'éventuelle rémunération du prêt ne pourrait être que fictive et se résumerait à une écriture comptable. Actuellement, de l'argent ainsi qu'un prêt gratuit sont accordés à la CGN, une manière d'aider qui va prochainement disparaître.

Conclusion

M. le Conseiller d'Etat Hiler note le gros effort fourni par les personnes présentes pour effectuer les améliorations et aller dans le sens des décisions prises par le Parlement. Il signale que cela représente une masse de travail considérable. Il indique, plus généralement, que chaque changement de loi implique une masse de

travail, tout comme les nouvelles normes IPSAS, le budget par prestation, les rotations constantes à l'AFC, etc.

Il tient à souligner l'effort de ses collaborateurs, cela d'autant plus que les projecteurs sont généralement dirigés sur les problèmes à résoudre et non les solutions apportées.

Les commissaires sont attentifs aux conséquences des exigences du politique en matière d'économies sur la gestion du personnel. Les exigences des députés et les contrôles imposés au sein des services doivent être accompagnés d'un climat de travail basé sur la confiance et la transparence.

Aucune refonte de l'Etat, aucune économie durable, aucun respect des plans de mesures du Conseil d'Etat ne pourront être efficace sans respect d'une meilleure qualité de vie au travail pour celles et ceux qui doivent les mettre en œuvre. C'est pourquoi, l'étude des comptes 2007 et les questions transversales ont été vues à travers le filtre incontournable des ressources humaines.

Département de l'instruction publique

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+28.6 %
Personnel:	+0.9 %
Dépenses générales:	-7.2 %
Subventions:	+1.8 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+3.0 %
Personnel:	+2.3 %
Dépenses générales:	-4.5 %
Subventions:	+4.7 %

La Commission a constaté un dépassement de 9.5 millions de francs en dépense de personnel (+0.94%), dû au rappel CIA et réévaluation de la fonction d'enseignant.

Elle a réitéré au département l'importance de présenter des projets de loi distinguant clairement les frais d'investissements des frais de fonctionnement. Elle a souhaité également que des demandes de dépassement de crédit lui soient présentées AVANT que les montants n'aient été dépensés...

Augmentation des comptes 2007

Les comptes du DIP sont en augmentation de 3 % par rapport à ceux de 2006, soit une augmentation de 65 millions. En outre, certains comptes sont difficilement lisibles en raison de divers changements de rubriques.

Réformes actuellement en cours au sein du DIP

Dès 2011, l'anglais sera enseigné dès la cinquième primaire, pour compenser le manque d'heures d'enseignement de cette langue, dont le nombre est nettement inférieur aux autres cantons.

Directeurs des établissements primaires

Le coût de l'arrivée de directeurs fait apparaître des chiffres stables.

Formation continue

Il peut paraître inquiétant à la Commission que les frais de formation continue soient en baisse, bien que le DIP qui allie cette diminution de temporaire, en attendant l'ouverture de l'IUFE.

Subventions culturelles

La question de la mise en œuvre des économies à hauteur de 25 millions a été discutée et les partenaires concernés n'auraient pas compris la raison des coupes décidées. Il est important de poursuivre un dialogue entre la Ville et l'Etat de Genève au sujet de la répartition des charges entre les communes et la Ville, ainsi que de la péréquation financière intercommunale. Le Président du département indique que la conférence culturelle votée par le Grand Conseil et le Conseil municipal n'a jamais vu le jour.

Gestion transversale

Le Président du département mentionne divers changements de postes au sein du DIP, ce qui montre la volonté de ce dernier d'être compatible avec l'organisation des autres départements dans la vision d'une gestion transversale de l'Etat. Il s'agit également de s'inscrire dans une vision qui est celle de l'harmonisation scolaire au niveau romand et suisse, fixée symboliquement à la rentrée 2011, et touchant à l'école obligatoire et l'enseignement post-obligatoire.

Education spécialisée

Concernant le suivi des jeunes dans une approche sociale, psychologique et sanitaire, l'année 2007 a permis de mieux coordonner le fonctionnement de ses services et des Fondations qui s'occupent de l'éducation spécialisée.

Enseignement spécialisé

L'enseignement spécialisé a fait l'objet de réflexions au niveau des structures, de l'organisation et des prestations publiques. La volonté d'une politique éducative de l'Etat se caractérise par davantage de certifications, un niveau général en hausse et plus d'actions pour la démocratisation des études.

Fonds cantonal d'art contemporain

Le Président du département signale que le fonds d'art contemporain, rattaché depuis le début de la législature au DIP, mérite une révision dans son organisation, sa gestion et son orientation. Il n'est pas dans les priorités du Conseil d'Etat de proposer que le pourcentage revenant au fonds d'art contemporain soit rétabli à 1 %.

Les acquisitions sont plafonnées à un million.

Une comparaison est faite entre ce million consacré à l'achat d'œuvres d'art contemporain et les sommes que le DIP destine :

- Au fond de jeunesse, pour 278'000 F au total ;
- Aux subventions sans ligne propre, pour 6.846 millions ;
- Aux formations indépendantes, à la diffusion et aux échanges culturels, aux colonies de vacances, au conservatoire de musique, aux excursions scolaires, etc.

Une discussion s'ensuit autour de la nécessité pour l'Etat de se concentrer sur les institutions phares, ou de voir si le subventionnement à la culture doit aussi concerner les jeunes artistes débutants et la culture émergente.

Constat des avancées en 2007

- Une meilleure mise en phase de la petite enfance avec le début de l'école (instruction publique obligatoire dès l'âge de 4 ans), avec une influence, sur les capacités d'accueil, telles que les mamans de jour, les crèches, garderies et jardins d'enfants.

En termes de scolarité obligatoire, le Président du département évoque ensuite :

- La définition du modèle de direction d'école ;
- L'extension d'un projet-pilote concernant le réseau d'enseignement prioritaire à six autres établissements, ce qui porte leur nombre à 14 ;
- L'élaboration du nouveau règlement d'évaluation, suite à la votation populaire (retour des notes). Les résultats liés à cette modification du système d'évaluation seront connus à la fin juin 2008 ;
- De gros travaux au niveau du CO, concernant le projet d'élaboration au niveau interne d'un contre-projet aux initiatives 134 et 138 ;

Au niveau de l'enseignement post-obligatoire, le Président du département mentionne :

- Les travaux d'actualisation et de correction de la nouvelle ordonnance relative à la nouvelle maturité ;
- La reconnaissance des maturités spécialisées de l'ECG ;
- La concrétisation des pôles de formations professionnelles.

Conclusion

Le Département de l'instruction publique a réduit ses dépenses générales mais l'engagement de postes supplémentaires, nécessaires à la rentrée scolaire ne permet pas à ce département, pour le moment, d'être dans la cible de réduction du personnel de 5 % fixée par le Conseil d'Etat.

Le discours de Saint-Pierre est évoqué pour rappeler que l'instruction publique est une priorité fondamentale.

Département de l'instruction publique

Commissaires: Mme M. Grobet-Wellner et M. P. Weiss

Les commissaires ont rencontré, le 5 mai 2008, M. Charles Beer, conseiller d'Etat, M. Frédéric Wittwer, secrétaire général, M. Jérôme Emerich, directeur financier et Mme Tien Pham, service du budget.

Synthèse rédigée par M. Pierre Weiss, avec les apports de Mme Mariane Grobet-Wellner

Le chef du DIP apporte tout d'abord des compléments au rapport de gestion du Conseil d'Etat. Ceux-ci portent sur les dimensions de transition de l'exercice 2007. Sont ainsi successivement traités: la petite enfance, les mamans de jour et les crèches et l'intervention revue à la baisse de l'Etat compte tenu de l'implication demandée aux communes – le tout donnera lieu à un RD.

Puis sont abordées l'entrée à l'école enfantine et l'école primaire, au regard de la préparation d'Harmos, avec des objectifs d'amélioration des programmes et en rappelant la réévaluation des fonctions.

Un commissaire s'entend répondre que l'anglais sera enseigné en 5^e P dès 2011. Quant à l'enseignement bilingue, qui préoccupe sa collègue, il ne sera pas introduit, compte tenu des autres efforts déjà faits en matière de langues. Ceux-là se traduiront notamment par une augmentation d'une demi-journée de la durée d'enseignement, pour mettre Genève à niveau des autres cantons (voir ann. 1), les élèves de ce canton étant privés de l'équivalent de 2 ans d'enseignement de français par rapport aux écoliers valaisans ! Un commissaire partage ce souci.

Vient le tour du CO. Les initiatives le concernant ont fait l'objet d'un contre-projet. Des éléments d'harmonisation sont mentionnés, et notamment le PER, ex-PECARO. Cinq réformes de processus sont énumérées : directions d'établissement, retour des notes, contre-projet sur le CO, révision des horaires et formation des enseignants. L'ensemble doit permettre une meilleure insertion dans le PO.

S'y ajoutent la nouvelle loi sur l'orientation et la formation professionnelle et l'articulation entre les pôles, les réformes à entreprendre concernant l'école de culture générale et le collège ainsi que les travaux pour une nouvelle loi sur les bourses et prêts.

De façon générale, ces réformes sont imprégnées du souci de coordination avec le paysage de la formation romande et suisse. Elles ont déjà conduit à des réformes d'organigramme pour le rendre transversal.

Un commissaire souhaite connaître l'impact de ces réformes sur les comptes. Le chef du DIP lui répond que « les charges ont été très bien tenues », malgré les réévaluations de fonctions. Ce qui rend d'autant plus dures les réorganisations, qui s'effectuent sans moyens supplémentaires. Il précise même, en réponse à une question, qu'il ne se sent pas freiné par des questions budgétaires, mais « à condition que le PFQ se traduise par des moyens supplémentaires » à l'horizon 2010-2011 dès lors que de nouvelles prestations seront accordées.

Pour un commissaire, le chef du DIP a abordé la gestion de son département selon une logique de moyens à mettre en œuvre. La question des résultats mérite aussi quelque attention, car elle permettrait de justifier les demandes de moyens nouveaux. A cet égard, le chef du DIP rappelle l'objectif d'amener le taux de certification post-obligatoire de 85% à 95% en 2014. Un commissaire lui réplique que les taux nominaux sont une chose, les taux réels une autre. Dans ce cadre, le secrétaire général mentionne encore les projets d'établissement liés à un cahier des charges spécifique contenant les moyens.

Après ces considérations de gestion, les comptes font l'objet de l'attention des commissaires. Comparant les charges 2007 avec celles de 2006, un commissaire note une augmentation de 65 millions, soit quelque 3%. Pour le secrétariat général, elle est de 14%. Cela est dû au rattachement de la culture, naguère figurant sous les rubriques du SAF. Un commissaire souhaite une présentation plus claire des changements de rubriques (voir ann. 2 reconstituant les comptes en fonction de la nouvelle organisation).

La même explication vaut pour la rubrique 31.

Les trois ordres d'enseignement sont passés en revue. Il est observé les augmentations de charges au primaire, notamment de personnel, et les diminutions au CO et au PO. Les dépenses de personnel augmentent au primaire et au PO, et sont stables au CO. En regard, les effectifs d'élèves diminuent au primaire, au CO et augmentent au PO et les effectifs d'enseignants sont stables au primaire, diminuent de 30 au CO et augmentent de 11 au PO.

La question de l'évolution des dépenses au primaire est sensible, en raison de la réforme concernant les directeurs qui sera en réalité effective à partir de 2008. Pour l'heure, les charges de personnel pour ces derniers, pour les inspecteurs (31.18) et pour les responsables d'école sont stables (31.17), ce qui dément le soupçon d'une anticipation d'une augmentation des charges due à la nouvelle organisation.

Un commissaire souhaite toutefois connaître l'incidence pour 2008 de la classification des directeurs en 24 plutôt qu'en 23. Le chef du DIP était partagé à ce

sujet, l'avis du SEF l'a emporté. Se pose la question du rachat unique de la CIA. Il précise qu'il n'entend pas nommer des super-directeurs.

Une recherche sera effectuée pour savoir la raison de l'explosion des indemnités pour inconvénients de service (31.04200), les indemnités pour commissions (301.04401) et pour les indemnités spéciales de fonction (301.05301) (cf. ann. 3 Réponse aux questions des commissaires).

Un commissaire relève que de façon générale les charges sont en augmentation de 3%, sous réserve des augmentations concernant le primaire. A ce sujet, le responsable du service du budget explique que des réallocations de postes ont été décidées pour engager des éducateurs afin de respecter les normes fédérales concernant l'éducation spécialisée. Un commissaire relève toutefois qu'à cette explication il faut ajouter les prestations spéciales aux enseignants retraités du primaire (307.12), à savoir l'offre d'un pont AVS. Il ajoute que l'augmentation la plus forte pour les traitements (6%) concerne le PO, alors qu'il n'y a pas eu de réévaluation dans cet ordre d'enseignement (302.03); cela est dû à de nouveaux postes. Le secrétaire général précise que des charges administratives sont confiées à des enseignants. Un commissaire regrette que de façon générale les chiffres du rapport de gestion ne permettent pas la visualisation des informations données en séance (cf. ann. 4 Réallocations postes budget 2007).

Les frais de bâtiment sont inférieures au budget.

Les frais de formation continue diminuent. Cette évolution est temporaire, dans l'attente de l'ouverture de l'IUFE.

Un commissaire, revenant sur l'augmentation de 3%, pose la question du respect par le DIP des objectifs de St-Pierre. Sa collègue relève que des recettes nouvelles compensent certaines dépenses, tout en rappelant elle aussi la position du GC sur l'évolution des charges. La responsable du budget répond que certains éléments sont nouveaux par rapport au budget, mentionne les coûts uniques de la CIA et l'indexation complémentaire accordée par le CE. Il n'en demeure pas moins que le respect des objectifs est rendu difficile.

Concernant l'Office de la jeunesse, un commissaire observe une diminution par rapport au budget, malgré des charges de personnel en augmentation. Cela s'explique par une reprise de tâches.

Un commissaire met en évidence la politique d'« arrosage » en matière culturelle. Des explications sont données sur les coûts de l'enseignement musical.

De façon générale, s'agissant des subventions, un commissaire note que l'augmentation est de 1,78% hors allocations d'études, y compris l'augmentation de 3,11% pour la HES et de 2,53% pour l'université. Ces augmentations sont notamment dues au rattrapage CIA et au complément d'indexation. Un commissaire

souhaite un document récapitulant ces augmentations (cf. ann. 5 Tableau synoptique des comptes 2007).

Diverses subventions sans ligne propre sont ensuite évoquées, à commencer par la Fondation pour l'écrit qui aurait mérité un PL LIAF, n'eût été sa reprise par Palexpo, à suivre par Le Courier, la scène nationale d'Annecy, la Revue de théologie et de philosophie (cf. ann. 3 Réponse aux questions des commissaires suite).

Une discussion s'engage sur le budget 2008 et la mise en œuvre de la décision d'économiser 25 millions pour l'ensemble de l'Etat, avec ses effets non proportionnels pour les HES et l'université. Un problème de communication est reconnu.

Un commissaire note que les comptes ont fait l'objet d'observations de l'ICF. Une note sera fournie à cet effet (distribuée en séance de la commission). Il s'agit notamment de la question de la réserve de carrière des enseignants.

Des félicitations sont adressées à M. Wittwer pour son nouveau poste, et des remerciements adressés aux responsables du DIP.

Université

La subvention cantonale de l'an passé pour l'Université s'élevait à 321 millions. Le résultat pour l'année 2007 est positif à hauteur de 14 millions. Le bilan au 31 décembre 2007 fait état de 330,1 millions d'actifs. La Commission note une augmentation globale des charges de fonctionnement de 2.7 % en 2007.

La Commission relève que les comptes 2007 présentent une meilleure lisibilité. Elle encourage le Recteur à mieux identifier la part cantonale par rapport aux autres apports financiers. Le recteur pense que les nouveaux mécanismes introduits par la LIAF, en particulier la convention d'objectifs, permettront en partie d'avoir une vision beaucoup plus claire.

Convention d'objectifs et plan stratégique

Le rectorat s'est attaché à les mettre en place au cours de l'année 2007.

Charges salariales et mécanismes salariaux

Sans augmentation budgétaire, l'Université a dû assumer l'augmentation des mécanismes salariaux, ce qui a eu pour conséquence un retard dans le développement de certaines prestations, en particulier le développement du système d'information de l'Université.

Le budget 2008 de l'Université se réduit. Les mécanismes salariaux sont à la charge de l'institution et celle-ci est sollicitée dans le cadre des mesures d'économies de 25 millions du Conseil d'Etat.

Economies

Le rectorat est conscient que l'Université doit participer à l'effort d'assainissement financier du Canton, mais il rappelle que les activités de l'institution s'inscrivent non seulement dans un paysage local ou cantonal mais aussi dans un paysage national et international.

Les chercheurs de l'Université de Genève ont rapporté encore plus d'argent en 2007 qu'en 2006, en termes de ressources provenant du Fonds national et de fonds européens. Ces apports supplémentaires sont essentiels pour permettre à l'Université de fonctionner, mais dépendent aussi d'engagements financiers supplémentaires de l'Université. Par exemple, l'ISDC constitue une opération portée par le département d'astronomie de la

faculté des sciences. Le Fonds national est prêt à soutenir le développement de cette activité mais requiert une participation financière supplémentaire de la part de l'Université. En résumé, 1F cantonal mis dans l'Université rapporte 1 ou 2F de ressources extérieures.

Liberté d'association

La Commission s'interroge sur la perception obligatoire de 6 F par an pour la CUAE, prélevée sur les taxes d'immatriculation des 13'000 étudiants. Cette pratique pourrait aller à l'encontre du principe de la liberté d'association.

Les montants versés aux associations sont calculés au prorata du nombre d'étudiants inscrits dans ces associations. La CUAE bénéficie exceptionnellement d'un forfait de 80'000 F destiné à ses salariés. Des doutes sont exprimés quand à la légalité de ce système au regard de la LIAF, car cela correspondrait à une sous-subvention.

Il s'agit pour les étudiants d'une rétrocession de leurs propres versements, dans le cadre de la vie associative au sein du contexte de l'Université. Ce système a été approuvé au-delà du rectorat.

Nombre d'étudiants

La diminution observée ces dernières années est due à un aspect conjoncturel lié à la Réforme de Bologne, qui a amené certains étudiants à quitter l'Université ou à terminer leurs études. En outre, il est nécessaire de faire connaître les activités de l'Université. Une campagne active de promotion, notamment en Romandie et en France voisine a été lancée.

Communication

Les médias reçoivent régulièrement des informations concernant les activités de l'Université. L'an prochain, à l'occasion du 450^e anniversaire de l'Académie (fondation par Calvin), un développement de la communication avec la Cité genevoise sera réalisé.

Concurrence entre l'Université (SFI) et l'IHEID

Le Recteur explique que, parmi les six axes de développement mis en place par le rectorat, figure un point « finance et société ». L'Université de Genève souhaite faire appel à une personne du SFI dans le but de dynamiser ce pôle « finance et société », et ce, d'ici quelques semaines. En matière de

relations internationales, il n'y a pas à l'Université de Master en compétition avec celui proposé par l'IHEID. Il n'existe donc pas de concurrence.

Rétrocessions dues aux activités accessoires

Les enseignants concernés sont tous à un taux plein. Sur 600 personnes, 200 déclarent avoir des activités accessoires. La somme représente environ 3 millions. Les activités accessoires doivent être supérieures à 30 % du salaire pour induire une rétrocession.

Autres questions abordées par la Commission

- Fonds publics et Fonds privés affectés à la recherche
- Travaux prévus afin de remédier à la vétusté de certains locaux

Université de Genève

Commissaires: Mme M. GROBET-WELLNER et M. P. WEISS

Les commissaires ont été reçu par M. Jean-Dominique Vassali, Recteur, Mme Anik de Ribaupierre, vice-rectrice, M. Hugo Cubillos, Mme Laurence Bergonzi du rectorat. Assistaient à l'audition en tant que représentant du Département de l'instruction publique Mme Villanyi Andrea et M. Aldo Maffia.

Etats financiers – Bilan global

Les comptes 2006 figurant dans le document « Etats financiers 2007 » ont été retraités afin de permettre la comparaison avec les résultats 2007 incluant les normes DICO-GE. Les détails du retraitement se trouvent aux pages 30ss du document.

Actif

Le Bilan au 31.12 2007 fait état de 259,1 Mios d'actifs circulants et de 71,0 Mios d'actifs immobilisés, soit au total 330,1 Mios. Les immeubles de placement et les placements financiers ont augmenté de 10 Mios en 2007 et totalisent 244 Mios.

Passif

Les fonds étrangers se montent à 190,8 Mios, dont 166,7 Mios sous l'intitulé « Fonds affectés à l'enseignement et à la recherche ». Cette rubrique ne figure plus parmi les « Fonds propres ».

Les fonds propres totalisent 139,3 Mios. Ils comprennent 15,6 Mios de « Fonds de recherche et fonctionnement Etat non attribués » dont 1,6 Mios « Soldes facultés, fonctionnement Etat ».

Un montant estimé à 12,2 Mios de provisions pour PLEND, vacances et heures supplémentaires ne figurent pas dans les comptes, sur décision du Conseil d'Etat. Les réviseurs attirent l'attention sur le fait que les Fonds propres et les fonds affectés à l'enseignement et à la recherche sont en conséquence surévalués de 12,2 Mios.

Résultat global

Globalement, y compris les autres sources de financement, l'Université enregistre un excédent de recettes de 10,3 Mios, dont un tiers est dû à un excédent de recettes de « fonds de tiers et fonds universitaires » de 6,3 Mios.

Ce fonds enregistre d'importants revenus et profits réalisés sur titres, 18,8 Mios ainsi que 4,8 Mios de profits latents et revenus sur immeubles, soit au total 23,6 Mios. Les pertes latentes et réalisées sur titres et immeubles sont estimées à 15,5 Mios.

Etats financier « Fonctionnement Etat »

Résultat « Fonctionnement Etat »

L'excédent de produits « Fonctionnement Etat » 2007 de l'Université se monte à 2,8 Mios. Les charges totalisent 413,4 Mios et les recettes 416,2 Mios, y compris 1,5 Mios des revenus sur titres attribués au résultat « fonctionnement Etat ».

Charges « Fonctionnement Etat »

Les dépenses de personnel représentent l'essentiel des charges et totalisent 369,1 Mios. L'augmentation globale en 2007 est de 2,7%. Il manque cependant une provision estimée à 12,2 Mios pour PLEND, vacances et heures supplémentaires et qui ne figure pas dans les comptes 2007.

Recettes « Fonctionnement Etat »

Les recettes se montent à 416,2 Mios, à savoir 414,7 Mios auxquelles il faut rajouter la somme de 1,5 Mios des revenus sur titres attribués au résultat « fonctionnement Etat ». Une participation aux frais d'infrastructure est prélevée aux Fonds, soit un total de 2,1 Mios.

Questions diverses posées lors de l'audition

Bâtiments universitaires

Il n'y actuellement aucun projet concret de transfert de bâtiments. Les charges des bâtiments sont définies par le DCTI et s'élèvent actuellement à 50 Mios. L'Etat procède actuellement à l'évaluation de ses bâtiments « Petit Etat ». La valeur des bâtiments de l'Université n'est pas connue.

Biens immobiliers

Les valeurs de ces biens sont réactualisées chaque année selon une méthode agréée par la fiduciaire. La valeur de 1 F est attribuée à l'immeuble rue de Candolle.

Titres

Des fortes variations entre 2006 et 2007 sont constatées. Les pertes latentes figurant dans les comptes sont très importantes et pèsent lourdement sur le résultat

final. Le résultat final de gains et pertes sur titres est toutefois positif et se monte à 3 Mios.

La mauvaise situation du marché boursier depuis le début de l'année en cours résulte en une perte estimée à 10 Mios pour le premier trimestre 2008. Aucun placement spéculatif ne figure dans le dossier titre de l'Université. Les frais de gestion se montent à 1 Mio.

Augmentation des ressources

La progression de 30 Mios provient de la partie FNRS (Fonds national de la recherche scientifique) et fonds privés. Cette augmentation est le résultat du dynamisme des professeurs qui ont obtenu plus d'argent de leurs bailleurs.

Quant à l'avenir, une piste de réflexion porte sur le développement des partenariats public-privé. Toutefois, le transfert de technologie, l'aide à la création d'entreprises et la prise de brevets sont également des sources de frais.

S'agissant de la recherche de subventions provenant du secteur privé, peu développée jusqu'à présent, des discussions ont lieu avec deux banques dans le but de subventionner les disciplines économiques. D'autres discussions avec le secteur privé ont lieu pour financer la chimie. L'Université ne souhaite cependant pas aller aussi loin que l'EPFL dans ce domaine.

Non-dépensés provenant de la subvention

Ce poste était de 22 Mios en 2005 puis à 9,5 Mios en 2006 suite à la décision de l'Etat de le ponctionner de 15 Mios. L'état actuel figure dans la note 11.1 page 17 dans le document « Etats financiers ».

Caisse commune

Une convention entre l'Université et l'Etat a été signée il y a un mois.

Diminution du nombre d'étudiants

Elle est due à plusieurs raisons, dont le problème de logement à Genève et la montée en puissance de l'EPFL. Une analyse est en cours. Les projections statistiques prévoient une remontée régulière à 13'147 étudiants en 2011.

Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

Absence de comptes audités

Lors de l'audition des HES, les commissaires rapporteurs ne disposaient pas des comptes audités. Les comptes audités de la HES-SO sont présentés aux Conseillers d'Etat au mois de juin. La Commission se retrouve donc en situation d'étudier les comptes sans qu'ils aient été audités, ce qui peut remettre en question la valeur de ces comptes (le rapport d'audit ne sera remis qu'en août, après avoir passé par les organes de la HES-SO).

La Commission évoque un problème de légalité sur lequel elle doit prendre une décision. La question est également posée d'exiger du réviseur d'avancer l'audit, car le Parlement a besoin de comptes révisés pour travailler sérieusement.

Coût du système

Il apparaît que les HES rapportent au canton de Genève, notamment du fait des contributions des cantons dont les étudiants fréquentent les HES genevoises. L'évolution des effectifs est évoquée, une restitution au canton devant encore être effectuée.

Haute école de musique

La musique, les arts visuels et les arts de la scène vont intégrer le dispositif intercantonal HES, avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2008. L'intégration de la Haute école de musique de Genève implique la création d'une Fondation de droit public avec un transfert du personnel du conservatoire, sous statut de droit public, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Normes IPSAS

L'application financière est identique pour toutes les écoles de la HES-SO. Le serveur de cette application se trouve à Fribourg et la comptabilité des HES de Genève est faite à Genève. Dès 2008, les HES de Genève appliqueront les normes IPSAS.

Autres éléments évoqués par la Commission

- Effectifs de l'école d'ingénieurs
- Profil de formation de base des étudiants, école par école (filière CFC, maturité professionnelle, filière gymnasiale).
- Effectifs d'étudiants à Lullier et engagement de vacataires
- Commission interparlementaire de contrôle HES.

HES-GE

Commissaires : Mme M. Grobet-Wellner et M. P. Weiss

La sous-commission a eu le plaisir de rencontrer, le 30 avril, M. François Decarroux, directeur et M. Philippe Treyer, directeur de la comptabilité. M. Aldo Maffia, représentant du DIP étant présent lors de la séance.

Les représentants de la HES-GE s'expriment tout d'abord sur les comptes non audités de 2007, ce qui suscite une discussion (voir infra).

Deux points retiennent l'attention du directeur. Primo, une érosion du clearing des écoles de la HES-SO par rapport à 2006, de 20 millions à 16,5 millions (p. 9) en raison de la diminution des effectifs de l'école d'ingénieurs -qui rapportent plus qu'ils ne coûtent- et une augmentation de ceux de l'école de gestion -qui coûtent plus qu'ils ne rapportent. Secundo, les bons résultats de 2007 qui permettent à la HES-GE de rendre à l'Etat davantage que prévu (+ 2,8 millions) dans le budget (p. 23), et ce davantage grâce à la HES-SO qu'à la HES-S2 (p. 24).

Le directeur financier précise que le montant de 2,89 millions correspond aux normes de restitution pour éviter un dépassement de la contribution cantonale, et que la contribution cantonale pour la HES-SO (p. 9) était de 35,875 millions, alors que le résultat définitif est de 36,750 millions, en raison du nombre d'étudiants effectivement reçus et envoyés (note p. 23). En outre, un remboursement au canton de 1,34 million supplémentaire est suggéré, ce qui permet de constituer une réserve de 346 000 F (tendant vers un pourcentage de réserve de 5%). Une décision définitive n'était pas prise au jour de l'audition. A noter que la LIAF ne s'applique pas à la HES-GE qui dépend d'une convention intercantonale pour ses mécanismes de financement.

Un commissaire note à ce stade que le résultat 2007 se caractérise par un excédent de financement important par rapport au budget. Au total, en effet, le résultat positif est de 4,41 millions au lieu de 0,8 million budgété (p. 23).

Le directeur ajoute à cet égard que des mesures de compression des charges ont aussi été prises, aux effets plus rapides que prévu. D'autre part, la HEG a contribué fortement à cet excédent, par la croissance de ses effectifs, alors que les dépenses n'ont pas progressé dans la même mesure, entre autres à cause de difficultés de recrutement.

Quand sont prises en considération la HES-S2 et l'ESBA, le résultat positif passe même à 6,38 millions, note un commissaire. Au sujet de la HES-S2, le directeur financier note que 278 000 F devront être remboursés au canton, toujours pour respecter les règles de la contribution cantonale, et que le reste servira à diminuer la

perte de la HES-S2 reportée depuis 2005 en raison d'une provision de 3,72 millions créée en raison du rattrapage dû à la réévaluation CIA des salaires des professeurs (p. 26). Reste à ce stade une perte de 1,1 million qui sera diminuée de (914 000 F – 278 000 F = 636 000 F).

Concernant l'absence d'audit des comptes, le représentant du DIP souligne qu'elle reflète un problème chronique du système HES. S'y sont ajoutés des problèmes informatiques, de personnel et de coordination avec l'application SIRH, précise le directeur financier, ainsi que des erreurs dans la saisie des salaires et des notes de frais et un examen tardif par le réviseur ! Last but not least, précise le directeur, la juxtaposition de la clôture des comptes et du budget 2009, à cause des exigences de préparation budgétaire de l'Etat, sans mentionner l'absence de connaissance de la date de reddition des budgets.

Pratiquement, l'audit des comptes devrait être en train lors de l'audit en commission et terminée lors du vote des comptes en plénière. C'est une condition formelle sine qua non pour un commissaire d'approbation des comptes. Ce calendrier optimiste est démenti par le représentant du DIP, qui mentionne une reddition habituelle du rapport d'audit à fin août, qui relève toutefois que le rapport final diffère peu de celui présenté aux députés. Cet élément n'est pas jugé suffisant par un commissaire qui souhaite en l'espèce une discussion des députés. La complexité inter-cantonale de la HES-SO diminue le peu d'espoir de voir ces délais tenus... Le représentant du DIP relève de plus qu'un rapport de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO est présenté avec un an de retard.

Un commissaire souhaite une présentation simplifiée des comptes (p. 7). Il note en synthèse que Genève paie 36 millions pour la HES-SO (p. 7) et 24 millions pour la HES-S2 (p. 9), soit un total de 60 millions.

La HES-SO coûte au total 227 millions (p. 8) et la HES-S2 116 millions (p.10). Le système inter-cantonal se traduit donc par des charges de 343 millions.

Celui-ci rétrocède à Genève 59 millions (p. 7) pour la HES-SO et 28 millions pour la HES-S2 (p. 9), soit 87 millions. Soit un différentiel favorable au canton de 27 millions dû à une attractivité plus grande que ne l'est l'« exportation » des étudiants genevois vers les autres cantons parties à l'accord. A cela s'ajoute, précise le directeur financier, la quote-part de 30% de la Confédération pour les étudiants de la HES-SO, et celle, plus faible mais progressivement mise à niveau, pour la HES-S2.

Le coût de la HES-SO est de 77 millions (p. 7) et celui de la HES-S2 de 46 millions (p. 9), soit un total de 123 millions.

En résumé, et en chiffres bruts, Genève paie 60 millions au système inter-cantonal et 24 millions pour le financement complémentaire, soit au total 84 millions, et les HES de Genève coûtent 123 millions, plus 13 millions pour l'ESBA, soit

136 millions, et donc un différentiel de 52 millions. Ce qui fait de la HES-GE un élément de recettes pour l'Etat.

A noter encore que le montant de 84 millions est en réalité de 78 millions, déduction faite des charges nettes, et sous réserve des répartitions internes. Il s'agit du montant réel dépensé par le canton. Un tableau résumera cette description dans une nouvelle présentation des comptes (voir pp. 7-8).

La question de l'évolution des effectifs (p. 17) est ensuite abordée. Celle de l'école d'ingénieurs est préoccupante. Elle s'explique en partie, note le directeur, par la fermeture de 4 filières. Un commissaire fait part des stratégies développées par différentes HES pour attirer des étudiants (par exemple accès – illégal – pour les maturités gymnasiales). Le directeur ne peut en estimer l'efficacité.

Un commissaire poursuit en souhaitant le développement de passerelles entre formations en universités et en HES, notamment pour certaines filières (gestion, informatique). Le directeur n'y est pas favorable, par crainte d'un effet d'éviction des détenteurs de maturités professionnelles, comme cela a été constaté en Allemagne dans les Fachhochschulen. Ce qui revient à reconnaître la valeur inférieure des dites maturités, commente ici le rapporteur. Le directeur préfère que les HES attirent plus d'étudiants en développant leur orientation de recherche et en choisissant de nouveaux axes stratégiques, tels qu'ils devraient sortir de la fusion des deux écoles d'ingénieurs. Un commissaire relève toutefois que la baisse des effectifs touche aussi l'école de Lullier. Des explications sont données à ce propos.

Un commissaire s'inquiète aussi de la suffisance, par rapport aux besoins, des effectifs formés à l'école d'infirmiers et infirmières. Il est répondu que les effectifs y étaient de 180 en 2002 et de 316 en 2007, mais que les places de stage constituent un facteur limitatif. Davantage de précisions sur l'évolution des effectifs sont souhaitées (cf. la mise à jour dans les comptes 2007, pp. 56-57).

Il souhaite aussi des informations sur la formation en droit social à la HES-S2 (voir annexe 1).

Il note encore les retards apportés à l'ouverture des masters dans la HES-SO.

Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

La situation de l'IHEID est un peu particulière en raison de la fusion. Il y a eu deux audits des comptes séparés à la date du 31 août, l'un pour l'IHEI, l'autre pour l'IUED. Le rapport concernant HEI n'apporte pas de commentaire. Pour l'IUED, il y avait une réserve purement formelle. Un audit sera effectué au 31.12.2008 et il portera sur l'année 2008 et 4 mois de 2007 (septembre-décembre 2007).

Obligation de rendre compte et de donner des informations

Lors de l'audition de l'IUED la Commission a tout d'abord évoqué la question que tout institut au bénéfice d'une indemnité (ce qui signifie délégation d'une tâche d'intérêt public), doit rendre compte et donner des informations sur ses projets de développement, même si la majeure partie de son financement provient de l'extérieur du canton, en particulier de ses rentrées propres. La question de la restitution d'une part du bénéfice à restituer a également été évoquée.

La question du contrôle devrait être réglée par la future loi sur l'université.

Thésaurisation

Pour les comptes, il n'y a presque pas de fonds thésaurisés (1.1 million à utiliser pour les diverses opérations futures, cette somme ayant été dépensée à fin 2006).

Produits

Il y a eu davantage de taxes d'inscription que le budget n'en prévoyait. Il en va de même pour les bourses. La progression des produits par rapport au budget est de l'ordre de 10 %.

Taxes

La disparition de la licence prive l'Institut de la rentrée de 2 millions provenant de l'accord intercantonal. Une alternative a été trouvée, en l'occurrence un apport supplémentaire de Berne et une augmentation des taxes, sans demander de compensation au canton.

Masse salariale

Elle correspond au budget, à un poste près. Des augmentations de postes ont été décidées au niveau administratif, du fait de la nouvelle structure. L'augmentation de la masse salariale concerne l'augmentation des salaires des professeurs.

Autres points abordés

- La comparaison entre le budget de l'IHEID et celui d'autres instituts à l'étranger.
- Les exigences de présentation d'informations au niveau du développement de l'institut, en particulier par le biais d'un plan quadriennal.
- L'augmentation des frais de location de la bibliothèque de l'IHEID.

IHEID

Commissaires : Mme M. Grobet-Wellner et M. P. Weiss

Les commissaires ont rencontré M. Philippe Burrin, directeur, et Mme Monique Nathoo, responsable de la comptabilité. L'audition a eu lieu avec la participation de M. Aldo Maffia, représentant le DIP.

La lecture des comptes du nouvel institut au 31.12.2007 ne suscite aucun commentaire général de la part de IHEID, sinon qu'il s'agit d'une continuité avec le passé séparé de HEI et de IED.

Concernant le bilan, un commissaire souhaite savoir si le fonds d'investissement est équivalent à des fonds thésaurisés (cf. note b.6.f). Tel n'est pas le cas. En l'occurrence, celui-là se monte à 16 millions, soit environ un mois de salaire. Les fonds thésaurisés stricto sensu ne représentent plus que 1,1 million à fin 2006, laissés à disposition de l'institut pour la fusion. Le bilan ne présente donc aucun problème.

Concernant les produits, un commissaire note que l'attractivité de IHEID a été sous-estimée, ce qui se marque par des taxes d'inscription (2,25 millions) plus élevées que dans le budget (1,4 million). La responsable de la comptabilité explique cette heureuse différence par un manque de recul, au vu du changement récent de l'offre d'enseignement. Le directeur précise que la source de la différence n'est pas liée à un nombre d'étudiants plus élevé que prévu, mais à une proportion plus forte d'étudiants non résidents payant la taxe maximale. Il note en outre que le nombre de bourses et donc les montants des bourses distribuées ont aussi été plus élevés (916 000 F au lieu de 837 000 F). Un commissaire y voit une augmentation proportionnellement plus forte des taxes d'écolage, le directeur met l'accent sur l'augmentation plus forte des bourses. A noter que des révisions dans l'attribution des bourses ont lieu à l'issue de la première année d'études.

La progression des prestations de services (overheads) – doublement par rapport au budget et passage de 182 497 F en 2006 à 515 858 F en 2007 (voir lettre L) – est soulignée par un commissaire. Elle s'explique par l'importance de certains gros projets de recherche dont une part importante des montants a été enregistrée en 2007. S'y ajoute une augmentation des taxes administratives liées aux dossiers de candidature.

Une hausse des locations est aussi constatée. Elle est due au coût d'une résidence pour les étudiants.

Globalement, une forte progression des produits en 2007 est constatée par rapport aux comptes 2006 et au budget 2007, de l'ordre de 10%, aussi bien dans le sous-total qu'après affectation aux résultats. Ce qui s'explique par la difficulté de tout budgeter dans une situation transitoire exceptionnelle, d'autant que IHEID n'a pas encore eu à supporter le coût de charges exceptionnelles. Le directeur précise que la construction de logements pour étudiants va en causer, par exemple pour les frais d'études.

Pour les charges, un commissaire note que la masse salariale correspond au budget, à deux EPT près. Le directeur indique qu'il s'agit de postes supplémentaires affectés à l'administration de l'institut, sous-dotée par rapport aux besoins de développement de la nouvelle structure (activités de recherche de fonds). A cet égard, la comparabilité de IUHEID avec d'autres instituts de nature analogue fait l'objet d'une question. Les plus proches mentionnées par le directeur sont Sciences Po à Paris et la Kennedy School of government à Harvard pour lesquels des données, insuffisantes, ont été rassemblées. Il en ressort toutefois qu'après la fusion et compte tenu de la suppression des redondances, des besoins nouveaux devront être couverts. Pour les services généraux. Pour le parc immobilier aussi. Le bilan en termes de personnel est prématuré.

Un étalonnage de IUHEID est difficile en raison de différences de taille et de structures. L'institut universitaire européen à Florence et la London School of economics sont encore évoqués.

Il est précisé que l'institut ne comporte qu'une chaire financée par des fonds privés pour quatre ans, l'institut s'étant engagé à en reprendre la charge au-delà de ce délai.

Un commissaire pose la question de la présentation par l'institut d'un plan pluriannuel d'investissement et de restructuration, prenant en compte son positionnement dans le marché de la formation supérieure. Une réponse positive est donnée par le directeur. De plus, la convention d'objectifs contient un plan pluriannuel, relève le représentant du DIP, qui devra être mise à jour. Un commissaire relève à ce sujet que la part de l'Etat dans le financement de l'institut est de la moitié environ (lettre M).

Le directeur s'interroge sur la nécessité pour son institut de répondre à des questions sur ses projets de développement, au vu de sa qualité de subventionné. Un commissaire lui donne une réponse positive, liée à sa lecture de la LIAF, ce que confirme le représentant du DIP pour les information annuelles, sans exclure l'aspect pluriannuel, en relevant la complexité du cas de l'institut au financement duquel participe aussi la Confédération. Le directeur note toutefois que le plan de développement est actuellement absent de la convention d'objectifs. Il conclut que

pour le budget 2009, une note sera introduite pour présenter le plan de développement à l'horizon 2012.

Des questions sont posées sur le montant des loyers, sur les frais de représentation qui incluent les frais de communication (lettre N), les indemnités per diem versées dans le cadre de la formation continue des étudiants, sur les frais engagés en raison de la fusion avec les fiduciaires et les bureaux d'études, sur les frais divers (lettre Q) comprenant le capital de la nouvelle fondation, les frais liés au déménagement et les cours de français pour les étudiants, qui seront dans le futur pris en charge pour moitié par ces derniers.

Au total, une augmentation des charges de 1,4 million est constatée, soit quelque 6% du total, par rapport au budget, inférieure toutefois à celle des produits. Pour moitié, elle s'explique par les frais de déménagement et de fusion. S'y ajoutent les frais de communication.

En conclusion, un commissaire relève que le déficit enregistré correspond aux prévisions budgétaires.

S'agissant du rapport de l'organe de révision au 31.08.2007, il convient de préciser que la date de la fusion effective a été retenue. Un rapport portant sur la période s'étalant jusqu'au 31.12.2008 a été considéré comme suffisant, ne nécessitant donc pas un rapport pour les quatre derniers mois de l'année 2007, selon les informations données par le représentant du DIP. Pour la période considérée, un commissaire note que les comptes pour HEI sont conformes. Il en va de même pour le rapport concernant IED, pour lequel le directeur du nouvel institut ne peut assumer de responsabilité, et qui comporte une réserve auto-annulante (annexe 3.3).

Un document concernant le budget par département de l'institut est transmise par la responsable de la comptabilité (cf. ann.1).

Une discussion libre s'engage sur les premières expériences liées à la fusion. Pour la comptabilité, elles sont positives; il en va de même pour l'ensemble de l'institut, note le directeur, qui se soucie des éléments qui vont grever les comptes 2008 en matière immobilière, sous-estimée lors de l'établissement du budget, et en raison de la baisse de quelque 3 millions des montants provenant de l'accord intercantonal, en raison de la fin des étudiants de bachelors. Le représentant du DIP mentionne à cet égard l'existence de la caisse centralisée facilitant l'obtention de lignes de crédit.

Autres soucis de la direction : la nécessité de mettre sur pied un système de pilotage pour respecter les objectifs figurant dans la convention d'objectifs et la procédure d'évaluation permettant l'obtention de la reconnaissance du droit aux subventions. Il en découlera des dépenses ad hoc.

En revanche, les relations avec l'université et les nouveaux rectorats ne présentent plus de problèmes grâce à la signature d'une convention en automne 2006. Trois centres et programmes communs ont ainsi été mis sur pied.

Un commissaire pose encore la question d'un éventuel MARI à l'université. IHEID n'y est pas opposé, mais n'est pas convaincu pour autant de la pertinence de pareille dépense.

Département des institutions

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+6.6 %
Personnel:	+0.4 %
Dépenses générales:	-4.5 %
Subventions:	-3.4 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+6.4 %
Personnel:	+4.5 %
Dépenses générales:	+13.4 %
Subventions:	-0.2 %

La Commission constate un dépassement de 22,5 millions lié aux heures supplémentaires de la police et de la prison.

Charges de personnel

Le département tente de gérer le secteur des ressources humaines, sensible au DI, par l'instauration d'une souplesse interne dans l'allocation des postes à l'interne, au plus près de l'enveloppe globale.

Problèmes récurrents au DI

- Les imputations internes varient considérablement d'une année à l'autre et la même réponse inacceptable est donnée, à savoir que ces chiffres sont calculés par le DCTI.
- La difficulté de comparer les comptes et le budget à l'aide des documents remis aux commissaires.
- Concernant les heures supplémentaires de la police et de la prison, la note explicative du DI écrit une absence de prévisibilité. Ce qui semble problématique, ce ne sont pas les heures supplémentaires, mais leur traitement.
- La désapprobation de la Commission envers la pratique du DI qui consiste à changer des décisions prises par le Grand Conseil. Le budget

est adopté par le Parlement et ne peut être modifié par le Département, même s'il comporte des erreurs.

Le Président du département partage les remarques formulées, notamment en ce qui concerne les chiffres parachutés par les autres départements dans un budget départemental et la non-comparabilité des comptes au budget.

S'agissant des heures supplémentaires, le Président du département admet que leur nombre et la manière dont elles pourront être reprises sont totalement imprévisibles et il n'y a pas de solution miracle. Il relève l'effet induit par le travail du policier, qui poursuivra sa tâche de sécurité commencée peu avant la fin de son service ; il débordera forcément de son horaire et effectuera des heures supplémentaires.

Le Conseiller d'Etat confirme que même s'il y avait plus de policiers, il y aurait au moins autant d'heures supplémentaires qu'actuellement, sinon plus.

Paiement des heures supplémentaires

Le Conseil d'Etat a accepté de payer les heures supplémentaires en mai 2008, précisant que la provision s'élevant à 35 millions, il est préférable de procéder à des décaissements alors que la situation le permet.

Euro foot

Un montant de 4 millions de francs a été prévu au budget 2008 pour les heures supplémentaires accomplies durant cet événement.

Constatations de l'ICF

L'engagement d'un contrôleur interne, dont l'activité principale est le contrôle interne y compris le règlement des observations faites par l'ICF, a déjà apporté et apportera encore ces prochaines années de considérables améliorations dans la gestion comptable du département. Les principaux services concernés seront les suivants :

- Comptabilité du service de l'application des peines et mesures
- Office cantonal de la population. (Comptabilité de l'état civil)
- Office des poursuites

Réductions budgétaires

La Commission évoque la gestion de l'économie à l'Office des poursuites et des faillites à hauteur d'environ 1-1,5 million, en regard de la suppression des anciens emplois temporaires cantonaux.

Le Président du département indique qu'à l'heure actuelle, une grande augmentation du travail au sein des offices des poursuites et même des faillites est constatée. Néanmoins, les deux préposés ont informé l'autorité de surveillance des offices d'un effort à faire, notamment en termes de personnel. La crainte est que l'autorité de surveillance ne demande non pas de réduire mais plutôt d'augmenter les effectifs....Parallèlement, le contrôle interne doit déterminer le risque de réduction de personnel pour le fonctionnement de ces services. Le Conseil d'Etat prendra une décision une fois ces deux renseignements en sa possession.

Dans le cadre de l'économie de 25 millions

- L'Office des poursuites est concerné à hauteur de 250'000 F
- L'Office des faillites à hauteur de 250'000 F sur le personnel fixe, et respectivement à hauteur de 500'000 F et de 400'000 F sur le personnel auxiliaire.

Le total de la réduction s'élève à environ 1.4 million. Pour le président du département, les coupes nécessaires ont pu être opérées sans que cela ait un impact particulier en termes de fonctionnement.

Informatisation de l'Office des poursuites

Des économies sont encore évoquées grâce à l'informatisation de la transmission des réquisitions de poursuite par les plus importants créanciers, en particulier l'Etat de Genève. Les commandements de payer pourraient être établis en même temps.

Réduction de postes

Le DI doit réduire ses postes de 5% d'ici la fin de la législature, hors police et pénitentiaire. Cet objectif sera atteint en supprimant encore 54 postes (29,5 étant vacants, l'effort réel correspond à une suppression de 24,5 postes occupés d'ici la fin de la législature).

Conclusion

La Commission ne relève pas d'irrégularités dans ce département, même si le contrôle interne est encore insatisfaisant, tout comme la qualité des rapports financiers. Il est également constaté une certaine insuffisance au niveau de la comptabilité (amendes et MICADO, tels que relevé par l'ICF). Il s'agit de garder une attention particulière à cet égard.

Département des Institutions

Commissaires: M. R. Gautier et M. A. Charbonnier

Les commissaires ont eu le plaisir de rencontrer, le 22 avril 2008, les représentants du Département des Institutions (DI) suivant:

- M. Moutinot Laurent, Conseiller d'Etat
- M. Gut Bernard, Secrétaire général
- Mme Riccio Eliana, Responsable des ressources humaines
- M. Ceccon Renato, Adjoint à la direction
- M. Maurer Pierre, Directeur suppléant

L'excellent procès-verbal rendu dans des délais extrêmement rapides, a été l'œuvre de Mlle Bessard Nathalie, qu'elle en soit ici vivement remerciée et félicitée.

Préambule

Nous tenons à remercier les représentants du Département que nous avons l'occasion d'auditionner pour leur disponibilité et leurs réponses précises à nos questions.

Nous ne pouvons que féliciter le Département pour le travail effectué afin que les comptes respectent le budget voté et soient ainsi fidèles aux mesures prises par le Conseil d'Etat.

Un petit bémol toutefois de la part des commissaires en ce qui concerne la présentation de ces comptes 07, qui sont parfois difficilement comparables avec le budget 07, particulièrement au niveau du corps de police et de la prison !

Fonctionnement

Charges et revenus

Hors imputations internes, les charges du DI présentent un dépassement de F 22,5 millions. Ce dépassement est entièrement imputable à la rubrique 33, qui comptabilise notamment les mouvements des heures supplémentaires de la police et de la prison (pour plus de détails, se référer aux commentaires sur ces deux CR).

En ce qui concerne les revenus (hors imputations internes), le DI présente un dépassement de 20,9 millions. Ce dépassement est dû à deux facteurs : d'une part, les écritures liées à la dissolution des heures supplémentaires de la police et de la prison et, d'autre part, aux recettes du service des contraventions.

Charges de personnel

Afin de bénéficier de plus de souplesse dans la gestion de ses ressources humaines et de permettre une allocation des postes au plus près des besoins des services, le département des institutions gère depuis plusieurs années ses effectifs au plan départemental. Cela signifie que certains services sont autorisés à dépasser leur budget (en postes et/ou en francs) et que ce dépassement est couvert par des économies dans d'autres services. Ainsi, l'enveloppe globale est respectée au niveau du département.

Au niveau du département, les charges de personnel présentent un dépassement de F 1,35 million. Toutefois, ce dépassement a fait l'objet d'une demande en autorisation de dépassement de crédit pour couvrir les charges sociales liées aux heures de nuit de la police pour la période 2002 à 2007.

Dépenses générales

A l'échelle du département, les dépenses générales font apparaître un non-dépensé de F 2,2 millions. Ce montant n'intègre pas les reports budgétaires 2006 (F 3,8 millions), qui ont fait l'objet, en octobre 2007, d'une procédure d'autorisation devant la commission des finances centralisée par le DF pour l'ensemble de l'Etat.

Ainsi, les chiffres présentés ci-dessous pour les dépenses générales ne tiennent pas compte de l'éventuelle utilisation des reports budgétaires. Celle-ci est mentionnée dans le texte.

Plan de mesures

Le plan de mesures du Conseil d'Etat intègre désormais les mesures P1 et les mesures P2. Le DI a ainsi réalisé sur P1 une économie de F 617'000 pour un objectif annoncé de F 686'000. Le différentiel de F 69'000 concerne la mesure 3 (redéfinir les rôles et responsabilités entre l'office du personnel et les ressources humaines départementales) et a été décalé au budget 2008. Pour P2, l'ensemble des mesures ont permis une économie (réduction des charges et/ou augmentation de recettes), de F 3'657'300 en conformité avec les objectifs fixés. Au total, pour l'exercice 2007, les économies réalisées grâce au plan de mesures se chiffrent ainsi à F 4'274'300.

Heures supplémentaires à la police et à la prison

Les commissaires estiment que l'on ne peut pas connaître la différence d'heures supplémentaires d'une année sur l'autre. Ils ont toutefois l'impression que les comptes s'équilibrent grâce au gonflement ou au dégonflement des réserves/amortissements des heures supplémentaires. Ils se demandent s'il ne serait pas possible de préciser cette problématique entre budget et comptes. Les écarts

entre le budget et les comptes sont souvent très importants, ce qui n'est pas très satisfaisant.

Le Département a répondu à cette problématique par deux notes qui se trouvent en annexes 1 et 2.

Le Département explique que chaque année, on constate un gros écart entre le budget et les comptes sur les rubriques en lien avec la provision pour heures supplémentaires de la police et de la prison. L'une des explications de cette situation tient au fait que le budget fait apparaître les variations attendues au net, alors que les comptes enregistrent les mouvements au brut, c'est-à-dire qu'on comptabilise d'une part la totalité des heures supplémentaires effectuées en dotation à la provision (sur une nature 338) et, d'autre part, la totalité des heures supplémentaires rendues ou payées en dissolution de la provision sur une nature 439. La différence entre les écritures sur les natures 338 et 439 constitue la variation nette de la provision. Pour 2007, le budget ne prévoyait, pour la police, aucune dotation à la provision pour heures supplémentaires, mais une dissolution à hauteur de 7,9 mio. Cela signifie que le département tablait sur une diminution nette de la provision à hauteur de ce montant. En effet, ainsi que cela ressort de l'exposé des motifs du PB 2007, le département et la direction de la police avaient la volonté de maîtriser le phénomène d'augmentation des heures supplémentaires et différentes mesures étaient à l'étude pour essayer d'y parvenir.

Nombre de postes dans le Département

Les commissaires ont demandé d'obtenir un tableau récapitulatif de toutes les directions (rubrique 30 par direction) au 31 décembre afin de pouvoir constater que l'on arrive bien au chiffre final (annexes 3 et 4).

Office Cantonal de la Population

A l'étonnement des commissaires quant au dépassement des charges de bâtiment de l'OCP de 2'947'380.- le Département répond que : « la méthode utilisée par le DCTI pour prévoir les budgets des charges de bâtiments consiste en un automatisme se basant sur les résultats des comptes N-2. Dans le cas du budget 2007, ce sont les comptes 2005 qui servent de référence. Pour cette raison, il n'a pas été tenu compte que l'office cantonal de la population allait emménager en 2007 dans de nouveaux locaux dont le loyer est plus élevé. »

Service cantonal des naturalisations

Les commissaires constatent que le revenu couvre largement les charges du service. A l'époque, lors du changement de la loi sur la taxe des naturalisations, M. Cramer, alors en charge de ce service, avait garanti que les revenus devaient servir à couvrir uniquement les charges du service. Malgré la diminution du revenu, ce dernier reste largement supérieur aux charges. Ils se demandent s'il ne faudrait pas, de ce fait, modifier les émoluments.

M. Moutinot répond qu'il n'en est pas sûr. Il explique qu'il s'agit d'une activité à géométrie variable. Il est cependant conscient qu'il faut surveiller cela, et juger sur plus d'une année.

Investissements

Sur les 19'121'021.- inscrits au budget, seuls 6'068'995.- ont été dépensés !

Polycom

Concernant le remplacement du réseau radio police, M. Moutinot indique que ce projet avait été prévu au budget, car il pensait qu'il avancerait plus vite. Pour 2007, il a été dépensé beaucoup moins d'argent que prévu. Polycom sera en partie opérationnel pour l'Euro 2008, avec certains des partenaires. Ce sont donc 10'000'000.- qui n'ont pas été dépensés en 2007 pour ce projet.

Département des constructions et des technologies de l'information

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-1.1 %
Personnel:	+1.2 %
Dépenses générales:	-7.3 %
Subventions:	+3.9 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+0.8 %
Personnel:	+1.1 %
Dépenses générales:	-2.6 %
Subventions:	+3.9 %

La Commission relève que ce département connaît un dépassement de charges de personnel de + 1% qui résulte du rattrapage CIA.

Des économies ont été entreprises par l'ensemble des directions à hauteur de 7 %.

Diminution des effectifs

Le DCTI a réduit ses effectifs de 22 postes, poursuivant les efforts entrepris pour atteindre l'objectif de -5 % d'ici 2009.

Constatations de l'ICF

Il y a certaines lacunes dans les comptes du DCTI, notamment en matière de logement. Cette problématique a été identifiée par le département, qui a pris des mesures pour satisfaire aux recommandations de l'ICF. En outre, le DCTI, de même que les autres départements, est en train de mettre en place un système de contrôle interne. La Commission constate que ce dernier n'est pas satisfaisant.

CTI

Ce service a été fortement sollicité par la Commission afin d'appliquer les procédures recommandées par sa sous-commission informatique, notamment dans le cadre de l'application de la mesure 20 du P 1 et de la mesure 40 du P2. Une grande avancée dans la transparence et le contrôle des processus a été reconnue par la Commission.

Sport-Toto

La subvention du Sport-Toto, (4 millions) a été versée à la Fondation du Stade de Genève en 2007 pour contribuer aux travaux de mise aux normes UEFA du stade. Il s'agit donc d'une ponction extraordinaire et autofinancée sur le fonds du Sport-Toto consacré aux équipements de grande importance.

Réduction des investissements

La Commission a eu une discussion importante sur le fait que le département n'a pas utilisé le budget octroyé (-21.3 %), alors que la Commission des travaux avait jugé que le budget était insuffisant pour couvrir tous les investissements nécessaires.

En outre, un problème lié à la ventilation des chiffres concernant les investissements est relevé. Les chiffres présentés dans l'enveloppe globale des investissements de l'Etat relèvent du DCTI. Toutefois, la réduction globale de 225 millions n'est pas ventilée dans le budget du département. Elle figure de façon centralisée sous le CR du Secrétariat général du DF. Or, cette réduction globale concerne l'ensemble de l'Etat. Dans le but de respecter l'enveloppe votée par le Grand Conseil, les départements devraient proportionnellement contribuer à l'absorption de cette réduction globale.

Le Président du département indique que le Conseil d'Etat se fixe chaque année une enveloppe des dépenses nettes, puis examine les projets en cours ou les projets prêts à démarrer, avant de s'apercevoir que cela dépasse le budget. Par ailleurs, l'expérience montre qu'un certain nombre de projets ne vont pas pouvoir être réalisés alors même que le crédit est voté et que l'autorisation de construire est en force. Le Président du département explique donc que la part des investissements prévus qui ne pourront pas se réaliser est évaluée pour permettre d'estimer l'ampleur de la réduction linéaire. Il admet toutefois qu'une réduction de 225 millions était trop élevée, mais affirme qu'il existera toujours une différence entre le budget et ce qui sera effectivement réalisé. Il informe encore la Commission que le Conseil d'Etat est en train de préparer un plan décennal des investissements, qui

permettra une vision à moyen terme, de façon à pouvoir diminuer la réduction globale d'investissements.

Stade de Genève et Eurofoot

Les 2.8 millions versés par la Confédération sont affectés à la Fondation du Stade de Genève pour les travaux nécessaires à la manifestation. Les 15 millions mentionnés concernent l'ensemble des travaux du stade. Le coût total de la manifestation pour l'Etat de Genève est d'environ 30 millions, répartis entre les départements.

Bilan carbone

La Commission a compris que plusieurs entités étaient favorables à l'établissement d'un bilan carbone, mais la méthode et la systématique à utiliser seraient sous la responsabilité du DCTI.

Le Président du département confirme que le DCTI dispose de la motivation et de la volonté nécessaires pour un projet d'établissement d'un bilan carbone, mais qu'il est plus difficile de répondre par rapport à la question des ressources. Le département n'exprimerait aucune réticence dans l'hypothèse où le Conseil d'Etat le chargerait de ce projet.

Tensions entre départements dans le cas des imputations internes

Certaines tensions sont ressenties dans le cadre des imputations internes des locaux, dans la mesure où les autres départements répercutent dans leurs budgets et comptes des montants qu'ils justifient en invoquant les décisions du DCTI, sans chercher à en savoir plus.

Pour les imputations internes, le DCTI répercute deux types de coûts :

- les frais liés aux bâtiments (location, entretien, etc.)
- les frais liés aux télécommunications (informatique, etc.).

Pour ce faire, le département se base sur les comptes bouclés de l'année précédente, sur la répartition des surfaces telles qu'occupées par les départements à un moment donné, puis recalcule le tout à la fin du budget, sur la base des prévisions budgétaires figurant dans les budgets du DCTI. Les paramètres sont variables, du fait des déménagements qui s'opèrent ou les regroupements qui s'effectuent.

Mesures d'économies d'énergie

Le Président du département annonce que le Grand Conseil va se prononcer prochainement sur un projet de loi concernant un crédit d'investissement permettant de prendre des mesures sur les bâtiments de l'Etat, afin d'aboutir à de substantielles économies d'énergie. Il ajoute qu'il existe sur le site internet de l'Etat un lien permettant de vérifier la consommation énergétique par bâtiment de l'Etat.

Conclusion

La Commission regrette la complexité des budgets. La réduction des investissements devrait apparaître clairement dans les budgets des départements afin que les députés puissent prendre position en toute connaissance de cause.

Département des constructions et des technologies de l'information

Centre des technologies de l'information

Commissaires: M. J. Jeannerat et M. E. Bertinat

Les commissaires ont été reçus le 29 avril 2008 au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) en présence de Mark Muller, Conseiller d'Etat, Dominique ANKLIN, directeur administratif et financier, Jean-Paul Crinon, chef du service du budget, Sophie Heurtault Malherbe, cheffe division finances et Franz Leutert, service du budget. Les commissaires remercient vivement M^{me} Marianne Cherbuliez pour la rapidité avec laquelle elle a fait parvenir le procès-verbal.

Notes préliminaires

Les comptes 2007 du DCTI englobent le CTI, contrairement aux comptes 2005 et 2006 qui présentaient une comptabilité séparée.

Inspection cantonale des finances

Dans son rapport sur le Compte d'Etat 2007, et plus particulièrement son rapport départemental, notons parmi les 69 observations de l'ICF les insuffisances importantes en ce qui concerne la justification de nombreux soldes comptables. Nous avons également noté les insuffisances du système de contrôle interne dans de nombreux domaines au point que l'ICF n'a pas pu délivrer une opinion d'audit sur la comptabilité de ces services (absence de directives et procédures formalisées). Ces graves problèmes doivent évidemment être rapidement résolus.

Absentéisme

Calculé sur la base des données saisies dans le nouveau système SIRH, le taux d'absentéisme, maladie et accident est quasiment identique à celui de 2006.

La construction à Genève

Combien de logements ont-ils été livrés en 2007 ?

Réponse : 1740 (1205 en 2006, 1599 en 2005). Compte tenu des transformations et démolitions effectuées la même année, le gain total net s'élève à 1'740 logements par rapport à 2006. Le tableau annexé vous permettra de connaître l'évolution dans le

temps et la répartition par type du nombre de logements construits, transformés et démolis.

Combien de logements ont-ils été mis en construction cette année-là ?

Réponse : 1281 (1511 en 2006, 1154 en 2005). Le nombre d'objets en construction s'élevait à 2'012 à la fin de l'an passé. Ce nombre comprend probablement des chantiers qui ont débuté avant 2007 et qui n'étaient pas encore terminés à la fin de l'année.

Pour combien de logements des autorisations de construire ont-elles été délivrées en 2006 ?

Réponse : 1074 (1586 en 2006, 1274 en 2005)

Présentation générale

Nous nous sommes livrés à une rapide analyse des comptes 2007 par rapport au budget mais aussi par rapport aux comptes 2005 et 2006.

Les bons résultats obtenus par le DCTI nous ont permis de survoler l'aspect politique des comptes 2007 du département pour investiguer plus à fond sur les résultats eux-mêmes.

De nombreux tableaux comparatifs 2005, 2006 et 2007 sont également joints et permettent une lecture détaillée des résultats comptables du DCTI.

Fonctionnement du DCTI et objectifs gouvernementaux

Comparaison des résultats depuis 2005 et écarts

Charges totales :

C07 : 691 millions

C06 : 685,2 millions

C05 : 675,4 millions

Ecart : + 1%

Masse salariale :

C07 : 134 millions

C06 : 132,9 millions (C05 : 135,2)

Ecart : + 1%

Dépenses générales :

C07 : 197 millions

C06 : 202,3 (C05 : 213,5)

Ecart : - 1%

Subventions :

C07 : 81.3 millions

C06 : 78,3 (C05 : 76,9) millions

Ecart : + 1% (+ 5,7% par rapport à 2005)

A l'analyse de ces chiffres, il est plaisant de constater que le DCTI atteint les objectifs fixés par le gouvernement. Un bémol cependant concernant les subventions qui devraient se réduire de 1,25% par année. En 2006, elles étaient supérieures à 1,8%.

Comparaison avec le B07

Les charges de personnel (nature 30) sont au-dessus du budget. Ce dépassement est d'ordre technique et provient essentiellement du rattrapage CIA en une seule fois. La réduction des effectifs a permis de compenser l'augmentation de la masse salariale due aux mécanismes salariaux.

Concernant les charges générales (nature 31), nous notons les gros efforts d'économies puisque l'écart entre le budget et les comptes 2007 est de -7.3%.

Le poste amortissements (nature 33) est quasiment dans la cible.

Les subventions accordées (nature 36), accusent une augmentation des subventions au logement, en accord avec le dépassement de crédit demandé et obtenu. L'augmentation globale de 3,9% provient principalement de la subvention du Sport-Toto (3 millions).

Les autres natures, marginales, diminuent également.

L'augmentation des amortissements provient en partie de la centralisation des amortissements relatifs à des bâtiments qui n'étaient pas tous au DCTI. En effet, il y a eu un regroupement au DCTI de bâtiments qui étaient avant au DIP et au DES. Ce regroupement représente globalement une opération neutre au niveau de l'Etat.

Les dépenses générales sont en diminution sur tous les types de dépenses. Des mesures d'entretien et d'assainissement ont été opérées, le regroupement des achats, le pilotage des citernes de l'Etat, etc. Il y a, de la part du DCTI, une gestion plus professionnelle qui permet de mieux juguler les cours.

Enfin, l'objectif de diminution de 5% des effectifs sera atteint, voire dépassé avec une année d'avance.

CTI

Si les charges diminuent de 18,4 millions, soit 10,7%, les revenus connaissent une baisse importante de 5 millions, soit 43%.

Les charges de personnel ont été de 7.4% inférieures au budget, selon les chiffres, mais ce résultat est trompeur en raison d'une réorganisation ayant eu pour effet un transfert de personnes du CTI vers une nouvelle organisation inexistante auparavant.

Constatons encore une diminution des dépenses générales alors que les amortissements sont dans la cible.

Le poste 318 (honoraires, prestations de service de tiers) comprend les prestations de communications : le CTI est de moins en moins dépendant des opérateurs de télécommunications pour les communications internes, ce qui engendre des diminutions de coûts annuels par l'emploi des équipements propres au CTI.

Investissements

Le tableau relatif aux dépenses d'investissement relève trois catégories d'investissements : les grands travaux (GT), la loi budgétaire annuelle (LBA) et les autres investissements. L'ensemble des dépenses, hors imputations internes, s'élève à 429 millions aux comptes 2007, soit 116 millions en dessous des prévisions budgétaires.

Le DCTI est certes en dessous du budget, mais la contribution partielle de ce département à la réduction globale des investissements (RGI) est inférieure au montant prévu puisqu'elle est de 116 millions au lieu des 225 millions prévus.

En début d'exercice il est difficile de savoir comment les réductions générales d'investissement vont être opérées, même si le département sait d'emblée et d'expérience qu'une partie des investissements prévus ne sera pas réalisée, certains projets prenant du retard. Chaque département est censé participer à cette économie globale. Le DCTI étant le plus gros investisseur parmi l'ensemble des départements, il a dû prendre une grande partie des réductions générales à sa charge.

Sous la notion « autres investissements », il faut comprendre que ce sont des reliquats de l'ancien train annuel d'investissement, amené à disparaître, et quelques autres petites dépenses telles que des reprises sur amortissement.

Grands travaux

Les dix principaux projets faisant l'objet d'une loi d'investissement, pour lesquels des dépenses ont été effectuées en 2007 sur les comptes du DCTI, sont :

- CEVA (61.2 millions de francs)
- EMS (21.1 millions de francs)
- PO Aimée Stitelmann (19.5 millions de francs)
- CO Seymaz (16.3 millions de francs)
- Nouvelle structure de détention (13 millions de francs)
- CO Cayla (11.7 millions de francs)
- Collège Sismondi (10.8 millions de francs)
- Pavillons provisoires (9.7 millions de francs)
- Maternité 3^e étage (7.4 millions de francs)
- CO Drize (5.4 millions de francs)

CEVA

Les dépenses ont été supérieures aux prévisions, en raison d'une régularisation comptable qui aurait dû se faire avant (voir également point 6).

TPG – entretien et construction d'infrastructures

Les dépenses nettes de 1999 à la fin de 2007 se montent à 210 millions. La loi prévoyait 300 millions sur 10 ans, avec un maximum de 60 millions par an. Le département est donc dans la cible pour cette rubrique.

Investissements nets

Les investissements sont inférieurs au budget. L'écart est de -18.5%.

L'évolution des investissements, de 2005 à 2006, révèle une forte progression des nouveaux investissements et une progression moindre des investissements de type renouvellement.

A relever que l'analyse thématique est intéressante (voir la page 11 de l'annexe "présentation comptes 2007 Invest tableaux & graphiques"). Le DCTI a cherché à mettre en évidence une typologie, afin de montrer où va l'argent, par type d'investissements. Ce tableau permet, entre autres, de relever une forte augmentation des investissements au niveau des transports, tant en montant global qu'en pourcentage par rapport aux autres postes.

Il est à relever que l'éducation, les bâtiments de l'administration, l'informatique ou encore la sécurité représentent de gros investissements. Apparaît une augmentation pour le poste santé et social, en raison notamment de la construction de la maternité ainsi que de divers EMS.

Recettes

Les recettes sont inférieures au budget, cela en raison d'une opération de 30 millions prévue mais non réalisée. Il s'agit de la vente de la villa « Rive Belle », qui se réalisera probablement cette année.

CTI

Achats d'équipements informatiques

Les achats d'équipements informatiques figurent dans les comptes du CTI, en tant qu'investissements, au titre de renouvellement de matériels informatiques et achat de matériel, logiciels et prestations informatiques.

Il y a un écart de -9.6 millions entre le budget et les comptes 2007. La raison se trouve dans le fait que le coût des ordinateurs est de plus en plus bas. Il n'en va toutefois pas nécessairement de même pour les autres frais informatiques.

Un coût global par poste, incluant la maintenance, les logiciels, etc., a été calculé, mais le département n'arrive pas à comparer ce chiffre à ceux des autres cantons, les critères n'étant pas les mêmes.

S'agissant de l'amortissement du matériel, il est précisé qu'il est désormais gardé un an de plus.

Discussions

Eurofoot

Les 2/3 des dépenses pour le stade de la Praille dans le cadre l'Euro 2008 concernent des travaux qui resteront après cette manifestation. Les travaux s'élèvent globalement à 7.8 millions pour le fonds d'équipement cantonal et 3 millions pour le Sport-Toto. La Confédération a donné 2.8 millions pour l'Euro et l'ensemble des travaux va coûter près de 15 millions.

Une partie des travaux, exigés par l'UEFA, notamment la construction d'un centre et d'une tribune de presse, va disparaître après cet événement. D'autres installations et aménagements, tels la sécurité du stade, la billetterie électronique, les écrans géants, etc., vont rester et être utiles pour d'autres manifestations dans ce stade.

CEVA

Dépassement de crédit

A ce jour, le dépassement est estimé à 10 %, ce qui laisse supposer une demande de crédit supplémentaire, par le DCTI, de l'ordre de 50 millions. Le peuple aura donc à se prononcer car si un PL est déposé il y aura un référendum. Le chef du DCTI relève l'ignorance des initiants, en matière de chiffres, et note qu'il s'agit essentiellement de propagande. Il répète que sur la base des coûts prévus, le dépassement est actuellement de 10%, y compris le renchérissement. Il note encore que lorsque des travaux de construction de rails sont adjugés à une entreprise, le prix est forfaitaire et exclut donc tout dépassement.

Contrôles financiers du chantier

La signature d'une convention entre les CFF et l'Etat prévoit une co-maîtrise sur l'ouvrage, ce qui signifie que le canton continue à contrôler de très près les dépenses, mais avec une maîtrise d'ouvrage déléguée aux CFF afin qu'il n'y ait qu'une personne en charge du pilotage du chantier (voir l'annexe "organigramme CEVA"). La convention prévoit un contrôle financier par un organisme de la Confédération, les CFF voulant un tel contrôle. Il faut maintenant faire entrer les soumissions afin d'avoir une vision plus claire des dépenses.

Avancement des travaux

Les recours contre l'autorisation des travaux retardera le début de ceux-ci, du fait de l'effet suspensif. Si le département obtient la levée de l'effet suspensif, les travaux débiteront en 2009. M. MULLER imagine une procédure judiciaire jusqu'au TF. Dès lors, les espoirs de voir ce projet se réaliser varient en fonction des arguments des recourants. A titre d'exemple, M. MULLER indique que si le recours porte sur les nuisances du projet, il ne remet pas en cause la construction de l'ouvrage mais implique seulement des éventuelles indemnités. Par contre, si l'argument invoqué remettait en cause la pertinence du projet lui-même, l'effet suspensif du recours ne serait pas levé et la question ne se résoudrait pas par le versement d'indemnités.

Conclusion

Les deux commissaires constatent que des efforts concrets ont été réalisés au sein du département. Ils remarquent, depuis des années, une inflation des dépenses et salue le fait que l'on puisse ici relever des efforts allant en sens inverse de cette tendance. Ils remercient vivement les responsables du département pour leur concours et la qualité de leur travail.

Département du territoire

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+4.8 %
Personnel:	+1.3 %
Dépenses générales:	-10.3 %
Subventions:	+5.3 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+4.6 %
Personnel:	-3.4 %
Dépenses générales:	-7.3 %
Subventions:	+13.8 %

La Commission relève que les dépenses générales sont en diminution de 10.27 % et que les revenus sont en augmentation de 7.7 %.

Diminution des effectifs

Il ressort qu'il ne reste plus que 4.96 postes à supprimer, ce qui signifie que 81 % de l'objectif fixé par le Conseil d'Etat pour fin 2009 a déjà été atteint.

Recommandations de l'ICF

Concernant la CGN un projet de loi, demandé par l'ICF, va être proposé très prochainement.

Transfert d'actifs

Le Président du département décrit les trois significations importantes que revêtent les transferts d'actifs :

- un aspect environnemental
- un aspect de gouvernance
- un aspect de soulagement de la dette de l'Etat de Genève.

Il indique qu'un quatrième effet des transferts d'actifs peut encore être évoqué, à savoir la disparition des rubriques d'autofinancés très complexes.

Projet d'agglomération

Durant l'année 2008, les dépenses générales augmenteront dans le cadre de ce projet. La Commission des finances devra accepter le report des soldes en matière de dépenses générales d'un exercice sur l'autre, sinon des demandes de dépassement de crédit devront être présentées.

Autofinancés

Pour le budget 2009, il n'y aura donc plus d'autofinancés dans le département. Il ne restera que quelques rubriques de financements spéciaux portant sur des petites sommes.

Autres points abordés : sujets qui fâchent...

- Parking du Mont Blanc
- Mouettes genevoises

Conclusion

La Commission est en droit de se demander si l'augmentation du Fonds de la faune présente une priorité pour les lièvres et les sangliers ou s'il ne serait pas judicieux d'attribuer les gardes faunes à des fonctions plus utiles en matière de sécurité des personnes et des biens...

Département du Territoire

Commissaires: M. A. Charbonnier et M. J. Jeannerat

La sous-commission a eu le plaisir de rencontrer, le 24 avril 2008, les représentants du Département du Territoire (DT) suivants :

- M. Cramer Robert, Conseiller d'Etat
- M. Matthey Philippe, Secrétaire général
- M. Mottet Vincent, Directeur financier
- M. Fournier Alain, Chef de service financier
- M. Huguet Jean-François, Directeur administratif

L'excellent procès verbal rendu dans des délais extrêmement rapide, a été l'œuvre de Mlle Bessard Nathalie, qu'elle en soit ici vivement remerciée et félicitée.

Remerciements

Nous tenons à remercier les représentants du Département que nous avons l'occasion d'auditionner pour leur disponibilité et leurs réponses précises à nos questions.

Nous ne pouvons que féliciter le Département pour le travail effectué afin que les comptes respectent le budget voté et soient ainsi fidèles aux mesures prises par le Conseil d'Etat.

FONCTIONNEMENT COMPTES 2007 DU DT

En préambule il faut rappeler que le Département du Territoire est un département particulier dans le sens où il est constitué de nombreux comptes spéciaux. En effet, toutes les activités environnementales sont hors budget de l'Etat. L'année prochaine, les transferts d'actifs étant terminés, les comptes ressembleront à ceux des autres départements.

Le total des *charges* du Département du territoire pour l'exercice 2007 s'élève à **499'673'184 F** contre un budget de **476'890'344 F** (non compris le dépassement de crédit de 2'142'660 F pour le GLCT des transports publics transfrontaliers et les reports budgétaires de 1'900'813 F, autorisés par la Commission des finances, au total 4'043'473 F), soit un excédent de charges de 22'782'840 F (4.8%).

Cet écart s'explique pour les raisons particulières suivantes:

- Décision du Fond d'Équipement Communal (FEC) d'attribuer directement *6.8 millions de francs* à la Fondation du Stade de Genève. D'autre part, *8.18 millions de francs* sur les 17 millions inscrits en déduction de subvention (CR 06.01.02.00) ont été comptabilisés en recettes (nature 469) conformément à la recommandation de l'ICF.
- Les amortissements non budgétés des *transports collectifs* ont été comptabilisés pour *5'755'963 F* suite au transfert des actifs TPG finalisé en fin d'année.
- Une augmentation de la provision pour les sites contaminés a été passée pour *5'606'000 F* et concerne notamment le site de la Jonction (Artamis) dont les travaux doivent débiter à très court terme.

Sans ces éléments exceptionnels, les charges s'élèvent à 473'331'221 F, soit une diminution de 3'559'123 F par rapport au budget (-0.75%). Plus précisément, les charges financées par l'impôt sont de 309'091'365 F (+3.7% par rapport au budget pour les raisons évoquées ci-avant) et celles découlant des financements spéciaux de 190'581'818 F (+6.57% par rapport au budget).

Par nature à deux positions, les charges de personnel sont supérieures au budget de 860'606 F (+1.26%).

Les dépenses générales sont, quant à elles, en diminution de 10'753'133 F (10.27%), à savoir -7'234'021 F pour les financements spéciaux et -3'519'111 F pour les services financés par l'impôt.

Les dédommagements à des collectivités publiques sont inférieurs au budget de 162'446.55 F (-3.4%). Il s'agit pour l'essentiel du service de l'agriculture (-59'000 F) et de l'aménagement du territoire (-130'000 F).

Les subventions accordées sont en excédent de charges de 8'379'050 F. En dehors de la décision FEC, le total des subventions est inférieur au budget de 6'600'949 F (-4.2%), dont 5'300'936 F concernent l'augmentation de la subvention TPG non versée en raison de la réalisation du transfert d'actifs en fin d'année 2007.

Les amortissements, provisions et irrécouvrables sont supérieurs au budget de 10'010'092 F (+14.6%). Hors amortissements extraordinaires liés au transfert d'actifs TPG en fin d'année et à l'augmentation de la provision pour les sites contaminés liée à Artamis, ce poste est inférieur au budget de 1'351'871 F (-1.97%).

Les imputations internes, quant à elles, diminuent de 1'683'307 F (-4.26%).

Quant aux revenus, ils s'élèvent à 262'906'217 F par rapport à des prévisions de 244'140'792 F, soit une augmentation de 18'765'425 F (+7.7%).

Présentation

M. Cramer indique aux commissaires qu'il y a eu un engagement fort de la part du département sur les questions liées à l'aménagement du territoire. Cela s'est traduit par le dépôt du projet d'agglomération au mois de décembre 2007, présenté au Grand Conseil et remis à l'autorité fédérale. L'année 2008 verra cet engagement se prolonger dans plusieurs directions :

- D'abord par la mise en production d'un certain nombre de procédures de déclassement, de plans localisés de quartier qui doivent aboutir à la construction de logements et qui seront en cohérence avec le plan directeur cantonal et avec le projet d'agglomération.
- Ensuite, dans le domaine de la mobilité, par un certain nombre de travaux en matière de circulation et de planification (transports privés et publics). Cependant, le département ne dispose pas des ressources nécessaires pour réaliser ces travaux.

Au-delà des questions liées à l'aménagement du territoire et à la mobilité, le deuxième grand volet d'activité du département est celui de la protection de l'environnement. Ce domaine s'est particulièrement centré sur les questions liées à l'énergie (conception générale de l'énergie, plan directeur d'énergie, modifications législatives y relatives, etc.). Le recours à des financements privés est à l'ordre du jour pour un certain nombre de projets qui présentent une attractivité particulière. Les actions dans le domaine de l'eau sont poursuivies. Bien que peu spectaculaires, elles coûtent beaucoup d'argent. Du point de vue administratif, il convient de relever le transfert d'actifs en faveur des SIG et des TPG. Il est le résultat d'un engagement de neuf ans et qui s'est traduit par quatre modifications constitutionnelles. Il rappelle que ces transferts d'actifs ont trois significations :

- Le transfert d'actifs a une portée considérable du point de vue environnemental. Il vise à séparer l'autorité directrice de l'autorité d'exécution. M. Cramer cite l'exemple des Cheneviers. Il s'agit de l'installation industrielle qui est potentiellement la plus polluante du canton de Genève. Il n'est pas très sain d'avoir, sous la même casquette, le gestionnaire de l'usine et le contrôleur de la gestion. C'est pour cela qu'il y a eu un souhait de séparer l'autorité de contrôle et l'autorité de gestion. Elle s'est traduite par une première modification constitutionnelle octroyant aux SIG la compétence de gérer les déchets, suivie d'une seconde donnant la compétence aux SIG de gérer l'eau usée. A ce moment, un certain nombre de modifications législatives et de transferts de personnel (de l'Etat de Genève aux SIG) ont été réalisés. Ces collaborateurs ont eu le choix de garder le statut de fonctionnaire d'Etat ou de devenir des collaborateurs des SIG. La plupart ont choisi la seconde solution. Pour les

collaborateurs restant dépendants de l'Etat, le département facture leur salaire aux SIG. Les nouveaux collaborateurs n'ont plus le choix.

- Le transfert d'actifs a été également privilégié pour une question de gouvernance. En effet, il est difficile de s'engager lorsqu'il s'agit de concevoir des planifications financières et des projets, puisqu'une partie des décisions appartient au département et l'autre au Grand Conseil. La logique de gestion d'un bâtiment industriel implique que le gestionnaire soit propriétaire du bâtiment.
- Par le transfert d'actifs, il a été possible d'alléger la dette de l'Etat. Il souligne que la valeur sur laquelle le département s'est fondé pour réaliser ces transferts d'actifs est la valeur comptable, qui est la moins contestable de toutes. Le but est que les bénéficiaires (communes et professionnels qui incinèrent des déchets, personnes dont on traite l'eau usée) de ces installations ne doivent pas amortir deux fois le même bien. L'ICF a toujours estimé, concernant l'usine des Cheneviers par exemple, que la valeur de cet immeuble était toujours trop basse. Au moment de sa création, cette usine a bénéficié d'une subvention de l'Etat. Dans le programme d'amortissements de l'Etat, cette subvention n'a jamais été prise en compte. L'ICF a toujours soutenu de ce fait que la valeur estimée était fautive. Néanmoins, si l'on valorise l'actif que représente les Cheneviers au-dessus de sa valeur comptable, cela reviendrait à amortir deux fois le même objet, avec un seul bénéficiaire (les banques), et un seul déficitaire, le consommateur. De leur côté, les SIG avaient fait leurs propres comptes et avaient estimé que la valeur économique était équivalente à la valeur comptable. L'avantage de la valeur comptable est qu'elle a permis d'avoir un critère uniforme qu'il a été possible d'appliquer à chacun et qui est très lisible.

Il est vrai qu'il y a de nombreuses controverses quant à cette estimation.

Néanmoins, elles n'ont pas lieu d'être, pour trois raisons :

- ce sont des gens aguerris qui sont aujourd'hui responsables des Cheneviers;
- les critères retenus sont plutôt favorables aux SIG;
- à l'arrivée, quel que soit le montant auquel on fixe le coût des déchets ou du traitement des eaux usées, le contribuable genevois ne dépensera jamais un centime.

Dans ce département la diminution de 5% du nombre de collaborateurs a été appliquée rigoureusement (voir annexe 1). On constate qu'à fin 2008 le Département aura réduit son personnel à 81% de ce que s'est fixé le Conseil d'Etat pour la fin de la législature, on ne peut que féliciter tous les collaborateurs du DT pour les efforts entrepris.

Charges de personnel

Les représentants du Département indiquent que ces charges sont maîtrisées, même si cela ne ressort pas au premier abord. L'effet de bord qui se trouve dans les comptes est dû à la décision du Conseil d'Etat relative aux rattrapages CIA. On retrouve un différentiel de F 16 millions environ pour l'ensemble du compte de l'Etat. Les rattrapages CIA sont faits sur un an plutôt qu'échelonnés sur cinq années. Cette manière de procéder alourdit donc les comptes 2007.

Artamis

Il est expliqué aux commissaires qu'il existait une provision de l'ordre de F 6 millions pour les sites contaminés, imposée par la législation fédérale. Etant donné que l'étude de l'assainissement du site de la Jonction - Artamis a été développée pendant l'année 2007, les normes comptables obligent à provisionner cela. La provision a été portée à F 12.5 millions. La totalité est couverte par la provision. Il existe une rubrique de provision d'assainissement qui elle-même englobe plusieurs assainissements et d'autres provisions pour d'autres actifs du département. Il est précisé qu'Artamis est le principal chantier qui pointe à l'horizon.

A ce sujet M. Cramer rappelle que la problématique des sites contaminés est la suivante. Si tous les sites suisses devaient être décontaminés, les chiffres se porteraient à des milliards. Les normes comptables obligent à provisionner tout risque. Néanmoins, le risque est plus ou moins bien connu. A Genève, il existe un cadastre des sites contaminés, ce qui permet de mieux apprécier le problème. Une somme générale est mise en provision, qui est ensuite complétée en fonction des objets concrets dans lesquels l'Etat s'engage. Artamis devra payer environ 20% de la décontamination. Il est évident qu'il y a d'autres sites. Par exemple, l'ancienne décharge cantonale (Nant de Chatillon). Jusqu'à aujourd'hui, cette décharge a été confinée par un mur. La situation est maîtrisée pour le moment. Si un jour il faut décontaminer ce site, cela coûtera un montant de l'ordre de F 100 millions. Une décontamination demanderait un tri complet du sous-sol de ce site. Le département part de l'idée qu'il y a des événements qui peuvent arriver et qui sont inscrits en provision. Pour le reste, il est évident qu'il y a des risques, mais qu'il n'est pas possible de tout provisionner. A Genève, l'activité industrielle n'a pas été très importante. Il y a, par conséquent, moins de sites potentiellement contaminés.

Augmentation des revenus et redevance parking du Mont Blanc

Le Département précise que cette augmentation est due au Fond d'Equipement Communal (FEC). Les F 17 millions ont été inscrits au budget en charges négatives. Ce montant n'a pas été perçu et a été comptabilisé en recette, sur demande de l'ICF.

Il indique que les revenus comprennent la redevance du parking du Mont-Blanc (F 2.6 millions), qui n'était pas perçue jusqu'à présent.

A propos de la redevance du parking du Mont Blanc, M. Cramer indique qu'au moment de la construction du parking du Mont-Blanc, l'Etat a octroyé à titre gratuit une concession d'utilisation du domaine public au propriétaire du parking. Cette gratuité était prévue jusqu'à ce que le coût du parking soit entièrement remboursé en capital et en frais financiers et, au plus tard, à un terme défini. Dès le moment où les conditions sont remplies, l'Etat a le droit de toucher un pourcentage. L'échéance est arrivée en 2007. Cette somme n'a pas été budgétisée, parce que cela fait déjà plusieurs années que le Conseil d'Etat a assuré la société qui gère le parking du Mont-Blanc de son bienveillant appui si cette société souhaitait construire un autre parking sous-lacustre. Cela fait des années que ce dossier est à l'étude. Le montage financier prévu pour ce nouveau parking était le même que celui du parking du Mont-Blanc. Durant l'année 2007, le Conseil d'Etat s'est aperçu que ce dossier ne se réalisera pas rapidement. En effet, la Ville de Genève est prête à entrer dans ce projet, mais elle considère qu'elle a un droit légal de donner un préavis quant à la construction de ce parking sous la forme d'une délibération de l'autorité municipale. Les juristes du DCTI considèrent que, dès l'instant où une autorisation d'utilisation du domaine public pour une durée supérieure à 30 ans est octroyée, la compétence revient entièrement au Grand Conseil. Cette interprétation du droit est assez nouvelle par rapport à ce qui s'est pratiqué jusqu'ici. La Ville de Genève considère que cette interprétation est infondée. Le département du territoire est en charge de la gestion du domaine public « lac ». C'est la raison pour laquelle ces montants sont rattachés au DT et non au DCTI.

Service information et communication

Le Département explique qu'il a été décidé en début de législature de faire deux choses : regrouper les chargés de communication dans une seule entité et baisser de 25% les frais de communication. C'est ce que le DT s'emploie à faire. Toutes les forces sont aujourd'hui dans le même service. Le chiffre évoqué ne concerne pas uniquement les chargés de communication. A ce sujet, M. Cramer précise que dans ce département, les chargés de communication ne sont pas là pour faire de la communication départementale. Le seul objectif est celui de la communication sur des projets et sur des questions environnementales. Le but est de tenter de faire changer le comportement des gens en les informant.

Compagnie Générale de Navigation (CGN)

Ce dossier a été géré pendant longtemps de façon approximative entre les cantons. Il a été récupéré au début de la législature. Le but a été de consolider un accord intercantonal et avec les Français. Ce projet est en très bonne voie. La CGN arrive au terme du temps imparti pour faire ses remarques. Très prochainement, il sera possible d'avaliser cet accord. Il y a quelques années, les Français ne payaient rien pour la CGN, ce qui ne sera plus le cas. En parallèle de ce projet, il est nécessaire d'ancrer la CGN dans la législation. Le département travaille sur un projet de loi qui devrait bientôt être présenté selon les procédures usuelles. Ce dossier est ainsi quasiment bouclé. Le dernier volet concerne la participation des partenaires autres que l'Etat de Genève au financement de la part genevoise. Jusqu'ici, la Ville de Genève payait F 550'000.- par année (sans contrat). Aujourd'hui, la Ville a décidé de revoir ce financement à la baisse. L'Etat a sollicité les communes riveraines du lac disposant de débarcadères pour participer. De plus, le département est en train de faire des démarches auprès de la Fondation du tourisme pour qu'elle reconnaisse que la CGN fait partie de l'offre touristique locale. Il serait donc normal que cette Fondation participe (15 à 20%). La décision devrait tomber dans le courant du mois de mai.

Mouettes Genevoises

Le Département indique qu'actuellement il y a deux conflits avec les Mouettes. D'abord, par rapport aux F 700'000 dus par les Mouettes. Une audience a déjà eu lieu devant le tribunal concernant cet élément. Ensuite, les Mouettes occupent un atelier sur les quais, avec échéance au 31 décembre 2007. Un délai d'une année leur a été accordé pour quitter les lieux. Un recours a été déposé. Le Grand Conseil devra voter sur le contrat de prestation pour 2008. Le Département espère que ce vote sera positif. En effet, grâce à ce contrat de prestation, il sera possible de contrôler la situation des collaborateurs ainsi que la comptabilité. Après ce vote, il reviendra devant la Commission des finances afin de savoir comment continuer. Aujourd'hui, il n'y a que deux sociétés qui ont une concession de lignes leur permettant de naviguer sur le Petit Lac. Si la CGN doit reprendre le service public assuré aujourd'hui par les Mouettes, cela provoquera une interruption momentanée de ce service, qui sera certainement facturé plus cher. De plus, les Mouettes peuvent très bien décider qu'elles désirent n'avoir plus qu'une activité touristique. La concession n'est pas liée au transport public. Les Mouettes ont obtenu une concession touristique. L'Etat a commencé à subventionner les Mouettes à titre touristique, puis cette subvention a été augmentée afin que le transport public soit effectué. Le département est en train de négocier avec Berne dans l'optique de l'instauration d'une nouvelle société de navigation, chargée uniquement du transport public. Berne serait prête à lui octroyer une concession. Mais pour que cela marche, il faut que les Mouettes soient d'accord.

La situation avec les Mouettes est compliquée. Le département n'est pas en situation de pouvoir accomplir des actes d'autorité trop forts.

Il est précisé que les F 693'000 facturés sur l'exercice 2004-2006 apparaissent dans les comptes 2007 comme recettes. Cette somme a été provisionnée à 100%, étant donné le litige en cours.

Rectangle d'Or

Le Département explique que les interlocuteurs en France concernant le rectangle sont les communes. Ferney-Voltaire n'en veut pas. Le département, en collaboration avec le député maire de Divonne, a décidé de laisser la commune de Meyrin en première ligne, afin qu'elle tente de convaincre la commune de Ferney-Voltaire de se rallier au projet. Le but de ce rectangle d'or est de développer des activités en France.

Euro Foot

Le Département indique que les dépenses liées à l'Euro foot ont été ventilées entre les différents départements. La partie attribuée au DT est la mobilité. En ce qui concerne la mobilité, le but est de mettre sur pied une organisation pour que les personnes venant de l'aéroport ou de la gare se trouvent dans une sorte de couloir jusqu'au stade. Tout cela demande de l'organisation et engendre donc des frais. D'autres problèmes de mobilité se posent également, comme par exemple le stationnement des cars, des véhicules VIP, etc.

Service Cantonal de l'Energie et subventions redistribuées dans le cadre de Minergie

Les représentants du Département expliquent que ce domaine est très pointu. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions fédérales redistribuées par le canton. Il est difficile de prévoir ces éléments. En effet, il n'y a pas forcément de projets sur plusieurs années et les demandes peuvent être ponctuelles. Le trend est quasiment annuel. Le canton requiert ces fonds auprès de la Confédération ponctuellement. Le service de l'énergie ne peut pas prévoir les demandes individuelles. Ces subventions sont totalement équilibrées et n'ont donc pas d'influence sur le résultat de l'Etat.

INVESTISSEMENTS COMPTES 2007 DU DT

Euro foot

Le Département indique qu'au moment où le budget a été préparé, les coûts estimés concernant l'Euro foot étaient supérieurs (en particulier pour les études). En fait, le travail n'a pas été aussi conséquent et les coûts ont donc diminué.

Renaturation de l'Aire

Le Département relève que ce chantier est compliqué, même s'il est mené avec ténacité. Il y a du retard du fait qu'il a été décidé, à un moment donné, de dissocier l'investissement lié à la renaturation, au sens de la sécurisation du cours d'eau et la création du nouveau pont. Beaucoup de travaux sont conditionnés par la construction du pont. Cela explique le retard pris. Le chantier est aujourd'hui en cours. Tout ce qui a été possible de faire pour sécuriser ce lieu l'a été. Le risque zéro n'existe cependant pas. Il s'agit avant tout de sécurisation.

Département de la solidarité et de l'emploi

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+4.0 %
Personnel:	-1.3 %
Dépenses générales:	-37.8 %
Subventions:	-2.4 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+0.3 %
Personnel:	+1.1 %
Dépenses générales:	-4.6 %
Subventions:	+0.8 %

La Commission constate que, pour l'année 2007, les comptes du DSE sont favorables. Les grands postes de dépenses ont été tenus, que ce soit le budget des subsides des assurances maladies, les dépenses liées aux prestations complémentaires de l'OCPA, l'aide sociale et les revenus minimums cantonaux d'aide sociale pour les personnes prises en charge par l'Hospice général, les dépenses liées au chômage ou encore les dépenses plus classiques liées au personnel.

Le Président évoque les réformes listées dans le rapport de gestion et cite deux entités, qui ne sont pas directement dans le budget du canton de Genève mêmes si elles y sont très indirectement liées :

- L'aéroport international, qui a connu des chiffres record en termes de bénéfices. Cela est d'autant plus remarquable que les investissements y sont actuellement conséquents.
- Palexpo, qui est en pleine restructuration pour devenir une SA, avec un contrôle de la majorité du capital par l'Etat.

Ports Francs

On constate un bénéfique record de la troisième régie publique, bien que cette entité soit en pleine phase de modernisation et ait en tamé d'importants travaux.

Mesures P1 et P2.

Diverses réformes ont été effectuées, notamment dans le secteur des relations du travail, où les premiers effets de l'entrée en vigueur de la loi sur le travail au noir ont été spectaculaires. Le nombre d'affiliation au système de Chèque service, par exemple, a connu une forte augmentation, de l'ordre de 800 % depuis novembre 2007. Le nombre de demandes d'affiliations a passé de 50 à 400 par mois, en moyenne.

Chômage

La loi a renforcé le dispositif de l'allocation de retour en emploi (ARE). Depuis l'entrée en vigueur de la loi, le nombre d'ARE est supérieur de 50 % par rapport à la moyenne des meilleurs mois avant l'entrée en vigueur de la loi.

Le taux de chômage a, de manière générale, baissé, et plus particulièrement chez les jeunes pour lesquels la diminution a été de l'ordre de 25 % en un an. La durée de la période de chômage a diminué, passant de 346 à 306 jours, en moyenne.

Le Conseil d'Etat s'était engagé à ne pas toucher l'enveloppe consacrée aux mesures cantonales mais à les transférer sur des outils plus performants. Au vu du succès des ARE d'une part, et de la baisse du chômage d'autre part, l'enveloppe globale sera assurément tenue.

ETC

Les emplois temporaires sont terminés. Si les postes s'y prêtent, il est possible d'offrir des programmes cantonaux d'emploi-formation.

Réductions linéaires

Les comparaisons entre les services sont difficiles tant qu'il n'y a pas de règles précises. En outre, certains départements imputent des réductions linéaires au secrétariat général, d'autres aux services.

Conclusion

La Commission relève la rigueur du département en matière de l'aide sociale et de la gestion du chômage. Elle sera particulièrement attentive aux prochains comptes du DES où l'introduction de la RPT provoquera des biais dans la comparaison, notamment après la modification du bilan d'entrée.

Département de la solidarité et de l'emploi

Commissaires: M. C. Bavarel et E. Bertinat

Préambule

Mesdames, Messieurs, les commissaires aux finances. C'est avec plaisir que notre sous-commission rapporte l'audition des comptes du DSE. En effet, ce département nous a présenté des comptes dans la cible du budget 2007 et la volonté de maîtrise des charges de l'Etat nous semble un souci constant dans ce département. De plus, une volonté de transparence rend notre travail agréable.

Néanmoins, certains changements législatifs dans ce département survenu en 2007 font que ces comptes ont valeur de bilan d'entrée ou de référence pour certaines opérations. Nous avons été spécialement attentifs à ces éléments.

Toutes les prévisions budgétaires ont été tenues, même celles basées sur des lois qui impliquent des droits, c'est-à-dire les plus difficiles à calculer et à prévoir 15 à 16 mois à l'avance. Les prévisions ont été respectées au niveau des subsides des assurances maladies, de l'OCPA, de toutes les prestations complémentaires AVS et AI, ainsi qu'au niveau de l'aide sociale par l'intermédiaire de l'HG.

Les recettes ont considérablement augmenté en raison d'une meilleure tenue des comptes de l'aéroport que prévue, cela grâce non seulement à une augmentation du trafic mais également à une maîtrise des charges.

M. Longchamp nous a précisé que, pour les comptes 2008, le même phénomène se poursuivra.

Pour l'année en cours, les budgets HG, OCPA et SAM sont également tenus à ce jour.

Les Ports -Francs

Nous nous sommes intéressés à la structure et à la gouvernance de cette entité ainsi qu'aux contrôles effectués sur ce type d'entreprise.

M. le Conseiller d'Etat nous a indiqué que les salaires sont fixés par la SA et que cette société est, dans l'ensemble, soumise au droit de la SA. Ce droit est toutefois quelque peu biaisé car les Ports Francs versent un loyer fixe et un loyer variable. En effet, l'Etat remet aux Ports Francs des surfaces en droit de superficie et ces derniers payent un loyer variant en fonction du chiffre d'affaire de la société. M. Longchamp nous a encore précisé que, normalement, les SA connaissent une stabilité de leurs loyers et une part variable de leurs dividendes alors que la situation des Ports Francs

est inversée ; les dividendes qui sont versées aux actionnaires privés et publics sont fixes.

Palexpo, en raison de la loi transformant sa structure juridique, connaîtra exactement le même régime dès l'année prochaine.

Nous avons fait part de nos craintes suscitées par ces mécanismes non usuels de gouvernance. Nous notons que les sociétés concernées n'ont plus intérêt à faire de bénéfices alors que, normalement, le but d'une SA est précisément de faire un bénéfice pour pouvoir rémunérer les actionnaires.

Les EMS et les EPH

M. LONGCHAMP aborde ensuite la question des EMS. En page 7 des comptes 2007, dans le tableau « chiffres-clés » figure le total des subventions des EMS en 2007. Il indique, à titre liminaire, un courrier envoyé à diverses commissions, notamment la commission des affaires sociales et celle des finances, faisant état d'une récente décision du Conseil d'Etat. Le dossier des EMS sera transféré le 1^{er} juillet au DSE qui, désormais, en plus de verser le prix de pension, édictera également les règles présidant à leur versement.

Deux types de subventions aux EMS coexistent :

- une subvention directe aux EMS dont tout pensionnaire d'EMS bénéficie, qui dépend de divers critères et s'élève à 85'829'743 F.
- le prix de pension, qui est une rubrique de l'OCPA, pour les personnes étant au bénéfice de prestations complémentaires. Le prix de pension est pris totalement, partiellement ou parfois pas du tout en charge par l'Etat, en fonction notamment de la fortune personnelle du pensionnaire. Le total de ses subventions, quel que soit le pourcentage de la part de l'Etat, s'élève à 121'657'445 F.

Le montant total des subventions s'élève ainsi à environ 207'000'000 F

Les EPI

Les EPI ne figurent pas encore dans le budget 2008 mais ils représentent l'addition des EPSE et CIP, plus une partie des HUG.

Dans le budget 2009, la FHP ainsi que 2 foyers des HUG rejoindront les EPI.

Le service des tutelles et curatelles

Le service des tutelles ne connaît pas de problème comptable. Toutefois ce service sera l'une des priorités du DSE pour cette fin de législature, qui a hérité des tutelles majeures du DIP. C'est, selon M. LONGCHAMP, un service qui fonctionne moyennement bien et qui mériterait des réformes.

Le chômage

La loi sur le chômage a eu des effets spectaculaires sur certains éléments, notamment sur la durée de la période de chômage et sur les ARE, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} février 2008.

Charges du DSE

Nous nous interrogeons, par rapport à la fourchette de 1 % d'augmentation de charges par année fixée par le Conseil d'Etat, sur les 4 % d'augmentations qui apparaissent à la lecture des comptes (cf. page 25 des comptes 2007).

Un représentant du département précise d'emblée qu'un bémol doit être apporté à ces chiffres en raison de considérables dépassements au niveau des amortissements mais également au niveau des recettes diverses. Sur recommandation de l'ICF, des dissolutions et créations de provisions ont été opérées, ce qui engendre des variations extrêmement importantes qui ne représentent, toutefois, qu'un phénomène purement technique.

Un représentant du département note que toutes les constitutions ou dissolutions de provisions ne sont pas budgétisées et qu'elles apparaissent parfois dans les comptes et non dans le budget.

Un représentant du département indique qu'en prenant les vraies natures de charges, une diminution des charges personnelles de l'ordre de un million a été opérée. Ce chiffre s'élève à 2 millions de francs pour les dépenses générales et à 31 millions de francs pour les subventions accordées. Ces chiffres figurent en pages 25 et 26 des comptes 2007.

Le personnel du DSE

Un tableau est distribué aux députés. Il figure en annexe du rapport.

Nous aimerions avoir quelques précisions concernant le personnel.

M. Longchamp précise que tous les postes supprimés en 2008 sont effectivement vacants au 31 décembre 2007. L'anticipation n'est pas faite, ce qui signifie que si un poste était supprimé maintenant, il serait inscrit jusqu'à fin 2008 et aurait pour probable conséquence un non dépensé.

Hospice général

La Commission salue les excellents résultats de l'Hospice général de l'année 2007. Ce sont les meilleurs depuis quinze ans. Non seulement les comptes sont équilibrés, mais en lieu et place d'un déficit de 15 millions initialement prévu, l'Hospice général termine l'exercice avec un bonus de 1.9 million. Le budget et les comptes de l'Hospice général sont toutefois en constante augmentation, (plus de 200 % depuis l'année 2003)

Parc immobilier de l'Hospice général

Ce parc est estimé à près de 484 millions, avec un rendement net de 18 millions. La question du rendement est au programme de l'Hospice général depuis trois ans et la progression de ce rendement s'élève à environ 30 %.

Personnel

Les charges de personnel de l'Hospice général sont en augmentation de 7 % et correspondent au transfert des secrétaires-réceptionnistes, informaticiens et administrateurs qu'il a fallu absorber. Des propositions encourageantes sont tenues pour l'ensemble du personnel de l'Hospice général.

Prestations

Le nombre de dossiers est en diminution. Les différents éléments d'aide sociale sont aujourd'hui sous contrôle et conformes aux prévisions budgétaires. Il n'y a pas eu de diminution du montant des prestations, malgré l'introduction de la loi sur l'aide sociale individuelle modifiant les modes de calcul.

Gestion centralisée

L'Hospice général fonctionne avec un système de gestion centralisée de la trésorerie depuis l'entrée en vigueur fin 2007 de la convention d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat.

Office cantonal de l'emploi et Hospice général

La collaboration positive qui s'est instaurée entre ces deux entités a facilité le travail, grâce au changement de procédure d'inscription à l'OCE. La diminution du temps de traitement des dossiers de 27 à 3.5 jours entraîne des conséquences en aval sur l'Hospice général qui n'a plus besoin d'intervenir.

Les successions en déshérence

Elles sont désormais affectées exclusivement à la réduction de la dette de l'Etat. Jusqu'à l'année dernière, les successions en déshérence étaient partagées, selon une clé de répartition décidée par le Conseil d'Etat, entre les Hôpitaux universitaires de Genève et l'Hospice général. Partant du principe que le souhait des députés est de réduire la dette et que les avances AI sont une forme de dette indirecte de l'Etat, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer les successions en déshérence, en accord avec le département de tutelle des HUG, à hauteur d'environ 4 millions à l'Hospice général et de 1 franc symbolique aux HUG, conformément à la loi. L'Hospice général avait pour charge d'affecter la somme reçue exclusivement à la problématique des avances AI.

Nouvelle loi sur l'asile et les étrangers

L'Hospice s'occupe des requérants d'asile et des personnes déboutées, qui est un nouveau statut depuis le 1^{er} janvier 2008. L'Hospice général doit répondre aux injonctions de la nouvelle loi sur l'asile et les étrangers.

Il n'y a pas d'impact sur les comptes 2007, même si l'Hospice général a eu une activité importante pour faire face aux changements intervenus le 1^{er} janvier 2008. Aujourd'hui, environ 500 personnes à Genève ont le statut de déboutées de l'aide aux requérants d'asile. Elles sont au bénéfice de l'aide d'urgence, à savoir 10 francs par jour, et sont progressivement transférées au centre des Tattes. Le Canton de Genève reçoit 5.8 % de l'ensemble des requérants d'asile pour la Suisse.

Baisse des effectifs du personnel en lien avec la baisse des requérants d'asile

Dans le cadre du dispositif asile, il y a eu depuis 2003 une baisse d'environ 20 % du nombre de requérants. En 2004, l'aide aux requérants d'asile correspondait à 200.6 équivalents plein temps. Aujourd'hui cette aide

s'élève à 140.5 équivalents plein temps; la baisse des effectifs est donc proportionnelle à la baisse des requérants.

Secteur communication

Ces trois dernières années, les postes rattachés à "Repère social" et au centre de documentation ont été supprimés. Une réduction de 46 % des charges d'exploitation et de communication par rapport au budget est relevée.

CASS

Ils ont été dissous dans leur forme ancienne, sans création ni suppression de postes.

Foyers pour jeunes

Dès le 1^{er} janvier 2008, les collaborateurs des foyers pour jeunes sont été transférés de l'Hospice général vers la Fondation officielle de la jeunesse.

Conclusion

Le bon fonctionnement de l'Hospice général est dû à la tenue du budget ainsi qu'aux efforts particuliers fournis, notamment en matière de réduction des frais généraux. La direction et les collaborateurs doivent être associés à ces bons résultats, car ils se sont investis dans l'optimisation du fonctionnement de l'institution.

Dans le domaine de l'action sociale, il est complexe d'établir des prévisions budgétaires à moyen terme, car il est difficile d'évaluer ce que sera la situation économique générale dans quelques mois. Pour cette raison, si les résultats de l'Hospice général sont excellents pour le dernier exercice, ils ne doivent être considérés comme acquis. L'évolution incertaine de la conjoncture requiert une certaine vigilance. Il n'est jamais exclu qu'une augmentation de subvention soit demandée dans le cadre d'un prochain contrat de prestations.

Hospice général

Commissaires : M. E. Bertinat et M. C. Bavarel

Les commissaires ont été reçus le 15 avril 2008 au Département de la solidarité et de l'emploi en présence de MM. François LONGCHAMP, Conseiller d'Etat, Christian GOUMAZ, secrétaire général, Laurent PALLY, directeur financier, Bertrand LEVRAT, directeur de l'Hospice général, Pierre MARTIN-ACHARD, président du Conseil d'administration de l'Hospice général et Rémy MATHIEU, directeur financier de l'Hospice général.

Nous remercions M^{me} Marianne CHERBULIEZ pour la rapidité avec laquelle elle nous a fait parvenir le procès-verbal.

Présentation générale

L'examen des avant-derniers comptes de l'Hospice général de cette législature a dégagé une excellente impression. Non seulement parce que pour la première fois les comptes 2008 sont équilibrés avec un résultat de + 1,9 millions en lieu et place des - 15 millions prévus (ce qui n'était plus arrivé depuis 15 ans) mais aussi parce qu'un certain nombre d'actions ont été mises en pratique et ont directement influencé cet excellent résultat. Outre l'excellence de notre économie (dans une moindre mesure toutefois), ce sont : - les programmes de réinsertions ciblés, les collaborations étroites entre l'HG et notamment l'OCE, les ouvertures d'enquêtes (permettant d'écarter de l'aide les personnes qui n'y auraient pas droit) qui ont permis à l'HG de diminuer le nombre de bénéficiaire de l'aide sociale. Soit 378 dossiers financiers en moins (RMCAS et Aide sociale). Ces bons résultats ne doivent cependant pas faire oublier que les prestations sociales sont en constante hausse :

- 2007 (279 millions – budget 2007 : 291 millions) ;
- 2006 (252 millions) ;
- 2005 (244 millions) ;
- 2004 (222 millions) ;
- 2003 (171 millions).

La rigueur budgétaire et l'accroissement des revenus du parc immobilier, suite à une décision du Conseil d'administration, ont été d'autres cofacteurs importants.

Notons que c'est la fiduciaire *Price Waterhouse* qui a révisé les comptes de l'Hospice général. En vertu de la loi sur l'HG, cette fiduciaire révisera pour la dernière fois les comptes 2008. Ensuite, une procédure AIMP sera ouverte pour faire un appel d'offre.

Parc immobilier de l'Hospice général

Annoncée depuis plusieurs années, la gestion du parc immobilier s'est nettement améliorée. Son rendement s'est élevé de 30% en 3 ans ce qui a permis de dégager un revenu de l'ordre de 31 millions en 2007 et d'injecter ainsi dans les comptes 2008 la somme de 18 millions nets (+ 20% par rapport au budget 2007). Le parc immobilier de l'HG a été estimé récemment à la suite d'une expertise à 484 millions.

Il est également précisé que l'HG gère d'autres parcs immobiliers dont il n'est pas propriétaire, notamment des immeubles appartenant à la Fondation privée des HLM (47 immeubles). Ce qui constitue une source supplémentaire de revenus.

Personnel

L'Hospice général affiche des comptes en retrait par rapport au budget 2007 (93'884 millions contre 94'217 millions). Ses charges sont en augmentation de 7% par rapport aux comptes 2006.

Cette forte augmentation correspond au transfert des secrétaires-réceptionnistes, informaticiens et administrateurs. Le nombre de postes équivalents plein temps fixes était de 824 au 31 décembre 2006 et de 853 au 31 décembre 2007. Hors transferts, il y a eu une diminution de 5 postes équivalents plein temps. Selon le rapport financier annuel, l'institution devrait parvenir à la cible budgétaire 2008.

Prestations

Par rapport au budget 2007, l'écart des prestations est de - 9.1 millions de francs. Le nombre de dossiers ayant fortement baissé, cela se répercute sur les chiffres de l'action sociale. Concernant l'asile, l'HG n'est pas dans la cible par rapport au budget car il a reçu des correctifs de l'ODM pour plusieurs années. L'ODM se base sur ses propres renseignements pour décréter que telle personne avait travaillé durant une période pendant laquelle l'HG l'avait assistée. Ces informations ne se recourent pas toujours avec celles de l'HG. Ces 2.9 millions de francs tiennent compte de ces correctifs et sont déjà provisionnés dans les comptes. Sans ce correctif ODM, l'HG aurait été dans la cible. La décision du Conseil d'Etat d'attribuer les successions en déshérence à l'HG, a contribué à hauteur de 6.6 millions de francs au résultat positif final.

La gestion centralisée de la trésorerie

Après un travail de près de 6 mois, la convention d'adhésion à la caisse centralisée de l'Etat est entrée en vigueur à la fin de l'année 2007. Le basculement s'est fait sans problème, cela d'autant plus que l'HG était déjà en cash pooling, mais pas automatique. La conséquence de ce changement est que l'ensemble des liquidités de l'HG est désormais dans les comptes de l'Etat.

Département de l'économie et de la santé

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-2.8 %
Personnel:	-4.8 %
Dépenses générales:	-39.3 %
Subventions:	-0.5 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-2.9 %
Personnel:	-25.2 %
Dépenses générales:	-40.2 %
Subventions:	+0.1 %

Les DES poursuit ses objectifs en matière d'efficience, de clarification et simplification des procédures. La Commission relève que la réduction des dépenses générales est exemplaire.

Diminutions de charges de personnel

Elles sont quasiment dans la cible de -5 % prévue par le Conseil d'Etat.

Rapport ICF concernant le service du commerce (SECOM)

Les commissaires se sont étonnés qu'un problème existant depuis une vingtaine d'années n'ait pas été détecté plus tôt.

Le Président du département explique qu'un des projets en cours consiste à définir, sur la base de l'expérience réussie de l'absorption du service des autorisations et patentes et de sa fusion avec l'office du commerce, une analyse systématique des risques.

FSASD et mise en place du réseau de soins

Le Président du département met l'accent sur la mise en place du projet de loi y relatif et l'importance de le voter rapidement afin de ne pas laisser ce vide législatif.

Transfert des EMS au DSE

Les EMS relevaient de deux départements, à savoir le DES pour le pilotage sur la qualité des soins, la planification, le *controlling* et la police sanitaire (ce qui ne changera pas), et le DSE pour le financement. Suite à des questions de discordances sur la responsabilité et la compétence, le Conseil d'Etat a décidé de transférer les EMS au DSE. D'une part, un tiers du financement des EMS dépend des prestations complémentaires dé plafonnées de l'OCPA; d'autre part, le contrôle de gestion au DSE est très positif. En résumé, la politique des EMS ne changera pas, mais il n'y aura plus qu'un seul interlocuteur.

Eclosion

Bilan spectaculaire de réussites. On compte actuellement onze startups dont plusieurs lèvent des fonds privés et deviennent ainsi des PME. Ce modèle est étudié par d'autres Etats. Le Président du département regrette qu'il n'y ait pas une meilleure fiscalité sur les fonds à risque placés dans ce type de structure.

Autres points abordés

- Onex santé et son financement mixte avec la commune
- FONGIT
- Service de la Promotion Economique de Genève
- Genève Tourisme
- Subventions accordées "réserves et décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil".

Conclusion

La Commission salue les efforts du département.

Dans le domaine de la santé, le département poursuit ses efforts de rationalisation des ressources financières par une meilleure gestion des ressources humaines.

Dans le domaine de la promotion de l'économie exogène, le département a contribué à l'implantation de nombreuses sociétés, garantissant à Genève des ressources financières indispensables au développement du canton et de la région et à la création d'emplois.

Dans le domaine de la promotion économique endogène, le département a renforcé le dispositif d'aides financières aux entreprises genevoises et assuré la simplification des procédures pour les professionnels du commerce genevois afin de dynamiser l'économie locale.

Département de l'économie et de la santé

Commissaires: M. E. Cuendet et M. A. Velasco

Les commissaires ont été reçu par le Conseiller d'Etat, M. Pierre-François Unger, Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale, M. Dominique Ritter, directeur du service financier, Mme Anne-Geneviève Butikofer, direction générale de la santé, Mme Nicole Fichter, direction général CASS, et M. Magnin, directeur général des affaires économiques. Le procès-verbal a été tenu par M. Hubert Demain.

Charges : 978, 371 204 mios

Budget 2007 :1 006, 225 mios

Δ : - 27, 854 mios

Revenus : 50, 131 660 mios

Budget 2007 :52, 991 mios

Δ : - 2, 840 mios

Préambule

En préambule M. Unger évoque tout d'abord les priorités reprises dans le rapport pour illustrer les comptes :

Poursuite des actions concernant l'agenda 21 ainsi que le guide qui l'accompagne, dont la finalisation est en cours.

Au plan des actions externes et sur trois grands axes :

Il s'agit d'apporter un soutien aux communes pour la réalisation des objectifs liés à l'agenda 21. Dans ce cadre, le service du développement durable peut apporter son aide.

Le guide du développement durable à l'attention des PME (97 % des activités du canton et 80 % de l'emploi) sera réactualisé sur base de la version 2003, et nouvellement traduit en chinois (dans la perspective du prochain voyage de la promotion économique au mois d'août). À ce propos, les décideurs chinois semblent particulièrement intéressés par cet aspect de développement durable appliqué à leur croissance exponentielle. Genève pourra modestement apporter sa contribution à la réalisation de cet objectif.

A la remarque du commissaire qui estime que l'action des établissements publics autonomes en faveur du développement durable ne manque pas d'intérêt et devrait être mentionnée dans cette campagne de promotion économique, M. UNGER rappelle que ces établissements sont autonomes et qu'une éventuelle représentation lors de ce déplacement impliquerait pour ces entreprises, de régler le coût de ce voyage.

Le commissaire rectifie, en soulignant qu'il lui paraissait intéressant de faire connaître l'expertise acquise par ces entreprises genevoises en mentionnant qu'il serait souhaitable de pouvoir exporter ce savoir-faire, et même d'imaginer la conclusion de contrats. M. UNGER rappelle que les hôpitaux universitaires se sont déjà rendus en Chine afin de faire valoir notamment, ce type de savoir-faire, et que par ailleurs l'opération VICTORIA attire l'attention de toute l'Europe, en contradiction surprenante avec les oppositions qu'il a pu constater chez les Socialistes.

Il poursuit son point de situation. Le troisième axe se focalise sur le concept de consommation responsable à l'attention de tous les citoyens au niveau local. Dans le même cadre, il souligne l'accent porté sur le programme d'écologie au travail (ou le management environnemental). Il insiste sur le fait que tous ces éléments sont particulièrement concrets et nécessitent un engagement particulier.

Réseau de soins et le maintien à domicile

En bref, il s'agit de s'assurer par le biais de centres d'évaluation que le bon malade soit au bon endroit au bon moment. De sorte que l'on puisse agir sur trois aspects simultanés, celui du bien-être du patient, de l'efficacité de la prestation et des coûts.

Il est également question de mettre l'accent dans ce projet de loi sur le dispositif intermédiaire au travers des *unités d'accueil temporaire* (lits de répit pour soutenir les familles), des *foyers de jours* (permettant l'identification et la prévention) et des *immeubles avec encadrement médico-social*. Ces structures intermédiaires permettent de renforcer l'objectif de maintien à domicile.

Un commissaire souhaite avoir quelques précisions sur le transfert des EMS opéré vers le département de M. LONGCHAMP et sur les spécificités des immeubles à encadrement médico-social, en comparaison des prestations offertes par les EMS.

M. UNGER indique que ces immeubles comportent des logements à loyer de type ordinaire, mais permettant un accès facilité au dispositif de santé et au réseau social. Il s'agit d'une sorte de domicile sécurisé auquel vient s'ajouter de nombreuses facilités (par exemple possibilité de prendre les repas dans une salle à manger commune). À propos du transfert des EMS. Il rappelle qu'il n'existe aucune sorte de compétition entre les départements. Ensuite, la réorganisation des départements intervenue en 2005, a séparé les organes chargés de la conception et du

financement de manière à éviter toutes suspicions, soulevées notamment lors de la précédente législature, et qu'il a semblé souhaitable d'évacuer en les séparant au sein de deux départements distincts. L'objectif général visait toujours à accroître la transparence par la transversalité. Ce fonctionnement s'est révélé plus complexe que prévu, avec en prolongation les péripéties liées à l'initiative 125, et l'impossibilité pour le conseil d'État de faire valoir son point de vue de manière suffisamment claire à cause de cette configuration particulière.

Une solution temporaire a été décidée, dès le printemps 2006 bien avant le dépôt de cette initiative, celle de finalement tout regrouper dans le même département (après examen de plusieurs scénarios) notamment parce que ce dernier disposait déjà de toute l'infrastructure de gestion liée à l'OCPA, ainsi que les prérogatives liées à la loi sur les prestations complémentaires fédérales et cantonales qui constituent une loi sociale-clé.

Ce transfert vers le DSE impliquait trois postes contre 15 postes dans le sens inverse. Cette décision n'a été l'occasion d'aucune rivalité particulière entre les départements, même si les médias ont cru bon de l'interpréter de cette manière. Ceci étant, toutes les compétences liées à la santé restent bien entendu au département de la santé publique qu'il s'agisse des aspects liés à la *planification* (et à l'octroi d'autorisation), à la *police sanitaire*, ou au *contrôle qualité*.

Le commissaire attire l'attention sur les dérives dont ont fait l'objet certains établissements médico-sociaux et attire particulièrement l'attention sur l'attitude des personnels et la maltraitance. Il a le sentiment que l'encadrement manquait de professionnalisme.

M. UNGER ne dément pas ces dérives, mais souligne que le constat de ces lacunes a également été la source d'améliorations depuis la mise en vigueur de la loi sur les EMS. Il y a eu : moins de maltraitance, moins de transferts intempestifs vers l'hôpital, plus de qualité dans les soins, une attention plus grande aux soins palliatifs et une formation améliorée des soignants et des directions. Ces différentes politiques ont eu aussi pour effet de rendre plus apparents les moutons noirs.

Sept plaintes pénales, dès 1998 et l'accès autorisé aux comptes, ont été déposées à l'encontre des établissements concernés (gestion et gestion déloyale), et ce bien avant le rapport de l'inspection cantonale des finances.

Sur le plan des comptes, de nombreuses observations ont été formulées assez durement à l'encontre des EMS, mais les exigences de la LIAF et de la LGAF ont exacerbé certaines approximations. Cinq établissements ont été épinglés, deux ont été fermés.

Il reste à ce stade encore quatre ou cinq situations en cours de vérification au plan du contrôle de la gestion.

Le commissaire considère pour sa part que les établissements autonomes devraient fort probablement prendre exemple sur la fonction publique en faveur d'une meilleure gestion.

M. UNGER indique que des différents échanges qu'il a pu entretenir avec les différents responsables de ces établissements, il retire le sentiment global d'une bonne volonté parfois mise à mal par un certain amateurisme teinté de paternalisme. Sans toutefois oublier quelques astucieux dont les intentions sont moins généreuses, dans les milieux particulièrement fragiles vis-à-vis de ce genre de manœuvres.

Projet E-Toile

Le troisième élément est axé sur la santé et le projet E-Toile. Il rappelle tout le travail de préparation, de persuasion et de conceptualisation réalisé par le canton pendant 18 mois auprès des autorités fédérales, et qui depuis trois mois est devenu un projet-pilote national (*E-HEALTH*), à l'initiative de Genève. Le projet E-Toile pourra donc se réaliser sous la bannière de la Confédération, en accord avec les intentions manifestées par le parlement genevois qui n'avait finalement critiqué que l'importance du budget prévu pour ce projet, au seul échelon cantonal.

Il rappelle à ce propos que l'introduction récente de la *carte d'assuré* s'est réalisée à son initiative dès 2003 avec la modification de la LAMAL, malgré la présentation triomphale de M. COUCHEPIN. Il rappelle également que le budget prévu pour la mise en oeuvre du projet E-Toile avoisinait les 32 millions. Une autre voie a alors été de susciter un partenariat public/privé et le soutien financier de deux grandes entreprises (La Poste Suisse et SWISSCOM) qui investiront les fonds nécessaires et deviendront propriétaires du système, alors que le canton de Genève sera le garant de son bon fonctionnement, au travers d'une convention de société d'économie mixte. Dans le même cadre, il espère que le dossier médical informatisé pourra rapidement trouver une base légale.

A la question du commissaire qui souhaite connaître le type d'arguments qui a pu décider ces deux entreprises privées à soutenir financièrement ce projet.

M. UNGER indique que l'argument principal est lié pour ces deux entreprises à la nécessité de conserver leurs clients. Elles doivent dès lors être en mesure d'offrir des services annexes aux usagers au travers de pôles d'excellence, au risque de voir leurs prestations définitivement concurrencées par le courrier électronique et les messageries vocales.

Un commissaire attire l'attention sur les aspects fondamentaux liés à la protection des données et aux travaux en cours auprès de la commission judiciaire sur la révision de la LITAO-LIPAD.

M. UNGER indique d'emblée que les données concernées sont infiniment plus sensibles que celles concernées par la révision de la LIPAD-LITAO. En conséquence, les utilisations, les transmissions et les accès doivent être beaucoup plus cadrés. Un projet de loi viendra conclure ce processus. Ce projet a reçu l'accord enthousiaste du proposé à la protection des données.

En outre, une fondation a été constituée (IRIS) afin de garantir les conditions d'exploitation du système. Les contenus seront donc placés sous le contrôle de l'État, au travers du projet de loi sur la société d'économie mixte, de manière à permettre au Parlement de s'approprier cette prérogative essentielle.

Ceci étant dit, et bien évidemment, les données des malades, au contraire des conditions d'exploitation ne peuvent en aucun cas appartenir à l'État et ne font l'objet d'aucune centralisation.

Lutte contre les pandémies

Il met en lumière l'évolution du plan PANDEMIE au sein du pôle santé, avec certaines déclinaisons utiles pour parer aux situations de grand froid, de canicule ou de concentration anormale de particules fines. Ces dispositifs sont bien évidemment envisagés en concertation avec tous les partenaires intercantonaux et en collaboration avec les départements français limitrophes.

Campagnes de prévention

Il faut encore ajouter un plan au niveau des préventions en matière de santé qu'il s'agisse de :

retarder la consommation d'alcool et de tabac chez les jeunes,

du combat sur la fumée (avec diverses exceptions reprenant simplement les prescriptions fédérales mentionnées lors de l'arrêt sur la recevabilité de l'initiative ; chambre d'hôtel, prison, chambre privée à l'hôpital -même si l'objectif est d'encourager à un hôpital sans fumée, ou fumeurs de dégustation auprès des commerçants spécialisés)

de la détection précoce de la dépression, maladie qui entraîne de nombreuses conséquences en termes de souffrance individuelle ou d'absentéisme.

Pour le pôle ECONOMIE du département

M. UNGER indique qu'il s'agit évidemment de préserver et développer les conditions-cadre générales en matière économique. D'autre part, il s'agit également de mettre l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler des conditions cadre atypique et qui se déclinent au plan régional sous plusieurs formes :

– Les klostern.

- La définition des axes stratégiques de développement.
- La mise en oeuvre de la notion d'assemblage d'entreprises.
- La mise en relation des entreprises avec les milieux de la formation.
- L'encouragement vis-à-vis des grandes entreprises à se préoccuper des aspects de développement durable (à ce propos, certaines entreprises font figure d'exemples Merckx Serono, Rolex, Pictet et ST Micro Electronics ; en outre cette tendance attire les investisseurs éthiques).

Il donne un exemple des interactions surprenantes que peuvent réserver l'économie actuelle, en observant le rôle moteur des physiciens dans le développement des HEDGES FUNDS dans le secteur financier; et la collaboration étonnante des polisseurs-bijoutiers et des prothésistes en matière médicale. Il cite également en exemple les incroyables découvertes réalisées à l'Université de Genève en matière de supraconducteurs.

Le commissaire indique à ce propos être particulièrement mécontent et honteux des locaux devenus misérables dans lequel les chercheurs doivent travailler, à la faculté de sciences (institut de physique, ancienne école de médecine). Il est indispensable que le département en charge intervienne au plus vite, alors même que les crédits ont été votés. Il confirme par ailleurs la nécessité de développer les synergies et les interactions entre les concepteurs et les développeurs.

M. UNGER a également eu l'occasion de s'entretenir avec les chercheurs, et ne retire pas la même impression. Ces universitaires brillants et passionnés réclament surtout la liberté suffisante leur permettant d'entreprendre leurs recherches, et ne semblent pas particulièrement ou prioritairement affectés par la question du confort des locaux. Il faut bien évidemment veiller à maintenir des infrastructures adaptées, mais il serait bon, plutôt que de systématiquement relayer quelques esprits chagrins, d'entreprendre de manière positive la valorisation des personnes et des pôles de créativité existants à Genève.

Pour le pôle TOURISME du département

M. UNGER attire l'attention sur le projet stratégique : « Tourisme 2015 » adopté par le Conseil d'État et le Conseil administratif de la Ville de Genève, et sa traduction dans un contrat de prestation applicable à Genève tourisme en collaboration avec la fondation. En ce sens, cet organe devra procéder à une complète réorganisation pour être en mesure d'appliquer les décisions politiques qui conditionnent le financement. Il confirme la détermination d'objectifs à atteindre, au travers de différents indicateurs relevant d'axes stratégiques clairement contenus dans le contrat de prestation.

Le commissaire constate avec regret que l'aspect balnéaire et vacancier de Genève fait rarement l'objet d'une promotion pourtant souhaitable, tout comme pour

ce qui concerne le tourisme de sports d'hiver via l'aéroport, pourtant valorisé par les offices de tourisme français.

M. UNGER évoque divers projets (agro tourisme, tourisme lié au développement durable y compris celui des congrès, avec notamment la question des accès à PALEXPO). Il devrait être également possible de valoriser le vignoble genevois (route des vins).

Il doit pourtant rappeler que dans le cadre de la promotion touristique, le concept général et les objectifs n'avaient jamais véritablement été précisés. Le procès d'incompétence n'est pas forcément légitime lorsque les attentes n'ont pas été indiquées, ou qu'aucune évaluation n'a été entreprise par les autorités responsables. Les atouts naturels de Genève ont probablement contribué à ne pas développer une promotion touristique plus agressive et plus efficace.

La détermination d'objectifs ainsi que le soutien individuel par le biais de la formation doivent en principe permettre de remettre sur les rails certaines situations. Ensuite seulement, d'autres décisions plus radicales peuvent être envisagées.

En résumé, l'ensemble des politiques menées et des axes indiqués par le département visent : une organisation et une gestion par objectifs avec des délais correspondants, ainsi que la mise en oeuvre de la LIAF (qui a pu subir quelques retards liés à certains articles particulièrement sensibles comme la non-thésaurisation, même si la plupart des contrats de prestations sont prêts au département depuis plusieurs mois).

Pour ce qui concerne la FSASD, les HUG, l'OPI-CCSO, la FAE, et les cliniques de JOLIMONT et MONTANA, les contrats de prestations sont déjà finalisés.

Par ailleurs, et avec une certaine satisfaction, le département signale que dans le cadre du processus de simplification des procédures en matière économique, le SECO a choisi Genève comme canton pilote, ce qui a permis d'obtenir un financement (CHF 1'500'000) de la Confédération permettant l'engagement de deux chefs de projet. Le cadre général vise la simplification des procédures au sein d'un projet départemental dans lequel certains projets clés ont été déterminés (mise en oeuvre du guichet *one stop shop* de création d'entreprises en ligne et la simplification de toutes les professions réglementées).

Avant de conclure le chapitre, le commissaire demande des précisions supplémentaires quant à la situation de la FEGEMS et notamment si cet organe deviendra comme il le réclame, l'interlocuteur privilégié du conseil d'État dans la gestion des EMS. Cette prétention constitue-t-elle une réalité ou une utopie véhiculée par les personnes concernées?

M. UNGER indique que cette institution fera également l'objet d'un contrat de prestation comme tous les organes percevant des subventions, par ailleurs déjà finalisé au département. Au 1er juillet, la FEGEMS dépendra du DSE qui reprendra ce contrat. Il indique que les rapports se sont considérablement améliorés et que la nouvelle présidence semble aller dans le sens de négociations réalistes.

Gestion des risques

M. UNGER indique que le processus d'identification des périmètres des risques et qu'une cartographie précise seront établis en 2008 accompagnés des plans d'actions.

Le commissaire imagine que cette gestion du risque implique des projections pour le futur.

Un représentant du département explique qu'il a d'abord été procédé plus modestement à un inventaire des risques, suivi d'une pondération. Certains services sont particulièrement concernés comme le service des autorisations et patentes et le service du vétérinaire cantonal. La gestion des risques a seulement été momentanément décalée dans sa mise en oeuvre pour pouvoir aborder le chantier transversal du budget par prestations publiques et par politiques publiques, conformément aux vœux du parlement, et à l'engagement du Conseil d'État. Le représentant du département indique également la nécessité d'accompagner la perception du risque ainsi que la culture y afférente.

Enfin, le représentant du département rappelle que l'acceptation de la simplification des procédures doit aller de pair avec l'acceptation et la prise en charge d'un potentiel de risque accru (en termes financiers, mais aussi RH, image etc.) par les responsables. Ces concepts nouveaux nécessitent une période d'adaptation et de mise en oeuvre.

Le commissaire estime que cette gestion du risque constitue un aspect innovant qu'il conviendrait de mettre en valeur. En outre, la gestion des risques implique l'acceptation de l'évaluation ultérieure.

Remaniement structurel

M. UNGER signale la fusion entreprise au niveau du service du commerce (OCIC+SAP), de manière à développer des synergies bienvenues, mais a été également l'occasion de révéler certains dysfonctionnements, immédiatement encadrés par des mesures correctrices.

D'autre part, le service du vétérinaire cantonal a été rattaché à l'office cantonal de la consommation, de manière à assurer une continuité symbolisée par le slogan : « de l'étable à la table ».

L'initiative sur l'interdiction des chiens dangereux a été l'occasion du dépôt d'un règlement correspondant auprès du Conseil d'État. Il s'agit de mesures relatives aux chiens de plus de 25 kilos. D'ailleurs, des vérifications devront être entreprises car les dispositions prises dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les animaux au plan fédéral, pourraient contenir des éléments invalidants l'initiative. Ces vérifications devront être intégrées dans l'élaboration du nouveau projet de loi. Un collaborateur observe d'ailleurs que la Confédération fixe des obligations dans cette matière aux cantons, sans se soucier des incidences financières. En termes de gestion des risques, il faudra s'inquiéter de cette situation.

COMPTES

M. UNGER présente rapidement les éléments financiers :

Total des charges du département, inférieures de 2,8 % au budget prévu ;

Diminution des revenus de l'ordre de 2'000'000 de francs.

Explication de la baisse des revenus :

Le département indique que cette baisse est identique à celle déjà constatée en 2006 et relative à l'enregistrement du droit des pauvres au DSE, pour se conformer à une obligation édictée par l'inspection cantonale des finances. Ce montant de recettes de l'ordre de CHF 11'900'000 a été orienté vers le département de la solidarité de l'emploi et non plus vers le département de l'économie de la santé. Ceci étant, grâce à une augmentation des recettes des jeux (à hauteur de CHF 9 millions), on peut constater un certain équilibre. Le DES perd cette recette, sans que cette situation ne soit préjudiciable au niveau de l'État.

Charges du personnel

M. UNGER constate l'effort réalisé sur la maîtrise des charges du personnel, selon le vœu du conseil d'État et dès lors que le département se trouve pratiquement au seuil des 5 %.

Au cours de l'année 2009, 2,4 postes devront encore être supprimés, et probablement à compenser par l'augmentation d'un certain nombre de tâches nouvelles (par exemple de l'office vétérinaire, ainsi que l'application des nouvelles lois sur la fumée, les chiens).

Il attire également l'attention sur la bonne maîtrise des dépenses générales avec un effort particulier réalisé sur les mandats en 2007.

Le commissaire demande quelques précisions sur la rubrique 41 qui connaît une variation négative (patentes et concessions).

Le département renvoie à l'explication relative à l'office cantonal de l'inspection du commerce (OCIC) et d'une comptabilisation finalement opérée sous la rubrique 43. Les deux montants se neutralisent entre les deux rubriques concernées.

Il signale que le chiffre d'affaires du service du commerce a fortement augmenté de près de 174 %. Cependant, de nombreuses corrections doivent encore être réalisées dès lors que ce service a été livré à l'abandon pendant 20 ans. Aucune évaluation des personnes n'avait été réalisée, aucun cahier des charges élaboré.

Une représentante du département indique que ce processus nécessite parfois d'apprendre à certains inspecteurs, la teneur réelle de leur métier. Elle explique que la remise au travail des équipes concernées constitue un investissement non négligeable mais assure que le département n'est pas prêt à renoncer. Il faudra encore y travailler durant un long moment.

Au moment du déménagement, des cartons entiers de dossiers non recensés ont été découverts sans que l'on connaisse leur véritable état d'avancement. On peut imaginer que certains établissements ont pu être ouverts sans autorisation. Cette éventualité est intégrée dans la gestion des risques.

Aujourd'hui, tous ces dossiers sont recensés et le rattrapage est en cours. Avant même de se préoccuper des pertes enregistrées par l'État, il en va prioritairement de l'ordre et la sécurité publique, dès lors qu'il s'agit de lieux de consommation ouverts au public. La remise sur pied et la remise au travail demande un travail de grande ampleur.

En réponse au *commissaire qui s'interroge sur la compétence actuelle de la direction de ce service*, M. UNGER confirme l'excellent travail de la personne responsable de ce poste.

Il poursuit avec l'exposé des comptes à la page 34, DGS, en indiquant que les charges en personnel ont été bien maîtrisées. Cependant, l'entrée en fonction de la nouvelle directrice de la santé s'accompagnera de la désignation par cette dernière de ses plus proches collaborateurs à la direction générale. Ces postes n'ont pas été supprimés mais simplement mise en réserve. Pour le reste, la direction générale de la santé se caractérise par une situation très saine de ses comptes.

Le commissaire revient sur la page 36(subventions accordées) reprenant les grands postes budgétaires de manière synthétique et constate une réduction au plan des subventions accordées.

M. UNGER indique que cette économie concerne essentiellement la conférence romande des affaires sanitaires et sociales et la dissolution d'un des groupes de travail.

Un représentant du département indique que la plus grande variation concerne la fondation d'aide aux entreprises (FAE) au plan de la constitution de provisions. En

2007, une variation en diminution de l'ordre de CHF 4'700'000 s'explique par une estimation surélevée des risques.

M. UNGER rappelle qu'en plus d'une meilleure estimation des risques, Genève a également été désigné comme centre de décision en matière de cautionnement mutuel et dont les risques sont désormais couverts à 66 % par la Confédération, le tiers restant au canton.

Le commissaire constate que le département se trouve pratiquement au seuil des 5 % exigés en matière d'économie de postes et de charges de personnel.

M. UNGER indique que cet objectif a pu se réaliser au travers d'un réexamen des procédures sur base des règlements et directives de manière à permettre des gains classiques en efficience. Cette démarche s'est réalisée sans renoncement à aucune prestation. Toutefois, l'accroissement de cette tendance positive nécessitera un léger investissement pour l'année prochaine. Pour les citoyens, rien n'a changé !

Un représentant du département rappelle dans le même contexte que toutes les nouvelles demandes, notamment en provenance de Berne, ont évidemment pour conséquence de nouvelles charges hors RPT.

M. UNGER craint une aggravation de l'impact RPT. En effet, dès lors que Genève s'enrichit, il devient alors un plus gros contributeur. Il se dit fâché par ailleurs des largesses fiscales octroyées à d'autres cantons, alors même que leur capacité contributive est particulièrement limitée. Il confirme par ailleurs que de nouvelles tâches hors RPT décidées par le pouvoir fédéral, devront être appliquées à Genève, avec un coût correspondant non financé par la Confédération.

Le commissaire souhaiterait pouvoir disposer d'une évaluation générale de cette charge nouvelle et de son évolution.

M. UNGER promet de délivrer toute l'information nécessaire, à l'issue des arbitrages appartenant au conseil d'État dans le cadre du processus budgétaire. Certaines prestations impliqueront peut-être des postes supplémentaires, mais probablement couverts par les recettes correspondantes. Il rappelle enfin que la limite est fixée à 2 % en termes de croissance maximale, mais que des discussions devront avoir lieu sur l'intégration de ces nouvelles charges dans ou en dehors de cette limite considérant que cette dépense ne relève pas du pouvoir cantonal.

Le commissaire comprend que ces nouvelles charges pourraient en partie être contrebalancées par de nouvelles recettes.

M. UNGER confirme. Cette solution a été adoptée par d'autres départements.

DGCASS

Récapitulatif de la situation des comptes 2007 (charges, budget) :

Non-dépensé, aux alentours de 1,3 Mio, soit environ 1,4%.

Charges de personnel environs - CHF 587'000, soit un non-dépensé de l'ordre de 33 %.

Un commissaire en déduit que la direction des CASS se trouve aujourd'hui à l'état de coquille vide.

M. UNGER confirme qu'il s'agit bien d'une situation particulière et provisoire à l'interface de deux lois et de deux régimes. Mais un représentant du département tempère l'impression quelque peu négative du commissaire. En effet, cette période intermédiaire a été l'occasion d'un travail constant permettant de préparer la nouvelle mise en oeuvre (groupes de travail préparatoires) des projets de lois d'organisation, dont celui de la FSASD, les contrats de prestations de 10 entités subventionnées avec la définition d'objectifs et d'indicateurs de performance, le transfert de la surveillance des EMS de la DGS à la DGCASSRS depuis octobre 2007, la gestion du subventionnement des locaux des CASS, etc. Le représentant du département détaille toutes les tâches accomplies durant ce laps de temps, pour conclure que loin de l'impression de coquille vide, les collaborateurs ont fait preuve d'un engagement soutenu.

Le commissaire sensible aux précisions fournies précisions souhaite néanmoins connaître le nombre de postes occupés.

Un représentant du département confirme le nombre de sept postes occupés (postes de direction et secrétariat attaché). Il informe que l'administrateur à la DGCASSRS a travaillé à 20% pour le secrétariat général du DES dans le cadre du processus engagé par le département sur la gestion des risques.

M. UNGER termine en concluant que comme il l'avait expliqué en préambule, la FSASD est appelée à devenir un établissement public autonome. Cette forme d'organisation est plus à même d'optimiser la gestion d'une subvention aussi élevée (90 millions). Il rappelle également le lien avec l'ancien régime légal (25 millions en provenance de la Confédération et transféré en charge au canton dès 2008 par le biais de la RPT). Un projet de loi sur la FSASD a donc été présenté au Conseil d'Etat. Le chef du département rappelle que le Conseil d'Etat envisage le dépôt d'un projet de loi général sur la gouvernance des établissements publics autonomes. Il semblait donc plus pertinent d'attendre ce projet de loi-cadre pour assurer une synchronisation et une coordination optimale, pour déposer le PL FSASD au Grand Conseil.

Le commissaire imagine, dans l'hypothèse d'un vote du projet de loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile, que la mise en oeuvre ultérieure sera progressive, et permettra alors de donner toute sa dimension au travail de la direction générale.

Une représentante du département assure que les collaborateurs à la direction générale produisent déjà un travail conséquent, qui souvent ne se voit pas, sans oublier le transfert annoncé des EMS au DSE (correspondant à 3 postes actuels - une représentante du département indique que 2,5 postes seront rajoutés, soit au total 5,5 postes transférés du DES au DSE).

Un commissaire comprend que le réseau de soins sera géré au travers de 7 ou 8 postes.

Le département rappelle que de nombreuses tâches feront l'objet d'une délégation à la FSASD tel que le suivi des contrats de prestations.

C I A

Le commissaire s'intéresse également à la rubrique des cotisations CIA et aux rattrapages induits. Il souhaiterait savoir si cette augmentation est uniquement causée par les mécanismes salariaux, ou doit être imputée à d'autres facteurs.

M. UNGER indique que cette situation n'est pas le fait des mécanismes salariaux, mais plutôt des mécanismes de réévaluation de fonction, intervenant à la suite d'une décision du Conseil d'État. Un collaborateur du département attire l'attention des deux commissaires sur la rubrique 304.0.101 pour rappeler les impératifs fixés par l'inspection cantonale des finances, et le règlement unique des cotisations CIA en 2007, afin d'éviter les 5 % d'intérêts précédemment servis à la CIA en vertu de l'ancienne procédure.

Le commissaire souhaite néanmoins connaître le nombre total de réévaluations de fonction, intervenu au sein de l'ensemble du département, en 2007.

(Voir notes annexes)

M. UNGER rappelle le cadre général, impliquant le respect des règles LIAF et les conséquences qui en découlent au niveau des CASS. Certaines critiques avaient été émises au moment de la décision de reprendre 23 postes. Si sur la méthode il peut accepter certaines des observations émises, il ne pense pas que sur le fond, cette décision puisse raisonnablement être critiquée dans la perspective d'une préoccupation légitime à l'égard des collaborateurs concernés. Plus généralement, il reste convaincu que la loi, étant par essence une norme abstraite et générale, ne devrait pas contenir les détails du nombre de postes et de leur affectation. D'autant que, le principe de la séparation des pouvoirs postulerait dans le même sens.

Le commissaire revient un instant sur les contrats de prestations, tout en rappelant à cette occasion que son groupe s'était opposé aux mécanismes d'indexation des salaires. Il ressort de la lecture des documents que les efforts

budgétaires significatifs consentis à l'intérieur du département ne semblent pas se traduire par une intensité similaire à l'extérieur de ce dernier.

Une représentante du département indique que ces aspects seront très prochainement dûment examinés, mais insiste sur les efforts déjà consentis par la FSASD. Elle attire notamment l'attention sur le fait qu'à budget constant, la fondation des soins à domicile a dû faire face à une augmentation drastique, à la fois du nombre de prestations vers la population, et parallèlement à une hausse qualitative de ces mêmes prestations qu'il a fallu prendre en charge. Elle indique à ce propos qu'un processus d'identification des profils de clientèle est en cours et ajoute que la multiplication des prestations a également un impact en matière de dépenses générales conjointes (par exemple, en termes de matériel de soins). Elle signale également à ce sujet que la FSASD a récemment passé des accords avec les HUG et la centrale d'achat (SSA) de manière à bénéficier de synergies évidentes en termes de coûts.

Le commissaire rappelle être particulièrement sensible à cette problématique et à la nécessité absolue de créer des synergies afin d'abaisser les coûts, d'autant que ces démarches sont parfaitement réalisables sans perte de qualité. Il évoque le cas particulier de la FEGEMS.

Audition de la FSASD en présence de MM. MOSIMANN Pieter, directeur général et MUTRUX Thierry, directeur adjoint

Le représentant de la FSASD présente rapidement les comptes et donne lecture d'une note récapitulative portant sur le résultat au bilan et sur le compte de fonctionnement 2007.

[Les commissaires voudront bien se reporter pour le détail à la note présentée par la FSASD].

Il fait état d'un résultat excédentaire environ 5.8 Mio.

Cette bonne situation se trouve être le résultat d'un travail constant sur les performances en matière de prestations à la clientèle.

Le montant des provisions et réserves atteint 9.3 Mio.

A ce sujet, le représentant de la FSASD ne méconnaît pas la discussion que cette situation peut engendrer, au sujet d'une thésaurisation ou au contraire d'une restitution. Il signale que le contrat de prestation prévoit la possibilité d'une certaine thésaurisation ; a contrario, le rapport No6 de la Cour des Comptes indique qu'une telle réserve n'avait pas lieu d'être.

En conséquence, la fondation a appliqué, en 2007, les instructions émises par le DE du 22.2.2008. Pour 2008, cette problématique se trouve en principe résolue par l'arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2008 et la règle des 25%-75%.

M. UNGER rappelle que la constitution de ces provisions et réserves relevait plutôt d'un souci de bonne gestion de la part des concernés, dès lors que comme fondation, cette structure ne bénéficie pas de la garantie de l'État. Il convenait dès lors de se prémunir contre diverses situations. La convention BRONZE n'apparaît d'ailleurs pas comme particulièrement liante pour les établissements publics autonomes. Il réexplique le mécanisme du cash pooling qui semble répondre aux besoins de telles institutions et mentionne un échange de courriers à ce sujet, avec le département des finances, à l'attention de M. HILER, qui devrait, à la suite d'une préparation interdépartementale, ne pas tarder à remettre sa réponse, vraisemblablement positive.

Un commissaire indique qu'il a toujours estimé pour sa part, au sujet des provisions et réserves, que le montant des sommes non dépensées devait retourner vers l'État, dans la mesure où, il s'agit clairement d'argent public. Dès lors qu'il constate des provisions constituées à hauteur de 7 millions, il souhaiterait savoir si cette somme correspond réellement à des risques avérés.

Le représentant de la FSASD liste sans difficulté la nature des risques encourus en indiquant qu'il s'agit principalement d'un risque lié aux débiteurs (car il rappelle que la fondation facture annuellement pour près de 50 millions) et qu'il importe de se prémunir des risques de pertes liées aux débiteurs. Il ajoute également qu'une partie importante (de l'ordre de 4.5 Mio) de cette couverture est directement liée aux mécanismes du PLEND. Enfin, les mécanismes liés aux vacances et aux heures supplémentaires sont également couverts. Pour terminer, il rappelle que cette institution est constituée en fondation de droit privé, ce qui impose certaines précautions et rappelle que la FSASD étant de droit privé, elle est liée aux normes et règles tant du CO que des règles publiques, telles LIAF et LGAF notamment

M. UNGER indique qu'ici encore, on observe une raison supplémentaire justifiant la transformation de cette institution en établissement public autonome. Au sujet du PLEND, il rappelle que cette exigence particulière s'applique en vertu des règles déterminées par l'ICF, à l'ensemble des institutions concernées. En réalité, ces diverses modifications comptables sont le résultat d'une mise à jour.

Le commissaire constate pourtant que l'addition des réserves à hauteur de 11 millions, et des provisions pour un montant de l'ordre de 8 millions, constitue une somme plutôt importante, alors même que l'idée du cash pooling vise à faire diminuer cette notion de risque.

Les auditionnés rappellent qu'il existe trois types de convention (BRONZE, ARGENT et OR) et que les discussions sont en cours à ce sujet, et précisent que la solution appliquée ici constitue un compromis. Ils observent que cette nouvelle situation sera visible au bilan 2008 et que la convention BRONZE constitue vraisemblablement le début d'un processus.

M. UNGER indique que l'objectif final vise à ne pas constituer des sortes de « fonds en déshérence ».

Un commissaire s'intéresse plus particulièrement aux frais généraux et à leur évolution.

Le représentant de la FSASD indique que l'intégration du service d'informatique sociale, et ses 42 postes, a eu un certain nombre de répercussions en termes de : charges sociales, d'entretien et de réparation, d'amortissement informatique, de charges au niveau des locaux et au niveau de l'administration, sans compter l'impact sur les assurances et les taxes. Si par pure hypothèse, on extrait les coûts liés à l'intégration de ce service informatique (représentant une hausse de 11 millions, et un impact de l'ordre de 27 % sur les salaires), alors on observe que des économies ont bel et bien été réalisées à hauteur de 4 %.

Le commissaire revient également sur la politique liée à l'informatique et aux retours sur investissements.

Le représentant de la FSASD rappelle que le projet de loi [PL10063] sur lequel s'appuie cette démarche n'a été voté qu'en février dernier. À la suite de ce vote, un appel d'offres a été publié dans la FAO le lundi 28 avril 2008, pour un montant d'investissement de 16 millions sur quatre ans et rappelle également la répartition interne de ce montant. Par la suite, il faudra se reporter au suivi effectif des projets, dans le cadre duquel sera développé la question du ROI, selon les méthodes demandées.

Une représentante du département constate que la FSASD a été en mesure d'améliorer significativement sa situation grâce à des gains d'efficience (4 % sur le personnel administratif et technique).

M. UNGER rappelle également les effets typiques de l'intégration des normes IPSAS. Par exemple, tous les salaires liés à un projet d'investissement seront désormais comptabilisés au sein des investissements, plutôt que dans le budget de fonctionnement. Il faudra dès lors faire preuve d'une certaine souplesse d'esprit dans l'examen des comptes, de manière à bien visualiser les changements intervenus.

Le commissaire comprend, à la suite de ce cas de figure, que les salaires devront alors faire l'objet d'un amortissement.

Le représentant du département confirme, et constate qu'il faudra alors compter avec l'augmentation des charges.

Un commissaire souhaite des précisions sur les rubriques suivantes :

rubrique 35 (salaires et indemnités au personnel technique et de maintenance). Il souhaiterait quelques précisions.

l'affectation de la rubrique intitulée : « frais de personnel payés par des tiers ».

précisions sur la rubrique 44 (« utilisation de biens durables ») et 69

Rubrique 35 : le représentant de la FSASD indique qu'il s'agit d'une partie relative au personnel technique et à la maintenance, notamment dans les domaines de la téléphonie et la logistique.

Sur les frais de personnel, il répond qu'il s'agit principalement d'un personnel informatique mis à disposition par le DES, et dont la charge est ensuite neutralisée dans une rubrique correspondante.

Rubrique 34 : le représentant de la FSASD indique qu'il s'agit de matériel informatique, et de petits matériels comme des vélos, dont l'achat ne nécessite pas l'élaboration d'un projet de loi car au-dessous du seuil de matérialité (moins de CHF 50'000). Un représentant du département ajoute également à cette rubrique, certaines charges d'amortissement (voir rubrique 442) et que le calcul des charges d'amortissement est réalisé au travers du DCTI et figure dans les comptes de l'État. Ce mécanisme vise à éviter ce qui a été convenu d'appeler les subventions tacites. Ces biens lorsqu'ils seront amortis (sur deux ans, de 2007 à 2009) seront alors à l'entière jouissance de la FSASD.

Rubrique 69 : le représentant de la FSASD indique que ce montant est équivalent à env. 14 millions sur les deux dernières années, et 21 millions sur les quatre dernières années. Une fois encore, ces résultats sont le fruit d'une meilleure performance et d'une attention particulière aux frais de fonctionnement. Il attire également l'attention sur le fait que la fondation n'a pas articulé de demande de postes (alors même que la charge de travail s'accroissait), tout en veillant à maintenir la même qualité de prestations.

M. UNGER attire l'attention des commissaires, dans ce débat entre qualité et performance, sur un aspect majeur, celui de la perception de la qualité reçue de la prestation par les usagers. Le fait d'assurer une permanence (comme le service des urgences à l'hôpital) ne permet pas, en principe, de garantir que les prestations seront toujours effectuées par les mêmes intervenants, d'où le sentiment parfois négatif que cela entraîne chez certains usagers. Toutefois, il faut rappeler que la FSASD fonctionne sur la base d'une majorité de contrats à temps partiels (près de 70 %). Toujours dans ce sens, il évoque un projet en cours visant l'identification des différentes catégories d'usagers, de manière à tenir compte de leurs particularités pour mieux répondre aux besoins particuliers.

Les besoins varient certainement, qu'il s'agisse de la prise en charge à la sortie de l'hôpital, ou de prestations régulières à l'attention d'un patient chronique, ou encore d'un patient chronique qui connaîtra probablement des épisodes aigus...

Le commissaire estime pour terminer qu'au-delà des chiffres, dont la réalité palpable n'est pas toujours évidente, il faudra se baser sur un certain nombre d'indicateurs.

Cliniques de Jolimont et Montana

En préambule, les commissaires félicitent les auteurs de l'excellent rapport relatif aux établissements hospitaliers concernés.

M. UNGER ne peut que se féliciter globalement de l'excellente situation de ces deux établissements. Il retrace rapidement le cadre général.

[prière de se référer au rapport concerné / audit fiduciaire].

Un commissaire s'inquiète de la baisse de la valeur patrimoniale (de 57 à 51 millions) des deux établissements, qui semble transparaître au travers de la réduction intervenue sur le plan des contrats d'assurance. (voir note informative)

Se référant à la page 45/51, le commissaire souhaite également des précisions sur les aspects relatifs au leasing (de CHF 9'000 à CHF 71'000) dont l'augmentation est perceptible, ainsi que des informations au sujet de la rubrique : « vacances, jours fériés et heures supplémentaires » et des provisions liées à la page 19/51.

Un tel volume d'heures supplémentaires chroniques permet de s'interroger sur la nécessité de la création de postes correspondants.

M. UNGER rappelle qu'il s'agit ici d'une problématique de gestion concernant un établissement public autonome ; par ailleurs, il a le sentiment que ce montant est relativement modeste pour un service de soins travaillant 24 heures sur 24, toute l'année ; en comparaison des heures supplémentaires des hôpitaux universitaires (3 millions) ou dans les services de police (10 millions). Une représentante du département attire l'attention du commissaire sur la répartition de ce montant globalisé, notamment pour ce qui concerne les vacances et les jours fériés, sans compter dans ce cadre l'application des normes IPSAS (comptabilisation des jours de vacances non pris au 31 décembre 2007 peuvent être étalés jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année suivante).

M. UNGER observe que le taux d'absentéisme est en baisse régulière depuis 2003 (voir document sur les réponses aux questions transversales). Donc, l'hypothèse théorique de la charge de travail ne semble pas vérifier dans les faits.

Rapport ICF, confidentiel, remis aux rapporteurs

Les commissaires se portent à la page 6/40, et relativement à la DGS, ils pointent le retard pris dans le cadre des hospitalisations hors canton.

M. UNGER indique que ce sujet sera traité à l'occasion des arbitrages auprès du conseil d'État, dans le cadre du plan financier quadriennal.

Ensuite, ils se portent à la page 23/40, au sujet du service de contrôle interne, en relation avec les hospitalisations hors canton. Il relève les critiques émises par l'inspection cantonale des finances à l'encontre de ce service.

Une représentante du département ne dément pas ce constat négatif, dont le département a parfaitement pris conscience et s'efforce depuis de longs mois de résoudre au travers de solutions pas toujours satisfaisantes, compte tenu de l'impossibilité d'affecter du personnel supplémentaire.

Elle rappelle que cette situation ne concerne qu'une seule personne (à 50 %) atteinte dans sa santé et à laquelle il a été décidé d'apporter tout le soutien nécessaire. Elle indique que ce point fait l'objet d'une fiche d'arbitrage pour le PB 2009. La seule manière de résoudre cette situation étant d'envisager un poste supplémentaire, indispensable au vu des prochaines collaborations, notamment avec le canton de Vaud.

Direction des Affaires Economiques

En présence de M. Jean-Charles MAGNIN, M. UNGER présente rapidement les éléments déterminants des comptes. Il pointe à la page 54 le montant des charges. Il observe que de nombreuses situations que la direction des affaires économiques s'efforce de résoudre sont issues du passé (les taxis, les autorisations et patentes...). Le processus d'identification des désastres constatés est aujourd'hui finalisé, toutefois la gestion de ces situations reste difficile. Il se réjouit de l'excellente fusion réalisée au sein du service du commerce, mais souligne que les dysfonctionnements sont nombreux au niveau du service des autorisations et patentes. À ce sujet, le parlement avait en 2004 et face à une certaine incompréhension vis-à-vis d'une situation confuse, décidé la suppression de quatre postes.

Le département a hérité de ce service en 2006 et immédiatement averti la commission de contrôle de gestion de sa vive préoccupation au moment de l'état des lieux. Mais, il faut bien admettre que ce service se trouvait dans une situation orpheline.

Un commissaire relève que le rapport de l'inspection cantonale des finances porte principalement sur des questions de procédure interne. Au plan du personnel, le commissaire souhaiterait savoir si un changement d'état d'esprit s'est opéré au niveau du management qui a pu par le passé manifester une certaine mauvaise

volonté. Il suppose que la nouvelle loi sur le licenciement facilité pourrait être d'une certaine utilité dans ce genre de cas.

M. UNGER connaît le cas particulier évoqué par le commissaire. Il assure que ce collaborateur, contrairement aux diverses accusations qui ont pu peser sur lui à l'occasion de la tourmente des OPF (2003), a été totalement blanchi à l'issue des procédures administratives et judiciaires. À cette époque il a été conservé comme salarié, comme haut cadre, avec prière de ne pas travailler. Après cet assassinat professionnel, il a semblé normal de le faire bénéficier d'un nouveau poste en novembre 2005, comme responsable du service des autorisations et patentes. Il a été également décidé de lui laisser un délai suffisant pour la remise en marche du service des autorisations et patentes (SAP) compte tenu de la grossière erreur dont il avait été victime. Aujourd'hui, à la suite de la fusion du service du commerce, au 1er décembre 2007, il bénéficie maintenant d'un poste périphérique, avec des objectifs désormais parfaitement cadrés. Il répète que ce collaborateur a été la victime d'accusations infondées.

Un commissaire remercie le président pour ces explications, et ne remet pas en question, la décision prise, ni le contexte général, ni le redimensionnement de ses charges mais s'inquiète du niveau de salaire qui généralement dans ce cas de figure, reste similaire.

Le département indique que ce collaborateur n'a pas le droit aux acquis professionnels et répète une fois encore, et sur le plan général, que ce service des autorisations et patentes n'avait jusqu'à présent bénéficié d'aucun cadrage sous la forme d'objectifs clairement posés. Aucun des collaborateurs n'avait d'ailleurs fait l'objet d'une évaluation de ses prestations. Aujourd'hui, tous les collaborateurs bénéficient d'un cahier des charges et le travail de remise sur pied est toujours en cours, même si l'aspect de la fusion au sens strict est aujourd'hui clôturé.

Le département poursuit sans faillir l'ensemble des dysfonctionnements constatés. Il met actuellement l'accent sur la formation, les savoir-faire et les plans de charge, de manière à réactiver les équipes sur le terrain. Par exemple, la mise en pool des inspecteurs désormais multidisciplinaires sans être rattachés à un quartier permet à certains d'entre eux de découvrir leur propre métier. Par conséquent, ce travail de longue haleine nécessite énormément d'énergie et un encadrement constant. En outre, les procédures de licenciement doit toujours être documentées.

Le commissaire indique qu'il a l'impression que ce processus tarde à se concrétiser.

M. UNGER rappelle que ce service n'a été l'objet d'aucune attention de la part de la hiérarchie, pendant plus de 20 ans, et que par conséquent, le rétablissement de son bon fonctionnement nécessite un certain temps, tout en rappelant que cette reprise en main date d'à peine deux ans. Il renvoie aussi aux remarques

encourageantes formulées à la page 31/40 du rapport de l'ICF et indique que si le chemin à parcourir est encore long, il faut constater que aucun de ses prédécesseurs n'a jugé utile de s'emparer de ce problème et de le résoudre.

Un commissaire se penche sur la page 32/40. Il s'inquiète de la non formalisation au travers d'une procédure écrite, de certaines lacunes pourtant avérées.

Une représentante du département ne peut laisser dire que cette remise en route soit l'objet de lenteurs. Elle s'est personnellement impliquée depuis de longs mois dans ce processus et considérant l'immense travail entrepris, ne peut pas laisser cette impression négative se propager.

Elle rappelle que pour ce service :

- Il a été procédé à la réconciliation des comptes sur 10 ans et alors même que l'on était en présence de trois comptabilités.
- Il a fallu ensuite s'occuper du contentieux.
- Il était également nécessaire à ce niveau de procéder à la sécurisation complète du système informatique de manière à ne plus pouvoir modifier des écritures comptables.
- Il a fallu gérer tous les aspects d'un déménagement au 1er décembre. À cette occasion, on a découvert des cartons entiers de dossiers non traités, dont le contenu et l'état d'avancement est difficile à déterminer.

En bref, le département a procédé après la période des constats (de mars 2006 à 2008) à un nettoyage en profondeur qui se poursuit et se poursuivra pour ce service durant l'année 2009.

Les résultats et la vitesse d'exécution dépendront aussi des moyens alloués à cette tâche et les demandes de poste sont d'ailleurs largement compensées par les recettes que le service enregistre aujourd'hui (+174 % sur 2007). Enfin, ce service devrait être remis sur les rails à la fin de cette législature.

A la suite de quoi le commissaire s'intéresse aux 15,5 postes restants.

Une représentante du département indique que le département a procédé à deux licenciements, que deux collaborateurs sont partis à la retraite et que deux autres collaborateurs sont en arrêt maladie. En outre, d'autres collaborateurs ont vu leurs fonctions être modifiées. Certains inspecteurs sont devenus des gestionnaires.

Un représentant du département ajoute que le processus de fusion du service du commerce ne correspond pas à une simple juxtaposition des services concernés, mais à un long travail d'intégration des deux équipes. En effet, aujourd'hui, les inspecteurs ne sont plus attachés à un quartier ou à une seule fonction, mais assument la multitude des contrôles. En outre, ils peuvent se référer à un cahier des charges et à un chef de service (en provenance de l'OCIC). Ce cadrage n'avait pas

eu lieu avant le 30 novembre 2007. Cette nouvelle organisation est évidemment de nature à contribuer au redressement complet de ce service.

Le commissaire constate que de nombreuses réallocations proviennent de l'équipe précédente, qui précisément n'a pas montré la meilleure efficacité.

Une représentante du département répète que ce service n'a jamais été correctement cadré au travers d'un cahier des charges clairement précisé. Une trop large autonomie a été l'occasion de développer de mauvaises habitudes qu'il a fallu recadrer. Aujourd'hui, ce cadrage a eu lieu et a déjà donné des résultats auprès de ces collaborateurs. D'autre part, elle rappelle que le processus ne peut se borner à prononcer des licenciements, alors que les recours contre ces décisions auraient toutes les chances d'aboutir en mettant en cause l'absence complète de contrôle sur ce service durant de nombreuses années. Pour autant, le département n'hésite pas, le cas échéant, à recourir à une procédure de licenciement, comme elle n'a pas manqué de le faire par le passé, mais pour autant que le cas soit suffisamment argumenté.

L'autre commissaire a pourtant le sentiment à la lecture de ce rapport qu'un certain nombre d'aspects ne sont toujours pas résolus en 2007, et ne comprend pas pourquoi le département ne met pas l'essentiel de ses ressources à la résolution rapide de cette situation.

Une représentante du département assure que le département a eu cette préoccupation de manière constante. Elle rappelle que la moitié des collaborateurs du service financier se sont occupés de ce cas, comme la DGAE, et l'oratrice elle-même pratiquement à mi-temps sur ce dossier durant toute l'année 2007. Au vu de l'immense travail à entreprendre, le reproche d'une certaine lenteur paraît assez rude. Elle rappelle que le département ne peut malheureusement pas concentrer toutes ses ressources à la résolution de ce seul problème, dès lors qu'il doit également assurer le fonctionnement des autres services.

Le commissaire a l'impression à la suite de ces explications, qu'à tout le moins, le secrétaire général du département de l'époque devait connaître cette situation, sans visiblement assumer ses responsabilités.

La représentante du département peut au moins se réjouir d'avoir entamé la résolution de cette situation au sein de son département. Elle assure d'ailleurs que le département n'a pas l'intention de faiblir, et va poursuivre son effort, et le faire savoir, au travers de points de situation réguliers indiquant le degré d'avancement de ce chantier et les futurs objectifs. Une fois encore, l'année 2008 restera une année encore très sensible pour ce service. Elle espère que la demande de moyens supplémentaires sera entendue dès lors que la remise en marche de ce service implique aussi un accroissement des prestations. Le suivi et les indicateurs sont désormais correctement établis.

Le commissaire revient sur l'historique de la coupe de 4, 5 postes pour rappeler qu'il ne s'agissait pas d'un vote sanction, mais plutôt d'une simple coupe linéaire. Par ailleurs, il lui semblait à l'époque que la décision prise par Mme SPOERRI de renouveler la direction de ce service, était de nature à améliorer la situation, or ce ne fut visiblement pas le cas.

Un représentant du département rappelle que de 2003 à 2005, la direction du SAP était assumée ad intérim, au travers d'un mandat délivré par le secrétariat général du DJPS, par un excellent manager qui a d'ailleurs été remplacé à complète satisfaction, car il fournit un travail de qualité. En novembre 2005, le directeur actuel a été nommé et a réalisé un audit. Aujourd'hui, le service du commerce fonctionne depuis le début de l'année 2007, sur base de nouvelles logiques, et d'un suivi particulier pour les personnes dont les performances ne sont actuellement pas optimales. L'équipe a été récupérée, cadrée et fournit désormais un travail satisfaisant.

Une représentante du département indique que d'entente avec l'inspection cantonale des finances, qui voulait à l'origine provoquer un audit, il a été convenu de s'en tenir aux différentes mesures articulées par le département dans la perspective d'un redressement de cette situation, mais sous condition de tenir l'inspection cantonale des finances régulièrement informée des progrès obtenus. À l'issue de cette réorganisation, l'inspection cantonale des finances pourra, le cas échéant, évaluer cette nouvelle situation. Il est bien évident que dans le rapport annuel sont mentionnés tous les aspects qui nécessitent encore toute l'attention du département.

Enfin, un représentant du département fait état d'un travail constant de collaboration, d'ailleurs excellente, avec l'inspection cantonale des finances.

Le commissaire observe que l'arrogance affichée par les taxis de cette république est probablement liée au même phénomène d'absence de contrôle de ce service sur plusieurs années.

Registre du commerce

Un commissaire se penche un instant sur l'état d'avancement du projet de la maison du commerce et plus particulièrement du registre du commerce, et souhaiterait connaître les délais prévus pour cette intégration.

M. UNGER rappelle que la nouvelle loi est entrée en vigueur au 1er janvier et soumet le registre du commerce à une certaine pression et il fait état de nombreux échanges fructueux avec le registre du commerce et les notaires. La nouvelle loi prévoit que toute modification intervenant au sein d'une fondation doit s'accompagner de la rédaction complète des statuts. En principe cette tâche est comprise dans le montant des honoraires des notaires. Un accord a été trouvé. Il observe également

qu'en comparaison avec Zurich (trois fois plus de collaborateurs), le registre du commerce de Genève dispose d'un effectif réduit, à volume identique. À ce propos, le service juridique zurichois comprend 20 juristes contre seulement 2,5 postes à Genève ; avec en perspective une demande de poste pour un juriste supplémentaire (fiche d'arbitrage) de façon à pouvoir faire face à l'adaptation vis-à-vis de la nouvelle loi et à la nouvelle répartition des tâches avec les notaires. Enfin, il se félicite du perfectionnisme dont semble faire preuve le registre du commerce à Genève, même si cette « qualité » est diversement appréciée et parfois l'occasion de quelques craintes auprès des différents partenaires.

La représentante du département indique également que le déménagement du registre du commerce se heurte à quelques difficultés d'ordre pratique, car il implique le déplacement d'un nombre massif de dossiers établis pendant près d'un siècle. Le scannage est en cours de manière à réduire cette masse de documents. Dans le cas contraire, il aurait fallu dégager d'énormes surfaces, difficilement mobilisables à cet endroit et très rapidement menacées d'obsolescence.

FONGIT

Un commissaire s'intéresse au prêt de CHF 150'000 en 1994 concédé par l'État à la FONGIT (page 28/40). Il lui semble que le débiteur au travers de son assemblée générale fait preuve d'une certaine arrogance envers l'Etat comme, de manière similaire, certaines entreprises autonomes.

M. UNGER indique que, dans une première étape, cette somme a finalement été mise en provision par la FONGIT, mais dans la perspective affirmée d'une restitution ultérieure dont le risque est bien avéré. Un courrier a été adressé en ce sens, à la fondation, en mars dernier et dans l'attente de sa prochaine assemblée générale qui devrait décider de la restitution. En cas contraire, la subvention pourrait s'en trouver affectée.

Un représentant du département indique que le président de la FONGIT comme la direction sont désormais favorables à la réinscription de cette somme dans leurs comptes.

Fondation pour le tourisme

Un commissaire s'intéresse à la situation de la fondation pour le tourisme, et à sa subvention (voir page 56 - DGAE CHF 485'000, rubrique 365-0-315, soit de l'ordre de 50 % du budget autorisé trois ans auparavant). Le commissaire a été abasourdi à la lecture du rapport peu élogieux rendant compte de l'activité de Genève tourisme. Or, cet audit du conseil d'État, semble s'être uniquement soldé par une première mesure consistant, de manière surprenante, à augmenter de manière significative les salaires en dehors de toute autre mesure de réorganisation. Il aimerait connaître l'état de la thésaurisation au niveau de la fondation ; et les liens qu'elle entretient avec Genève tourisme, ainsi que les prérogatives relatives au contrôle de ces situations. Il fait remarquer de nombreux milieux avaient misé positivement sur le changement intervenu à la tête de cette institution et indique en outre que sa surprise est également partagée par de nombreux contributeurs, notamment les milieux bancaires et des institutions financières.

M. UNGER indique d'emblée que le conseil d'État a déjà modéré le budget par rapport aux appétits déclarés mais il reconnaît qu'il s'agit principalement d'un problème de management (vision, organisation générale, cahier des charges...) mis en lumière par l'audit et dont on pouvait supposer ce type de conclusion. Il rappelle également le statut particulier, de Genève tourisme-Bureau des congrès, d'association non lucrative associée à une fondation constituée de tous les milieux concernés et chargée de définir la politique générale. Il répète que le budget a été modéré à hauteur de 20 % par rapport aux demandes.

On dispose aujourd'hui d'un calendrier des réformes à entreprendre au sein de Genève tourisme, même si ce dernier risque de patienter provisoirement en vertu de la priorité posée sur un projet stratégique aujourd'hui validé celui de « Genève tourisme Vision 2015 ». Ce calendrier sera bien entendu communiqué. Bien évidemment, il faut pouvoir disposer d'une politique générale et d'un plan précis des attentes avant d'entreprendre une restructuration. L'ensemble devant se traduire au travers d'un contrat de prestation.

L'autre commissaire comprend bien la dynamique positive que veut engager le chef du département pour l'avenir, mais estime qu'il est parfois nécessaire de se pencher également sur les leçons du passé.

M. UNGER répète que là encore la période précédente se caractérisait par une absence d'objectifs d'un office du tourisme créé quelques décennies auparavant avec un mot d'ordre assez peu précis consistant à assurer la promotion de la ville. Chacun au gré des époques fonctionnant en fonction de sa propre vision ou perception de ce que devait être le tourisme à Genève.

Le commissaire retire de ces explications, la désagréable impression que de nombreux lieux au sein de l'État, ont été totalement délaissés ou confiés à des personnes visiblement incompétentes.

M. UNGER indique que le redressement est en cours et devrait améliorer ces situations, encore une fois, en s'appuyant sur les contrats de prestation qui seront finalisés dans le courant de l'été.

Un commissaire s'attarde un instant sur les aspects de gouvernance. Il souhaiterait connaître le ratio d'impôt destiné au budget de Genève tourisme.

Un représentant du département indique que ce pourcentage est de l'ordre de 5 % dans l'ensemble du budget de cette institution, le solde étant assuré par les contributeurs sous la forme de taxes. M. UNGER rappelle que la loi sur le tourisme a été adoptée par 80 % de la population. Il indique en outre que le budget a été déjà refusé à deux reprises par le conseil d'État, car jugé trop élevé par rapport aux prestations visiblement délivrées. Il souligne que la réussite de l'ensemble dépendra du succès de la réorganisation de Genève tourisme et de sa capacité à traduire le projet stratégique « Vision 2015 » axé sur les résultats. La personne en charge a reçu carte blanche pour entreprendre cette réorganisation sur base des constats de l'audit. Certains collaborateurs devront probablement gagner en efficience, d'autres être mieux ou moins bien rétribués, d'autres encore pourraient, si cela s'avère nécessaire, être licenciés.

Un représentant du département indique que là également l'environnement a changé. En effet, la loi sur le tourisme est entrée en vigueur depuis le début de l'année 2007. La fondation continuera à encaisser les taxes, mais devra élaborer la politique touristique, tout en accroissant la vigilance sur l'organe d'application, à savoir Genève tourisme-Bureau des congrès. La première mesure a été constituée suite à l'audit précité. D'autre part, l'enveloppe budgétaire pour 2008 est restée identique. Dans le cadre de cette restructuration, aucun moyen supplémentaire n'a été accordé.

Les commissaires émettent le souhait pouvoir disposer d'un document récapitulatif sur les conclusions de l'audit relatif aux institutions touristiques. Demande qui est accepté par M. UNGER qui propose de délivrer une part de cette information au travers de la transmission du dossier de presse et du rapport d'activité.

Service de la promotion économique

Un commissaire se penche pour terminer sur les charges de personnel du service de la promotion économique, dont il a pu constater une diminution de l'ordre de 4,9 %. Il regrette cette baisse dès lors que ce service montre de bons résultats.

M. UNGER indique que la seule plainte dans ce domaine émane de la part consacrée au conseil régional franco-genevois, dans lequel, les membres de la commission de l'économie, déplorent que le co-président du groupe de travail Economie du CRFG n'occupe pas son temps à implanter des entreprises en France. Malheureusement, ce dernier est retenu par ses autres missions, comme cela a été expliqué aux détracteurs. Par ailleurs, l'accord rédigé longuement par le co-président du groupe de travail Economie du CRFG sur les montants-transferts sur les bi localisations qui constitue l'axe primordial dans ce domaine, est actuellement bloqué auprès des autorités françaises, à Paris. La double taxation actuelle ne permet pas d'envisager des développements favorables à ce stade.

HUG

Projet Victoria

Les HUG vont vivre en permanence avec le plan Victoria, même au-delà de 2011, car il faut intégrer les mécanismes salariaux et l'indexation, en principe sans augmentation de subvention pour ce point spécifique. Certaines activités ont été organisées différemment. Le contrat de prestations ne prévoit pas concrètement l'abandon d'activités après 2009, et aucun scénario n'a été prévu pour l'instant.

Crédit d'investissement du bâtiment des lits

Le Conseil d'Etat a prévu une enveloppe de 215 millions.

Rapprochement Vaud-Genève concernant les opérations.

Le vote d'un projet de loi expérimental concernant la création d'un centre universitaire romand de neurochirurgie est rappelé à la Commission. La création de ce centre démarre progressivement. Grâce à ce projet, la répartition des activités et des compétences entre les deux hôpitaux dans ce domaine spécifique est favorisée. La coopération concernant les autres disciplines viendra progressivement, car il s'agit d'abord de délimiter le périmètre d'application de cet accord. Grâce à la Centrale commune d'achat, une économie de 55 millions a déjà été réalisée depuis sa création.

Hôpitaux Universitaires de Genève

Commissaires : M. E. Cuendet et M. A. Velasco

Présentation et remarques générales

Les commissaires ont été reçus par M. Bernard Gruson et Mario Vieli, respectivement directeur général et directeur des affaires économiques et financière, par Mme Marie Da Roxa, secrétaire générale, et M. Dominique Ritter, directeur financier, représentaient le DES.

Les commissaires tiennent à remercier les représentants des HUG et du DES pour la qualité de la documentation remise et l'esprit constructif de la discussion.

Au sujet des données chiffrées relatives aux HUG, les membres de la Commission des finances sont invités à se référer à la synthèse du rapport de gestion 2007 ainsi qu'au compte de fonctionnement consolidé ci-joints.

Projet Victoria

Le directeur général des HUG rappelle les grandes lignes du projet Victoria qui s'articule sur trois axes et vise à gagner de l'efficacité au sein des HUG.

Premier axe : évaluation du portefeuille d'activités.

En 2007, les HUG ont révisé des organisations de soins sans supprimer de prestations. Le directeur général des HUG observe qu'il n'est pas exclu, après 2009, d'abandonner certaines activités.

Deuxième axe : recherche de nouvelles sources de revenu

Pour 2007, cet objectif est accompli, puisque l'amélioration des revenus a atteint F 14, 7 millions, alors que le but fixé n'était que de F 10, 2 millions.

Troisième axe : amélioration de l'efficacité

L'évaluation effectuée au 31 décembre 2007 démontre que la cible budgétaire a été dépassée puisqu'elle a atteint F 32, 3 millions (pour un objectif de F 31, 3 millions). Ce montant se décompose comme suit :

Amélioration des revenus : F 14, 7 millions

Economies sur les frais de personnel : F 14, 4 millions

Economie sur les autres charges de fonctionnement : 3,2 millions

Discussion sur certains points spécifiques

Produits et facturation

Les commissaires posent ensuite des questions sur la problématique de la facturation.

Un commissaire relève que les baisses de charges résultent notamment de l'augmentation des soins ambulatoires.

Dans ce contexte, un commissaire s'intéresse plus particulièrement aux termes « DRG » et « APDRG » qui reviennent à plusieurs reprises dans le rapport de gestion.

Un représentant des HUG expose que l'« APDRG », ou « *All Patient Diagnostic Related Groups* », est l'un des systèmes de DRG utilisé actuellement. Il existe des groupes de 680 pathologies : en fonction des indications relatives au diagnostic, à l'intervention ainsi qu'à la durée du séjour, le patient est placé dans un DRG. Or, pour chaque DRG, il existe un nombre de points attribués et ce nombre de points est multiplié par la valeur du point négocié avec l'assureur.

Un commissaire relève que si ce système est utilisé au niveau suisse, il va permettre de comparer les coûts des prestations d'un hôpital à l'autre. Il souhaite savoir où se situent les HUG dans cette échelle de comparaison.

A cet égard, le directeur général des HUG indique que les HUG doivent être comparés à un hôpital universitaire, comme le CHUV par exemple. Cependant, il faut tenir compte de caractéristiques environnementales différentes entre les deux hôpitaux. Par ailleurs, le temps de travail au CHUV s'élève à 42 heures par semaine, contre 40 aux HUG. De plus, le salaire moyen d'une infirmière en milieu de carrière est 15% plus élevé à Genève qu'à Lausanne. Ces différents éléments conduisent à constater que les HUG sont environ 15% plus cher que le CHUV en termes de prix de revient. En revanche, en termes de facturation, les HUG coûtent moins aux assurances que le CHUV.

Un représentant des HUG précise que les coûts de production se situent autour de F 11'500.- le point à Genève, contre F 10'000.- à Lausanne. Les HUG facturent ce point à F 4'264.- aux assureurs. Le différentiel est couvert par l'indemnité, laquelle est régie par la LaMal.

Le directeur général des HUG précise qu'à l'heure actuelle, la subvention étatique représente 53% des recettes des HUG.

Pour répondre à un commissaire à propos de l'abandon possible de certaines prestations en 2010 ou 1011, le directeur général des HUG explique qu'il s'est engagé envers le Conseil d'Etat à garantir les objectifs du plan Victoria sans licenciement et sans abandon de prestations jusqu'en 2009. En revanche, après 2009, des choix devront peut-être être faits parmi les prestations.

Le même commissaire relève que l'indice des coûts des assurances maladies se détache totalement de l'indice suisse des prix à la consommation.

Concernant l'amélioration des recettes de F 14, 7 millions, ceci résulte de la mise en œuvre du plan Victoria. L'effort principal a été produit au niveau de l'ambulatoire et des médicaments.

Concernant la diminution de la rubrique « autres charges de fonctionnement », elle provient principalement de la suppression de la participation des HUG à la Foire de Genève.

Approvisionnement en énergie

A propos de l'approvisionnement en énergie, un commissaire relève que les HUG pourraient faire partie des entités qui seraient susceptibles de changer de distributeur et de quitter les SIG.

Pour le directeur général des HUG, cela semble difficile à réaliser en pratique.

Un commissaire souligne qu'un changement de distributeur serait sans doute facilité si plusieurs grandes entreprises de la place entreprenaient une telle démarche.

Suppression de postes et augmentation des charges salariales

A propos de la réduction des charges, le directeur général des HUG relève que des économies proviennent de la suppression de 150 postes, sans licenciement.

Un commissaire relève que malgré ces postes en moins, les charges de personnel augmentent à cause de l'application des annuités et de l'indexation. Il indique que ces frais de personnel ont progressé de F 57,6 sur 5 ans.

A cet égard, le directeur général des HUG rappelle que le Conseil d'Etat a décidé que l'indexation ne serait accordée qu'au pro rata de la participation financière de l'Etat à l'institution subventionnée. Par conséquent, les HUG devront fournir un effort annuel de l'ordre de F 15 millions sur les frais de personnel, sans pouvoir compter ni sur les assurances maladies, ni sur la subvention pour couvrir ces frais. Cela conduira les HUG à devoir être efficaces et à appliquer en permanence le plan Victoria. Pour le directeur général des HUG, si l'Etat permettait aux HUG de conserver une partie de son résultat annuel pour financer l'augmentation de la masse salariale, alors les règles du jeu seraient plus correctes.

Missions d'intérêt général

Un commissaire relève que les mesures d'intérêt général ne figurent pas de manière séparée dans les comptes 2007. Il souligne qu'une partie de ces montants devraient être intégrée dans le calcul des montants consacrés à l'aide au développement.

Le représentant des HUG indique que ces mesures sont réparties dans différentes rubriques et représentent un montant de F 40 millions par an.

Le directeur général des HUG ajoute que les missions d'intérêt général seront contenues de manière détaillée dans le contrat de prestation.

Autres charges et produits

Pour répondre à un commissaire, le directeur général des HUG précise que la diminution de 11, 6% des « autres charges » porte notamment sur l'évacuation des déchets, l'énergie, le combustible, l'alimentation, les charges ménagères, les primes d'assurances ainsi que les frais administratifs.

Il ajoute que la facturation des parkings a rapporté F 700'000.- en 2007. Il précise à cet égard que les HUG ont toujours facturé le parking de l'hôpital, mais qu'auparavant, ils ne facturaient pas les parkings sur les autres lieux hospitaliers.

Prise en charge aux urgences et listes d'attente pour les opérations

La discussion porte ensuite sur l'amélioration de la prise en charge aux urgences, même si un commissaire suggère quelques améliorations dans la prise en charge administrative.

Le représentant des HUG indique que ce dernier point devrait être amélioré avec l'introduction de la carte d'assuré.

Le directeur général des HUG expose que la durée d'attente aux urgences durant le week-end a passé de 41 heures entre l'événement traumatique et l'opération, à 20 heures.

Concernant les listes d'attente pour les opérations, le directeur général des HUG fait état d'un rapprochement Vaud-Genève, notamment avec l'hôpital de Nyon.

Dans le domaine de la réforme hospitalière, une représentante du département reconnaît que les décisions fédérales mettent une pression salutaire sur les cantons qui disposent d'hôpitaux universitaires, les incitant à être proactifs.

Recherche et enseignement

Un commissaire s'intéresse sur les sommes destinées à financer la recherche et l'enseignement aux HUG. On parle officiellement de F 75 millions, alors qu'il apparaît qu'en réalité ce montant est beaucoup plus élevé. Il espère que le contrat de prestation règlera ce problème.

Le directeur général des HUG précise que la formation pré-graduée est du ressort de l'Université, tandis que la formation post-graduée (chefs de cliniques et internes), est du ressort des budgets des hôpitaux universitaires. La visibilité de cette distinction devrait s'améliorer avec le contrat de prestation.

Le représentant des HUG explique que le montant de F 75 millions résulte d'une étude ancienne. Cette somme a été réactualisée aujourd'hui à F 115 millions.

Votation du 1^{er} juin 2008 sur la fiscalité des donations

Un commissaire indique que la population genevoise votera le 1^{er} juin sur la fiscalité des donations. Si cette loi venait à être acceptée, elle aurait une incidence pour les HUG qui collaborent avec de nombreuses fondations privées.

Le directeur général des HUG indique que cette loi lui paraît importante. Il cite à titre d'exemple, un grand commerçant qui a fait un don important à l'hôpital et qui n'arrive pas à le défalquer. Or, à l'inverse de Genève, pratiquement tous les pays occidentaux pratiquent la déduction des dons. Cette loi lui paraît d'autant plus importante que le Grand Conseil a adopté un PL visant à ce que les fonds de successions en déshérence reviennent dans les caisses de l'Etat, alors qu'auparavant elles revenaient à l'Hospice et aux HUG.

Augmentation des soins ambulatoires

Un commissaire relève que la contribution aux produits s'élève à 30,3 % au niveau du stationnaire et à 13,5% au niveau de l'ambulatoire. Selon les explications fournies, la part relative à l'ambulatoire devrait augmenter à l'avenir.

Le directeur général des HUG explique que le Conseil d'Etat a approuvé le plan stratégique 2006-2010 des HUG, dont l'une des options consiste à traiter en ambulatoire tout ce qui peut l'être. Dans ce contexte, le directeur général des HUG détaille les problèmes rencontrés à Genève dans la trajectoire de flux des patients âgés notamment. Toutefois, le directeur général des HUG conclut que les soins ambulatoires ne peuvent pas être la solution à tous les maux et qu'il ne sera pas possible de supprimer de manière indéfinie le nombre de lits à l'hôpital.

Investissements

Un commissaire regrette de constater la faiblesse des investissements. Il fait en particulier référence à un PL relatif à l'investissement dans les laboratoires des HUG qui est au point mort.

Le directeur général des HUG indique que ce projet pourra être développé rapidement une fois le transfert d'actifs des HUG réalisé. Dans ce contexte, il énumère les trois projets de construction hospitalière (dont font partie les laboratoires) qui ont été déclarés prioritaires par le Conseil d'Etat au PB 2008 : le bâtiment des lits (F 215 millions), l'hôpital des enfants (F 22 millions) et la maternité qui se poursuit. Le directeur général des HUG convient que sans transfert d'actifs, les HUG se privent d'une marge de manœuvre considérable en termes de gestion.

Un commissaire insiste sur le fait qu'il est très favorable au projet de bâtiment des lits qui devrait permettre de restructurer une partie des métiers de l'hôpital.

Fusion CIA-CEH

Un commissaire se réfère au rapport de l'organe de révision qui évoque les « indemnités et primes personnel administratif ».

Le représentant des HUG expose qu'il existe un règlement qui prévoit un forfait pour les heures supplémentaires effectuées par les cadres supérieurs. Cette indemnité forfaitaire a été doublée en 2007.

Le directeur général des HUG tient à compléter ce point. Il rappelle que le projet de fusion entre la CIA et la CEH est en cours et souligne qu'une délégation de la VPOD réclame que les prestations de la CIA soient alignées sur celles de la CEH jusqu'à la classe de fonction 16. Cependant, aucune demande n'est formulée pour les classes 16 et supérieures, comme si les retraites de ce type d'employés n'étaient pas importantes. Or, le directeur général des HUG déplore ce type de raisonnement, car il faut reconnaître les mérites de tout le monde au sein d'une institution. Il lui semble qu'au sein de la VPOD, il existe un sentiment « anti-cadres ».

Un commissaire observe qu'une tendance similaire se retrouve au DIP.

Honoraires rétrocedés aux médecins

La discussion porte ensuite sur les honoraires rétrocedés aux médecins après prélèvement de la part revenant aux HUG. Il salue la participation des médecins.

Le directeur général des HUG indique que le prélèvement sur les honoraires rétrocedés aux médecins pour la clientèle privée s'élève à 38%. Il correspond à l'occupation des locaux et à l'utilisation des infrastructures.

Un commissaire fait référence à l'Université où cette problématique est importante.

Le directeur général des HUG explique que c'est notamment à cause des problèmes rencontrés à l'Université que les temps partiels aux HUG ont été interdits aux médecins chefs.

Un commissaire déplore que certaines personnes profitent à la fois de l'Université et du privé. Il estime que l'Université devrait s'inspirer de la politique des HUG dans ce domaine.

Un autre commissaire relève qu'il existe sans doute des abus, mais que les gains accessoires permettent d'attirer à Genève des professeurs renommés. Par conséquent, s'il est vrai que ces professeurs profitent de l'infrastructure de l'Université, ils participent grandement à sa renommée.

Grand Conseil

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-13.6 %
Personnel:	-10.1 %
Dépenses générales:	-22.6 %
Subventions:	-----

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-8.4 %
Personnel:	-6.3 %
Dépenses générales:	-8.3 %
Subventions:	-----

La Commission relève l'excellence du Secrétariat général du Grand Conseil, dont les collaboratrices et collaborateurs, extrêmement compétents, sont toujours disponibles et attentifs aux besoins des Député-e-s.

Dénomination du Secrétariat général du Grand Conseil

Le Bureau avait décidé de modifier la dénomination du Service du Grand Conseil en "Secrétariat général du Grand Conseil" et de changer le terme de "Secrétaire du Bureau" en "Membre du Bureau". Pour ce faire, il a demandé au Conseil d'Etat, sur la base de sa décision, de procéder aux rectifications nécessaires. Le Conseil d'Etat avait refusé en indiquant qu'une modification constitutionnelle était nécessaire avec votation populaire (il sied de relever que le même Conseil d'Etat avait rectifié, dans la Constitution, la dénomination "Département de justice, police et sécurité" en Département des institutions" sans modification formelle ni votation populaire !). Finalement, le Bureau a déposé deux projets de lois (PL 10230 et 10231, à l'ordre du jour du Grand Conseil). L'un des enjeux de la modification de la dénomination réside dans le fait qu'il s'agirait d'un Secrétariat général et non plus d'un Service, impliquant notamment une réévaluation de la classification de la fonction de Sautier.

Economie par rapport au budget 2007

- CR "Grand Conseil" : 14.9 % d'économie de dépenses
- CR "Secrétariat général du Grand Conseil" : 11.1 % d'économie de dépenses

Gestion du personnel

Les conditions d'emploi et les salaires offerts aux collaboratrices et collaborateurs du SGGC ne sont pas compétitifs en regard de ce qui leur est offert dans le privé. En outre, certaines fonctions se situent dans des classes de traitement plus basses que les mêmes fonctions dans les départements. Ce problème avait d'ailleurs été évoqué lors de l'examen du projet de budget 2008.

Informatique

En lien avec le CTI, le socle de la gestion de la documentation est constitué. Il fonctionnera d'ici trois ou quatre ans avec un e-parlement qui permettra aux députés d'avoir un accès direct aux informations.

Autres points abordés

- Amélioration des moteurs de recherche pour les Député-e-s
- Mise à disposition des Député-e-s d'un accès aux archives de certains grands journaux
- Equipement informatique des cabines à disposition des partis

Conclusion

La Commission a manifesté sa détermination à ce que le Secrétariat général du Grand Conseil soit reconnu comme tel. En outre, ses collaboratrices et collaborateurs doivent être rémunérés par analogie au même niveau que celles et ceux qui remplissent les mêmes fonctions au sein des secrétariats généraux des départements.

Grand Conseil et Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires : Mme A. M. von Arx-Vernon et M. P. Losio

Remerciements

Reçus le 23 avril 2008 par Mme le Sautier Maria Anna Hutter, les commissaires ont plaisir à relever l'excellence de son service, dont les collaboratrices et collaborateurs se rendent toujours disponibles et apportent leurs grandes compétences aux membres du Parlement. Notre reconnaissance leur est acquise et leur sera transmise.

Préambule

La saga sur la dénomination de la fonction de Mme le Sautier et de celle du Service du Grand Conseil, décidée par les commissaires aux finances, continue...

Les commissaires relèvent le principe de la séparation des pouvoirs.

Mme Hutter souligne que cet aspect comporte deux volets :

- Le premier repose sur le changement de dénomination du Service du Grand Conseil en Secrétariat général. Un avis de droit a été demandé au Professeur AUER afin de savoir s'il fallait un changement législatif, voire constitutionnel. L'avis de droit a conclu à demander à effectuer un simple changement de dénomination auprès du Conseil d'Etat. Or, le Conseil d'Etat a refusé en déclarant que cette modification devait être soumise au peuple, car elle engendrait une modification de la Constitution.

A la suite de cette réponse, le Bureau a fait remarquer au Conseil d'Etat que la règle n'était donc pas la même pour tous puisque certains Départements ont modifié leur dénomination dans la Constitution sans que cela ne soit soumis au peuple !

Deux projets de loi ont été rédigés par le Bureau afin de demander à la Commission des droits politiques d'examiner ce changement de nom, à savoir:

un projet de loi pour la modification du nom du secrétariat;

un projet de loi pour le changement de titre des membres du Bureau.

- Le deuxième volet concerne le poste de Sautier en tant que Secrétaire générale du Grand Conseil. Le Bureau a réussi à obtenir gain de cause même s'il n'y a pas encore de réponse définitive. Tout semble ainsi réglé en ce qui concerne sa fonction et sa rétribution.

Le Conseil d'Etat a admis qu'en raison de son autonomie, le Bureau était apte à prendre cette décision. Le problème persiste pour les collaborateurs. Mme Hutter précise avoir obtenu quelques évaluations rapides grâce à une bonne collaboration avec le directeur de l'OPE.

(Bref historique : la fonction de Sautier a évolué depuis 1999, où la fonction se situait en classe 23, le Sautier était alors un chef de service rattaché à la Chancellerie. Dès 1999 le Bureau a demandé un pied d'égalité avec les autres Secrétaires généraux. Une nouvelle demande a été déposée chaque année. Le Bureau a accepté une classe 27 en 2003, puis une classe 29 en 2005.)

Les commissaires admettent que pour être cohérent dans la séparation des pouvoirs, il est logique que Mme Hutter ne prenne pas part aux séances des Secrétaires généraux.

Dans la même cohérence, le Bureau du Grand Conseil ne tient plus à participer aux séances des Secrétaires généraux. Toutefois, un problème demeure dans le fait que le Bureau ne reçoive pas suffisamment d'informations de la part du Conseil d'Etat lorsque des décisions administratives sont prises et qu'elles ne figurent pas dans les arrêtés du Conseil d'Etat.

I. GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil a une économie des dépenses de 14,9 %

Les commissaires remarquent une diminution du nombre de séances de commission.

Remarques ICF

Imputation des jetons de présence des membres du Bureau ailleurs.

Réduction budgétaire

Cette économie est due en partie aux députés :

Moins de séances de commissions.

Les séances plénières comptent moins d'heures en 2007 avec un total de 127 heures. (Lors de la précédente législature, le nombre d'heures moyen s'élevait à 160 avec un pic en 2003 puisqu'il y a eu 185 heures de séance pour le même nombre d'objets traités)

Moins d'avis de droit : une économie de CHF 80'000.- a été réalisée par le fait que les recours traités avaient été déposés déjà l'année précédente.

Economie de frais de bouche de la Commission fiscale

Avant 2007, les frais de repas de cette commission étaient pris en charge par le Département des finances. Le SGC a dû prendre en charge ces repas dès le 1^{er} janvier 2007, entraînant un dépassement des frais de repas car ces dépenses supplémentaires n'avaient pas été budgétées.

Rappel : CHF 800.- par repas à la Commission fiscale alors que les autres commissions en dépensent CHF 350.-. Surprise au mois de janvier 2008....la facture s'élevait à CHF 850.- !!!

Depuis le 1^{er} avril 2008, le Bureau a décidé de traiter la commission fiscale comme les autres, soit un budget de CHF 350.- par repas. Désormais, le Bureau et les chefs de groupes ne se rendent plus au restaurant mais prennent leurs repas à l'Hôtel de Ville.

Hausse des frais de représentation

En septembre dernier s'est tenue à Genève la réunion des Présidents des Parlements suisses. Cette représentation supplémentaire a engendré un surcoût de CHF 14'000.-.

Le léger dépassement relatif aux indemnités du Bureau s'explique par le fait que durant 10 mois, il y avait 8 membres du Bureau au lieu de 7.

Collaboration avec Léman Bleu Télévision

Mme Hutter indique que CHF 513.- de plus ont été dépensés. La dernière convention signée avec Léman Bleu date de 2003. Le Grand Conseil paie, sur facture, chaque séance plénière et chaque soirée citoyenne.

Léman Bleu souhaite augmenter financièrement leurs prestations.

L'offre reçue pour la prestation de serment du pouvoir judiciaire s'est révélée plus élevée qu'à la normale (CHF 4'600.- au lieu de CHF 2'500.-), en raison de l'aménagement nécessaire pour un lieu tel que la Cathédrale. Le Bureau a accepté ce montant uniquement pour cet événement.

Fourniture de véhicules

Facturation interne des bus utilisés lors des déplacements des commissions.

Fourniture de livres

Une dépense de 10 ouvrages remis, en prêt, à la Commission des visiteurs.

Autres économies

Mme Hutter met en évidence le montant économisé au Grand Conseil, initialement prévu pour les expertises qui n'ont pas été menées.

Elle fait également remarquer que le système procède à un calcul complet des jetons de présence et le calcul de l'AVS. La réduction par parti (exemptée) a pu être négociée. Il existe un accord spécial.

II. SECRETARIAT GENERAL DU GRAND CONSEIL

Le Secrétariat général a une économie de dépenses de 11,1 %.

Charges du personnel

Il est mis en évidence le montant de CHF 69'000.- de non dépensé.

Mme Hutter explique que ce montant de non-dépensé est, entre autres, justifié par le départ de l'un des secrétaires scientifiques qui n'a pas encore été remplacé. Il s'agit du laps de temps de 2 ou 3 mois entre un départ et une nouvelle occupation du poste.

Salaire des collaborateurs du SGC

Un de ses collaborateurs quitte le Service du Grand Conseil après six ans. Il a l'opportunité d'occuper un poste au sein d'une commune. Son salaire sera plus important ce qui signifie que le Service du Grand Conseil n'est pas compétitif avec les communes.

Les commissaires relèvent qu'une fois de plus, des collaborateurs précieux pour l'Etat quittent leur fonction car les salaires ne correspondent pas à leurs compétences.

Auxiliaires

Il n'y a pas d'autres auxiliaires que ceux qui sont engagés pendant les deux mois d'été pour le Mémorial. Ce travail est proposé aux procès-verbalistes qui n'ont pas de séances durant les vacances d'été.

Les commissaires expriment leur satisfaction et relèvent que le Service du Grand Conseil est également exemplaire en matière d'économie.

Questions transversales

(Voir réponses données par le Service du Grand Conseil).

Plan de mesures

Les commissaires relèvent que sans y être soumis - pour raison de séparation des pouvoirs- il est exemplaire de montrer que le plan de mesures est dépassé en ce qui concerne le taux d'absentéisme (le plus bas de la République) et l'égalité entre hommes et femmes chez les cadres supérieurs. En revanche, en ce qui concerne les cadres intermédiaires, il semble difficile de trouver les personnes requises à salaire égal.

Il est à souligner la réduction des mandats externes au bénéfice des fonctions internes.

Bilan carbone

Les commissaires estiment qu'il doit y avoir un projet clair, de la compétence du DCTI avec une méthodologie et des procédures précises, identique pour tous à l'Etat.

Investissements

Rien à signaler pour 2007. Dès 2008, il y aura le projet de loi quadriennal et l'achat de nouveaux ordinateurs en 2009.

Gestion électronique des documents

Mme Hutter annonce que finalement le CTI a donné son accord pour que le système utilisé au Parlement fédéral soit repris à Genève. La situation s'est donc débloquée.

Les commissaires concluent en remerciant Mme Hutter pour la clarté de ses explications et l'excellente gestion des comptes.

Les commissaires remercient également Mme Caroline Martinuzzi pour la précision de son rapport.

Cour des Comptes

Indépendance de la Cour des Comptes

Elle représente le cinquième pouvoir et est indépendante. Son statut et sa fonction doivent être clairement séparés de ceux des fonctionnaires. La Cour des Comptes avait annoncé dès le début de son entrée en fonction la reddition de son rapport de gestion à la mi-année.

Il est relevé qu'il n'appartient pas au Conseil d'Etat de déterminer le budget de la Cour des Comptes, (ce qui a été le cas). La Cour des Comptes se doit d'être considérée dans toute son autonomie.

Investissements

La Cour des Comptes s'est équipée selon ses besoins et a enfin déménagé dans des locaux plus spacieux et mieux adaptés à ses besoins.

Rapport de gestion

La Commission a discuté sur la période à laquelle le rapport de gestion doit être rendu.

Il est évoqué que celui-ci devrait couvrir la période du 1^{er} janvier au 31 décembre plutôt que la période du 1^{er} juillet au 30 juin, afin de concorder avec les comptes de l'exercice écoulé.

La Présidente de la Cour des comptes rappelle que l'année 2007 a été une année de démarrage de la Cour plutôt que d'activité à proprement parler. L'activité effective de la Cour a donc commencé seulement au mois de juin 2007. C'est pourquoi les magistrats ont estimé plus pertinent de présenter leur rapport à la fin du mois de juin et non à la fin de l'année. La Présidente de la Cour des comptes réaffirme la volonté des magistrats de cette dernière de présenter chaque année un rapport de gestion couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 juin.

La Présidente de la Cour des comptes confirme que la loi prévoit un rapport de gestion sur l'ensemble des activités de la Cour des Comptes. Un bref rapport sera établi sur les activités. Ce rapport, dit financier, pourra être rendu en même temps que les comptes, selon l'art. 9 al. 3 de la loi D 1 12.

Site internet de la Cour des Comptes

La HEG est en charge de la structure des pages web de l'Etat de Genève et de la Cour des Comptes. L'accès à ces pages sera prochainement plus adéquat. Le moteur de recherche sera notamment développé pour que le mot-clé recherché soit lié uniquement au contenu des rapports de la Cour des Comptes. Le travail effectué par la HEG est satisfaisant et il est d'ores et déjà prévu de continuer à améliorer la ressource internet, notamment le contenu, le contenant et l'accessibilité du site.

EMS

La Cour des Comptes y travaille et un rapport sera transmis d'ici fin juin 2008.

Conclusion

La Commission a réitéré son respect de totale indépendance à la Cour des Comptes, que ce soit en matière de budget, de gestion et de contrôle.

Cour des comptes

Commissaires: M. P. Losio et M. C. Jeannerat

Les commissaires ont rencontré, le 22 avril 2008, Mme Antoinette Stalder, présidente de la Cour, et M. Stanislas Zuin, magistrat.

Les commissaires remercient M. C. Vuilleumier qui a tenu le procès-verbal.

Rapport de gestion de la Cour des Comptes

L'article 9 al. 3 de la loi D 1 12 prévoit que la Cour publie une fois par an un rapport de gestion sur l'ensemble des activités de l'exercice écoulé comportant notamment :

- la liste des objets qu'elle a traités;
- la liste des objets qu'elle a écartés;
- la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que la suite qui leur a été donnée;
- la liste des rapports restés sans effets.

La loi susmentionnée n'indique aucun délai pour la remise du rapport de gestion.

La Cour informe les commissaires que ce rapport sera rendu public dans le courant de l'été. Il portera sur les 18 premiers mois d'activité de la Cour. Ce rapport nécessite un travail conséquent et il a semblé à la Cour qu'il était opportun de le rendre en été plutôt qu'au printemps, période chargée pour les entités auditées qui bouclent alors leurs comptes. Par la suite il couvrira une période annuelle (du 1^{er} juillet au 30 juin).

A la demande des commissaires, la Cour a cependant fait parvenir des informations statistiques à l'intention de la Commission des finances. Elles figurent en annexe du présent rapport.

Un commissaire fait remarquer qu'il serait souhaitable que le rapport de gestion couvre une année civile (1^{er} janvier au 31 décembre) afin qu'il soit directement en rapport avec les comptes de l'exercice écoulé ; il rappelle que les normes IPSAS le définissent ainsi. Il ne met pas en cause l'indépendance de la Cour mais pense qu'une présentation respectant strictement l'année civile est nécessaire.

Locaux

La problématique de l'exiguïté des locaux dans lesquels travaillent la Cour et ses collaborateurs avait été évoquée lors de l'audition concernant le budget 2008 (notamment l'absence d'un local de réunion). Une solution a été trouvée : la Cour des comptes va emménager au début du mois de mai dans des locaux sis au 8 rue du XXXI-Décembre. Chaque personne aura en moyenne 10m² à disposition pour un total de 267 m² de bureaux.

Les frais occasionnés par ce déménagement ont été inscrits au budget 2008 de la Cour. La partie technique de ce déménagement a été assurée par le DCTI qui prendra en charge les frais de câblage des installations informatiques, lesquels seront ensuite imputés.

Comptes de fonctionnement

Le budget 2007 de la Cour n'a pas été établi par ses soins car celle-ci est justement entrée en fonction le 1^{er} janvier 2007. Il ne correspondait qu'à huit mois d'activité tenant compte en cela des entrées en service échelonnées des 14 collaborateurs-trices de la Cour.

Charges de personnel

Quelques précisions sur la ventilation des charges de personnel :

- 300/8000 : il s'agit du salaire des trois magistrats élus à la Cour (661.239 F)
- 300/4500 : il s'agit des indemnités de séances des trois suppléants élus à la Cour (9.775 F)
- 300/4900 : il s'agit des indemnités des suppléants lorsqu'ils remplacent un titulaire (9.760 F)
- 301/0100 : il s'agit du salaire du poste occupé par une fonctionnaire venant du PJ (99.806 F) 301/0300 : il s'agit du salaire des 13 collaborateurs spécialisés de la Cour sous contrat de droit privé dont 3 travaillent à 80 % (1.063.750 F).

On constate globalement un non-dépensé de 140.115 F (- 6,07 % en regard du budget), effet de l'échelonnement des dates d'entrée en fonction du personnel travaillant à la Cour).

Prévoyance

Tout le personnel de la Cour cotise à la CIA à l'exception des magistrats dont la prévoyance devrait être identique à celle des Conseillers d'Etat si le PL 10232 était adopté tel que déposé.

Dépenses générales

La Cour n'ayant eu que peu recours à des prestations de tiers (318) les dépenses générales enregistrées sont largement en-dessous du montant figurant au budget (- 44,26 %).

Investissements

Aucun montant ne figurait au budget d'investissement 2007, les besoins de la Cour n'étant pas connus à l'automne 2006.

Les comptes 2007 font apparaître deux dépenses d'investissement : 58.760 F pour l'acquisition de mobilier et de matériel et 135.666 F pour l'achat de matériel et logiciels informatiques.

Constat de l'ICF

A la fin de l'exercice 2007 il n'existait aucune base légale concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour.

L'ICF remarque donc « que les charges salariales des magistrats de la Cour qui ont été imputées dans les comptes de l'exercice 2007 sont des montants estimatifs qui seront potentiellement corrigés une fois les nouvelles dispositions légales promulguées. (*L'ICF fait ici allusion au PL 10232 déposé le 18 mars 2008 par le Conseil d'Etat concernant le traitement et la retraite des magistrats de la Cour des Comptes ; ce projet de loi vient d'être envoyé à la Commission des finances du Grand Conseil*). En raison de l'absence de détermination sur ce point, le montant des traitements des magistrats comptabilisé n'est pas forcément fiable. Il existe par conséquent un risque qu'un montant indéterminé de salaires soit comptabilisé sur le mauvais exercice. »

La Cour rappelle aux commissaires qu'elle avait déjà informé dès son entrée en fonction le Conseil d'Etat (puis la Commission de contrôle de gestion et la Commission des finances du Grand Conseil) de cette situation.

Si le PL 10232 est accepté sans modifications, la Cour estime à 30.000 F le rattrapage des salaires et charges sociales 2007 ; cette somme aura donc un double impact (60.000 F) sur les comptes 2008 : effet rétroactif 2007 et dépassement budgétaire 2008. C'est la nature 300/8000 qui sera concernée.

Questions transversales

Entité autonome et indépendante, la Cour rappelle qu'elle n'est pas soumise aux plans de mesures du Conseil d'Etat. Elle fait cependant observer que le montant d'économie attendu de 1.000 F est largement dépassé. En effet, en regard du budget 2007 on constate que c'est un montant de 222.071 F qui n'a pas été dépensé grâce à

une gestion économe des moyens attribués. Un commissaire indique néanmoins que toutes les entités devraient se sentir concernées par le plan de mesures du Conseil d'Etat y compris les entités autonomes. La présidente de la Cour rappelle que la Cour des Comptes vient d'être créée et qu'il serait curieux de parler déjà d'économies à son égard. Les commissaires remarquent un taux très faible d'absentéisme : 1,1 %.

La Cour se déclare favorable à l'établissement d'un bilan carbone dans les nouveaux locaux qu'elle va occuper. Elle considère cependant qu'il devrait être conduit sur la base d'un projet émanant du DCTI ; il n'aura de sens que si des spécialistes opèrent un suivi et ce de manière globale.

Remarque finale de la Cour

« La Cour des Comptes est surtout soucieuse de la pleine flexibilité de l'utilisation du budget qui lui est attribué en toute transparence et respect de la loi évidemment.

Par exemple et selon les missions, que la Cour puisse exercer son autonomie opérationnelle en choisissant d'engager des personnes sous contrat de durée déterminée (nature 30) ou de mandater des consultants (nature 31) sans pour autant qu'un dépassement de la nature 30 et qu'une sous-utilisation de la nature 31 soit stigmatisée par la Commission des finances, du moment que la dotation budgétaire 30+31 de la Cour est respectée. »

Pouvoir judiciaire

Par rapport au budget 2007, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	-5.2 %
Personnel:	-1.6 %
Dépenses générales:	+0.1 %
Subventions:	-11.4 %

Par rapport aux comptes 2006, les comptes 2007 mettent en évidence les écarts suivants:

Charges totales:	+0.1 %
Personnel:	+4.2 %
Dépenses générales:	+0.1 %
Subventions:	-2.0 %

La Commission remarque le bonus de 14 millions par rapport au budget global du PJ. Il existe toutefois une étanchéité entre les exercices budgétaires, d'une année à l'autre. Les raisons de l'augmentation des recettes sont les suivantes:

- une augmentation des montants provenant des confiscations, qui est une source aléatoire de revenus ;
- une augmentation des recettes en matière d'émoluments, qui dépendent également aléatoirement des affaires présentées devant la justice civile.

Il s'agit toutefois de rester prudent dans l'appréciation des recettes pour les années à venir, puisque ces postes sont difficiles à prévoir dans un budget.

Comptes

Un problème subsiste avec les comptes du Pouvoir judiciaire (PJ) dans la mesure où une dépense d'investissement a été comptabilisée comme du fonctionnement. La demande de modification n'a pas encore été suivie d'effet et la Commission le regrette. La correction sera apportée dans les comptes 2008, au titre d'un exercice antérieur. Le Pouvoir Judiciaire n'a pas été contrôlé assez tôt par l'ICF, ce qui n'a pas permis d'intégrer cette correction dans les comptes publiés.

Ecart des charges du personnel, entre les comptes et le budget 2007.

L'écart devrait être réduit lorsque le directeur de juridiction sera à même de faire de la gestion prévisionnelle.

Absentéisme

Le pourcentage avancé par les ressources humaines de l'Etat (voir réponses aux questions transversales, annexe 2) diffère de celui fourni par le PJ car ce dernier chiffre ne comprend pas les magistrats mais uniquement les collaborateurs.

Placement des mineurs

Une provision de 75 000 F est inscrite dans les comptes. Dans le cadre du Concordat, il y a quatre ans que le PJ n'a pas reçu de factures. Les discussions sur les tarifs ont eu lieu au niveau du CIIS. L'organe genevois représentant le pouvoir judiciaire au niveau de la convention est le DIP. Le PJ n'a dès lors pas de prise directe dans ce contexte.

Provisions et réserves

La modification du montant de la provision pour risques et charges, qui passe de 125 000 F à 70 000 F, a été effectuée suite à une recommandation de l'ICF, afin d'être en conformité avec la loi.

Autres points abordés

- Les écoutes téléphoniques : diverses instances se préoccupent de cette question et du coût des écoutes, notamment la CAPPSS et la CCJPD.
- La disparition des emplois temporaires cantonaux qui remplissaient des tâches utiles au PJ (la disparition des emplois temporaires, a été compensée partiellement par 25.5 postes, accordés lors du vote du budget 2008).
- La présentation du plan financier quadriennal concernant Justice 2010.

Conclusion

La Commission réitère au Procureur l'attachement qu'elle porte au principe de la séparation des pouvoirs. Reste une ambiguïté, du fait que le PJ a désormais un statut d'invité dans les collèges transversaux, sans être partie aux décisions prises par le Conseil d'Etat. Si le PJ était clairement en-dehors de la planification financière du Conseil d'Etat, cette ambiguïté serait levée.

Pouvoir Judiciaire

Commissaires: M. C. Jeanneret et M. R. Gautier

Les commissaires ont été reçus, le 15 avril 2008, au Pouvoir judiciaire par M. Daniel Zappelli, procureur général, M. Raphael Mahler, secrétaire général, M. Thierry Mazamay, directeur des finances et de la logique, Mme Marie Roth, analyste auprès des finances et de la logistique et Mme Claudia Saviaux-Druliolle, directrice des ressources humaines.

Ressources humaines

Remarque préliminaire:

Toutes les explications relatives aux ressources humaines portent sur le personnel compris dans la rubrique 301, soit le personnel dit « administratif ». Quant aux charges de personnel pour les magistrats, elles sont situées à la rubrique 300.

Conséquences du turn-over des effectifs sous l'angle du différentiel d'annuités ou du montant de cotisation de l'Etat aux caisses de pension

Le différentiel ne s'exprime qu'en annuité parce que les seniors partis à la retraite ont été remplacés par des professionnels qualifiés et expérimentés. Les personnes qui ont été engagées n'étant pas des juniors, ils se trouvent dans beaucoup de cas au maximum des annuités de leur classe de fonction.

Durant l'année 2007, il y a eu 29 engagements ce qui représente un turn-over de 29 personnes, parmi lesquels il y a eu 5 départs à la retraite, et les autres sont des prises de plend, des licenciements, des démissions ou des transferts.

L'écart au niveau des charges de personnel entre les comptes et le budget.

De tels écarts ne devraient plus exister dans cette proportion dès lors que le directeur de juridiction sera à même de faire de la gestion prévisionnelle.

Un commissaire demande que les documents qui seront remis à la Commission des finances comprennent une note liminaire précisant que le Palais de justice comprend les collaborateurs administratifs d'une part (employés et fonctionnaires), et les magistrats de l'autres, et que de ce fait, certaines des explications ne sont pertinentes que pour les collaborateurs administratifs.

Taux d'absentéisme

L'OPE a changé de système de gestion en passant de GIP à SIRH. Ce qui ne permet pas, actuellement, d'assurer le suivi statistique de 2006 sur 2007

Le taux d'absentéisme qui a été communiqué durant la matinée du 15 avril par l'OPE s'élève à 4,43%. M. ZAPPELLI explique que les absences des magistrats ne sont pas calculées car ils sont élus.

Le taux d'absentéisme mentionné dans les questions transversales doit tenir compte des absences pour congé maternité.

Un commissaire pense que l'absentéisme correspond au fait que des personnes, pour des raisons variées, ne sont pas présentes au travail.

Il craint que le taux d'absentéisme transmis par l'OPE ne soit trop bas par rapport à la réalité, car il tient compte de personnes élues (les magistrats) qui ne rentrent pas dans les statistiques.

Dès lors, les commissaires-rapporteurs suggère que le PJ transmette son taux d'absentéisme, en incluant les absences pour congé maternité. En outre, ils demandent que le PJ, qui fait partie de l'une des premières instances auditionnées, communique cette information à l'OPE, de manière à ce que chaque département transmette son taux d'absentéisme de la même manière pour permettre des comparaisons transversales.

Grâce à la mise en place du système SIRH, le suivi de l'absentéisme ne sera dorénavant plus uniquement quantitatif, mais également qualitatif.

En 2007, le PJ a mis en place un poste de directeur SST (sécurité et santé au travail). Le tandem DRH-DSST a pour objectif d'équiper le PJ d'un système très professionnel de la gestion du personnel.

Pourcentage de femmes par catégories de personnel

Au niveau des employés, on compte 107 hommes contre 202 femmes, soit un pourcentage de 65.37% de femmes.

Au niveau des cadres intermédiaires, on compte 34 hommes contre 77 femmes, soit un pourcentage de 69.37% de femmes.

Au niveau des cadres supérieurs, on compte 21 hommes contre 18 femmes, soit un pourcentage de 46.15% de femmes.

Parmi les 39 cadres supérieurs, il y a des 4 experts, ce qui signifie que le rapport homme-femme s'élèverait à 18 contre 17, soit un pourcentage de 48% de femmes dans la catégorie de personnel cadres supérieurs ayant des responsabilités hiérarchiques.

A noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des magistrats.

Au 31 décembre 2007, sur 91 magistrats en fonction, il y avait 49 femmes, ce qui représente 53,8% des magistrats de carrière.

Questions générales

Un commissaire demande si le PJ a réalisé son rapport de gestion.

Le PJ répond que le rapport de gestion est actuellement en train d'être revisité de manière à le rendre plus lisible pour la députation.

Un commissaire salue le fait que les documents distribués par le PJ soient synthétiques. Néanmoins, il relève qu'à l'inverse de ce qui se fait dans les départements de l'Etat, les documents ne sont pas accompagnés d'une note, de nature plus politique, du procureur général. Il trouverait ce type de document intéressant et invite vivement le procureur à rédiger ce type de document.

M. ZAPPELLI répond qu'il pourrait en effet écrire une note plus politique en tant que président de la commission de gestion.

Centrale Commune d'achat

Un représentant du PJ précise que le PJ a signé une convention avec la Centrale Commune d'Achat dès sa création.

Frais d'écoutes téléphoniques

Lors de la dernière audition du PJ, le Procureur général avait indiqué qu'il devait se rendre à une conférence qui allait débattre le sujet du prix excessif des écoutes téléphoniques qui ont coûté près de SFr. 1,738'000 en 2007.

Ces 10 dernières années, le montant a passé de SFr. 500'000.—à SFr.1'738.000.--

M. ZAPPELLI explique que la Commission des poursuites pénales a été annulée. En revanche, il s'étonne que la Conférence suisse des chefs de justice et police (dont la Commission des poursuites pénales est une sous-commission), ne se soit pas réunie. A son avis, cette conférence aurait plus de poids pour indiquer à M. LEUENBERGER le problème que posent les coûts de ces écoutes téléphoniques. En outre, il pense qu'il ne doit pas être compliqué de trouver un consensus gauche-droite sur un tel problème.

Rubrique 35 Placement des mineurs

En 2007, le nombre de placement est resté stable, notamment parce que le placement de la majorité des mineurs s'est fait à Genève plutôt que dans d'autres cantons.

Explications des comptes où il est indiqué : « les déficits restants du budget de fonctionnement des institutions de placement des mineurs hors canton sont des éléments non facturés à ce jour pour les exercices 2005, 2006 et 2007 selon les dispositions de la Convention inter cantonale relative aux institutions de placements (CIIS) ».

Un représentant du PJ explique que la CIIS a pour objectif d'assurer la survie des maisons de placements, notamment en mettant en place des mesures budgétaires concrètes.

Un commissaire rappelle que les normes IPSAS préconisent l'étanchéité des exercices, par conséquent, il lui semble problématique que des factures pour les années 2005 ou 2006 n'aient pas encore été transmises. Il suggère au Pouvoir judiciaire d'élaborer une provision pour tenir compte de ce problème.

Un commissaire ajoute qu'à son avis, un délai de deux exercices représente le temps maximum tolérable pour boucler des comptes. Compte tenu de l'étanchéité des exercices, il lui semble inacceptable que l'exercice 2005 ne soit pas bouclé.

Il estime que cette situation est inacceptable et se demande si le Pouvoir judiciaire ne devrait pas refuser de payer les factures 2005, ce qui inciterait peut-être le système de procédure à s'accélérer les années suivantes.

Les commissaires-rapporteurs du Pouvoir judiciaire demandent que les comptes 2007 du Pouvoir judiciaire soient modifiés par le biais de la création d'une réserve, et ce, dans le but de tenir compte des mesures IPSAS (étanchéité des exercices). Cette réserve pour le placement des mineurs devrait correspondre au montant moyen (calculé sur la base de cinq exercices) qui est refacturé par les maisons de placement dans d'autres cantons, et ce, pour tenir compte des années 2005, 2006 et 2007. En effet, la situation décrite ne semble plus tolérable avec l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

Une représentante du PJ ne pense pas qu'il soit possible de modifier les comptes, ceux-ci ayant été publiés.

M. ZAPPELLI indique que les comptes seront modifiés selon les souhaits des commissaires-rapporteurs du Pouvoir judiciaire.

Rubrique 36 Assistance juridique

Un commissaire relève que le Pouvoir judiciaire n'a pas la maîtrise de cette charge, compte tenu du fait qu'il est prestataire d'un service qu'il doit financer sans pouvoir prévoir exactement quelle sera l'importance de cette prestation durant l'année.

M. ZAPPELLI explique que la rubrique des confiscations est budgétisée de manière très prudente aussi.

Une représentante du PJ rappelle l'entrée en vigueur du nouveau règlement de l'assistance juridique et indique qu'un effet pédagogique commence à se faire sentir bien qu'il soit difficile à le chiffrer car il est entré en vigueur en février 2007 uniquement. Toutefois, pour l'heure, l'effet de ce nouveau règlement est chiffré à environ 50'000 francs.

Une représentante du PJ indique par ailleurs qu'au niveau du remboursement des frais d'assistance juridique induit par l'entrée en vigueur du nouveau règlement, ce montant était estimé à 634'000 francs (c.f. Mesure 19 (P2)). A l'heure actuelle, le montant de remboursement de frais d'assistance juridique se chiffre à 1'296'740 francs, montant dont il faut déduire les frais liés à l'embauche de deux auxiliaires pour mettre en œuvre cette modification. La représentante du PJ indique qu'en outre, un auxiliaire supplémentaire a été embauché pour 2008. En effet, le PJ a souhaité travailler avec un prêt d'une ressource du CE, mais il s'est avéré que le résultat n'était pas très satisfaisant. La représentante du PJ indique que les gains nets pour l'année 2007 s'élèvent à 880'125 francs.

Un commissaire observe que si le nombre de dossiers civils a diminué de 200, alors ceci correspond à un montant de 532'000 francs qui n'a pas été facturé mais signifie que les recettes sont plus élevées.

M. ZAPPELLI explique qu'il y a des émoluments fixes, mais qu'il existe également des émoluments fixés en fonction de la valeur litigieuse. Par conséquent, si une affaire civile traite d'un contentieux entre une banque importante et une entreprise importante par exemple, le montant des émoluments peut s'avérer très élevé.

Provisions et réserves

Un commissaire s'enquiert des provisions et réserves.

La représentante du PJ explique que le PJ a constitué deux types de provision. Une provision pour débiteurs douteux à hauteur de 663'761 francs d'une part, et une provision pour risques et charges à hauteur de 125'000 francs d'autre part, cette dernière représentant une nouveauté liée à l'entrée en vigueur d'IPSAS. La provision pour risques et charges porte sur les indemnités de détention à tort et d'acquiescement en 2007.

M. ZAPPELLI précise qu'il faut que la partie lésée dépose une demande pour obtenir une indemnité de détention à tort ou d'acquiescement, mais qu'en règle générale, elle la demande.

Un commissaire s'enquiert du statut « en cours » pour la procédure.

La représentante du PJ confirme que les demandes en indemnisation sont déjà connues durant l'année et qu'elles sont en cours, mais qu'il peut y avoir un recours. De ce fait, il faut provisionner ces montants.

Puis, la représentante du PJ explique que suite à l'audition de l'ICF, le PJ a produit une directive portant à ce sujet et portant en partie sur l'art. 379 du Code de procédure pénale : en effet, l'ICF a à juste titre remarqué qu'en vertu de l'art. 379, al. 2 du Code de procédure pénale, l'indemnisation des personnes détenues ou poursuivies à tort est limitée à 10'000 francs. Or, le PJ a élaboré cette provision en se fondant sur une évaluation historique de ces montants d'indemnisation. Par conséquent, le PJ a décidé de suivre la recommandation de l'ICF, et de ce fait, des modifications seront apportées à cette provision lors du bilan d'entrée IPSAS, portant le montant d'origine de 125'000 francs à 70'000 francs.

Un commissaire s'enquiert des dissolutions (rubrique 339).

La représentante du PJ indique que le PJ a dissout pour un montant de 344'184 francs. A cette occasion, elle indique un erratum dans les comptes, puisque que le montant qui figure à la rubrique 339 s'élève à 346'561. Or, ce montant ne tient pas compte de dégrèvements fait au niveau de l'administration pour un montant de 2'377 francs. De ce fait le montant de la rubrique 339 ne correspond pas, dans les comptes 2007 publiés, au montant de la rubrique 449.

Les commissaires regrettent, de manière générale, l'intitulé « provisions et réserves » qui à leur avis n'incite pas à faire la distinction entre les deux concepts.

Le PJ suggère que les députés demandent des comptes plus détaillés, soit à 5 positions, ce qui permettrait d'avoir une meilleure vue de la rubrique 338.

Rubrique 506 Mobilier, Machines, Véhicules, Equipements

Un commissaire se réfère aux comptes où figure l'explication suivante au sujet de l'écart de 76'357 francs entre le budget 2007 et les comptes 2007 : « Cette nature n'a pas été utilisée pour des raisons techniques. Pour rapport, cette rubrique correspond à l'acquisition du mobilier qui jusqu'à fin 2007 était comprise dans le budget de fonctionnement ».

Le PJ indique que ce montant a été utilisé pour l'achat du mobilier du TAPEM. Le PJ explique que le DCTI a invoqué des raisons techniques relatives au numéro du PL notamment pour que ces montants ne figurent pas au niveau de l'investissement.

Un commissaire rappelle que le budget 2007 avait été corrigé par la Commission des finances de manière à faire sortir ces frais de fonctionnement pour les faire apparaître en frais d'investissement.

Il considère qu'il est totalement inadmissible que le budget 2007 adopté par le Grand Conseil sur recommandation de la Commission des finances soit modifié par le CE et par le DCTI, sans tenir compte des décisions et des votes du Parlement.

Les commissaires rappellent que dans le cadre de la répartition des pouvoirs, le Parlement représente le premier pouvoir, ce qui devrait être rappelé à l'administration.

En conclusion, les commissaires-rapporteurs demandent au Pouvoir judiciaire de modifier les comptes de manière à ce qu'ils correspondent au budget tel que voté par le Parlement.

Pour clore la séance, les commissaires-rapporteurs listent les demandes qu'ils ont émises et les informations qu'ils souhaitent recevoir :

- Un tableau relatif aux ressources humaines qui indique clairement que les magistrats sont élus et de ce fait, qu'ils sont une catégorie de personnel à distinguer de la catégorie de personnel "administratif".
- Le calcul du taux d'absence, dont le taux d'absence relatif au congé maternité. Les commissaires-rapporteurs invitent le PJ à indiquer à l'OPE qu'ils souhaitent recevoir les réponses de chaque département sous cette forme, de manière à pouvoir avoir des données comparables.
- L'évolution des coûts relatifs aux écoutes téléphoniques sur une durée de 10 ans, accompagné d'un comparatif des coûts avec l'étranger.
- Les statistiques sur 5 ans relatives aux frais engendrés par les placements de mineurs dans d'autres cantons, de manière à justifier la création d'une réserve sur 3 ans (2005, 2006, 2007) dans les comptes 2007. La constitution d'une provision pour les années futures.
- La correction de l'écriture sur les investissements, de manière à faire correspondre les comptes 2007 au budget 2007 (c.f. rubrique 506)

Ces informations et les réponses aux questions transversales sont communiquées en annexe de ce rapport.

Les commissaires-rapporteurs remercient Monsieur le Procureur général ainsi que les représentants du Pouvoir judiciaire pour toutes les informations et explications qu'ils ont fournies.

Il remercie également Mme Mina-Claire Prigioni, qui a tenu le procès-verbal, pour l'excellente qualité de son travail.

CHAPITRE III : DISCUSSION GENERALE, POSITION DES PARTIS ET VOTES

A. Discussion générale sur les comptes et la méthode de leur examen par la Commission des finances

Lors de sa séance du 28 mai 2008 consacrée à la discussion générale, la Commission s'est posé la question, à titre liminaire, de l'utilité de procéder à un nouvel examen complet et détaillé des comptes. En effet, dans la mesure où l'ICF et ses experts recommandent leur approbation, un nouvel examen subséquent n'aurait pas forcément grand sens.

Les Libéraux évoquent le risque que le mode de fonctionnement actuel, lors de l'examen des comptes, ne soit pas le plus efficient. En effet, la Commission devrait mieux se coordonner avec l'ICF et ne pas se limiter à revoir les départements déjà contrôlés par cette dernière. Le travail effectué par les commissaires-rapporteurs de la Commission des finances au sein des départements est instructif mais mineur. Le manque de transparence, en matière financière, qui subsiste encore au sein de l'administration, notamment au niveau du fonctionnement de la police, présente encore un obstacle à la lecture des comptes présentés. Le but de la réflexion serait de proposer à l'avenir une autre procédure pour travailler sur la problématique des comptes, afin d'être plus proactif par rapport au Conseil d'Etat. Le travail des commissaires devrait être plus efficient, afin de perdre moins de temps et d'être plus profitable, tant pour le Conseil d'Etat que pour le Grand Conseil.

Certains commissaires libéraux supposent que la surveillance a été moindre cette année en raison du résultat extrêmement positif des comptes. Ce constat doit être mis en rapport avec la conjoncture et il ne faut pas abandonner une procédure d'examen approfondie qui serait nécessaire lors de périodes moins fastes. Des auditions plus brèves pourraient être envisagées si les comptes sont bons, mais elles devraient être plus détaillées lorsqu'ils le sont moins.

D'autres commissaires libéraux estiment que le contrôle des comptes ne peut être adapté en fonction d'une bonne ou mauvaise année et qu'il ne faut pas être plus sévère seulement en cas de déficit. Un changement s'avère nécessaire dans la méthode, mais un certain rôle doit être maintenu pour permettre à l'Etat d'évoluer. Une meilleure coordination entre le travail des députés et celui de l'ICF serait utile car le travail des députés ne fait que dupliquer celui de l'ICF.

En conclusion, les Libéraux estiment que les députés se donnent "l'illusion" du contrôle par ces exercices et notent souvent que les problèmes relevés ne se règlent pas au sein de la Commission. Un doute est émis sur la rigueur des commissaires à lire tous les documents fournis. En conclusion, le travail des commissaires peut paraître superficiel au regard du travail de fond réalisé avec sérieux par l'ICF. Les Libéraux estiment que l'action de la Commission est beaucoup plus efficace en ce qui concerne le budget.

Pour les Verts, une modification de la procédure d'étude des comptes permettrait d'économiser du temps et de s'épargner une certaine lassitude due à une sorte de rituel répétitif. Ils constatent, par rapport aux auditions des départements, que plus les députés étaient expérimentés, plus grand était le nombre d'éléments qui en ressortaient. Ce rituel remplit-il une fonction psychologiquement sécurisante pour les députés ? Néanmoins, des espaces restent encore non contrôlés, non explorés.

En conclusion, les Verts estiment que le travail de député est avant tout politique et il ne s'agit pas de refaire des calculs d'épiciers. L'administration travaille bien et ce point doit être relevé car, lorsque les choses se dégradent, les Commissaires en feront certainement également le constat.

Pour les Démocrates – Chrétiens, c'est surtout lorsque les comptes sont bons qu'il faut redoubler d'exigence et renforcer le contrôle afin que les commissaires ne relâchent pas leur intérêt et effectuent tout de même un suivi systématique. La conjoncture favorable a peut-être rendu les commissaires moins inquisiteurs. Toutefois, chaque année des services posent des problèmes. Si cette année aucun gros problème n'a été décelé, il est néanmoins impératif de maintenir une procédure rigoureuse.

Pour l'UDC, il faudrait définir les outils souhaités pour étudier ces comptes. Quatre sont actuellement identifiés :

- le rapport de gestion,
- les comptes,
- le rapport de l'ICF
- les problèmes récurrents.

Un cinquième outil pourrait être utile: l'observation de l'évolution de la situation en reprenant des éléments des années précédentes. La Commission des finances doit être en mesure d'identifier les grosses augmentations de frais ainsi que les comptes qui s'amplifient d'année en année. Elle doit observer l'évolution pour mieux cerner la direction vers laquelle l'Etat se dirige.

Le MCG considère que trop de temps est perdu dans l'étude des comptes. Il constate l'existence d'une organisation de comptabilité entrant dans une norme intéressante, avec un plan comptable et des instructions précises et ne pense pas qu'il soit nécessaire de consacrer autant de temps au contrôle des comptes alors que c'est le contrôle de gestion qui est vraiment intéressant.

Pour les Socialistes, une contradiction est à relever dans le discours des Libéraux: ils s'interrogent sur la raison d'être des visites des commissaires au sein des départements, mais constatent l'existence de carences grâce à ces mêmes visites... Définissant ces visites départementales de "politiques", les Socialistes donnent l'exemple des comptes et des budgets de la Confédération, accompagnés d'objectifs. En l'absence d'objectifs concrets dans les budgets de l'Etat, les commissaires ne peuvent se prononcer sur leur réalisation. Par conséquent, les Socialistes pensent qu'il serait opportun d'ajouter des objectifs comme éléments d'évaluation. Ils constatent par ailleurs que le fait, pour les Conseillers d'Etat, de venir deux fois par an devant la Commission, constitue une mesure d'humilité par laquelle ils se prêtent aux questions et critiques.

Le Président de la Commission pense que la procédure ne doit pas être remise en cause mais qu'il s'agit d'une question d'autodiscipline. Il lui semble inutile d'examiner longuement un département qui ne pose pas de problème et considère, par ailleurs, que les commissaires devraient être plus vigilants concernant les procédures de dépassement de crédit. Il remarque que trop de temps est consacré aux comptes, par rapport au budget. La question se pose de savoir ce qui se passerait si l'étude des comptes n'avait pas lieu. Selon lui, cela ne changerait rien à court terme mais aurait sans doute un effet à moyen terme sur les administrations. Les Conseillers d'Etats, n'ayant plus à se présenter devant la Commission, ne sentiraient plus la contrainte peser sur eux.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF pense qu'une remise en perspective des processus s'impose. Il indique que l'ICF ne s'occupe pas de respect du budget, travail qui est du ressort du Conseil d'Etat et essentiellement de la Commission des finances. Il remarque que, par rapport à d'autres législatures, les budgets ne connaissent plus le décalage habituel d'une année. Il évoque la question des outils permettant une appréciation plus générale et signale que les commissaires recevront, cet été, un bilan-social ainsi que l'analyse sectorielle au sens IPSAS, qui correspond plus ou moins au budget par politique publique. Il pense que ces éléments devraient fournir des outils permettant d'avoir une approche plus politique et de poser des questions de fond. Il indique que le moment de l'étude des comptes reste l'occasion, pour les commissaires, de se prononcer sur la gestion de l'Etat. Pour le reste, le

Conseiller d'Etat en charge du DF remarque que les commissions seront consultés pendant l'étude du budget afin de circonscrire les exigences de contenu de la documentation qu'ils recevront. Il regrette que depuis 1994, plus la quantité de renseignements techniques a augmenté, plus le débat s'est dépolitisé.

Conclusion

La Commission des finances peut avoir parfois le sentiment d'être réduite au rôle de spectateur au lieu d'avoir celui de partenaire. C'est pourquoi elle décide de porter, lors du vote des comptes, son attention et ses commentaires sur les départements où des problèmes ont été identifiés.

B. Position des partis

Les Verts constatent que les comptes ne sont pas parfaits, mais considèrent que le Conseil d'Etat suit la ligne annoncée dans la direction souhaitée et fonctionne à satisfaction. Ils voteront les comptes.

Le groupe UDC constate que l'année 2007 s'est avérée relativement faste au niveau des rentrées financières. Il relève le différentiel de 200 millions au niveau des charges entre les comptes et le budget. Le groupe espérait, en dehors des rentrées fiscales, de meilleurs résultats dans le fonctionnement de l'Etat. Le groupe UDC s'abstiendra de voter les comptes.

Le groupe PDC annonce qu'il adoptera les comptes, avec le sens de la responsabilité d'un parti gouvernemental. Ces comptes représentent en l'occurrence une étape dans un processus quadriennal. Le PDC demeurera toujours attentif et relèvera le cas échéant, sans complaisance, les problèmes de transparence et les actes qui ne respecteraient pas la volonté des députés.

Le groupe libéral indique qu'il aurait refusé les comptes s'ils avaient été identiques à ce que le budget prévoyait. Constatant qu'il a eu d'heureuses surprises, conjoncturelles, ainsi que pour certains départements, une bonne gestion, en plus des bonnes intentions du Conseil d'Etat, le groupe Libéral approuvera les comptes, avec les réserves de l'Inspection cantonale des finances.

Le groupe socialiste approuvera les comptes, malgré certaines réserves concernant la politique des CASS, la gestion du social et de la santé, ainsi que les baisses constatées en matière d'allocations-logement. Le groupe socialiste veut attirer l'attention de la Commission sur le fait que l'excellente conjoncture actuelle risque de ne s'avérer que ponctuelle. Il est possible, eu égard à la crise énergétique qui se dessine et aux indices économiques

difficiles, que les prochaines années n'engendrent peut-être pas les mêmes résultats qu'actuellement. Il y a donc une certaine fragilité au niveau des ressources de l'Etat. Le groupe socialiste insiste sur les prestations fondamentales octroyées à la population.

Le MCG constate que la plupart des départements ont fait un effort remarquable, même s'il émet une réserve s'agissant d'un ou deux départements. Raison pour laquelle il s'abstiendra de voter les comptes, y compris le rapport de gestion.

Le groupe radical annonce qu'il adoptera ces comptes. Sa principale réoccupation a été relevée par l'Inspection cantonale des finances, à savoir les lacunes dans le système de contrôle interne. Un effort devra être consenti dans ce domaine-là.

C. Vote des comptes

Vote d'entrée en matière sur les comptes 2007

Le PRESIDENT met aux voix l'entrée en matière sur le PL 10248.

Pour : 12 (3S, 2V, 1R, 2PDC, 2L, 2UDC)

Contre : --

Abstention : --

L'entrée en matière du PL 10248 est acceptée.

2^{ème} débat - Examen du livre jaune - Fonctionnement

Le Président aborde l'examen des comptes de fonctionnement (livre jaune), département par département.

Chancellerie

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département des finances

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département de l'instruction publique

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département des Institutions

Le président du DF invite la commission à être attentive lors de l'examen des comptes 2008 qui seront présentés selon les normes IPSAS. En 2007, sur ce point, les provisions et leur constitution ont tendance à être basses, ce qui tend ensuite à une augmentation. Il s'est assuré qu'à l'avenir la provision correspond à ce qui est effectif. Les normes IPSAS donnent de l'objectivité, même si cela est difficile à mettre en œuvre. Il partage le constat de la tendance à avoir moins de provisions au budget qu'aux comptes. Avec le bilan d'entrée, il ne devrait plus y avoir d'écarts importants entre le budget et les comptes avec ces provisions.

Département des Institutions

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département des constructions et des technologies de l'information

La Commission relève la question des investissements qui vont augmenter, car il y a un stock de projets accumulés au cours des années. S'agissant des projets informatiques, un travail sérieux est fait en sous-commission avec une procédure d'analyse des projets. Il y a un effort à faire pour les investissements. Des projets de loi commencent à être reçus avec les nouveaux critères d'examen et de suivi. Il sera également positif d'avoir des points de situation semestriels.

Le DF informe qu'une commission a été créée en vue de prioriser les investissements. La Commission de priorisation des investissements de l'Etat (COPINE) a traité un volume d'investissements d'un montant d'un milliard, ce qui va dans le même sens que pour l'informatique. Son fonctionnement et ses critères seront présentés prochainement.

Le Conseiller d'Etat en charge du DF signale que ces critères ont été arrêtés par le Conseil d'Etat. Cela fonctionne bien sauf pour les objets qui ont un intérêt politique: par exemple la Maison de la paix qui, pour des raisons techniques, arrive assez loin dans la liste. Cet exercice facilite la prise de décision. La question des investissements sera importante en 2009 pour le budget.

La Commission relève que le Grand Conseil adopte des budgets d'investissements et ensuite le Conseil d'Etat les priorise. Il est proposé de prévoir d'allouer les budgets investissements pour toute la législature avec un point de situation annuel, afin d'éviter une confusion entre le choix parlementaire et les choix du Conseil d'Etat qui sont trop souvent antagonistes.

Le Président du DF admet cette remarque quant à l'opacité qui règne. Des projets sont votés en opposition, mais avec un défaut au niveau de l'enveloppe d'investissement. Le Conseil d'Etat essaie de réconcilier cela mais découvre un passif assez important. Pendant que 300 millions étaient dépensés, le double était voté. Ceux qui échappaient au contrôle parlementaire sont maintenant dans le PFQ et les Grands Travaux. Désormais l'étendue du problème est connue: plus de 3 milliards de travaux ont été votés mais ne sont pas réalisés, dont 2.2 milliards de Grands Travaux. Un débat devra avoir lieu dès lors que peu d'investissements sont contestables sur le fond. Il s'agit aussi de respecter l'autofinancement. Une séance sera dédiée à ce sujet début septembre.

Département des constructions et des technologies de l'information

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département du territoire

Adoptés sans opposition en 2^e débat, avec deux abstentions (IL, IMCG)

Département de la solidarité et de l'emploi

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département de l'économie et de la santé

Un commissaire (L) reste préoccupé par la situation au Service des autorisations et patentes (SAP) où les problèmes ne sont toujours pas réglés.

Un Commissaire (S) fait part de son inquiétude par rapport aux HUG et aux économies liées au plan Victoria qui contribue à dégager des bénéfices. Il s'abstiendra sur ce département.

Un Commissaire (MCG) émet une réserve sur le plan Victoria aux HUG dans lequel il voit une baisse des prestations. Il s'abstiendra sur ces comptes.

Une commissaire (S) s'abstiendra à cause du plan de restructuration Victoria, qui, selon elle, diminuera les effectifs et les prestations à la population.

Département de l'économie et de la santé

Adoptés sans opposition en 2^e débat, avec trois abstentions (2S, IMCG)

Grand Conseil

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Cour des comptes

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Pouvoir judiciaire

Un Commissaire (L) rappelle qu'en 2007, le PJ avait ajouté 60'000 francs au budget de fonctionnement pour acheter des équipements au TAPEM. Les rapporteurs avaient demandé le transfert de ce montant au budget d'investissement ce qui avait été validé par la Commission, puis par le Grand Conseil. Lors de l'audition des comptes, il a été constaté que ce montant figurait comme dépensé dans les comptes de fonctionnement. A sa demande de justifier cette imputation erronée, il lui a été répondu par les services financiers du PJ qu'un fonctionnaire d'un département leur avait imposé cette imputation au titre du fonctionnement. Cette attitude inappropriée remet en cause les décisions du Grand Conseil.

Il a demandé la correction immédiate de cette imputation, ce à quoi il lui a été répondu que, les comptes ayant déjà été présentés au Conseil d'Etat, cela serait très complexe. Il a pris note de la remarque du Président du DF sur le fait que ces comptes n'ont été audités que très tardivement par l'ICF. Il y voit toutefois un exemple patent du manque de respect de l'administration et du Conseil d'Etat vis-à-vis du Grand Conseil et vis-à-vis d'un budget voté par le Grand Conseil.

Il votera contre ces comptes, par principe et indépendamment du montant en jeu.

Un Commissaire (MCG) regrette que cette erreur soit issue de l'initiative d'un fonctionnaire alors que le parlement en avait décidé autrement. Il s'abstiendra.

Le Président du DF évoque l'ambiguïté qui règne s'agissant du PJ dont le statut est mouvant :

- Soit il s'agit d'un établissement public autonome,
- Soit il entre dans le circuit institutionnel.

Son indépendance prévoyait à l'origine que celui qui gouverne ne juge pas. Le Président du DF ajoute que, lorsque des décisions de natures administratives sont prises par le Conseil d'Etat, qu'il s'agisse d'informatique, de finances ou de bâtiment, la position à adopter vis-à-vis du PJ est toujours incertaine. Soit les règles administratives s'appliquent communément à tous, soit elles ne s'appliquent pas. L'entre-deux actuel est source de dépense d'énergie tant pour le PJ que le DF, voire infantilisant pour le DI.

Pouvoir judiciaire

Pour : 2 (3S, 2V, 2PDC, 1R, 2L, 2UDC)

Contre: 1 (1L)

Abstention: 1 (1MCG)

Adoptés en 2^e débat.

Subventions

Le Président passe au vote la liste des indemnités par département (p. 98), la liste des aides financières par département (p. 101), la liste des allocations accordées à des personnes physiques par département (p. 108), la liste des subventions non soumises à la LIAF par département (p. 110) et la liste des subventions sans ligne propre (p. 113).

Subventions

Toutes les listes de subventions sont adoptées, sans opposition, en 2^e débat.

2^{ème} débat - Examen du livre jaune - Investissement

Le Président passe au vote des comptes d'investissements, département par département.

Chancellerie

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département de l'instruction publique

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département des Institutions

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département des constructions et des technologies de l'information

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département du territoire

Adoptés sans opposition en 2^e débat.

Département de la solidarité et de l'emploi*Adoptés sans opposition en 2^e débat.***Département de l'économie et de la santé***Adoptés sans opposition en 2^e débat.***Grand Conseil***Adoptés sans opposition en 2^e débat.***Cour des Comptes***Adoptés sans opposition en 2^e débat.***Pouvoir judiciaire***Adoptés sans opposition en 2^e débat.*

La commission évoque de nettes améliorations dans certains départements et moins dans d'autres. La différence entre "bons" et "mauvais" départements semble s'accroître.

3^e débat - Examen du livre jaune - Fonctionnement

Le Président met aux voix l'ensemble des comptes de fonctionnement des départements et autres entités:

Pour :	14 (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC)
Contre :	--
Abstention :	1 (MCG)

Le compte de fonctionnement des départements et autres entités est adopté.

3^e débat - Examen du livre jaune - Investissement

Le Président met aux voix l'ensemble des le comptes d'investissement des départements et autres entités:

Pour :	15 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
Contre :	--
Abstention :	--

Le compte d'investissement des départements et autres entités est adopté à l'unanimité.

3^e débat - Examen du livre jaune - Subventions

Le Président met aux voix l'ensemble des subventions figurant dans les différentes listes (p. 98 à 121 du livre jaune):

Pour :	15 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
Contre :	--
Abstention :	--

Les subventions sont adoptées à l'unanimité.

PL 10248 approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007

Le Président met aux voix, en deuxième débat, le PL 10248:

2^e débat

Article 1 Compte administratif

Pas d'opposition, adopté.

Article 2 Fonctionnement

Pas d'opposition, adopté.

Article 3 Investissements

Pas d'opposition, adopté.

Article 4 Réserve conjoncturelle

Pas d'opposition, adopté.

Article 5 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

Un Commissaire (L) demande un vote séparé entre le compte administratif et la gestion du Conseil d'Etat.

Un Commissaire (L) note que l'approbation du projet de loi approuvant le compte administratif pourrait donner l'impression que la Commission approuve aussi la gestion du Conseil d'Etat.

Un Commissaire (S) signale que la Commission devrait, si elle refuse d'approuver la gestion du Conseil d'Etat, amender non seulement l'article 5 du projet de loi, mais aussi le titre de ce dernier.

Le Président met aux voix l'article 5:

Pour :	7 (1 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC)
Contre :	---
Abstentions :	8 (2 S, 3 L, 2 UDC, 1 MCG)
<i>L'article 5 est adopté par la commission.</i>	

3^e débat

Le Président met aux voix le projet de loi 10248 dans son ensemble:

Pour :	13 (3 S, 2 Ve, 2 R, 2 PDC, 3 L, 1 UDC)
Contre :	---
Abstentions :	2 (1 UDC, 1 MCG)
<i>Le PL 10248 est adopté par la commission.</i>	

CONCLUSION

La Commission relève une plus grande adéquation entre les comptes et le budget. Les exercices 2007 et 2008 seront retraités pour tenir compte des normes IPSAS.

La Commission sera particulièrement attentive à la poursuite des mesures d'économies afin d'assainir les finances de l'Etat de Genève et de poursuivre le remboursement de la dette.

Recommandation de la Commission

A la lecture de ce qui précède, la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver les comptes 2007 de l'Etat de Genève tels qu'ils sont présentés dans le PL 10248 et de donner décharge au Conseil d'Etat pour sa gestion.

Projet de loi (10248)

approuvant le compte administratif de l'Etat de Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 80 et 82 de la constitution de la République et canton de Genève, du 24 mai 1847;
vu la loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'année 2007, du 15 décembre 2006;
vu le compte d'Etat de la République et canton de Genève et le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Compte administratif

¹ Le compte administratif de l'Etat de Genève pour 2007 est annexé à la présente loi.

Art. 2 Fonctionnement

¹ Les charges s'élèvent à 6 933 126 089,03 F et les revenus à 7 719 208 861,86 F hors imputations internes et subventions redistribuées.

² L'excédent de revenus s'élève à 786 082 772,83 F et à 7 43 275 426,84 F avant dotations et dissolutions de provisions.

Art. 3 Investissements

¹ Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 624 345 403,29 F et les recettes à 238 925 316,90 F.

² Les investissements nets s'élèvent à 385 420 086,39 F.

Art. 4 Réserve conjoncturelle

Il est attribué à la réserve conjoncturelle, après détermination du résultat, 393 041 386,42 F, soit la moitié de l'excédent des revenus du compte de fonctionnement.

Art. 5 Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007 est approuvée.

Compte administratif 2007

	<u>Compte 2007</u>	<u>Budget 2007</u>	<u>Compte 2006</u>
Fonctionnement			
Revenus (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	7'719'208'861.86	6'562'883'689	7'144'785'004.99
Charges (Hors imputations internes et subventions à redistribuer)	6'933'126'089.03	6'753'971'454	6'939'435'777.78
Résultat net	786'082'772.83	-191'087'765	205'349'227.21
Résultat net hors provisions	743'275'426.84	-422'528'265	127'011'057.98
Investissement			
Recettes (Hors imputations internes)	238'925'316.90	277'816'873	54'329'619.65
Dépenses (Hors imputations internes)	624'345'403.29	532'126'068	453'844'840.26
Investissements nets	385'420'086.39	254'309'195	399'515'220.61

COMPTES 2007*ANNEXE 1***Sujets transversaux****Commission des finances****16 Avril 2008**

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 -

- 1. Provisions, amortissements, irrécouvrables et autofinancement**
- 2. Impôts**
- 3. Dette**
- 4. Flux de trésorerie et transferts d'actifs**
- 5. Fondation de valorisation des actifs de la BCGe**



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 -

COMPTES 2007

Provisions, amortissements, irrécouvrables et autofinancement

Commission des finances

16 Avril 2008



Provisions - Rappel

- Une **provision** est une charge non monétaire. Elle permet d'enregistrer des charges dont l'échéance ou le montant est incertain. La constitution intervient lors du constat comptable de la charge, elle implique la rétention de moyens d'activité et diminue le résultat de fonctionnement.

Deux types de provisions :

- Provisions pour risque et charges (ex. débiteurs douteux)
- Provisions pour dépréciation d'actifs (ex. actions)

Les provisions servent essentiellement à **couvrir un risque**



Provisions - Rappel

- Une **réserve** est une charge monétaire ou non qui a pour but d'anticiper ou pré-financer une dépense future. (ex. Réserve conjoncturelle, CEVA)

Les réserves sont utilisées pour anticiper un événement



Provisions - Rappel

- **Dotation** : Une provision est constituée lorsque le **risque est avéré**, son **montant est estimé** en fonction de l'évaluation du risque.
La dotation est enregistrée dans les charges de fonctionnement sous le compte de la nature **338**.
- **Utilisation** : Une provision est utilisée lorsque **le risque se réalise**.
L'utilisation est enregistrée dans les revenus de fonctionnement sous le compte de la nature **439**.
- **Dissolution** : Une provision est dissoute lorsque **le risque disparaît et n'est pas concrétisé**.
La dissolution est enregistrée dans les revenus de fonctionnement sous le compte de la nature **439**.

Les dotations, utilisations et dissolutions de provisions, par leur nature non monétaire, sont pris en compte dans le calcul de l'**autofinancement**.

Par conséquent, l'autofinancement est amélioré par les dotations et péjoré par les dissolutions.



Principales provisions et réserves Comptes 2007

	Dotations	Dissolutions / Utilisations	Bilan
1. PROVISIONS ET RESERVES ORDINAIRES			
Débiteurs douteux de l'AFC	154.6	110.7	471.0
CEVA (RPLP)	16.2	-	80.4
Assurance maladie	53.6	42.8	54.8
RPT arriérés paiements part cantonale AI	21.2		42.4
SCARPA	2.7	3.7	38.1
Heures supplémentaires de la Police & Prison	24.1	23.9	35.4
Rattrapage CIA - CEH	3.9	-	33.1
Assainissement des sites contaminés	5.6		27.4
DSE Fondation Palais des Expositions - Dévaluation des actifs	-	-	23.3
OCPA (PC, EMS, assistance)	15.4	31.0	18.7
DSE Fondation Palais des Expositions - Halle 6	0.2		14.4
DF Gestion de la trésorerie (Cité nouvelle)	-	-	11.7
DSE OCPA	0.9	0.3	10.4
Autres	11.8	9.3	29.9
Total hors Fdt de valorisation	310.3	221.6	891.0
FONDATION DE VALORISATION			
Avances sur le fonctionnement	7.3	6.9	172.9
Pertes	-	131.9	266.7
TOTAL	317.6	360.4	1'330.6



Provisions - Débiteurs douteux AFC Méthode d'estimation

- Analyse du risque des débiteurs effectifs
- Evaluation des cas spéciaux
- Application d'un taux moyen statistique aux recettes fiscales échues mais pas encore notifiées



Provisions - Débiteurs douteux AFC

Evolution

Bilan 2006	427,1 millions
Dissolution	- 110,7 millions
Reconstitution	+154,6 millions
Bilan 2007	471,0 millions

La dissolution de provisions AFC de 110.7 millions correspond à la charge comptabilisée en irrécouvrable et remises.



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1015 - TOURNAI 1816

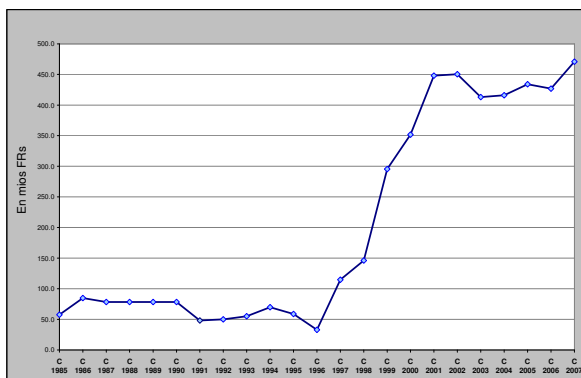
Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 8

Provisions - Débiteurs douteux AFC

Evolution (Bilan)

Années	Provision (en mils)
C 1985	57.4
C 1986	84.6
C 1987	78.4
C 1988	78.4
C 1989	78.4
C 1990	78.4
C 1991	48.0
C 1992	50.0
C 1993	55.0
C 1994	69.7
C 1995	58.7
C 1996	32.9
C 1997	114.8
C 1998	146.1
C 1999	295.5
C 2000	351.7
C 2001	448.0
C 2002	450.3
C 2003	413.0
C 2004	416.0
C 2005	434.0
C 2006	427.0
C 2007	471.0



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1015 - TOURNAI 1816

Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 9

Irrécouvrables - Rappel

- Les **irrécouvrables** sont des créances ayant fait l'objet d'actes de défauts de biens (ADB). Ils constituent en quelque sorte la "perte sèche" enregistrée sur des factures ou bordereaux d'impôts expédiés à un débiteur ou contribuable. A noter que si celui-ci revient à meilleure fortune, la dette n'est pas définitivement "éteinte"



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 - 1200

Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 11

Irrécouvrables – Comptes 2007 (130,1 millions)

Ecart budget 2007 – compte 2007: + 68,2 millions (+ 110,3%)

- Amélioration de la gestion du contentieux à l'Administration fiscale (+ 55.7 millions)
- Augmentation de la capacité de traitement des offices des poursuites et faillites



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1000 - 1200

Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 12

Amortissements – Rappel

- **L'amortissement** est une **charge non monétaire**, qui a pour but de compenser la dépréciation d'un investissement (par usure, obsolescence, etc.) consécutive à son utilisation et d'éventuellement financer son futur remplacement.
- L'amortissement concourt à l'autofinancement des investissements.



Amortissements – Rappel

• En 2007 :

- Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode N – 2 (Amortissements en fonction des investissements réalisés 2 années auparavant)

• Dès 2008 :

- Les amortissements seront comptabilisés selon les **normes IPSAS** (amortissement dès la mise en service de l'actif, modification des durées d'amortissement afin de correspondre à la durée d'utilité des composants)
- L'évaluation des constructions à leur coût présumé correspondant à la valeur de remplacement nette (évaluation **EPIE** effectuée en 2004)



Amortissements – Rappel

- Taux d'amortissements du patrimoine administratif 2007

	Méthode linéaire en %	Nombre d'années
- Génie civil	2,0	50
- Bâtiments administratifs	2,0	50
- Infrastructures spécifiques	3,33	30
- Installations fixes	5,0	20
- Installations fixes	10,0	10
- Camions, remorques et véhicules spéciaux	10,0	10
- Mobilier et « gros progiciels »	12,5	8
- Machines et matériel	20,0	5
- Véhicules	20,0	5
- Informatique (équipement, logiciels et progiciels)	25,0	4
- Etudes non suivies de réalisation	100,0	1

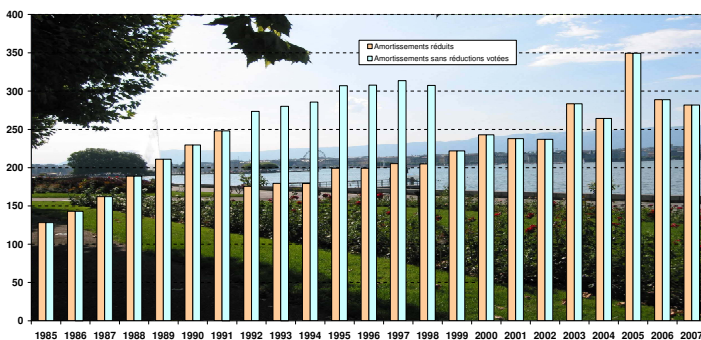


Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 16

EVOLUTION DES AMORTISSEMENTS DE 1985 A 2007

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Total	128.1	143	162.2	188.8	211	229.6	248	273.5	280.1	285.7	307.1	307.8	313.5	307.4	221.9	243	237.9	236.9	283.5	264.2	349.5	288.8	281.8
Amortissements réduits	128.1	143	162.2	188.8	211	229.6	248	175.7	179.5	179.4	199.3	199.2	205.2	204.8	221.9	243	237.9	236.9	283.5	264.2	349.5	288.8	281.8
Réductions								-97.8	-101	-106	-108	-109	-108	-103								732.1	



Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 17

Autofinancement – Comptes 2007

(en millions de francs)

	C 2007			B 2007			C 2006		
	Dépenses et recettes d'investissement	Financement des investissements	Excédent/insuffisance de financement courant	Dépenses et recettes d'investissement	Financement des investissements	Excédent/insuffisance de financement courant	Dépenses et recettes d'investissement	Financement des investissements	Excédent/insuffisance de financement courant
Total des dépenses d'investissement (sans imputations internes)	624.3			532.1			453.8		
Total des recettes d'investissement (sans imputations internes)	238.9			277.8			54.3		
Investissements nets	385.4			254.3			399.5		
Résultat de fonctionnement		786.1			-191.1			205.3	
Amortissements PA		281.8			281.8			288.9	
Mouvement net des provisions		-42.8			-231.4			-78.3	
Autofinancement		1'025.1			-140.8			415.9	
Degré d'autofinancement des investissements nets		266.0%			-55.4%			104.1%	
Excédent ou insuffisance de financement			639.7			-395.1			16.4



Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 18

COMPTES 2007

Estimations fiscales

Commission des finances

16 Avril 2008



Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 1

Deux principes fixant le cadre de travail

- Principe d'échéance
- Imposition selon le système postnumerando



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 2

Principe d'échéance

- Principe comptable choisi par le canton de Genève depuis 1985
- Inscription dans les comptes de l'année N de ce qui concerne l'exercice fiscal de l'année N



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

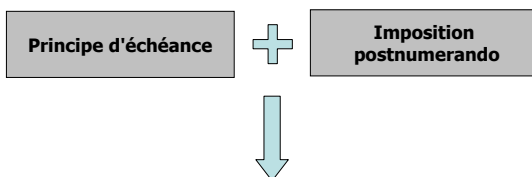
21.04.2008 - Page 3

Imposition selon le système postnumerando

- Principe déterminant l'imposition dans le temps
- Principe "imposé" depuis 2001 par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs (LHID)
- Le montant des impôts de l'année N est calculé sur la base des revenus et des bénéfices obtenus durant l'année N
- L'année de calcul coïncide avec l'année fiscale



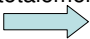
Association des deux principes



- Estimation des recettes fiscales lors du bouclage des comptes d'Etat
- Niveau d'incertitude plus élevé



Exemple: boucllement des comptes 2007

- Principe d'échéance
 - Inscription dans les comptes 2007 de l'impôt concernant l'exercice fiscal 2007
- Imposition selon le système postnumerando
 - Calcul de l'impôt de l'exercice fiscal 2007 sur la base des revenus et bénéfices obtenus en 2007
- Boucllement des comptes: février 2008
- Début de la taxation 2007: mars 2008
 - La taxation 2007 est totalement inconnue lors du boucllement des comptes 2007  **Estimation**



Principales recettes fiscales

Rubriques budgétaires

40	400	Impôt sur le revenu et la fortune des PP IBO
		Impôt sur le revenu des PP IS
	401	Impôt sur le bénéfice et le capital des PM
	402	Impôts fonciers
	403	Impôts spéciaux
	404	Produit de l'enregistrement et du timbre
	405	Produit des successions
	406	Autres impôts cantonaux
44	440	Part cantonale de l'impôt fédéral direct



Lecture des comptes rendue difficile

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Estimation 2001	Estimation 2002	Estimation 2003	Estimation 2004	Estimation 2005	Estimation 2006	Estimation 2007
	1 ^{er} Correctif 2001	1 ^{er} Correctif 2002	1 ^{er} Correctif 2003	1 ^{er} Correctif 2004	1 ^{er} Correctif 2005	1 ^{er} Correctif 2006
		2 ^e Correctif 2001	2 ^e Correctif 2002	2 ^e Correctif 2003	2 ^e Correctif 2004	2 ^e Correctif 2005
			3 ^e Correctif 2001		3 ^e Correctif 2003	3 ^e Correctif 2004



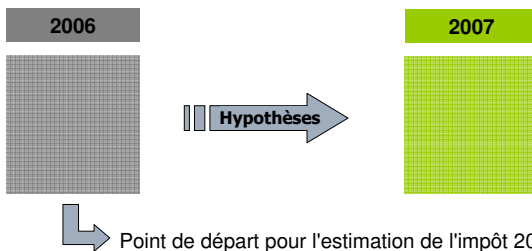
Comptes restitués

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Estimation 2001	Estimation 2002	Estimation 2003	Estimation 2004	Estimation 2005	Estimation 2006	Estimation 2007
1 ^{er} Correctif 2001	1 ^{er} Correctif 2002	1 ^{er} Correctif 2003	1 ^{er} Correctif 2004	1 ^{er} Correctif 2005	1 ^{er} Correctif 2006	
2 ^e Correctif 2001	2 ^e Correctif 2002	2 ^e Correctif 2003	2 ^e Correctif 2004	2 ^e Correctif 2005		
3 ^e Correctif 2001		3 ^e Correctif 2003	3 ^e Correctif 2004			



Modèle

- Point de départ pour l'estimation de l'impôt 2007
 - Dernière situation fiscale suffisamment connue: 2006
- Hypothèses de croissance de l'assiette fiscale



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 10

Estimation de l'impôt 2007

- Evaluation de l'impôt 2006
 - 2'620,8 millions de francs
- Hypothèses de croissance de l'assiette fiscale
 - Revenu brut + 2,2%
 - Fortune brute + 1,1%

Estimation de l'impôt 2007

2'693,9 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 11

1^{er} Correctif 2006

- Estimation de l'impôt 2006 dans les comptes 2006
 - 2'512,1 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2006 dans les comptes 2007
 - 2'620,8 millions de francs

Correctif 2006

+108,7 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 12

2^e Correctif 2005

- Estimation de l'impôt 2005 dans les comptes 2006
 - 2'434,3 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2005 dans les comptes 2007
 - 2'488,6 millions de francs

Correctif 2005

+54,3 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 13

3^e Correctif 2004

- Estimation de l'impôt 2004 dans les comptes 2006
 - 2'405,4 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2004 dans les comptes 2007
 - 2'414,7 millions de francs

Correctif 2004

+9,4 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 14

Estimation de l'impôt 2007

- Perception de l'IS 2007 jusqu'à fin décembre 2007
 - 751 millions de francs
- Perception inconnue (principalement remboursements) extrapolée à partir de celle des deux années précédentes, en tenant compte de la croissance de:

	2005-2006	2006-2007
■ Effectif de contribuables	+ 9,0%	+ 4,0%
■ Impôt	+ 2,1%	+ 3,8%

Estimation de l'impôt 2007

737,7 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 15

Correctif 2006

- Estimation de l'impôt 2006 dans les comptes 2006
 - 589,8 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2006 dans les comptes 2007
 - 626,6 millions de francs

Correctif 2006

+36,8 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 16

Comptes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Année courante IBO	2'319	2'376	2'351	2'354	2'429	2'512	2'694
Année courante IS	464	509	530	570	544	590	745
Total année courante	2'783	2'885	2'881	2'924	2'973	3'102	3'438
Correctif IBO N - 1		47	-84	-43	16	5	109
Correctif IBO N - 2			20	30	41	35	54
Correctif IBO N - 3				-15		15	9
Correctif IS N - 1			20	-4	-21	4	37
Correctif IS N - 2						3	
Autres	152	76	62	68	-110	68	52
Total rubrique 400	2'934	3'007	2'898	2'967	2'900	3'232	3'700



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 17

Comptes restitués

	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (*)	2007
Année courante IBO	2'371	2'335	2'369	2'415	2'489	2621	
Année courante IS	464	503	525	566	568	632	
Total année courante	2'835	2'838	2'895	2'981	3'057	3'252	

(*) Donnée provisoire



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 18

Estimation de l'impôt 2007

- Evaluation de l'impôt 2006
 - 1'176,8 millions de francs
- Hypothèses de croissance de l'assiette fiscale
 - Bénéfice - 2,7%
 - Capital + 0,8%

Estimation de l'impôt 2007

1'152,6 millions de francs



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 19

1^{er} Correctif 2006

- Estimation de l'impôt 2006 dans les comptes 2006
 - 1'102,1 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2006 dans les comptes 2007
 - 1'176,8 millions de francs

Correctif 2006

+74,7 millions de francs



2^e Correctif 2005

- Estimation de l'impôt 2005 dans les comptes 2006
 - 1'121,2 millions de francs
- Evaluation de l'impôt 2005 dans les comptes 2007
 - 1'119,9 millions de francs

Correctif 2005

-1,3 million de francs



Personnes morales

Comptes

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Année courante	843	806	742	834	962	1'102	1'153
Correctif N - 1			-76	53	72	160	75
Correctif N - 2	72	156	15	20	16	17	-1
Correctif N - 3				-6			
Autres	110	-59	-1	12	-13	37	20
Total rubrique 401	1'025	903	680	915	1'036	1'315	1'246

Comptes restitués

Total année courante	852	749	819	922	1'120	1'177
-----------------------------	------------	------------	------------	------------	--------------	--------------



Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 22

Ecart budget - Comptes

Rubrique 40

		B2007	C2007	Ecart
400	Impôt sur le revenu et la fortune	3'219,5	3'699,6	480,1
401	Impôt sur le bénéfice et le capital	1'066,2	1'246,1	179,9
402	Impôts fonciers	108,0	144,0	36,0
403	Impôts spéciaux	60,0	67,5	7,5
404	Produit de l'enregistrement et du timbre	162,0	184,4	22,4
405	Produit des successions	74,6	98,5	23,9
406	Autres impôts cantonaux	123,9	129,1	5,2
40	Impôts	4'814,2	5'569,2	754,9



Département des finances
Administration fiscale cantonale

21.04.2008 - Page 23

Rubrique 40

	Correctifs liés aux estimations						
	Années antérieures				courant		
	2004	2005	2006	Total	2007	Autres	Ecart
400	9,4	54,3	145,5	209,2	266,3	4,6	480,1
401		-1,3	74,6	73,4	91,4	15,1	179,9
402	3,9	12,3	12,3	28,5	3,3	4,2	36,0
403						7,5	7,5
404						22,4	22,4
405						23,9	23,9
406						5,2	5,2
40	13,3	65,3	232,4	311,1	361,0	82,9	754,9

Personnes physiques (IBO)

- Ecart dû à la base d'estimation
 - Retour tardif des déclarations de quelques milliers de contribuables (poids fiscal important et assiette volatile)
 - Base d'estimation incomplète et imparfaitement évaluée
 - Nouveaux contribuables inconnus au moment de l'élaboration du budget ou au moment des comptes (continuent d'arriver dans la base pendant environ 5 ans pour une année fiscale donnée)

139,3 millions de francs
- Ecart dû aux hypothèses

165,8 millions de francs

Personnes physiques (IS)

- Changement de méthode d'estimation
 - Utilisation de la perception comme base d'estimation suite à l'amélioration de ces données pour les comptes 2007, mais pas pour le budget.
 - Evolution importante de l'IS.
 - Abandon de la production, connue en retard et nécessitant la formulation d'hypothèses**170,4 millions de francs**



Personnes morales

- Ecart dû à la base d'estimation
 - 8,0 millions de francs
- Ecart dû aux hypothèses
 - Nature volatile du bénéfice des entreprises
 - Anticipation insuffisante de la forte croissance du bénéfice des entreprises entre 2004 et 2007**171,9 millions de francs**



En général

- Chaînage des hypothèses sur plusieurs années (dans le cadre du budget) réduit la fiabilité des résultats
- Exhaustivité de la base d'estimation importante pour assurer une meilleure qualité des résultats (problème lié au retour tardif de certaines déclarations)
- Difficultés particulières lors de retournements, d'accélération ou de ralentissements brutaux de la conjoncture

FIN



COMPTES 2007

Gestion de la dette

Commission des Finances

16 avril 2008



Sommaire

- Stratégie en matière de gestion de la dette
- Evolution du niveau de la dette
- Structure de la dette
- Échéances annuelles
- Evolution et Perspectives
- Questions / Réponses



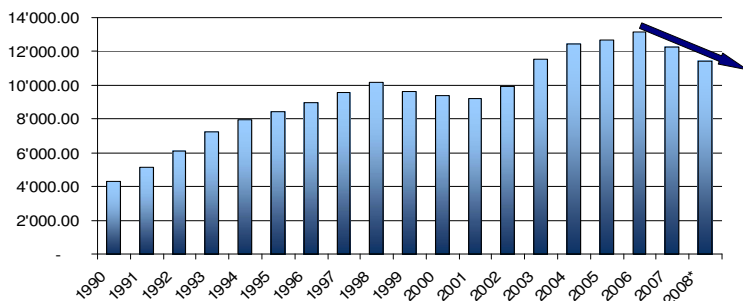
Stratégie en matière de gestion de la dette 2007

- **Objectif de taux : taux moyen de la dette < 2.8%**
- **Objectifs de structure :**
 - Proportion maximale des emprunts à taux **variable : 30%**
 - Proportion maximale des emprunts à **court terme : 25%**
- **Objectif de stabilisation :**
 - Maintenir la durée moyenne des emprunts dont l'échéance est > 1 an : idéalement à **6.5 ans** (au 31.12.2006 : 6.5 ans)
 - Planification des échéances : lissage de l'échéancier avec plafond annuel moyen
- **Pas de recours aux :**
 - Intermédiaires de type courtier
 - Créances comptables à court terme
 - Produits dérivés spéculatifs



Évolution du niveau de la dette

Dettes cantonales de 1990 à 2008 (en millions CHF)



* Au 15.04.2008

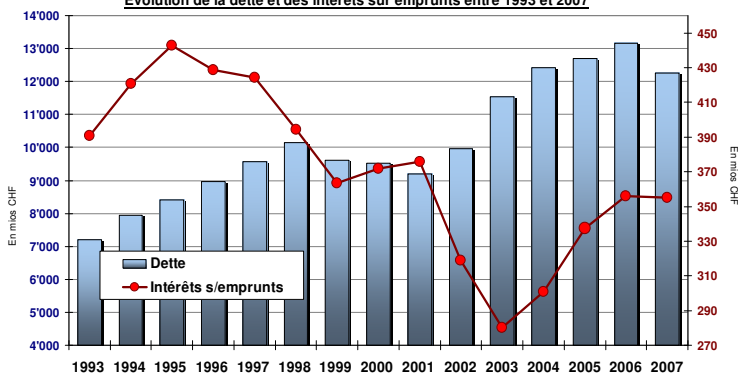


Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 4

Evolution de la dette v/s intérêts passifs

Evolution de la dette et des intérêts sur emprunts entre 1993 et 2007

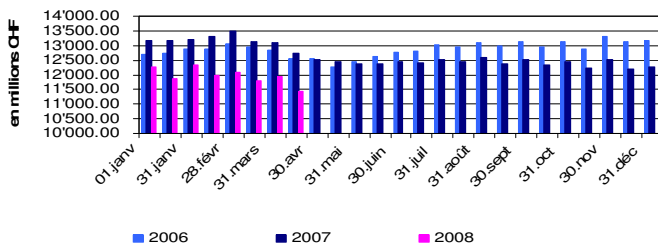


Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 5

Evolution de la dette 2006 - 2008

Dette - Evolution bimensuelle 2006 - 2007 - 2008



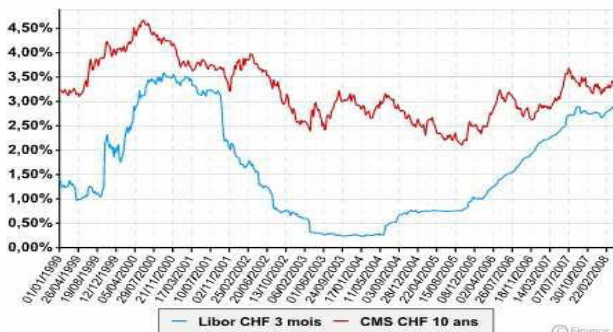
Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 6

Évolution des taux d'intérêts

Courbe d'index comparée

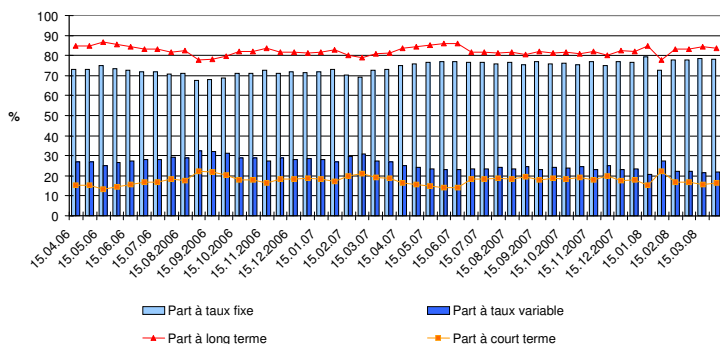
Date : 10/04/2008



Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 7

Structure de la dette

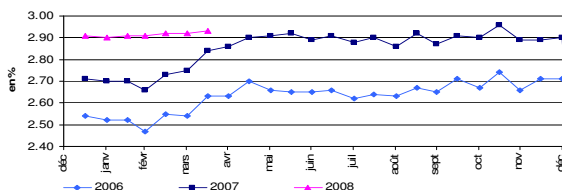


Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 8

Taux moyen de la dette

Taux moyen de la dette
2006 - 2007 - 2008



Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux	3.88%	3.04%	2.46%	2.58%	2.65%	2.71%	2.90%



Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 9

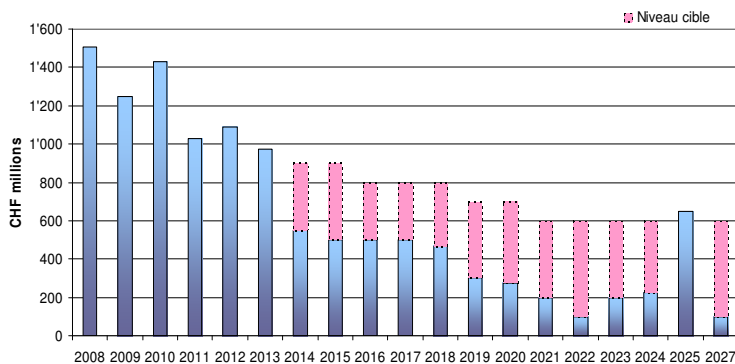
Durée moyenne de la dette

Il s'agit de la durée moyenne de la dette restant à rembourser. Cet indicateur permet de mieux mesurer l'évolution de la durée de vie de la dette en fonction de la politique d'emprunts effectuée.

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Durée (en années)	2.25	3.31	3.59	4.26	5.08	5.46

Durée moyenne des emprunts à long terme réalisés en 2007 : 13 ans

Echéancier de la dette



Échéances importantes - 2008

Échéance	Montant (millions CHF)	Taux
02.02.2008	400	3.625%*
12.02.2008	200	2.00%*
12.02.2008	100	2.00%*
06.03.2008	200	3.005%**
17.06.2008	440	2.753%**
30.06.2008	25	2.375%
30.09.2008	110	4.15%
31.12.2008	25	2.52%

* Emprunt public

Total 2008 : CHF 1'500 millions

** Emprunt à taux variable



Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 12

Questions / Réponses



Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 13

COMPTES 2007

Flux de trésorerie et transferts d'actifs

Commission des finances

16 Avril 2008



Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 1

Modes de financement

1^{ère} partie : calcul de l'excédent de financement des investissements

	Emploi des moyens	Provenance des moyens
Flux financiers liés aux comptes de fonctionnement et d'investissement		Autofinancement lié aux opérations courantes de l'Etat (selon compte administratif) 1'005'378'635.27
		Autofinancement lié aux opérations relatives aux créances transférées à la Fondation de valorisation (selon compte administratif) 19'714'317.41
		Autofinancement consolidé (selon compte administratif) 1'025'092'952.68
	Dépenses d'investissements (selon compte administratif) 624'345'403.29	Recettes d'investissements (selon compte administratif) 238'925'316.90
	Investissements nets (selon compte administratif) 385'420'086.39	Excédent de financement du compte des investissements (selon compte administratif) 639'672'866.29



Département des finances
Direction Générale des Finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 2

Modes de financement

2^{ème} partie : Evolution de la dette à court, moyen et long terme

	Emploi des moyens	Provenance des moyens
Flux financiers liés à la gestion des dettes et des liquidités	10 + Augmentation des disponibilités 116 (y compris Avoirs à terme fixe)	153'286'671.47
	21 Diminution des dettes à court terme	436'496'673.49
	22 Diminution des dettes à moyen et long termes + 231 (y compris Caisses de pensions)	477'200'000.00
	Variation positive des dettes, y compris la variation des disponibilités, de l'Etat de Genève	1'066'983'344.96



Modes de financement

3^{ème} partie : Variation de la provenance et de l'emploi des moyens

	Emploi des moyens	Provenance des moyens
Flux financiers consolidés		Excédent de financement du compte des investissements (selon compte administratif) 639'672'866.29
	12 Augmentation des placements	54'446'368.47
	13 Augmentation des actifs transitoires	1'403'003'266.23
	25 Diminution des passifs transitoires	20'240'561.26
	Variation positive des dettes de l'Etat de Genève	1'066'983'344.96
	TOTAL	2'544'673'540.92
TOTAL	2'544'673'540.92	



Tableau de flux de trésorerie selon IPSAS

- Identifie les entrées et sorties de trésorerie par type d'activités : opérationnelles, d'investissement et de financement
- Permet de juger de la capacité de l'Etat à générer de la trésorerie nécessaire au financement de ses activités
- Améliorations apportées au tableau « de base » :
 - Calcul de l'autofinancement
 - Identification des impacts de la FdV
 - Sous-total besoin en trésorerie permettant d'expliquer l'origine de l'endettement ou du désendettement



	2007	2006	
EXPLOITATION	Résultat du compte de fonctionnement	786.1	205.3
	+ amortissements du PA	281.8	288.9
	+ dotation à provision	317.6	297.6
	- dissolution de provision	-360.4	-375.9
	- autofinancement FdV	-134.9	-217.3
	= Autofinancement corrigé de la FdV	890.2	198.6
	Variation des avoirs et actifs transitoires	-1'190.9	-697.4
	Variation engagements courants et passifs transitoires	1'771.9	449.7
	Variation nette des fonds et financements spéciaux	35.6	16.6
	= Total variation actif circulant	616.7	-231.1
= Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	1'506.8	-32.5	
Flux de trésorerie provenant des activités de la Fondation de valorisation	-115.2	-296.7	
Flux de trésorerie provenant des activités hors Fondation de valorisation	1'622.0	264.2	
INVESTISSEMENT	Recettes d'investissements	238.9	54.3
	Dépenses d'investissements	-624.3	-453.8
	Variation des placements	-54.4	-51.8
	= Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	-439.9	-451.3
Cash flow libre (ou besoin en trésorerie si négatif)	1'067.0	-483.8	
FINANCEMENT	Variation dettes à court terme	-436.5	22.3
	Variation dettes à moyen et long termes	-450.0	369.7
	Variation engagements envers entités particulières	-27.2	72.8
	= Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	-913.7	464.8
	Variation nette des liquidités	153.3	-19.0
Disponibilités au début de l'exercice	58.6	77.6	
Disponibilités en fin de l'exercice	211.9	58.6	

Transferts d'actifs 2007

- Trois transferts d'actifs ont été acceptés en votation populaire le 17 juin 2007 : TPG, AIG et les SIG
- Deux ont lieu en 2007 de manière décalée par rapport à ce qui était prévu dans la loi :
 - TPG : vente à fin 2007 en lieu et place du 1^{er} janvier 2007
 - AIG : vente au 1^{er} juillet 2007 en lieu et place du 1^{er} janvier 2007
- Le transfert d'actifs SIG a été réalisé conformément à ce qui était prévu dans la loi à savoir le 1^{er} janvier 2008
- Les valeurs enregistrées dans les comptes 2007 sont celles découlant des lois votées et mises à jour en fonction des dates effectives de transfert



Transferts d'actifs 2007

TPG

- Recette d'investissement : 64.1 millions
- Dépense d'investissement : 27.1 millions
- Le transfert d'actifs ayant eu lieu fin 2007, aucun effet n'a été comptabilisé dans le compte de fonctionnement sur l'exercice
 - effet net de - 2.2 millions sur le compte de fonctionnement par rapport au budget

AIG

- Recette d'investissement : 147.8 millions
- La moitié des effets a été prise en compte en 2007 concernant les amortissements, droits de superficie et intérêts
 - effet net de - 1.1 millions sur le compte de fonctionnement par rapport budget



COMPTES 2007

Fondation de valorisation des actifs de la BCGe

Commission des finances

16 Avril 2008



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1001 TROUSILLO 000

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 1

DESENGAGEMENT 2007 DE LA FONDATION (en CHF)

Catégories	Budget annuel	Ventes
<3% / > 50%	300'000'000	249'205'558
<3% / < 50%	350'000'000	153'964'547
<u>> 3%</u>	<u>100'000'000</u>	<u>40'216'622</u>
Total	750'000'000	443'386'727 (59%)
• Pertes réalisées		193'697'992
=> Taux de perte moyen 2007		43.69 %
• Désengagement yc remboursés		507'400'000 (68 %- 89 objets)
• Désengagement 2000-2007		4'110'938'442



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

1001 TROUSILLO 000

Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 2

SOLDE DE L'ENGAGEMENT BANCAIRE ET TAUX DE PERTE

Solde des prêts bancaires finançant la Fondation (BCGe, Depfa) yc les intérêts courus :

CHF 1'436'997'084.-

31.12.2007

Taux de perte moyen sur le désengagement réalisé à ce jour :

39.06%

31.12.2007

Taux de perte moyen sur CHF 2,13 mrd de perte finale projetée :

39.38%

hypothèse basse des prix de vente



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 3

ETAT : PERTES SUR CREANCES IMMOBILIERES 2007

Année	Pertes nettes comptabilisées	Pertes nettes payées (trésorerie => impacte la dette)
2000 - 2006	1'949'340'101	1'337'794'391
2007	-19'714'317	114'394'858
Totaux	1'929'625'783	1'452'189'249
Budget pertes 2007	172'000'000	320'000'000
Budget net 2007	157'000'000	



Département des Finances
Direction générale des finances de l'Etat

21.04.2008 - Page 4

ETAT : AVANCES DE FONCTIONNEMENT 2007

Années	Fonctionnement	Intérêts nets et swaps	Dépenses de réalisation	Opérations extra-ordinaires	Total Avances payées	Remboursements BCGe	Solde net des Avances (=> dette)
2000 -2006	37'940'153	289'306'242	32'899'687	-13'000'000	347'146'082	2'160'000	344'986'082
2007	4'140'573	6'770'663	2'809'820	-9'334'485	4'386'572	3'600'000	786'572
Totaux	42'080'726	296'076'905	35'709'507	-22'334'485	351'532'654	5'760'000	345'772'654
	12%	84%	10%	-6%	100%	1.6%	98.4%
				Prévu en 2007 :	13'200'000	7'000'000	



ETAT - Fondation de Valorisation : COMPTES 2007 (en mios)

Charges de fonctionnement	
Enregistrement des nouvelles pertes sur créances immobilières	51,9
Dotation à la provision pour avances	<u>7,3</u>
Total des charges de l'Etat	59,2
Revenus de fonctionnement	
Utilisation de la provision pour pertes sur créances immobilières	51,9
Dissolution de la provision pour pertes sur créances immobilières	80
Gains de revente, réductions de pertes	71,6
Dissolution de la provision pour avances	<u>6,9</u>
Total des produits de l'Etat	210,4
=> Revenu net pour l'Etat sur le dossier Fondation	151,2



OBJETS RESTANT A VENDRE au 31 décembre 2007 :

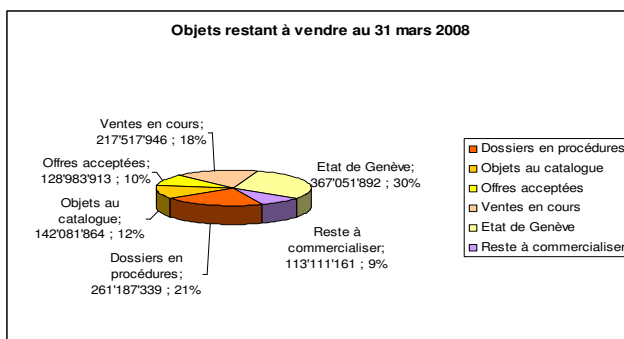
CHF 1,29 milliard de créances (276 objets dans 174 dossiers)

Genres d'objets immobiliers	Reste à vendre	Nombre	%	Pertes estimées
Villa	45'999'450	22	3.56	11'325'524
Administratif / Commercial	166'305'469	11	12.89	74'743'322
Artisanal / Industriel	190'470'294	22	14.76	93'435'290
Appartement	107'405'000	69	8.32	17'351'009
Immeuble locatif	482'949'236	115	37.42	172'910'684
Hôtel / Restaurant	36'552'543	4	2.83	19'062'543
Immeuble mixte	182'168'723	11	14.12	91'909'133
Terrain Nu	58'854'327	17	4.56	32'566'207
Autre	19'785'156	5	1.53	8'379'851
Total	1'290'490'198	276	100.00	521'683'563



OBJETS RESTANT A VENDRE : CHF 1,23 milliard (164 dossiers)

Budget de désengagement 2008 : CHF 890 millions



Date de dépôt: 16 juin 2008

Rapport

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi
du Conseil d'Etat approuvant le compte administratif de l'Etat de
Genève et la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2007**

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

SECONDE PARTIE



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 3 avril 2008

Grand Conseil**Commission des finances****Conseil d'Etat**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2

Case postale 3964

1211 Genève 3

Concerne: examen des comptes 2007 - questions transversales

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

Faisant suite à sa séance du 2 avril 2008, la Commission des finances vous adresse les questions transversale qu'elle a retenues pour l'examen des comptes 2007, conformément à la règle énoncée dans votre correspondance du 18 octobre 2006 adressée à Monsieur Halpérin, ancien Président du Grand Conseil.

1) Informatique

La mesure 40 du P2 intitulée "*Chiffrer préalablement les retours sur investissement avant de présenter des projets informatiques, puis contrôler et garantir ce retour sur investissement*" prévoit une méthodologie fondée sur 7 axes. Celle-ci doit permettre de calculer le retour sur investissement. La commission demande une présentation de l'application de cette mesure et de sa méthodologie sur l'ensemble des départements.

2) Personnel

La commission souhaite obtenir des détails sur l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel. Cette évolution étant en partie corrélée au turn-over des employés de l'Etat de Genève, la commission demande que cette analyse tienne compte des catégories de personnel (employés, cadres intermédiaires et cadres supérieurs) ainsi que de leur annuité (différentiel entre un cadre partant à la retraite avec un nombre d'annuités élevées et remplacé par un collaborateur avec moins d'annuités). Par ailleurs, la commission attend des précisions au sujet de l'impact de ce turn-over sur les montants des cotisations de l'Etat aux caisses de pension.

La commission demande également à connaître:

- a) le taux d'absentéisme du personnel de l'Etat en 2007
- b) le taux d'absentéisme du personnel par département en 2007
- c) l'évolution du taux d'absentéisme par département depuis 2006
- d) la manière dont chaque département gère la problématique de l'absentéisme au sein de ses services
- e) le pourcentage de femmes par catégories de personnel (employés, cadres intermédiaires, cadres supérieurs)

3) Respect de la cible

Dans son document intitulé "*Premier plan de mesure du Conseil d'Etat*" (30 mars 2006), le Conseil d'Etat présentait la méthode qu'il entendait poursuivre afin d'atteindre le retour à l'équilibre budgétaire en 2009.

Les simulations montraient qu'en combinant une augmentation annuelle moyenne des revenus de 2.5% et une limitation de la croissance annuelle globale des charges à 1% (hors imputations internes et subventions redistribuées) ce retour était possible.

En ce qui concerne les charges, il était précisé que les gains d'efficience réalisés chaque année à hauteur de 1.25% en moyenne, créerait une marge de manœuvre permettant de faire face à certaines obligations et nouvelles priorités. Ces gains d'efficience devaient également permettre de limiter la croissance annuelle des charges en-dessous de 1%.

La commission désire s'assurer que les objectifs précités ont été atteints sur l'exercice 2007, tant au niveau des gains d'efficience qu'au niveau de la limitation des charges, notamment en ce qui concerne les effectifs du personnel et le maintien des prestations.

En outre, la commission demande des précisions sur la façon dont les grandes entités subventionnées d'une part, et la globalité des petites entités subventionnées d'autre part, poursuivent les objectifs susmentionnés.

4) Plans de mesures et effet sur l'année 2007

Le 8 novembre 2006, le Conseil d'Etat a communiqué un document intitulé "*Point de situation sur la mise en œuvre du premier plan de mesures du Conseil d'Etat (état au 6 novembre 2008)*" à la commission des finances.

Ce document faisait notamment état de 69/73 mesures retournées par les départements - la commission des finances dispose aujourd'hui de 61/73 mesures détaillées-. Pour 2007, le document estimait les "gains/économies supplémentaires annuelles de fonctionnement" pour les "mesures retournées" à 67.356 millions de francs.

Cette estimation était ventilée par département comme suit : Chancellerie 0.013 mios, DF 12.902 mios, DIP 3.956 mios, DI 0.617 mios, DCTI 1.892 mios, DT 3.815 mios, DSE 38.576 mios, DES 5.198 mios, GC 0.012 mios, CdC 0.001 mios, PJ 0.014 mios, Etat 0.36 mios.

Au niveau de l'investissement, les "gains/économies supplémentaires annuels" pour les "mesures retournées", étaient estimés à 4,49 millions de francs et se répercutaient strictement au DCTI.

La commission désire savoir si ces estimations demeurent d'actualité et demande que les gains réalisés par le déploiement des mesures durant l'année 2007 soient identifiés pour chacun des départements et accompagnés des résultats détaillés par centre de responsabilité et par nature.

En outre, la commission demande quels gains ont été réalisés en 2007 par la mise en œuvre des mesures du P2 et de la mesure 1 du P+ (la mesure 2 du P+ ne déployant ses effets qu'à partir de l'année 2008).

5) Bilan carbone

La loi fédérale sur le CO₂ de 1999 prévoit une réduction des émissions de CO₂ d'ici 2010. Le bilan carbone permet d'engager une réflexion sur les moyens de réduire l'émission de gaz à effet de serre. A titre de rappel, le bilan carbone a pour objectif de permettre, à partir de données facilement disponibles, une évaluation des émissions directes ou induites par une activité, qu'elle soit d'ordre professionnel, économique ou domestique.

Aussi, la commission souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible de réaliser un bilan carbone dans les différents départements de l'Etat de Genève.

Le cas échéant, si un bilan carbone a déjà été effectué dans l'un ou l'autre des services, la commission souhaite en connaître le résultat.

- 3 -

6) Protocole de transmission des réponses et délai de reddition

La Commission souhaite obtenir les réponses aux questions transversales sous une forme consolidée, par un envoi unique d'ici au vendredi 18 avril 2008, soit trois jours ouvrables avant les premières auditions en séance plénière.

Par ailleurs la Commission remercie d'ores et déjà votre Conseil de bien vouloir veiller à ce que les présentes questions soient transmises à l'ensemble des entités auditionnées par la commission et relevant des départements (HUG, Hospice général, Université, IUHEI, HES).

En ce qui concerne le Pouvoir Judiciaire, la Cour des comptes et le Secrétariat général du Grand Conseil, des courriers spécifiques seront adressés par la commission. Les réponses y relatives n'auront dès lors pas à figurer dans la réponse consolidée de votre Conseil.

En vous remerciant par avance de la suite que vous donnerez à cette demande, je vous prie de croire, Monsieur la Président du Conseil d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'expression de ma parfaite considération.

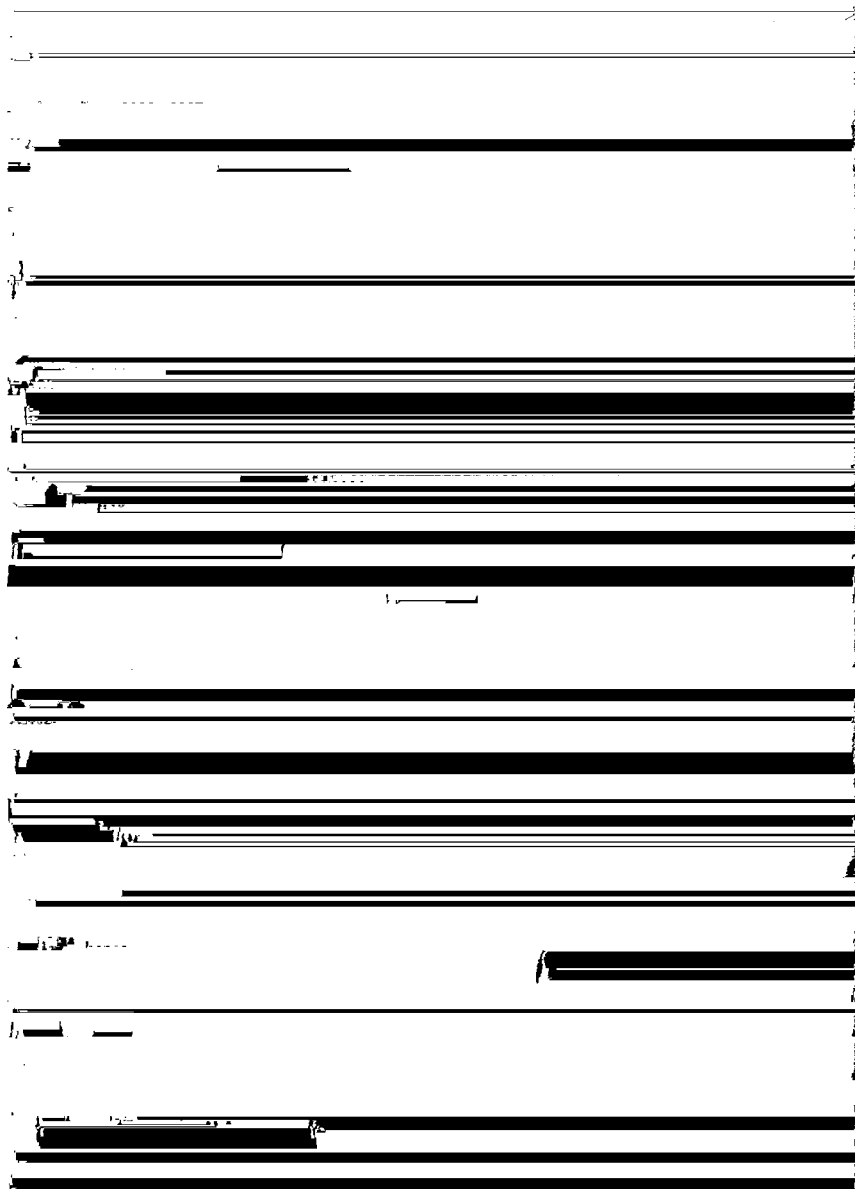
Guy Mettan

Président de la Commission des finances

ANNEXE 2B

The table contains multiple rows and columns. The content is almost entirely obscured by thick black redaction bars. Only some faint text and grid lines are visible, particularly in the upper left and lower left corners. The redactions appear to cover the majority of the data points in the table.

The image shows a document page with a table structure. The table has multiple rows and columns. The content within the table cells is almost entirely obscured by thick black redaction bars. Only a few thin lines of text are visible in the left margin, likely representing the first column of the table. The redaction bars are of varying lengths and thicknesses, covering most of the page's content area.



[REDACTED]

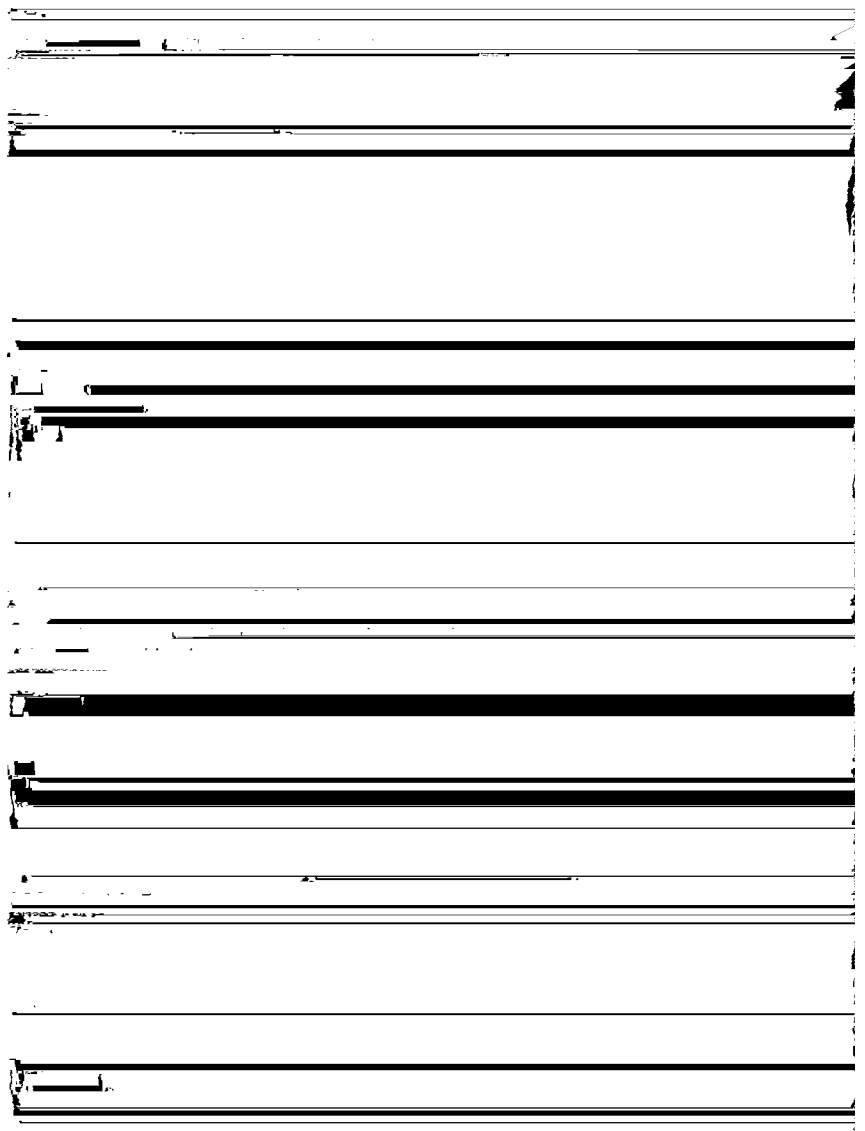
[REDACTED]

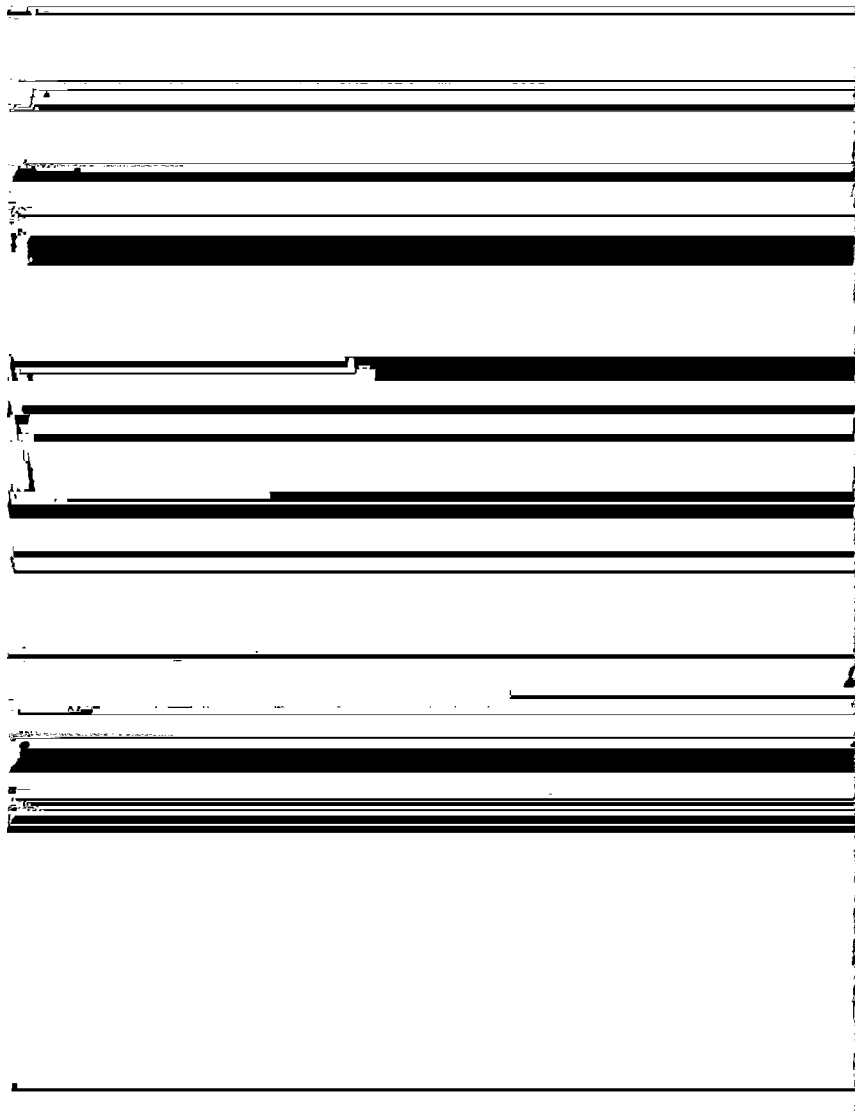
[REDACTED]

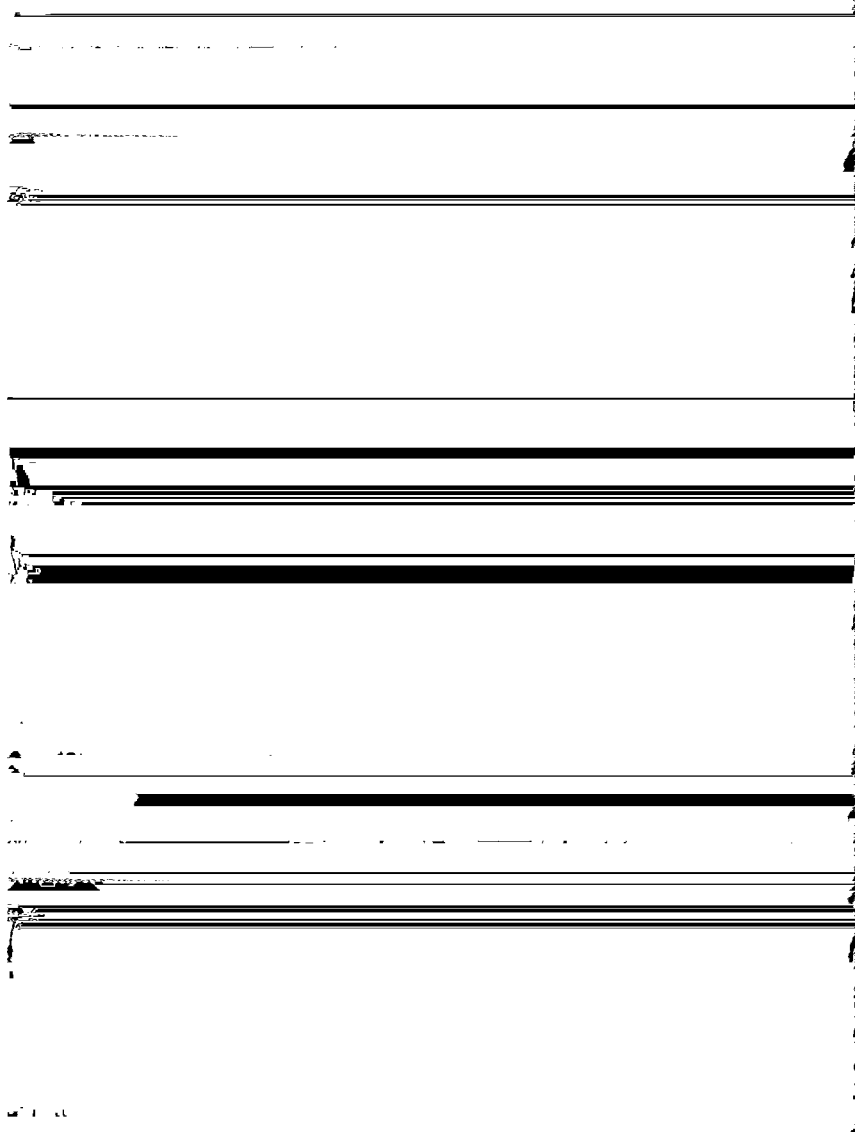
[REDACTED]

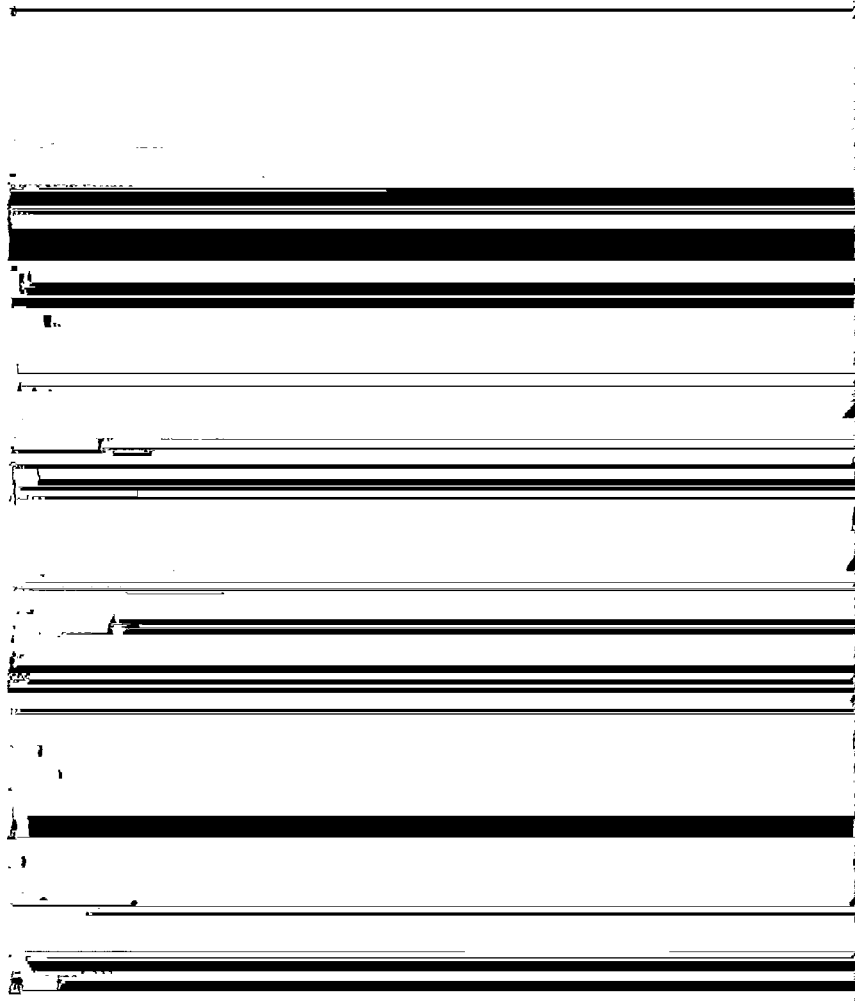
[REDACTED]

[REDACTED]









[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

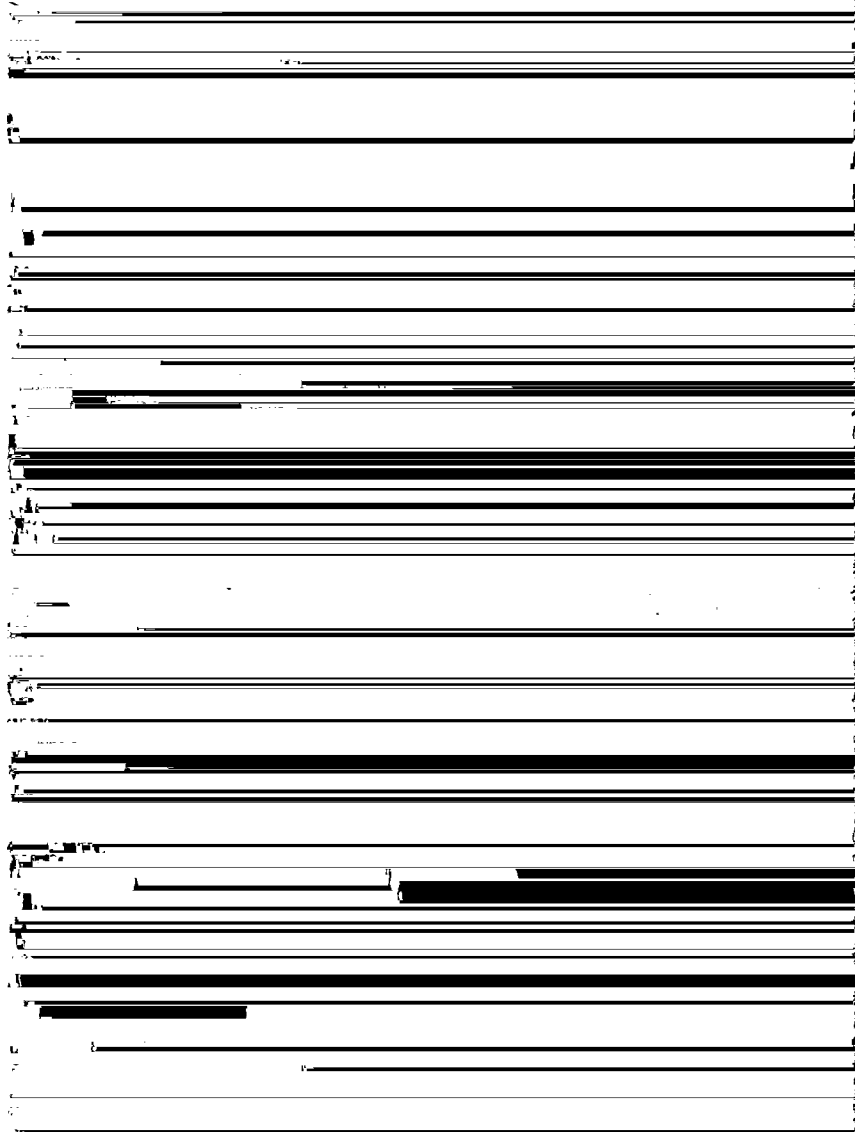
[Redacted]

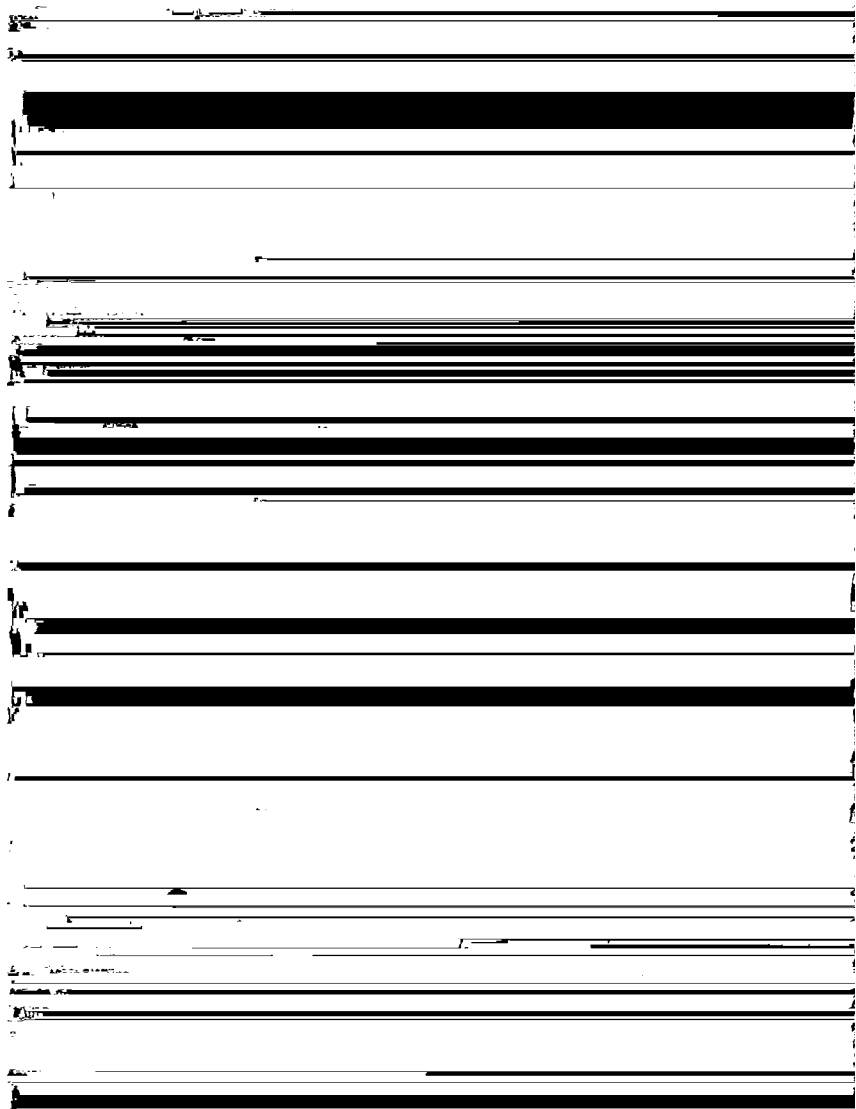
[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]

[Redacted]





[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

187

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

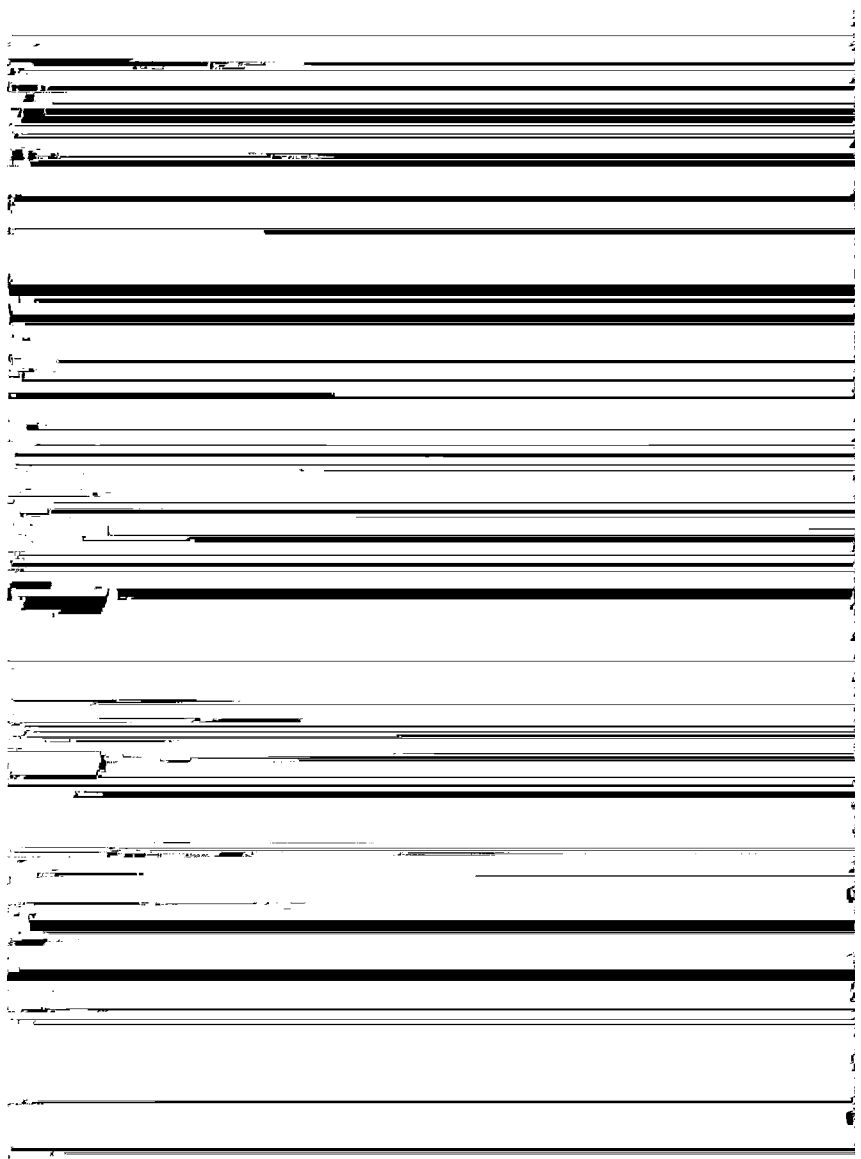
[REDACTED]

[REDACTED]

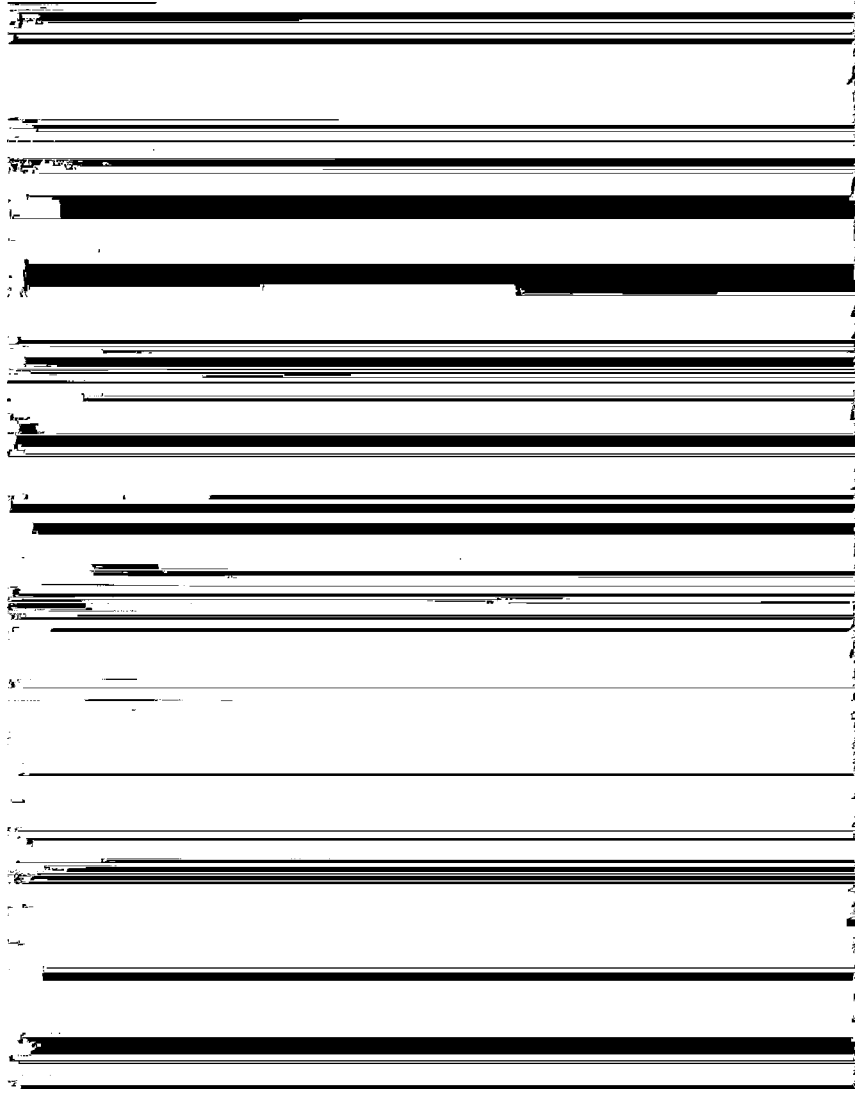
[REDACTED]

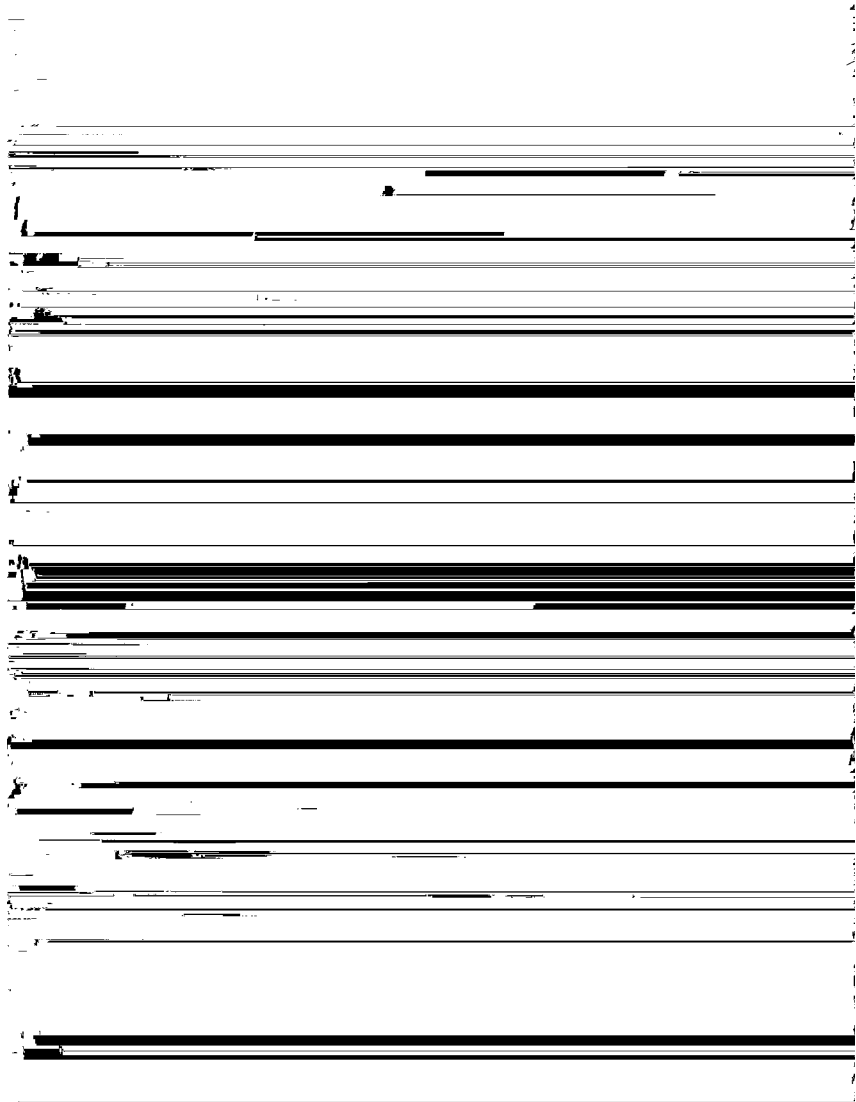
[REDACTED]

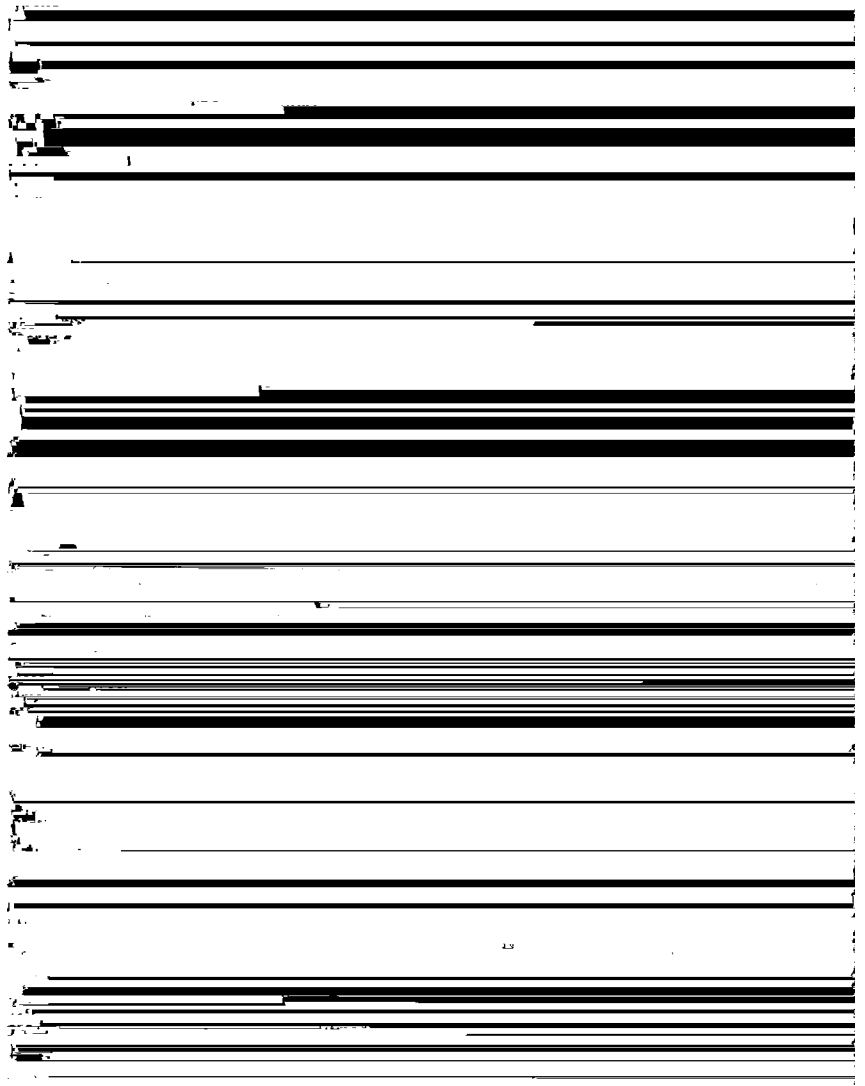
[REDACTED]

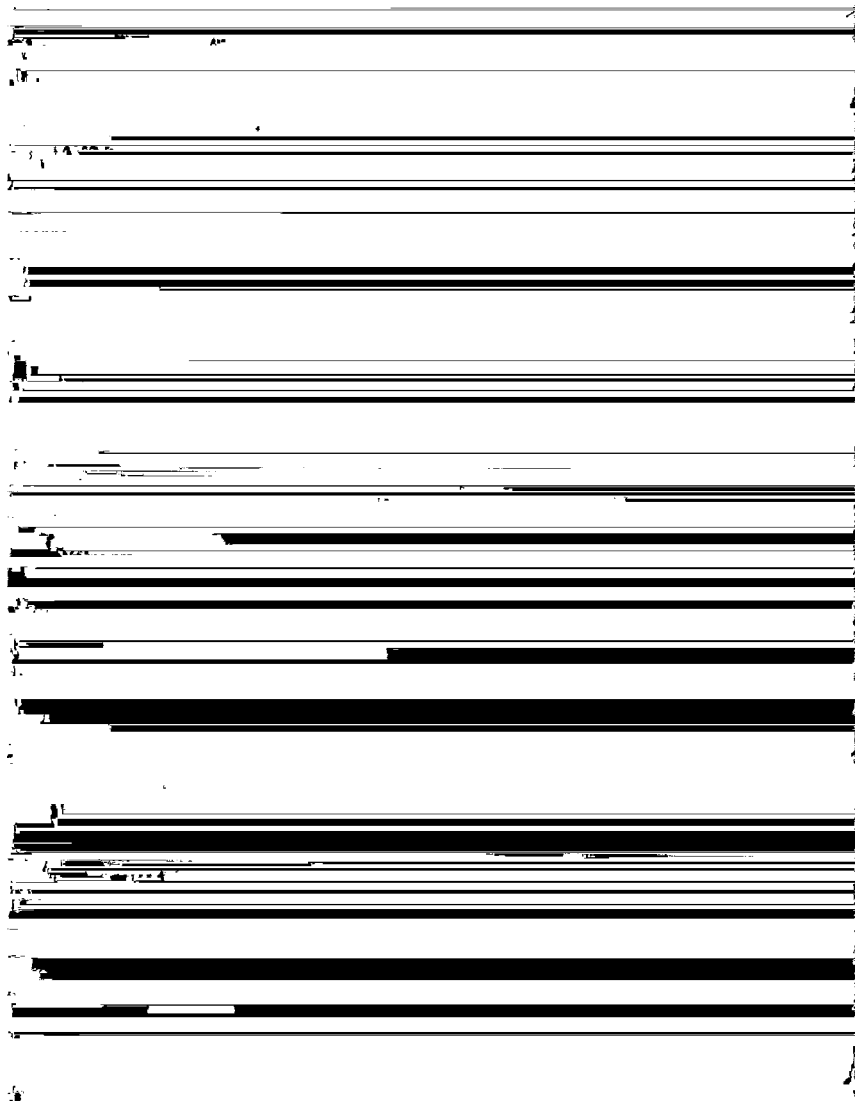


[The body of the document is almost entirely obscured by heavy horizontal black redaction bars and significant scanning artifacts. Only faint, illegible traces of text are visible between the bars.]

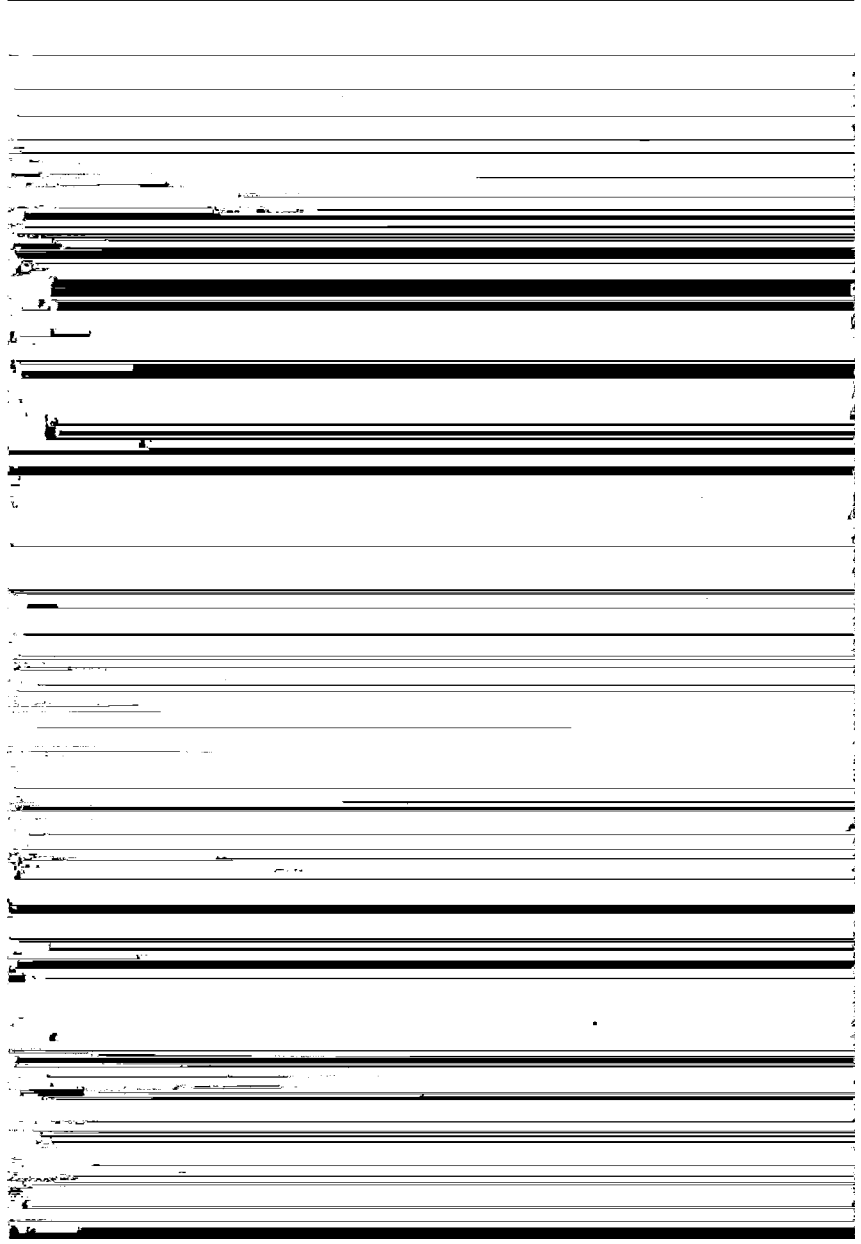




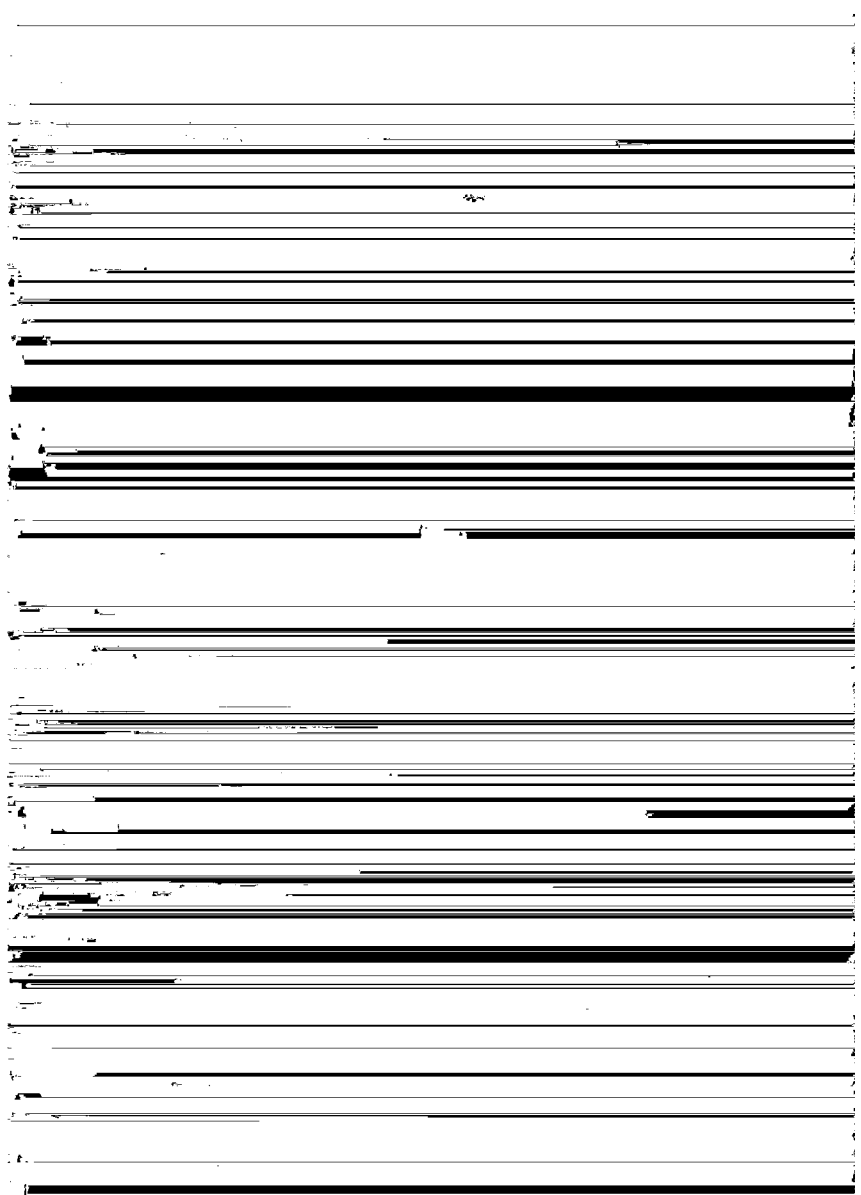


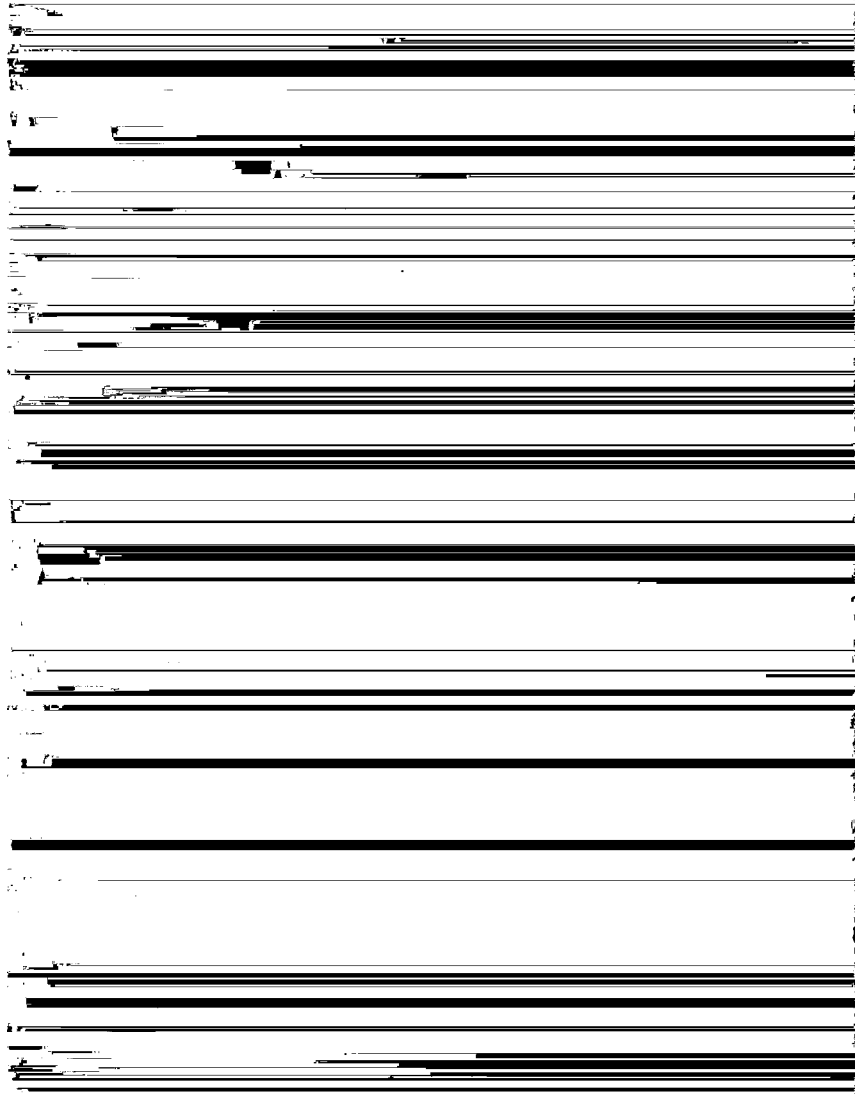




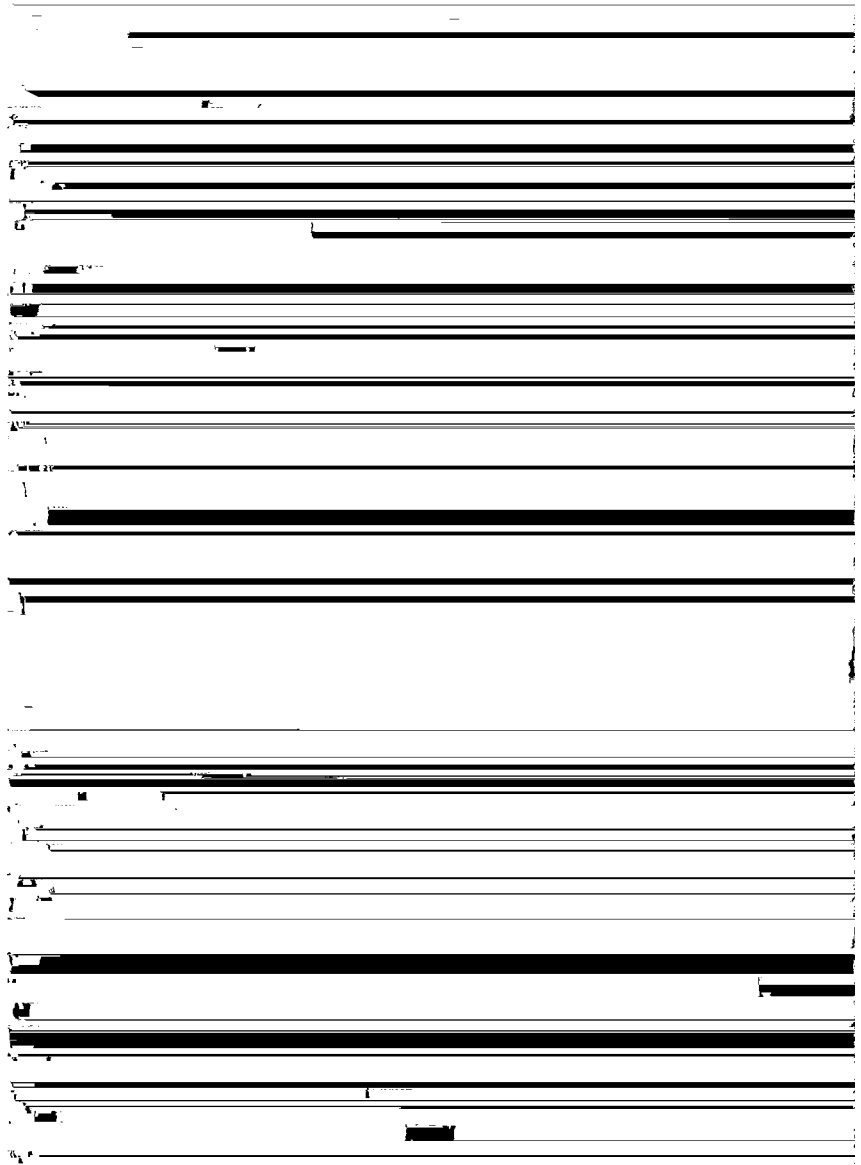


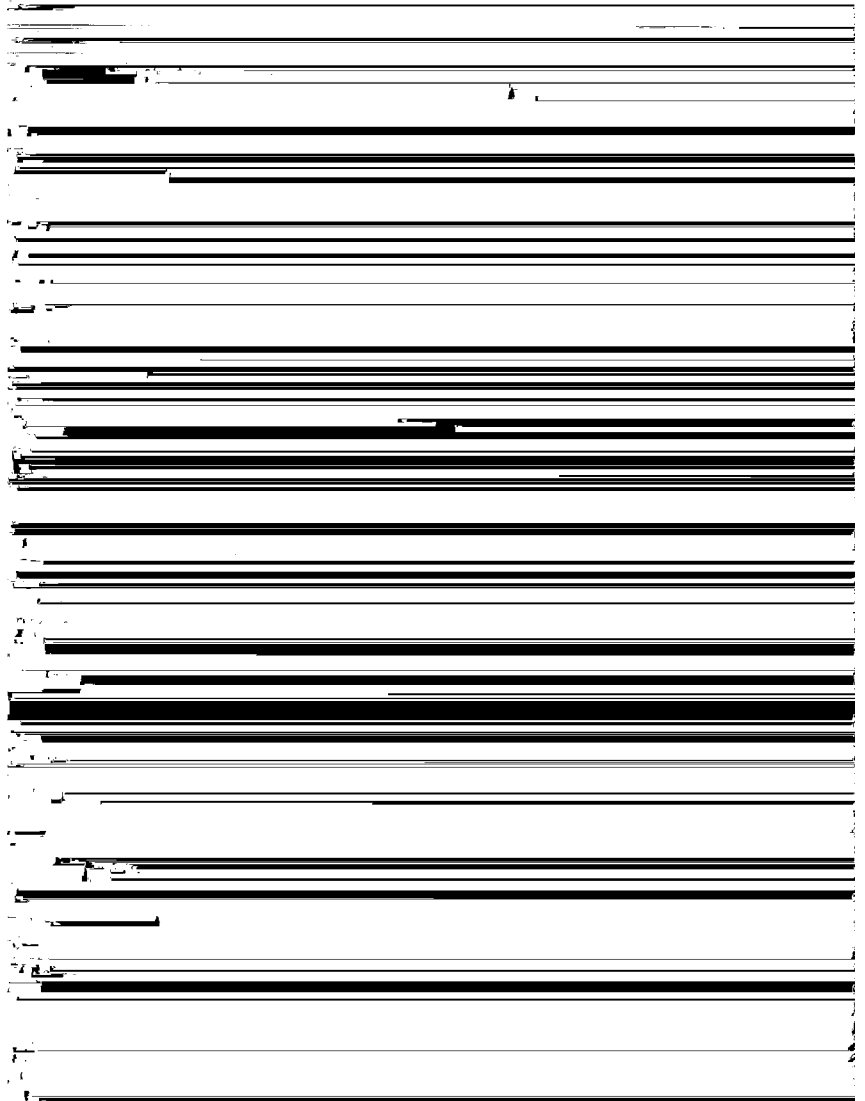
The image shows a document page with a header and a table. The header contains the text 'PL 10248-A' on the left and '258/372' on the right. The table below consists of approximately 15 rows and several columns. The content within the table is almost entirely obscured by thick, solid black horizontal bars, which appear to be redactions. Only faint, illegible text and the grid lines of the table are visible through the redactions.

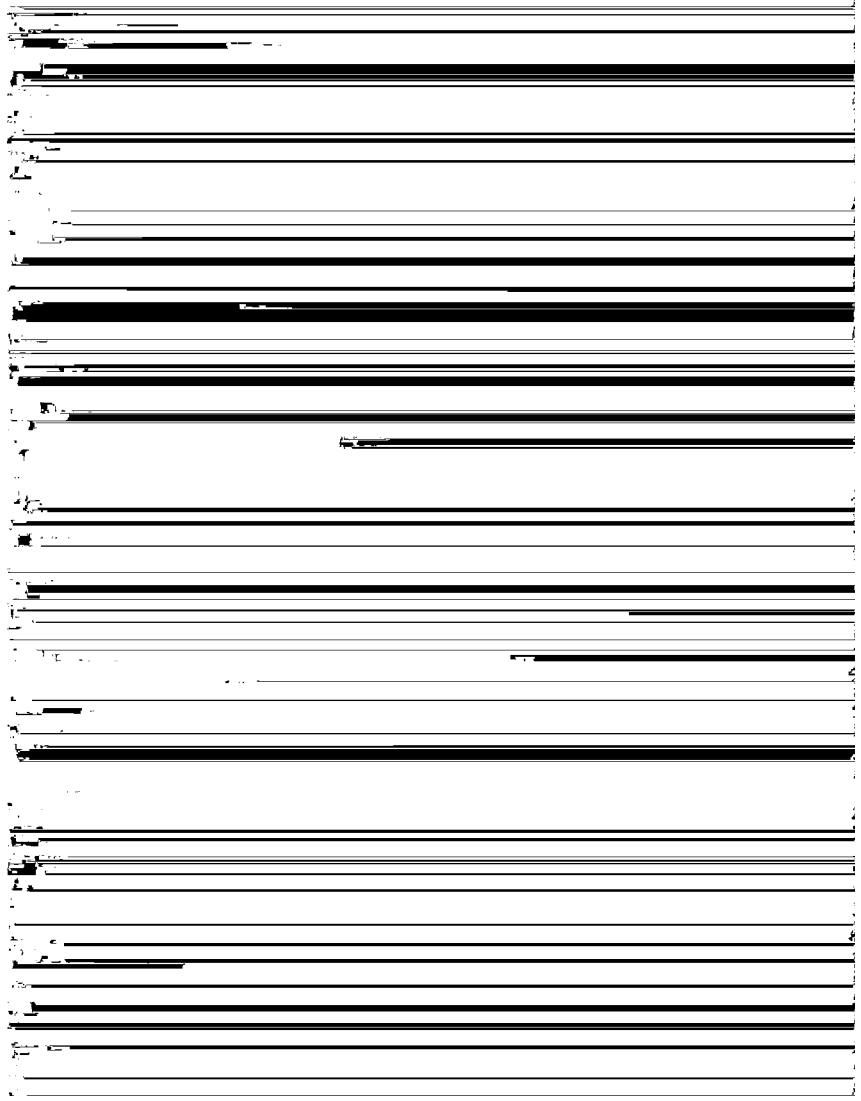


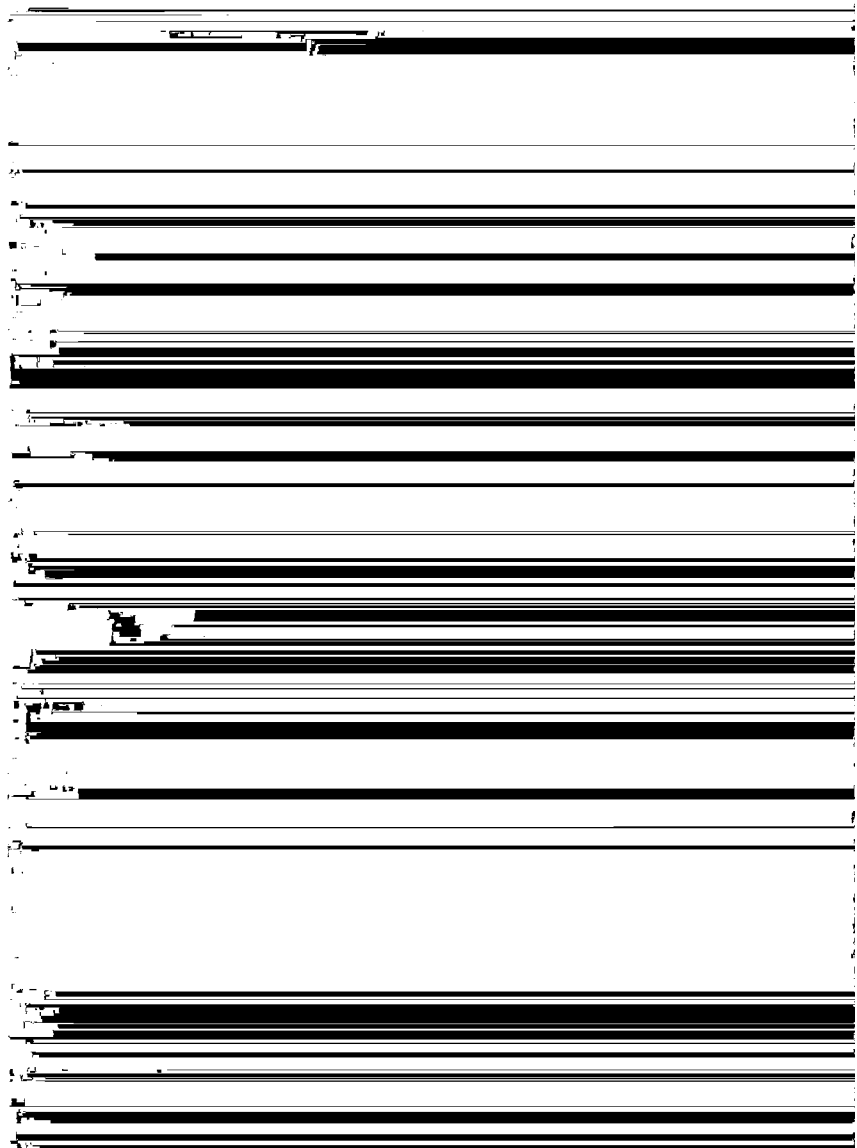


The image shows a table with approximately 15 rows and several columns. The content is almost entirely obscured by thick black redaction bars. The table structure is visible through thin horizontal lines. The redactions are most prominent in the middle and lower sections of the table.

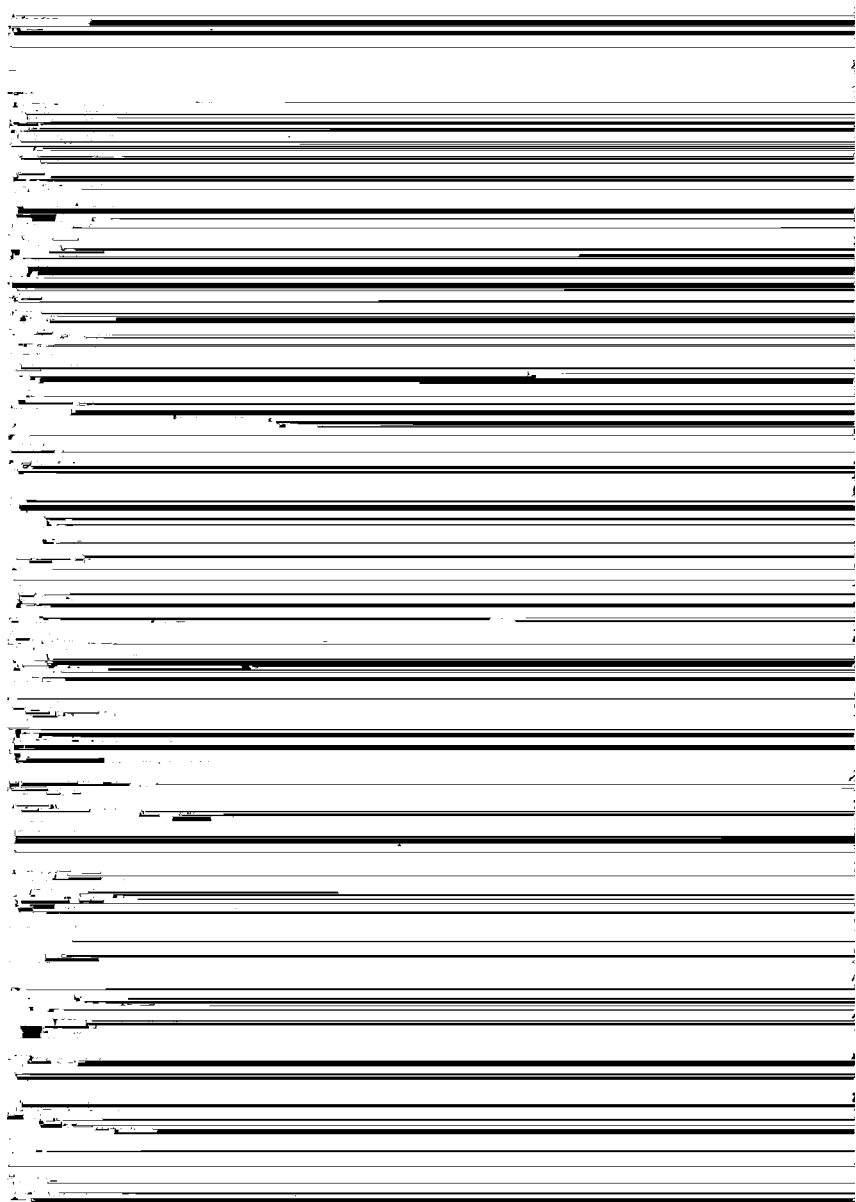


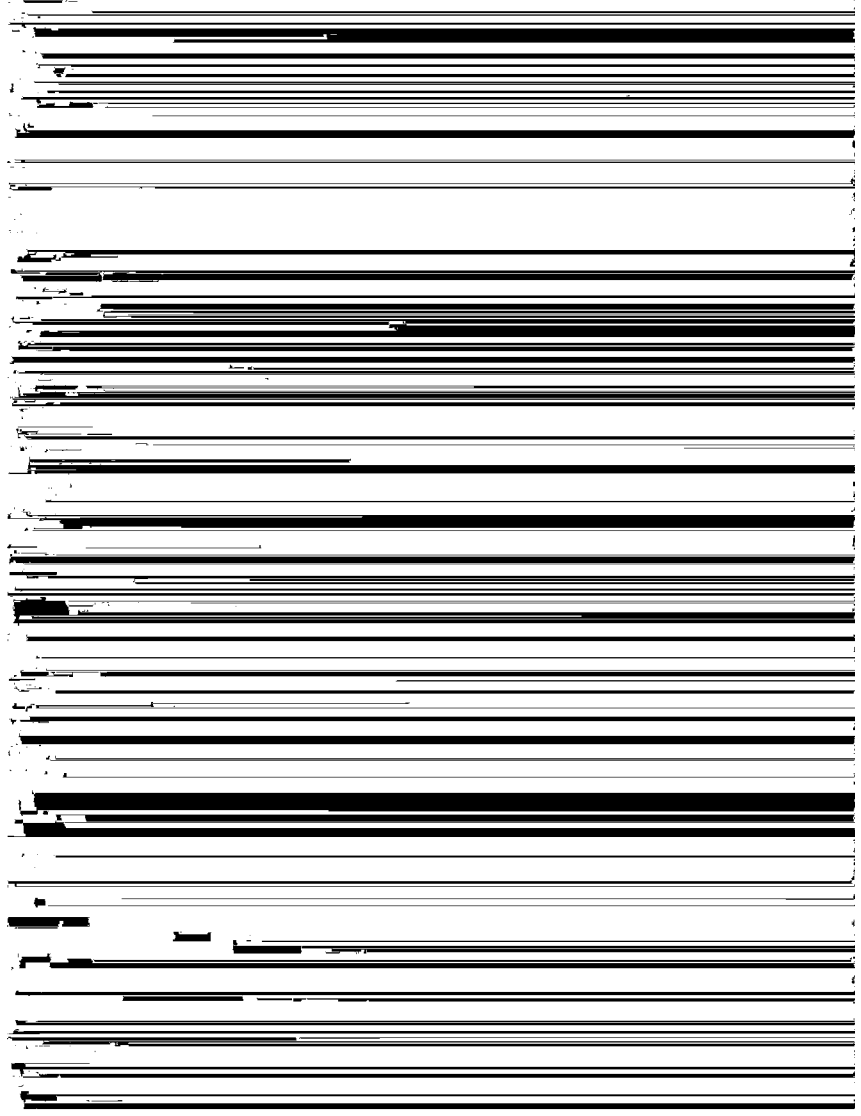


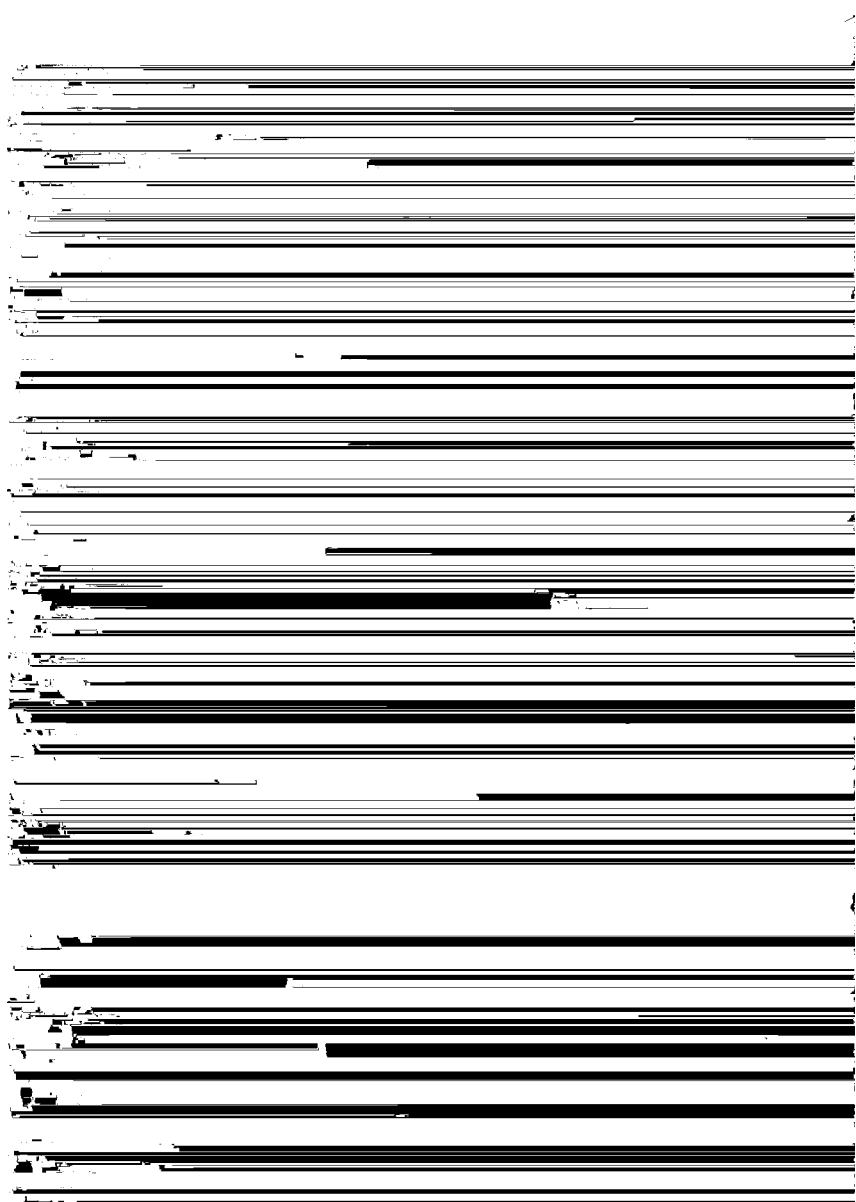


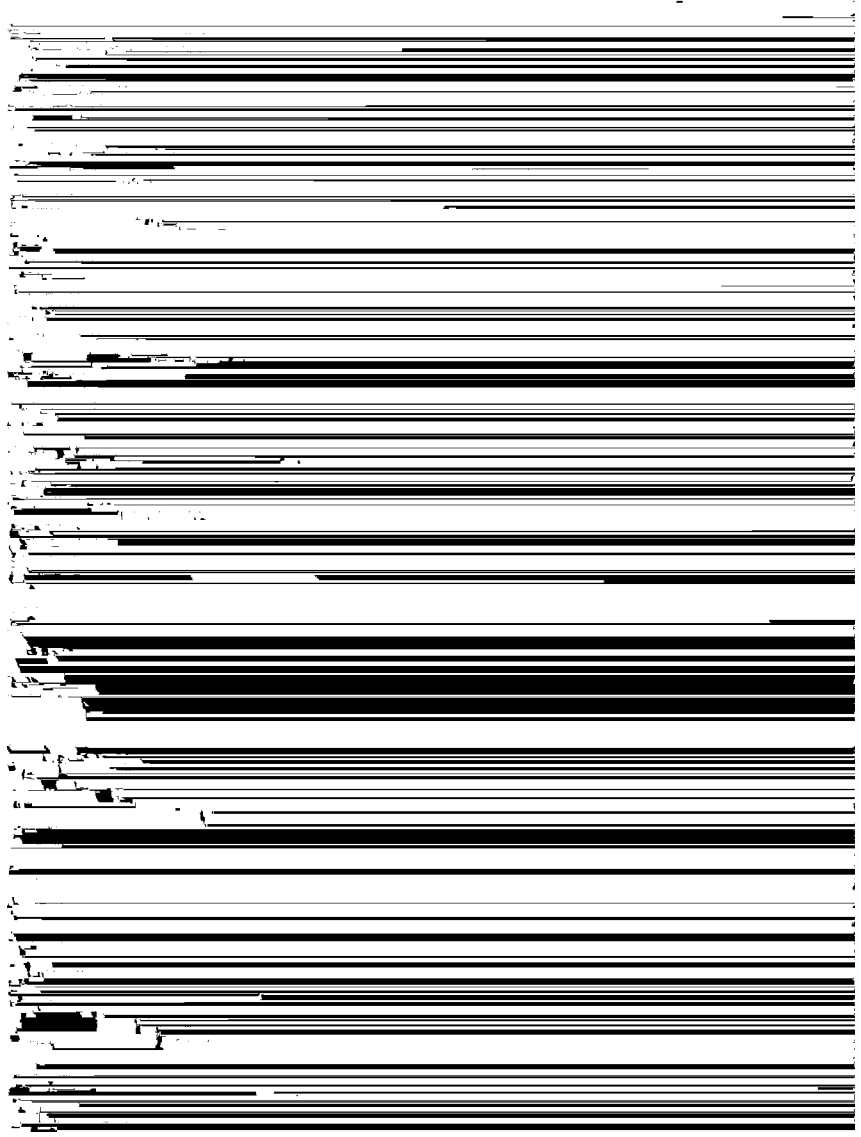


[REDACTED]

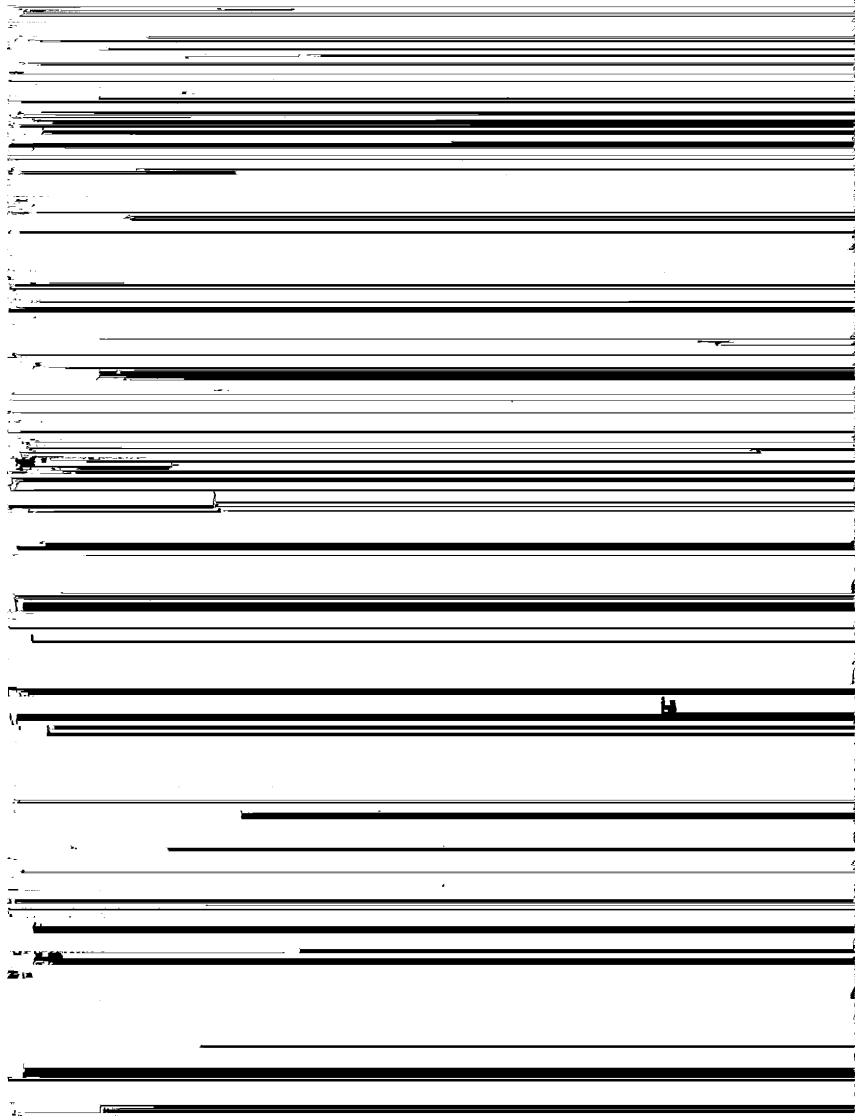


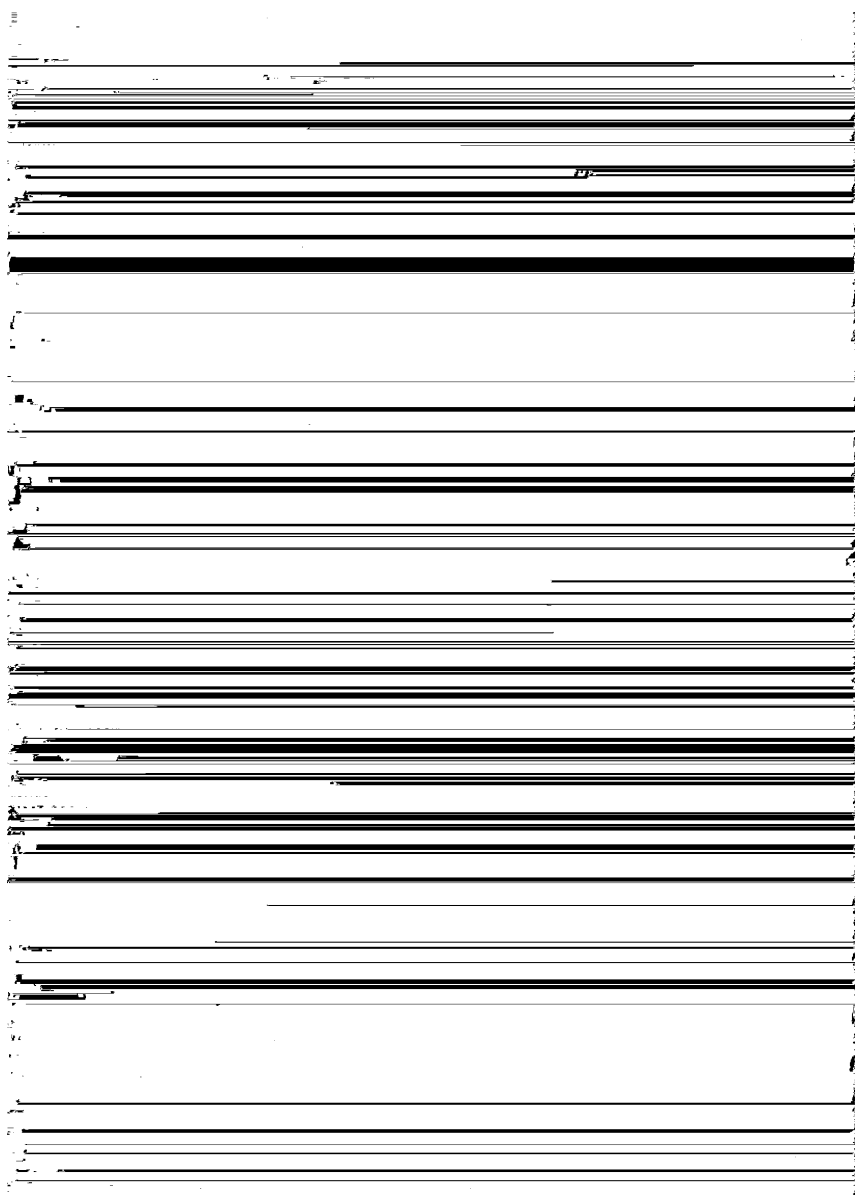






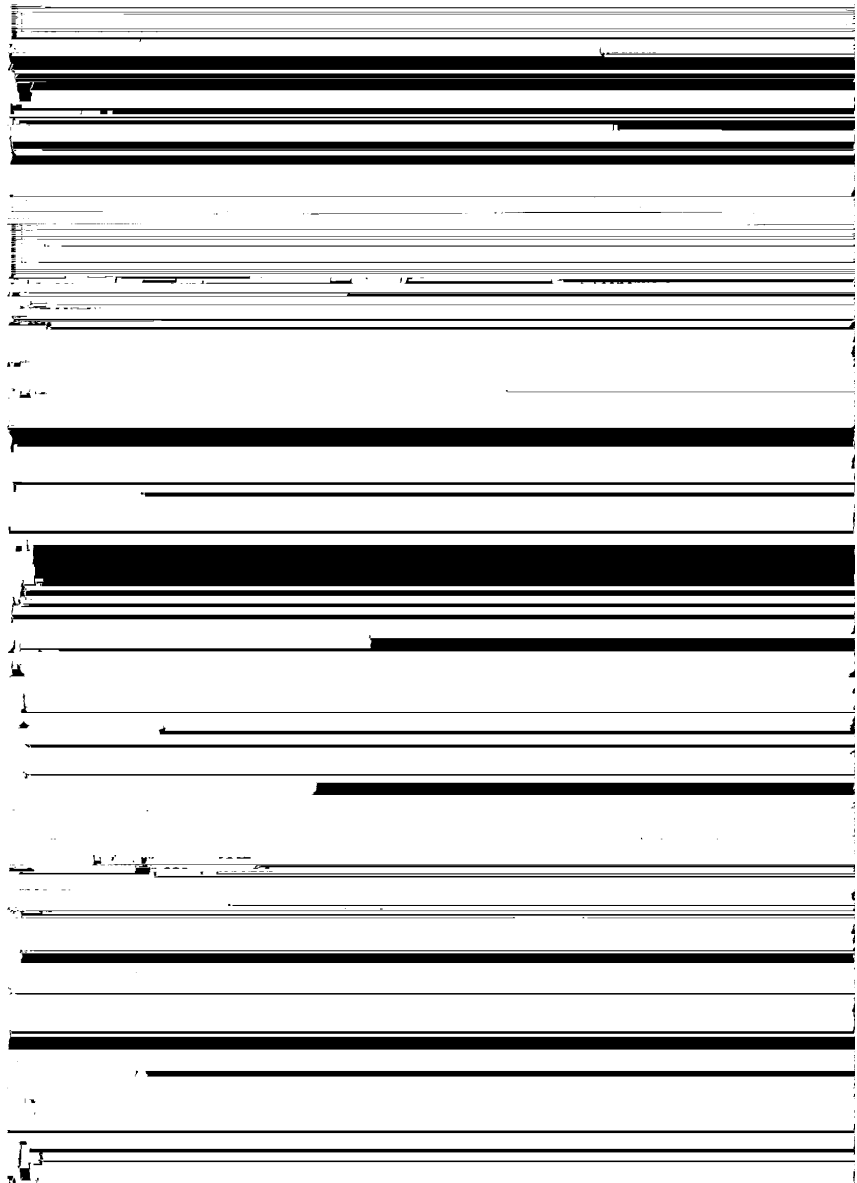
ANNEXE 2C

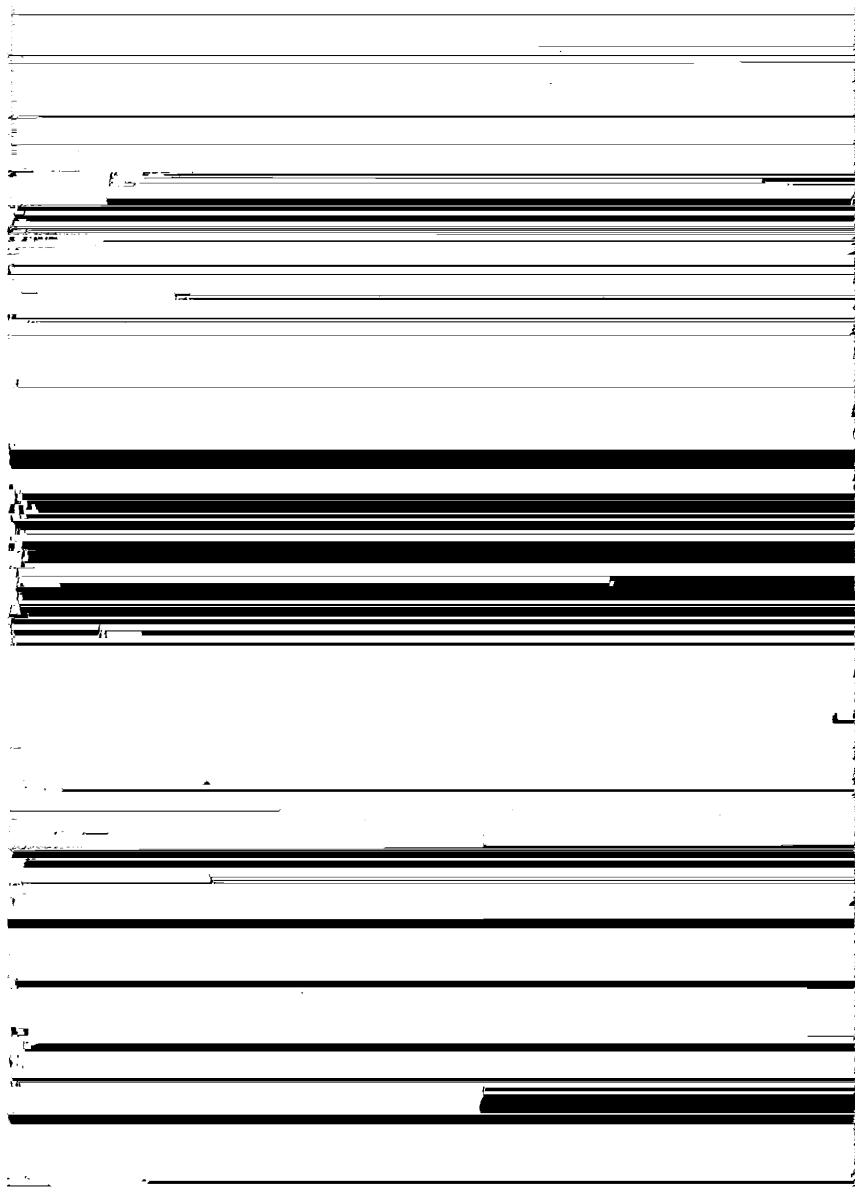


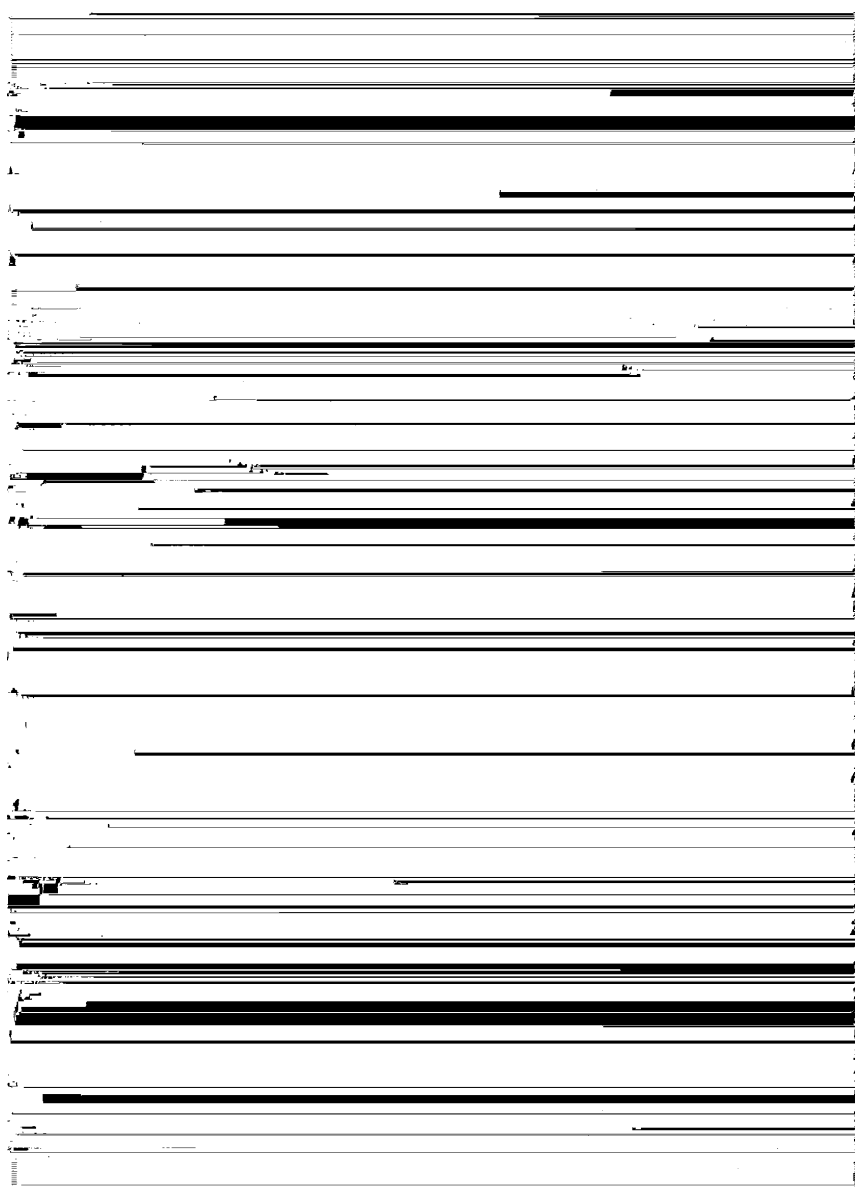




[REDACTED]

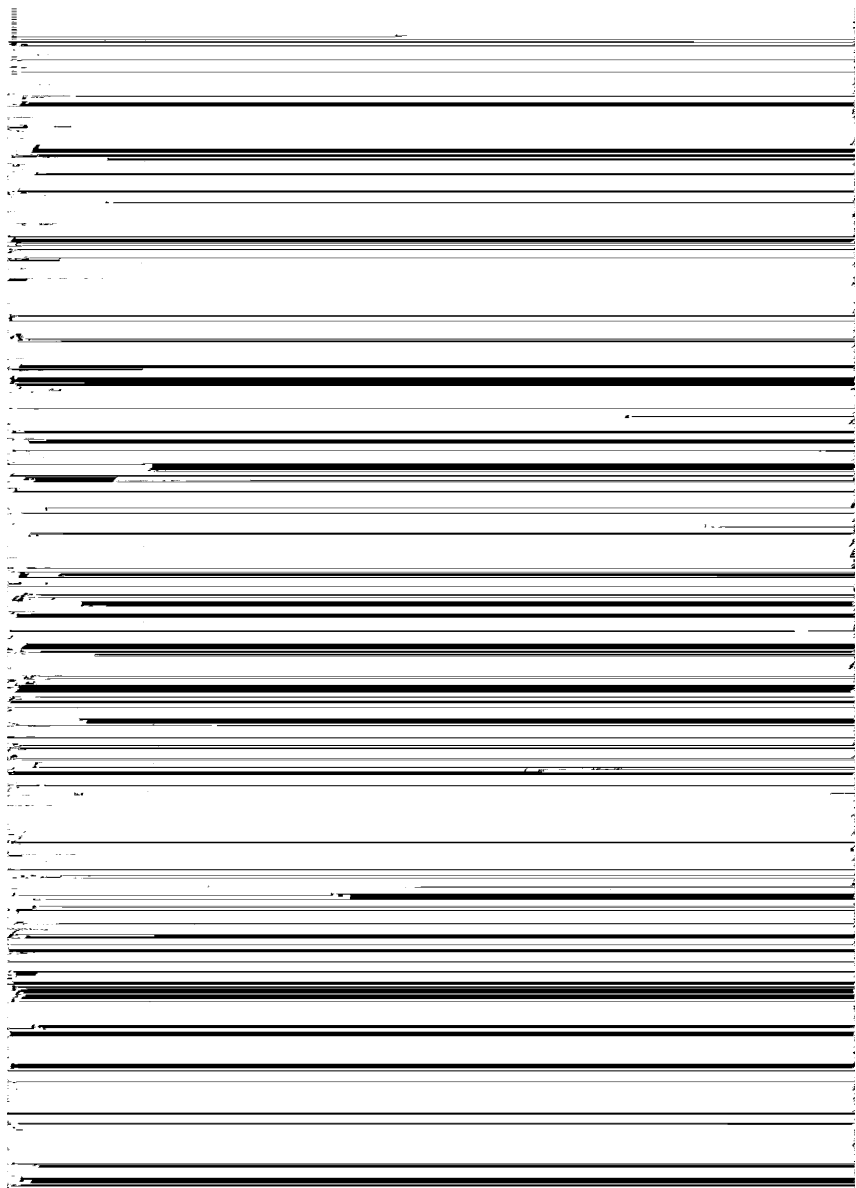




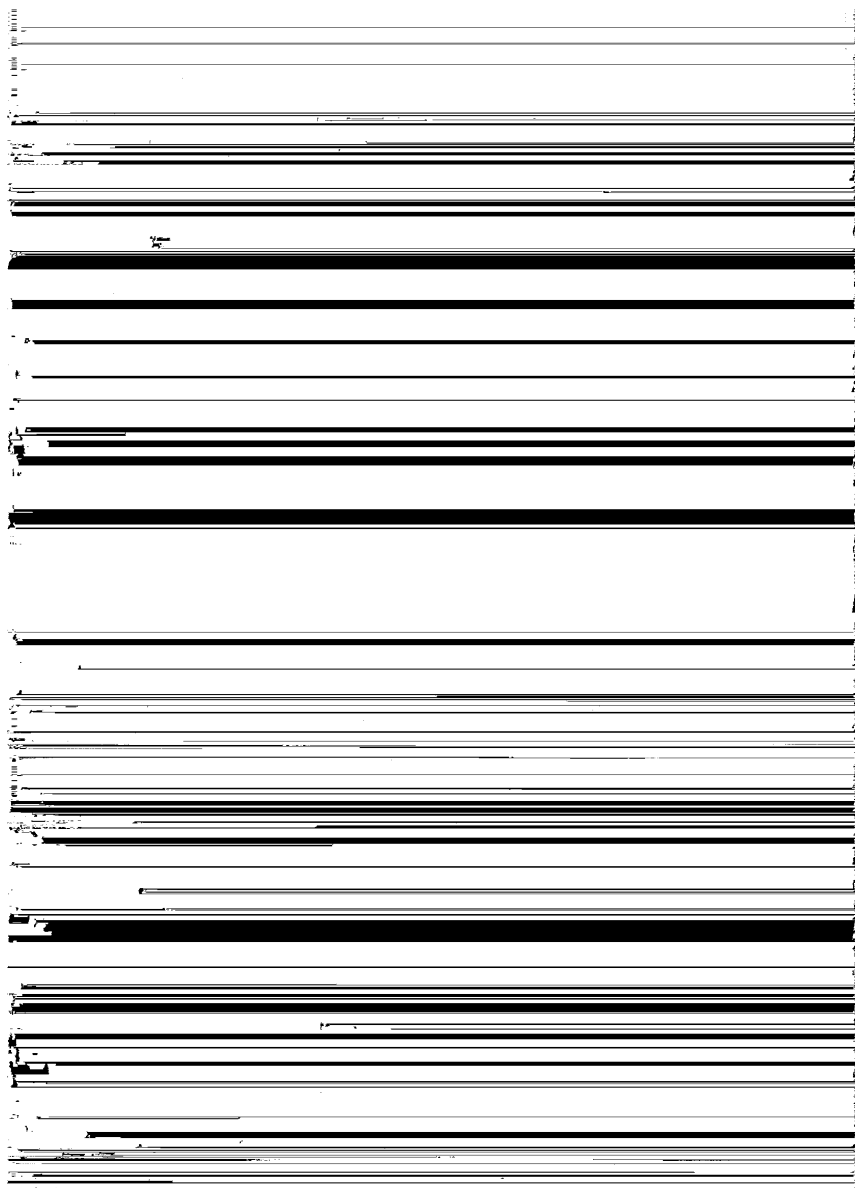


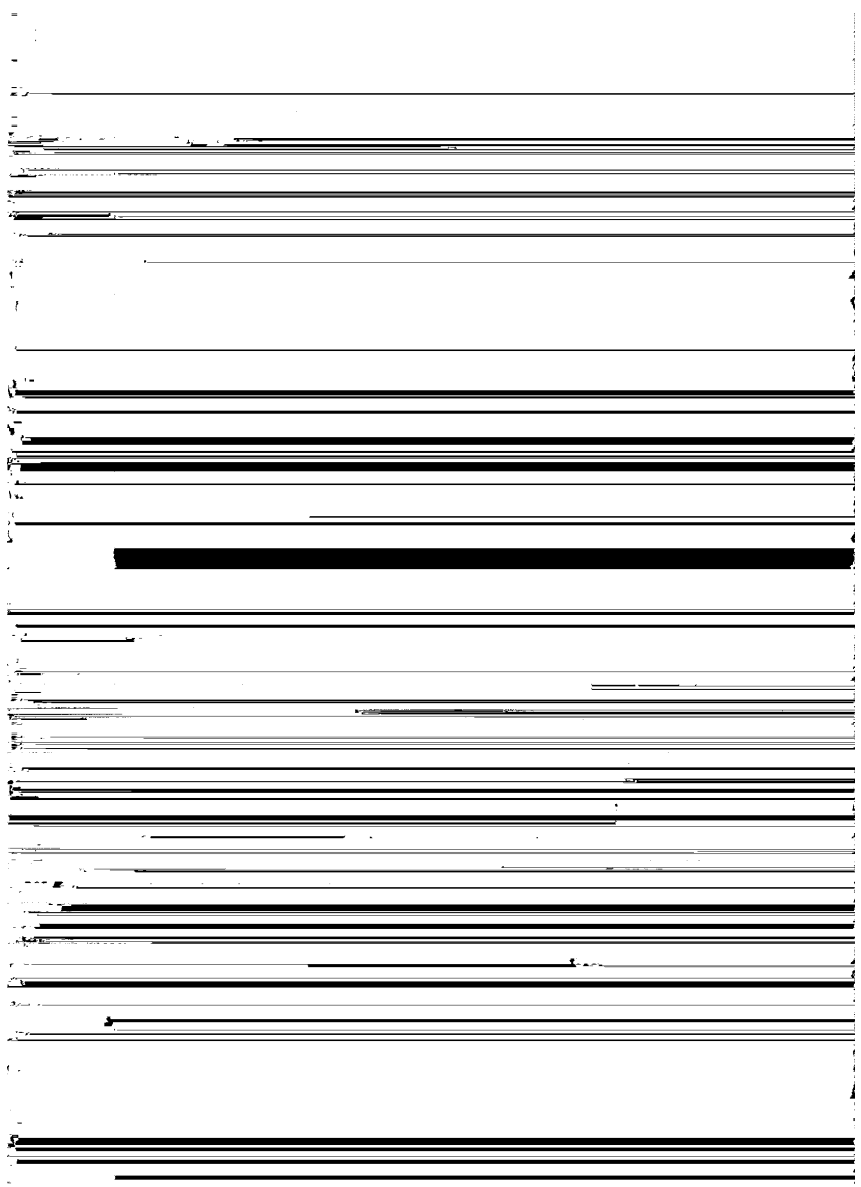
The image shows a table with multiple rows and columns. The content is almost entirely obscured by heavy black redaction bars. Only a few faint lines and small fragments of text are visible, particularly in the left margin and between the redacted sections. The table appears to have several columns, but their headers and the data within them are illegible.







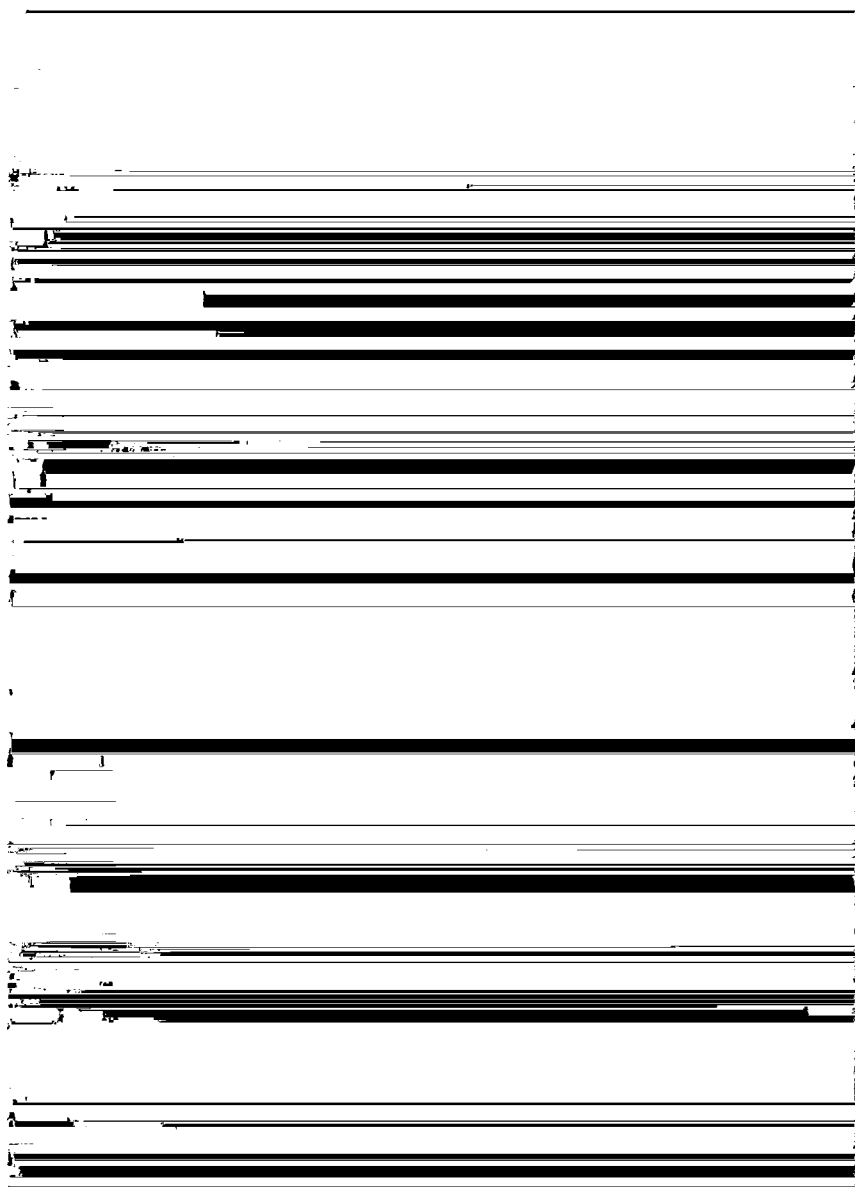


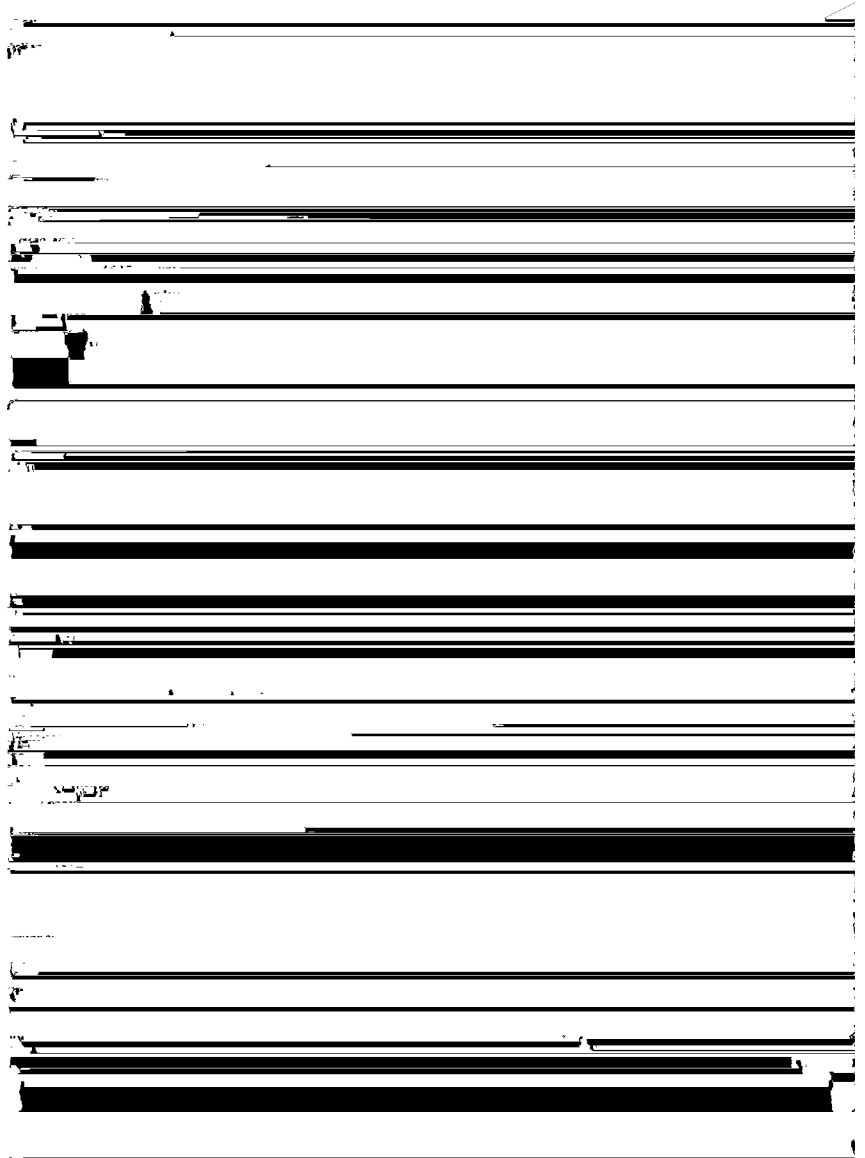


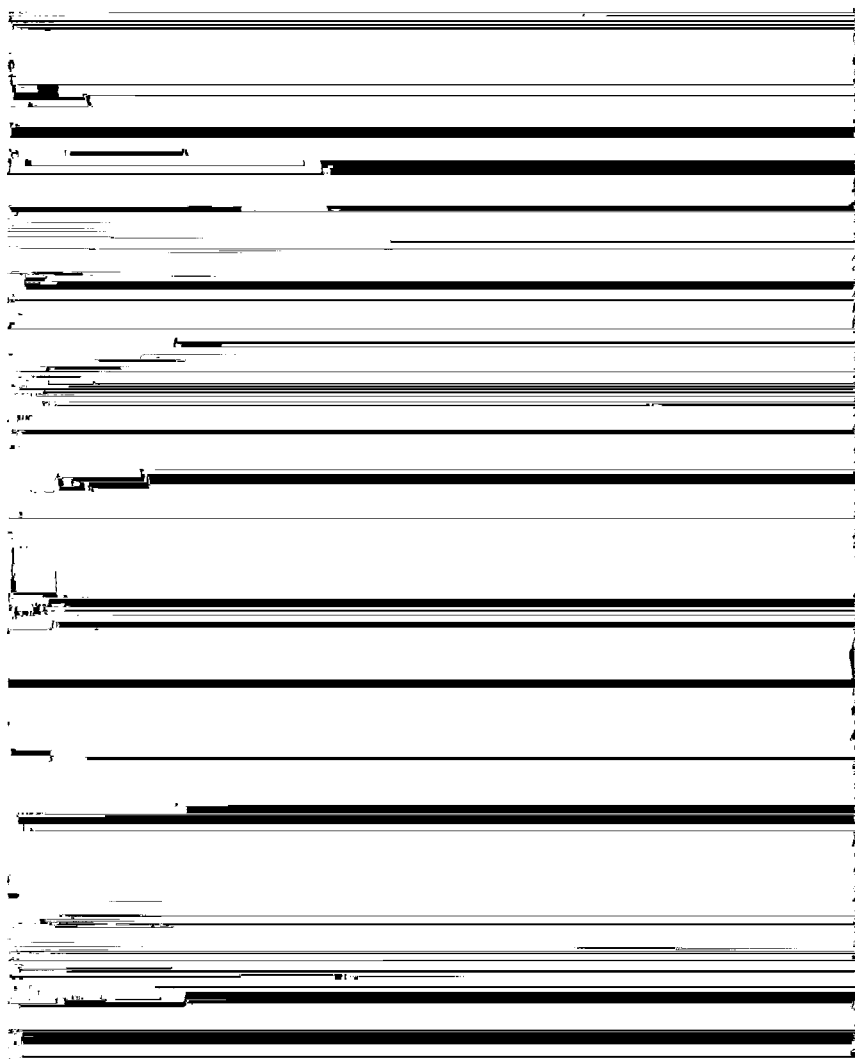
ANNEXE 2D

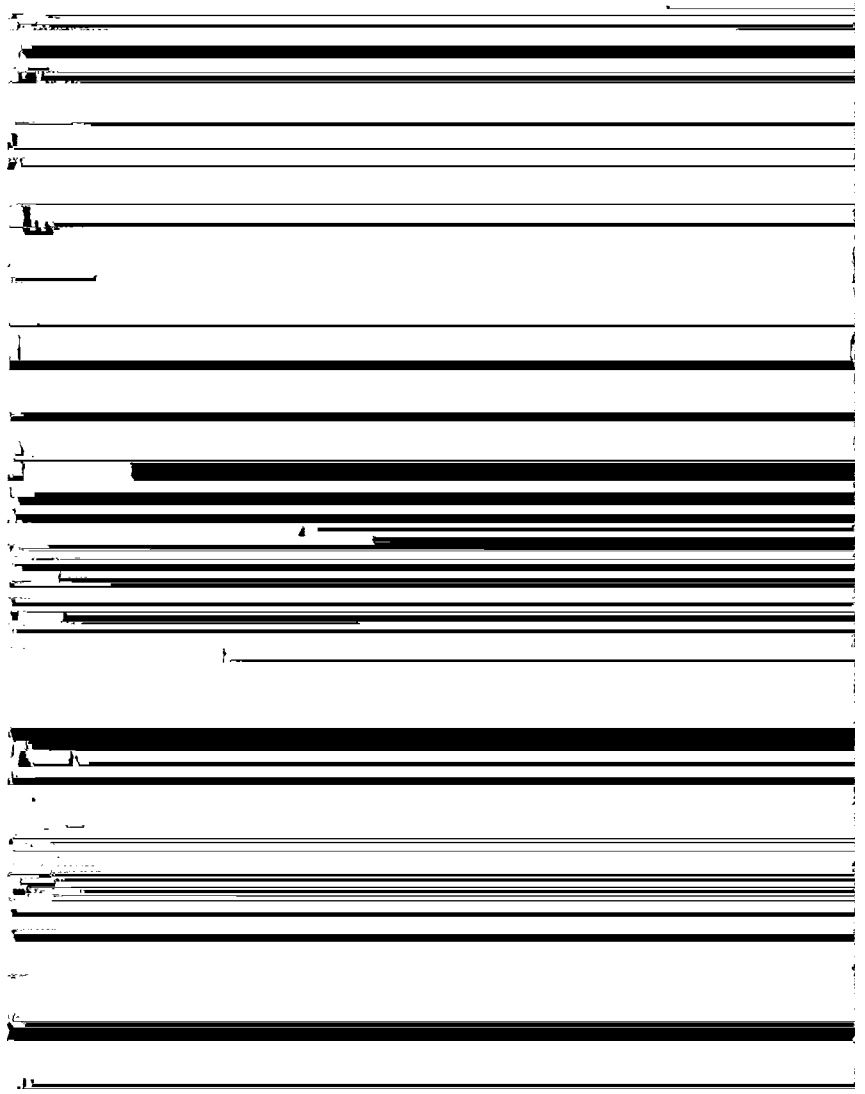
The table structure is obscured by heavy black redaction bars. The visible elements include a grid of approximately 10 columns and 15 rows. The text within the cells is illegible due to the redaction.

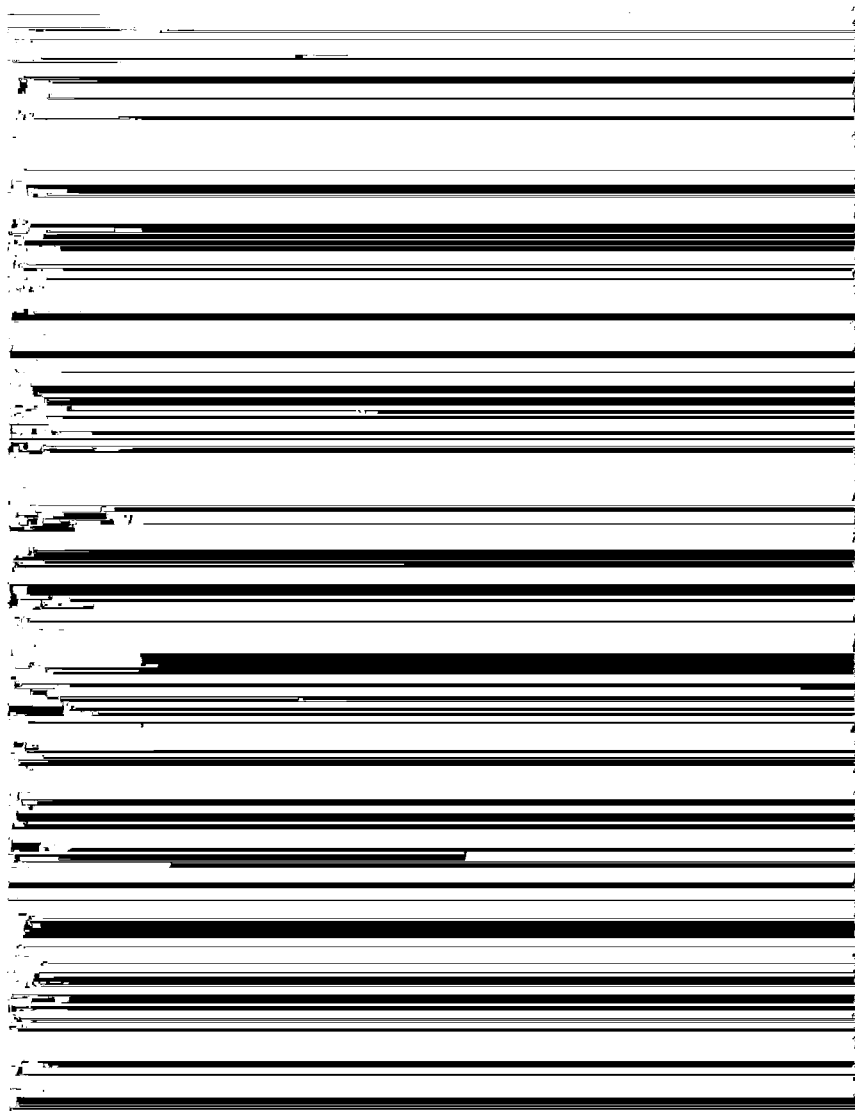
The image shows a table with multiple rows and columns. The content is almost entirely obscured by heavy black redaction bars. Only a few faint lines of text are visible, particularly in the upper and lower sections of the table. The redactions appear to be horizontal bars covering the majority of the data cells.

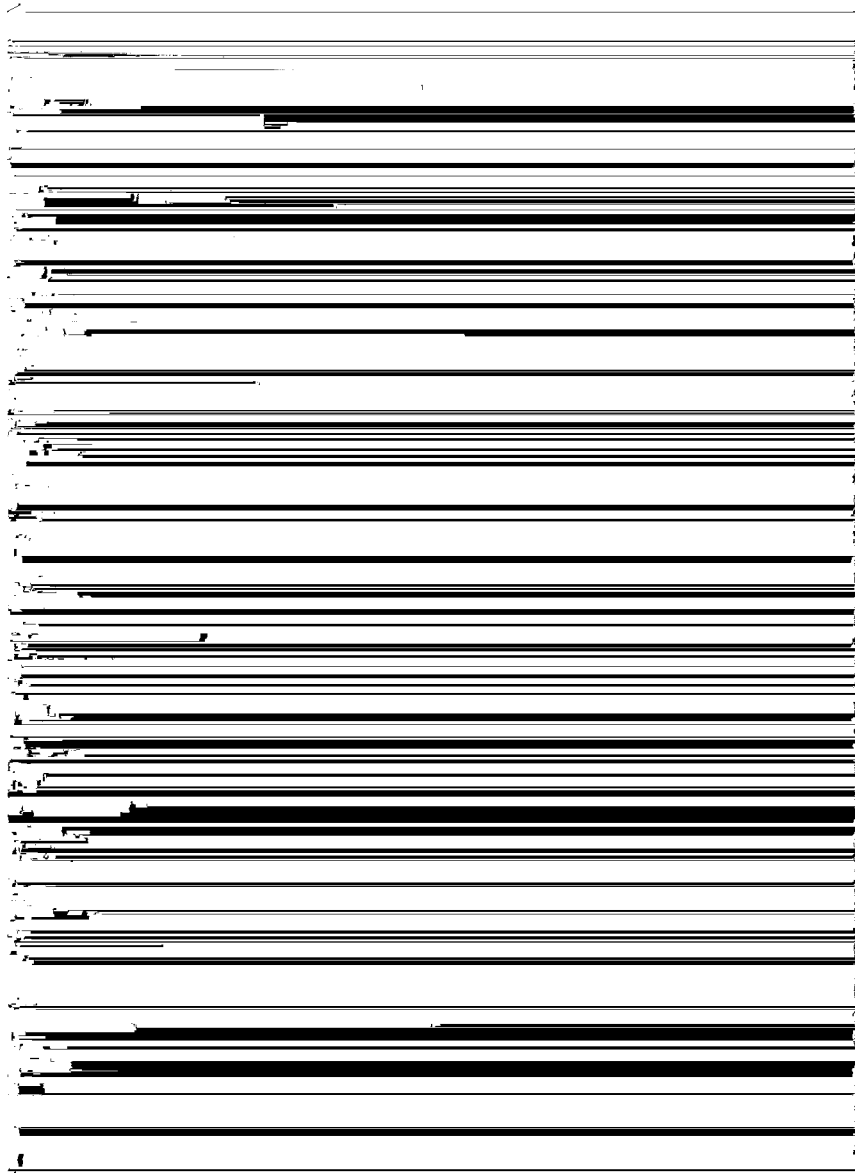




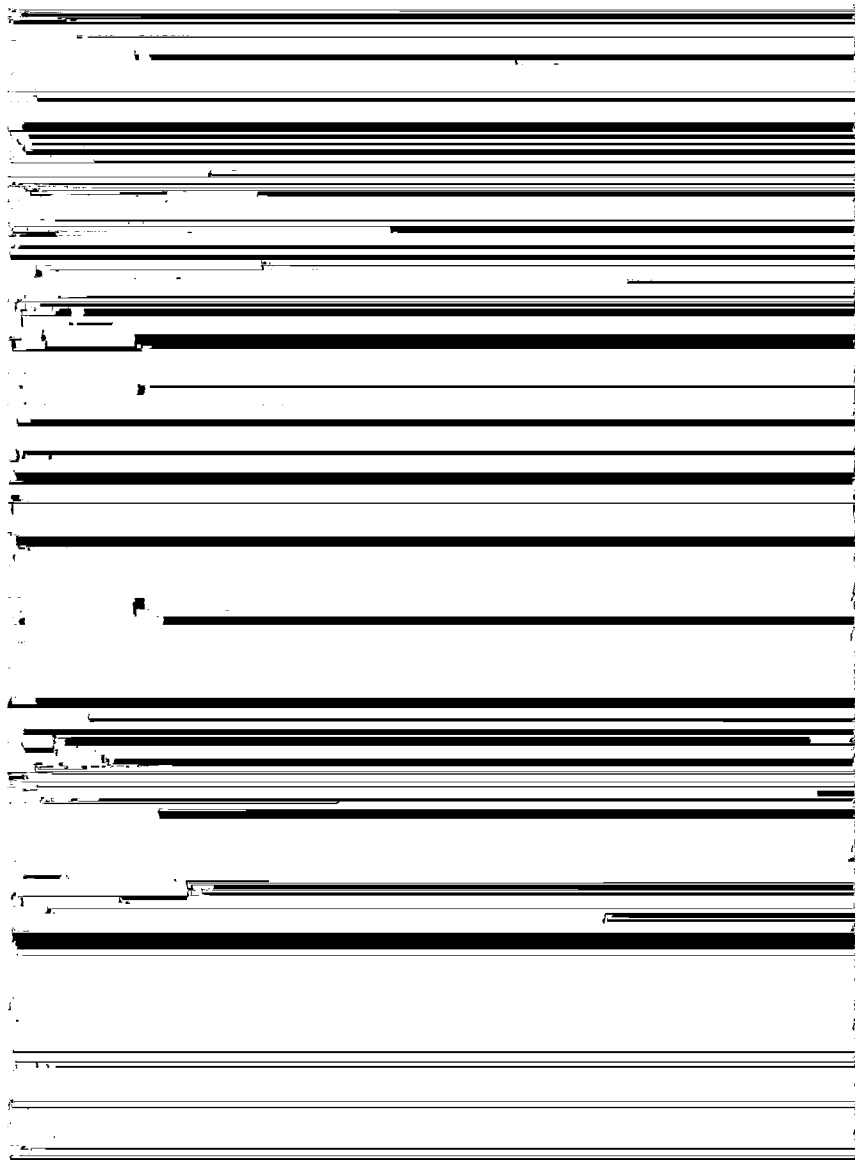








ANNEXE 2E



ANNEXE 2F

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

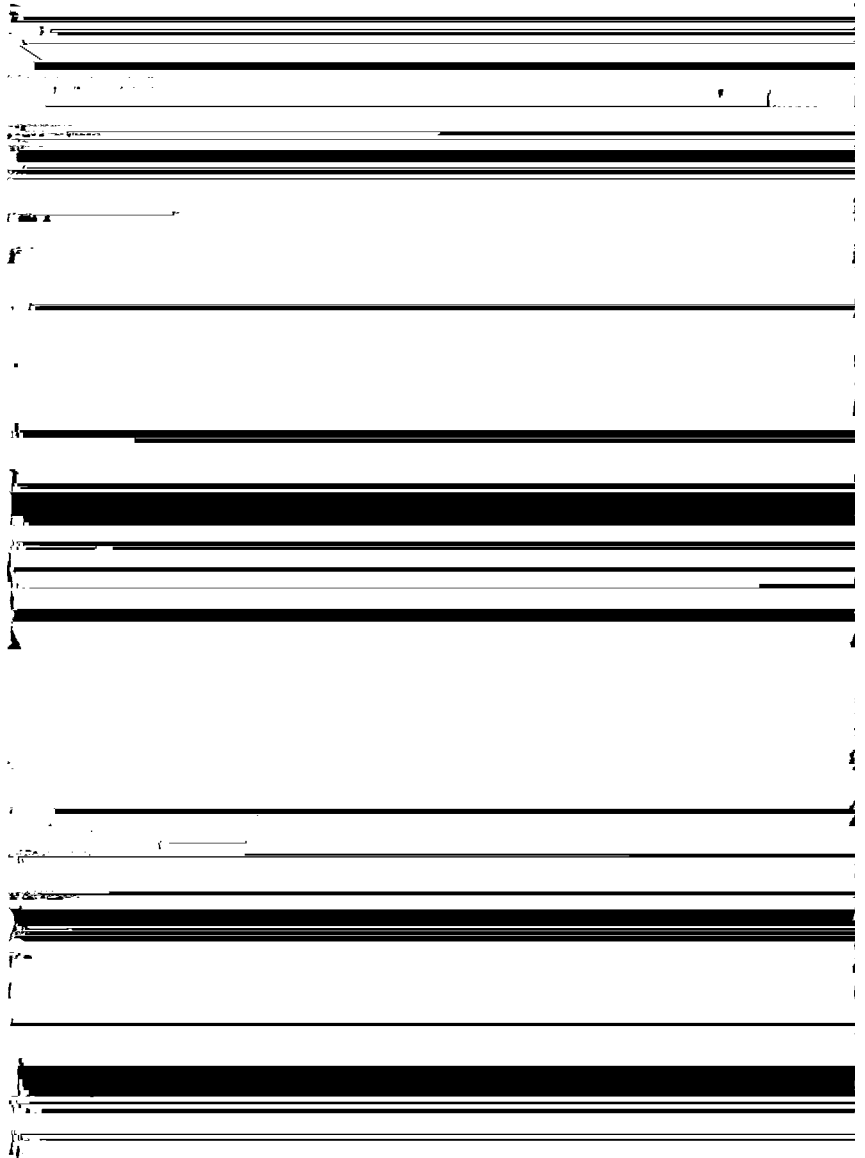
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

ANNEXE 2G

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



Genève, le 15 avril 2008

Tél. : +4122 388 77 90

Fax : +4122 388 77 99

COUR DES COMPTES

Boulevard Helvétique 27

Case postale 3159

1211 Genève 3

Monsieur Guy METTAN

Président de la Commission des finances

p.a. Grand Conseil

Case postale 3970

1211 Genève 3

N/réf : SZ/cj

Examen des comptes 2007 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 3 avril écoulé qui a retenu toute notre attention.

Veuillez trouver ci-après nos réponses détaillées :

1) Informatique

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat.

De plus, la Cour des comptes n'a aucun investissement informatique prévu à court ou moyen terme. Si tel devait être le cas, la Cour utiliserait alors au minimum la méthodologie sur 7 axes prévue par le Conseil d'Etat.

2) Personnel

Au 31 décembre 2007, la Cour était composée de 17 personnes, se répartissant comme suit :

- 3 magistrats titulaires (élus)
- 1 assistante administrative (fonctionnaire)
- 13 collaborateurs spécialisés (directeurs d'audit, auditeurs senior, auditeurs), en contrat de droit privé. Trois de ces collaborateurs travaillent à 80%.

Ces 17 personnes représentent 16.4 postes. A ces 17 personnes s'ajoutent 3 magistrats suppléants, avec un taux de travail extrêmement variable et par nature impossible à prévoir précisément (cas de récusation, maladie, accident, etc.).

Les prévisions pour 2008 sont une stabilité de l'effectif pour permettre le plein accomplissement des missions légales. En termes de dépenses, des hausses de salaire résultant tant de l'indexation que de promotions internes sont prévues au budget.

Concernant le taux d'absentéisme, l'OPE nous informe que la méthode actuelle est de calculer le nombre de jours maladie et accident par rapport au total des jours travaillables (total de 220 jours selon l'OPE).

- a) Taux d'absentéisme : 1,1%.
- b) La Cour des comptes est un seul et même « service ».
- c) Ne s'applique pas (entrée en fonction de la Cour progressive sur l'année 2007).
- d) Vu son niveau extrêmement faible (1,1%), l'absentéisme n'est pas considéré comme un problème à gérer au sein de la Cour.
- e) Pourcentage général de femmes au prorata des temps de travail : 23%

Par catégorie de personnel :

- Cadres supérieurs (magistrats et directeurs d'audit): 1 femme (14%)
- Cadres intermédiaires (auditeurs senior) : 1 femme (20%)
- Employés (auditeurs et assistante administrative): 2 femmes (40%)

Il convient de préciser que tous les postes à la Cour étaient ouverts à 80% ou 100%. En outre, sur les 200 dossiers reçus entre janvier et mars 2007, seul un quart provenait de femmes. Le pourcentage de femmes retenues est ainsi proportionnellement identique à celui des dossiers reçus.

3) Respect de la cible

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat.

4) Plans de mesures et effet sur l'année 2007

Entité autonome et indépendante, la Cour des comptes n'est pas soumise aux plans de mesure du Conseil d'Etat. Ainsi, le calcul fait par le Conseil d'Etat n'aurait pas dû être ventilé sur la Cour des comptes.

Toutefois, il convient de rappeler que ce calcul prévoyait une économie de 1'000 F pour la Cour. Or cette dernière, par sa gestion économe et autonome, a dépensé 222'071 F de moins que le budget prévu pour 2007.

5) Bilan carbone

A titre individuel, certaines personnes de la Cour ont effectué des bilans carbone personnels, grâce à l'information disponible auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou de la Fondation Nicolas Hulot par exemple. Cependant, rien n'a été entrepris au niveau institutionnel, car d'une part la Cour est dans des locaux provisoires (la recherche de nouveaux locaux depuis plus d'une année trouvera un épilogue en mai 2008), d'autre part un bilan carbone au niveau institutionnel requiert des données techniques (isolation, chauffage, tri de déchets, etc.) qui ne sont pas connues de la Cour mais de son bailleur (DCTI). Si la Cour est favorable à l'établissement d'un bilan carbone dans ses nouveaux locaux, elle considère que ce bilan aurait davantage de sens s'il était conduit sur la base d'un projet du DCTI.

Espérant avoir répondu à vos attentes et nous tenant à votre disposition pour toute questions complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Antoinette STALDER, Présidente

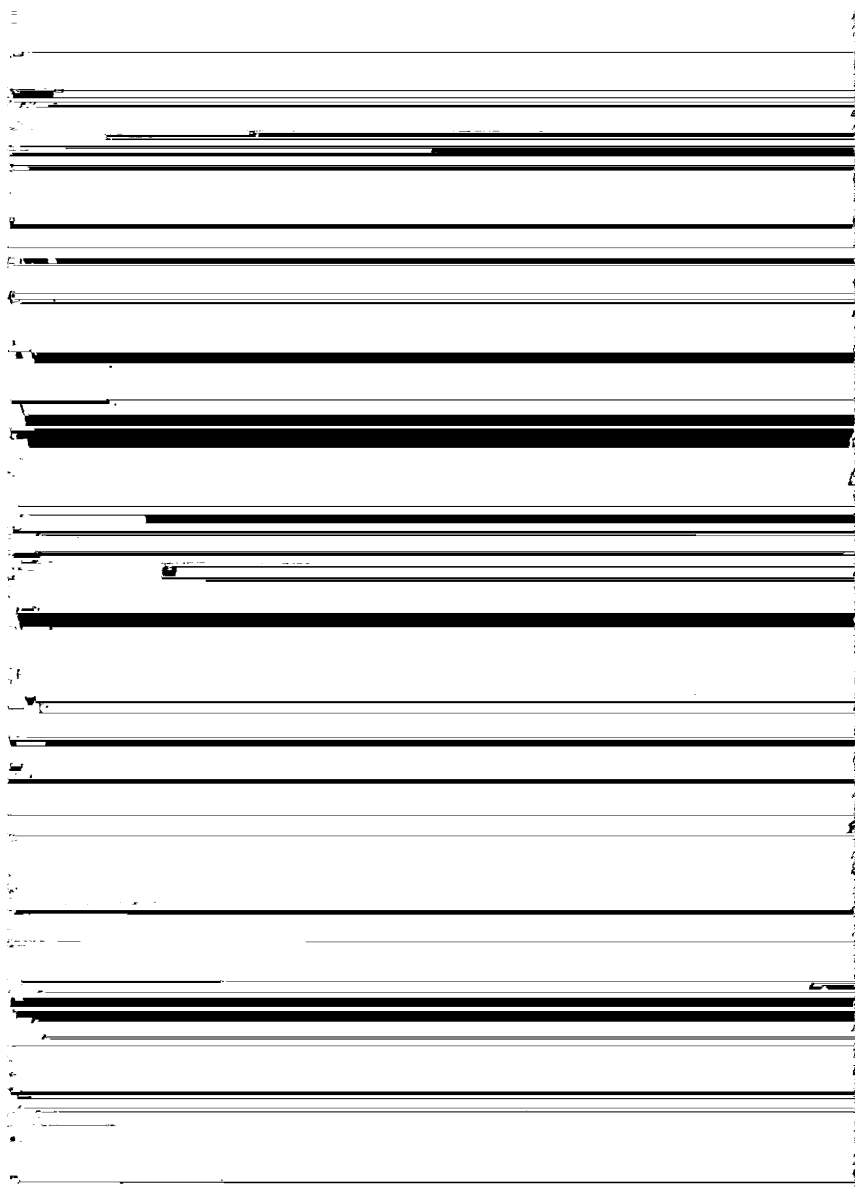
Stanislas ZUIN, Magistrat

ANNEXE 2H

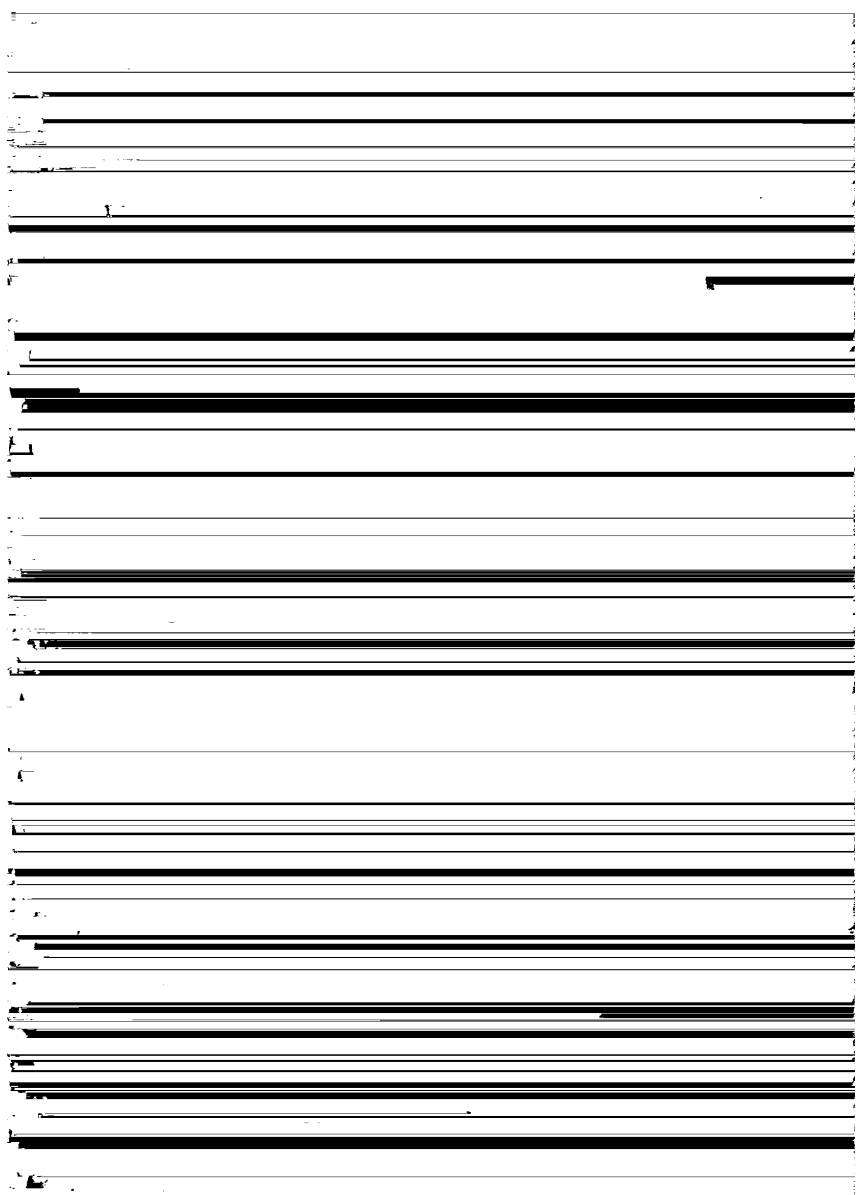
The table structure is largely hidden by redaction. Visible elements include several horizontal lines across the page, suggesting a grid. A few faint, illegible characters are scattered throughout, but no text is readable.

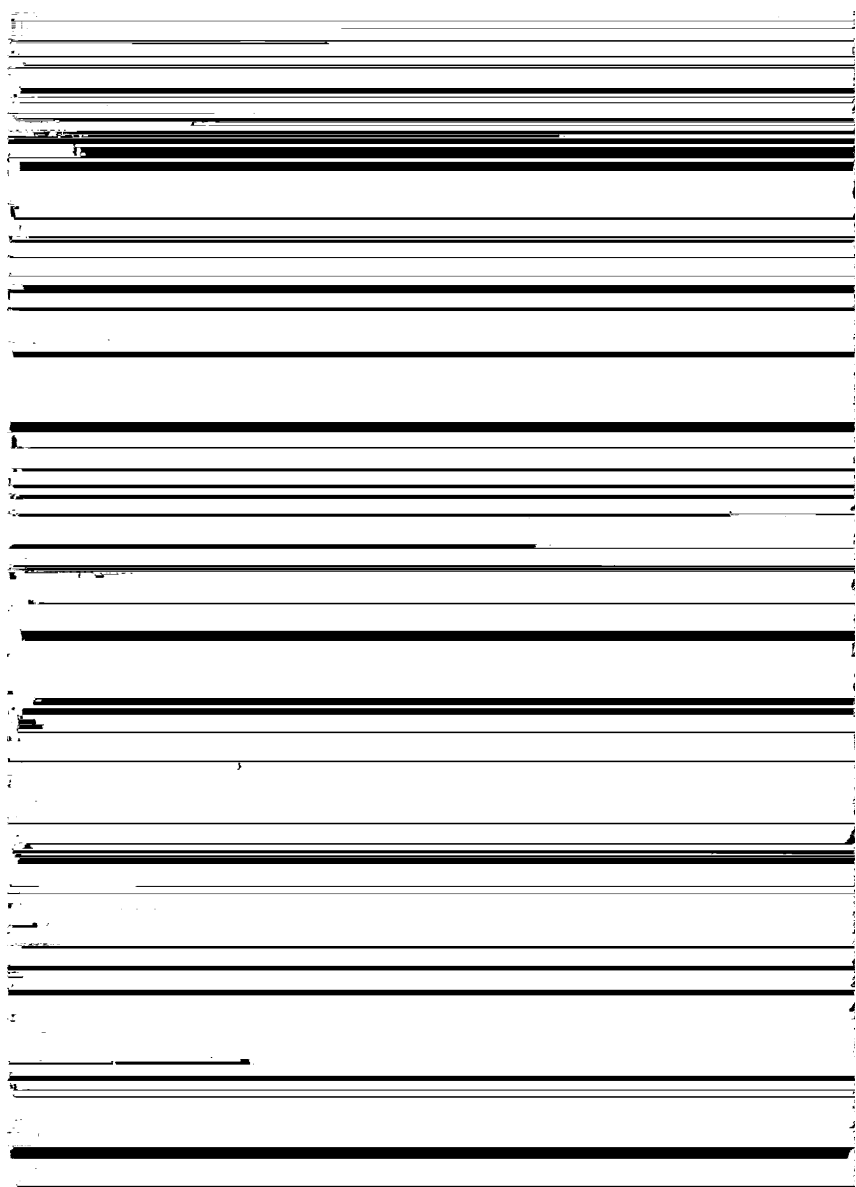
The image shows a table with approximately 20 rows and several columns. The content within the table is almost entirely obscured by heavy horizontal black redaction bars. Only faint outlines of the table structure, including horizontal and vertical lines, are visible. The redaction bars vary in thickness and are spaced across the entire height of the table area.

The image shows a table with a grid structure. The top row is partially visible, showing several columns. The majority of the table's content is obscured by thick, solid black horizontal bars. These bars vary in length and are positioned across the rows, completely covering the data in those sections. The visible parts of the table include the top and bottom rows, and the left and right edges of the grid. The overall appearance is that of a document where sensitive information has been redacted.

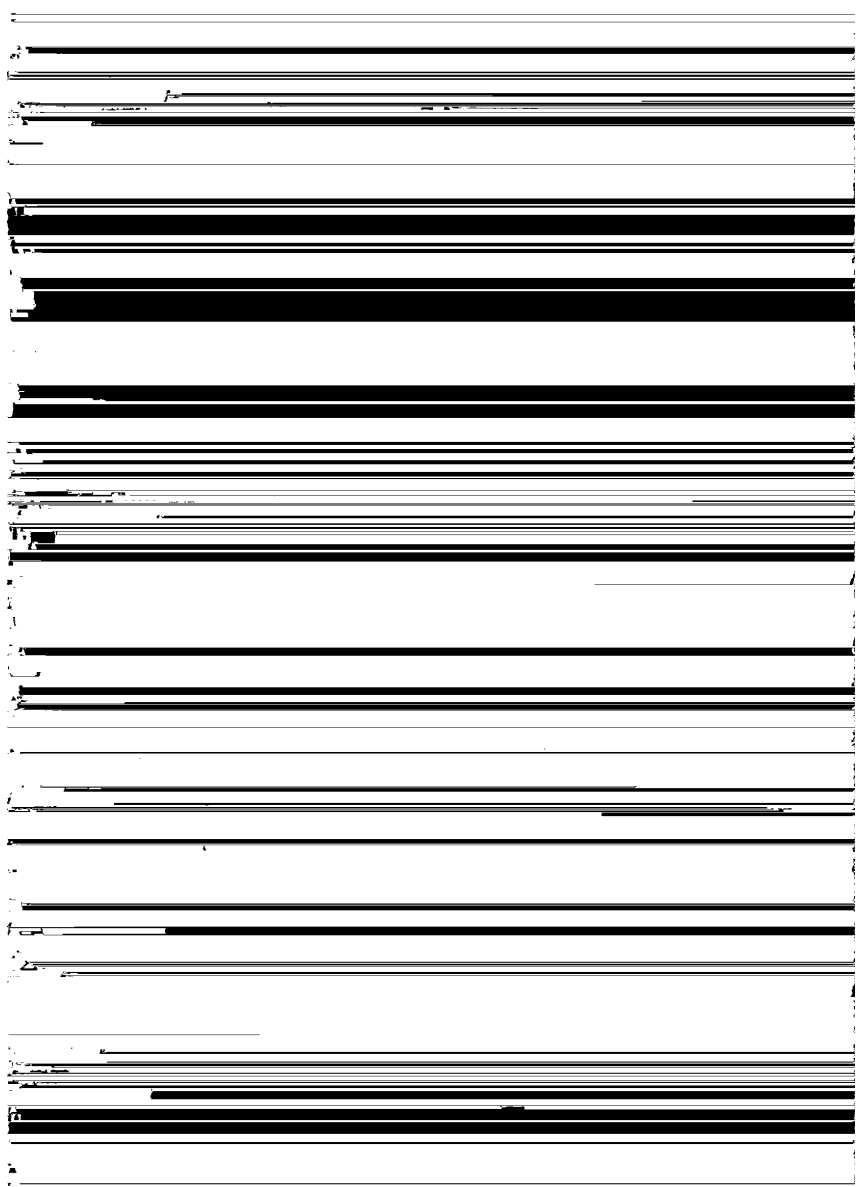


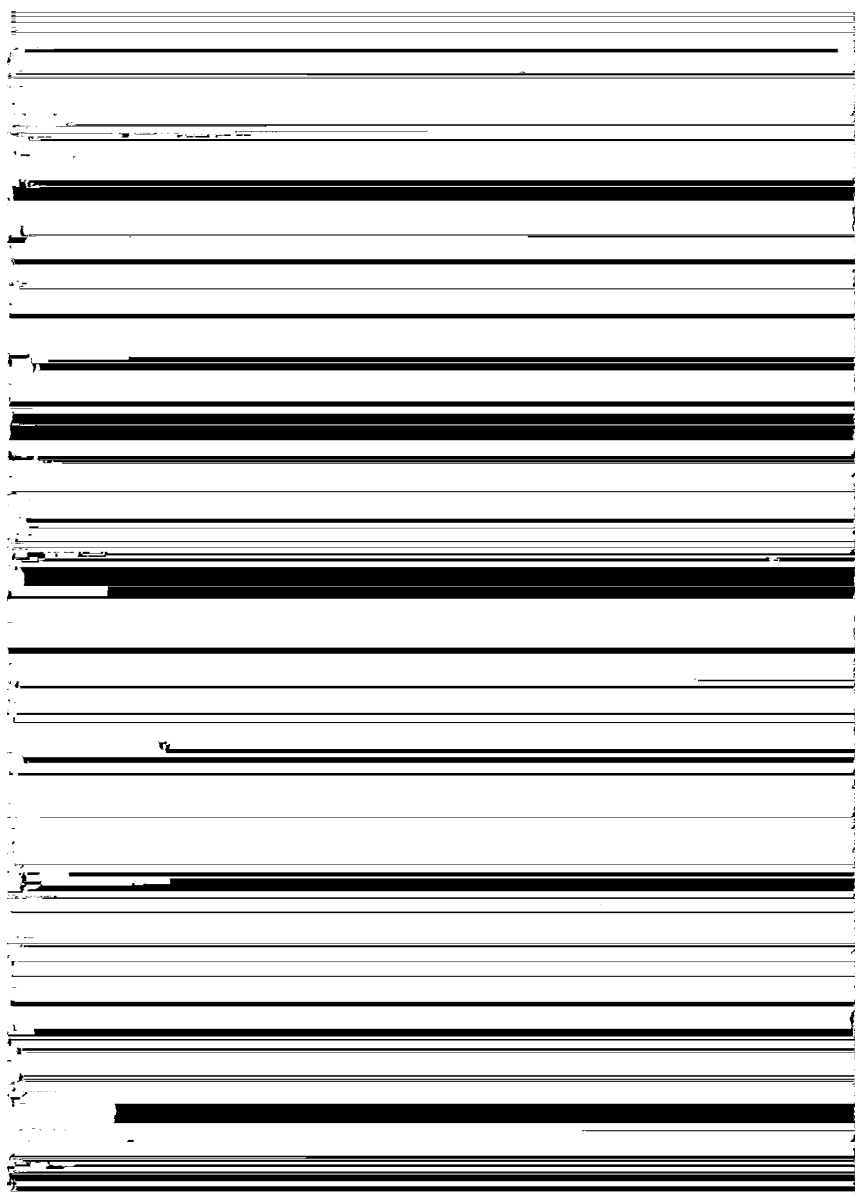
[The page contains multiple lines of text that have been almost entirely obscured by heavy black redaction bars. Only a few faint lines of text are visible through the gaps in the redaction.]













L'évaluation des projets s'effectue selon 7 axes complémentaires

Quel est le retour sur investissement ?

- Coûts et gains quantifiables
- Dépenses d'investissement évitées

Rentabilité

Utilité pour les administrés (Citoyens/entreprises)

Quels sont les bénéfices pour le citoyen ou les entreprises ?

- Nouveau service ?
- Nouvelles prestations offertes ?

Apport pour l'administration

Quels sont les bénéfices du projet pour l'office ou le service ?

- Comment le projet permet-il d'améliorer la manière de délivrer les prestations ?
- Comment les activités actuelles pourraient-elles être améliorées ?

Obligation légale / priorité politique

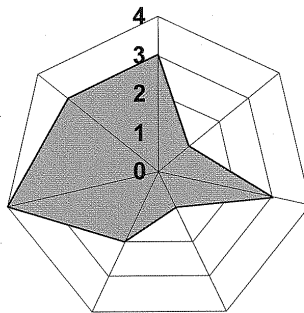
Le projet a-t-il un caractère obligatoire ? politique ?

- obligation légale ou réglementaire
- s'inscrit-il dans un des axes politiques du gouvernement ?

Maîtrise des risques

Quel est le niveau de risque du projet ?

- Pour la réalisation ?
- Pour la gestion du projet ?
- Pour la conduite du changement ?



Nécessité technologique

Est-ce que la solution actuelle présente une contrainte technologique ?

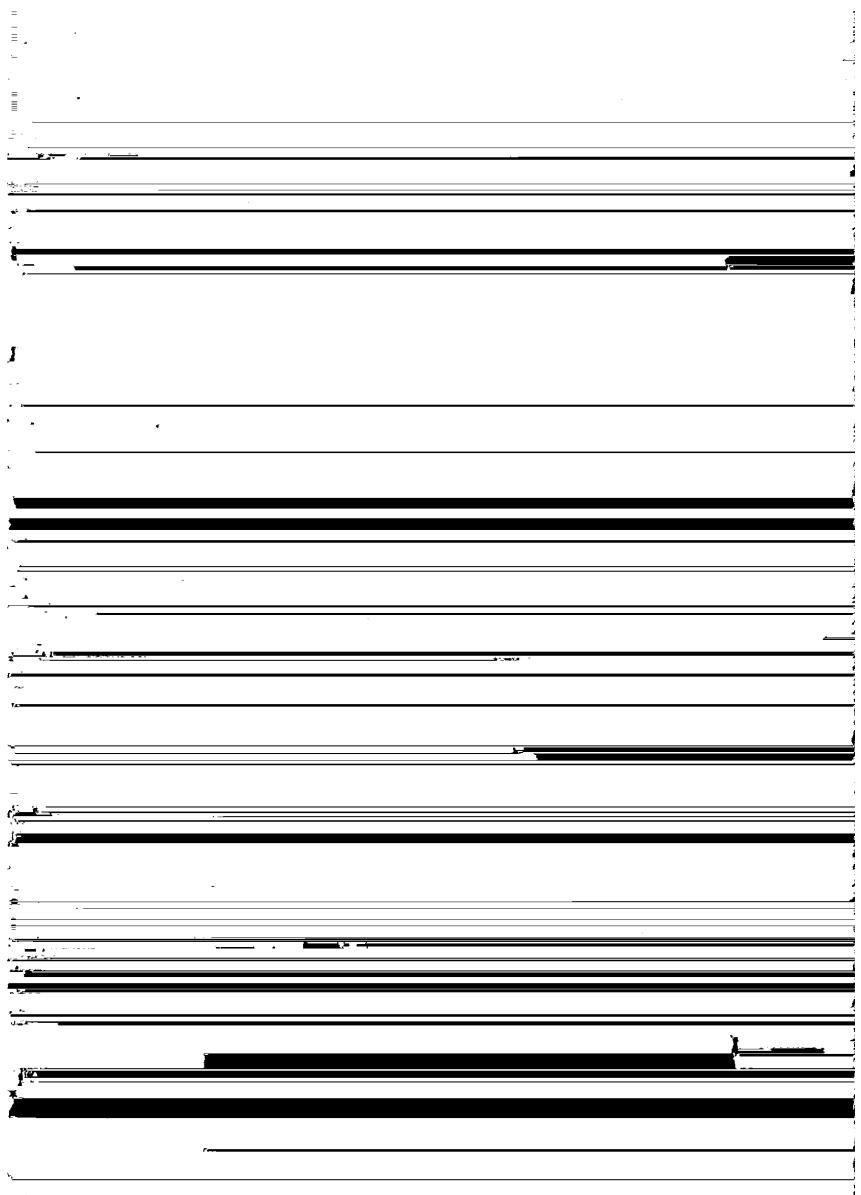
- Est-ce que la technologie en place n'est plus supportée ?
- Y a-t-il un problème d'incompatibilité avec les architectures actuelles ?

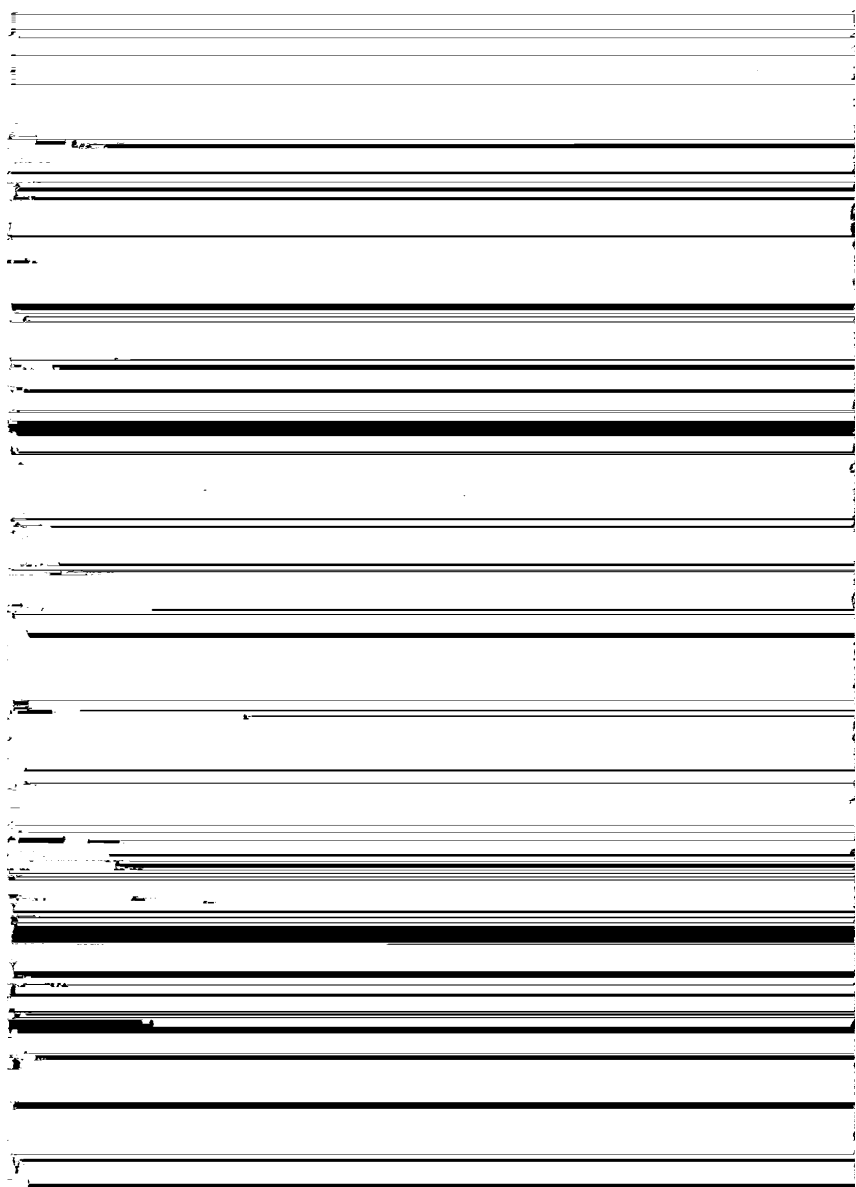
Effizienz environnementale

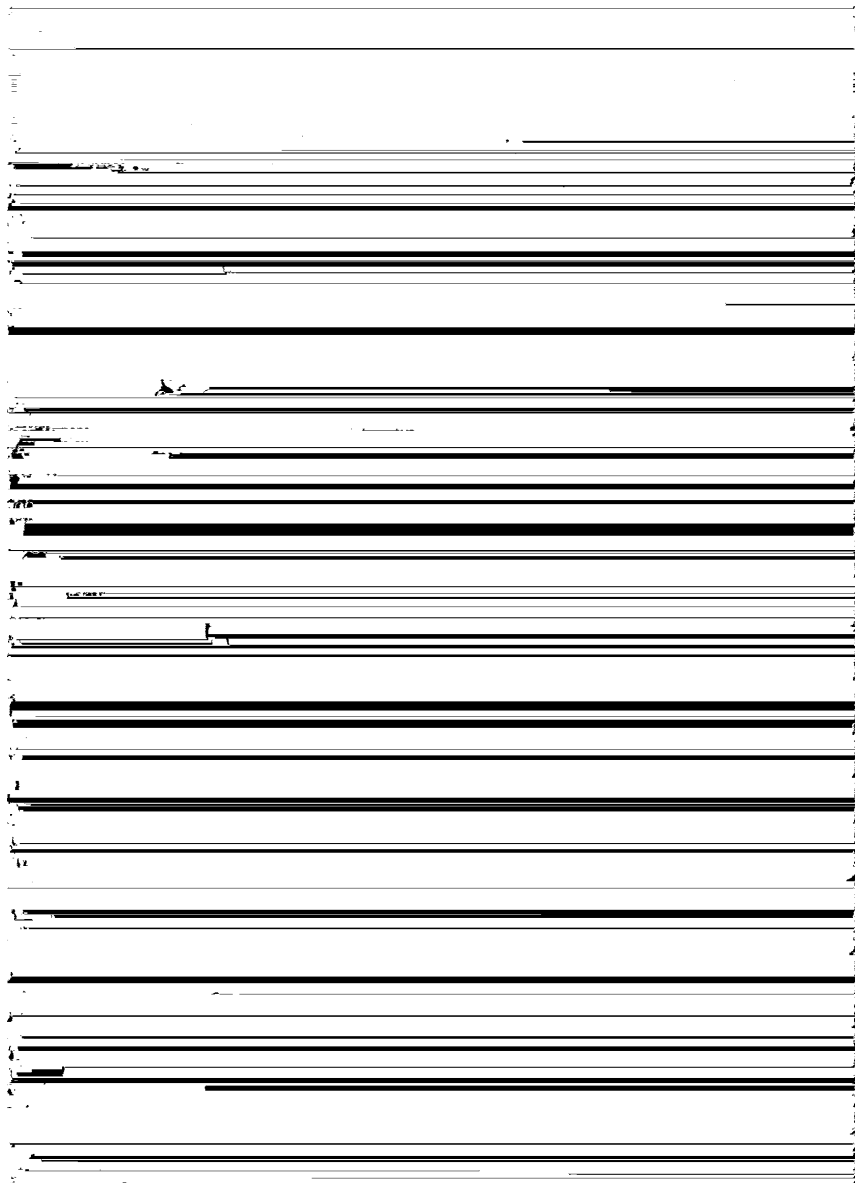
De quelle manière le projet contribue-t-il à améliorer directement l'empreinte écologique du canton ?

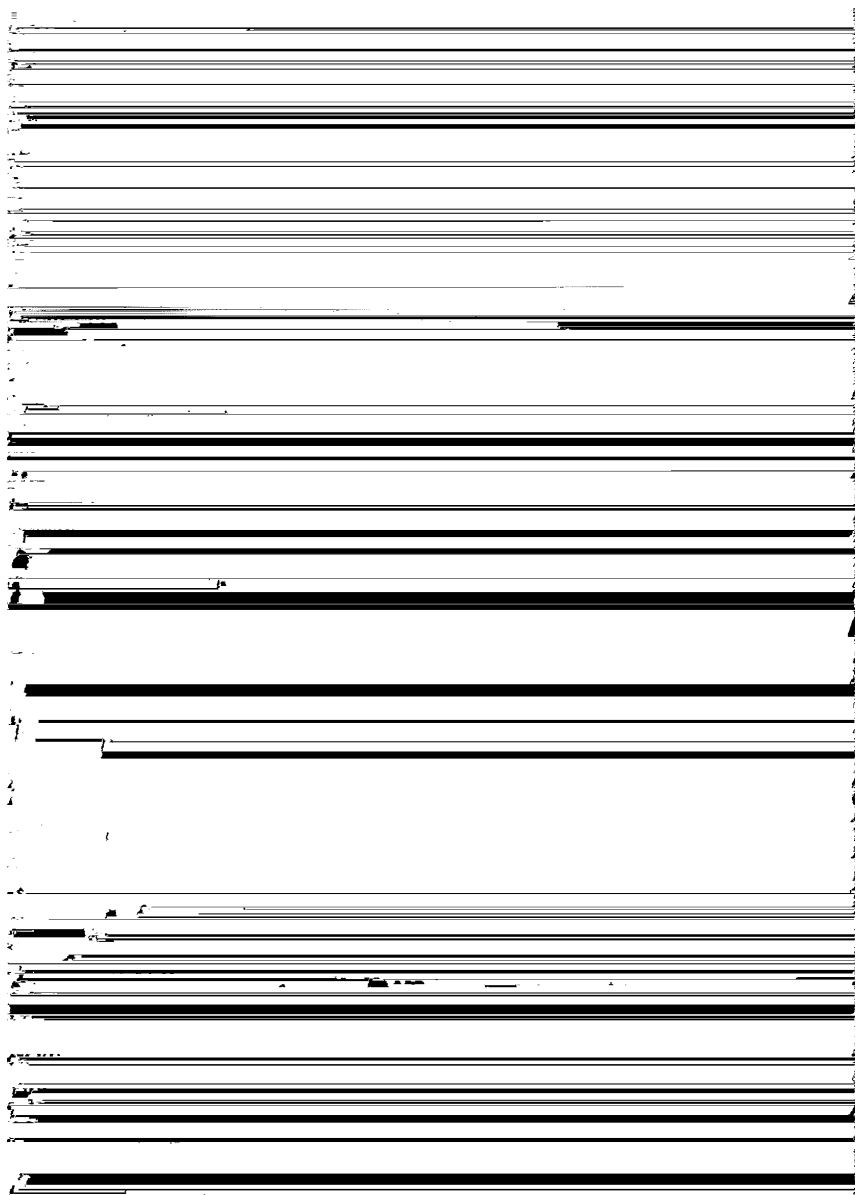
- Permet-il de réduire la consommation énergétique ?
- A-t-il un effet négatif sur l'empreinte écologique ?

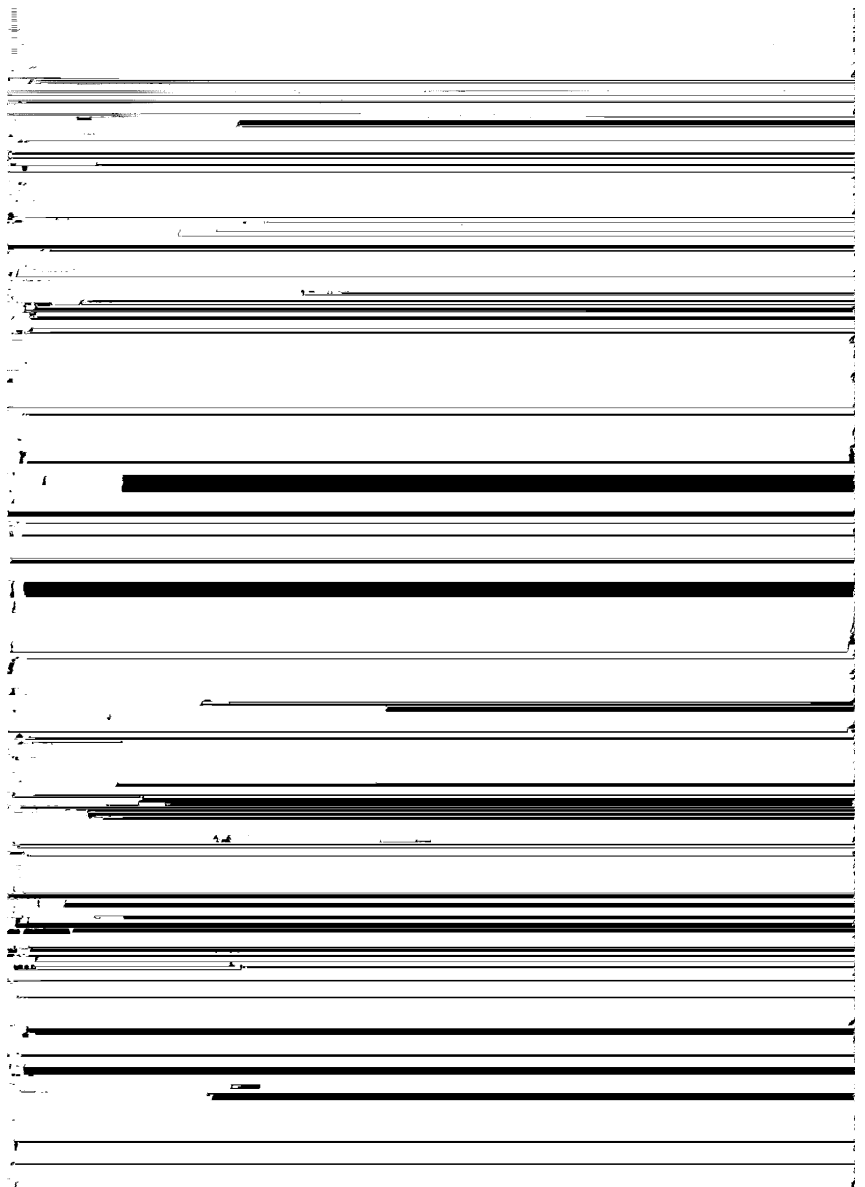
The image shows a document page with a header and a table. The header contains the text 'PL 10248-A' on the left and '318/372' on the right. The table below is mostly obscured by thick black horizontal bars, which appear to be redactions. Only faint horizontal lines and some small, illegible characters are visible within the table's structure.

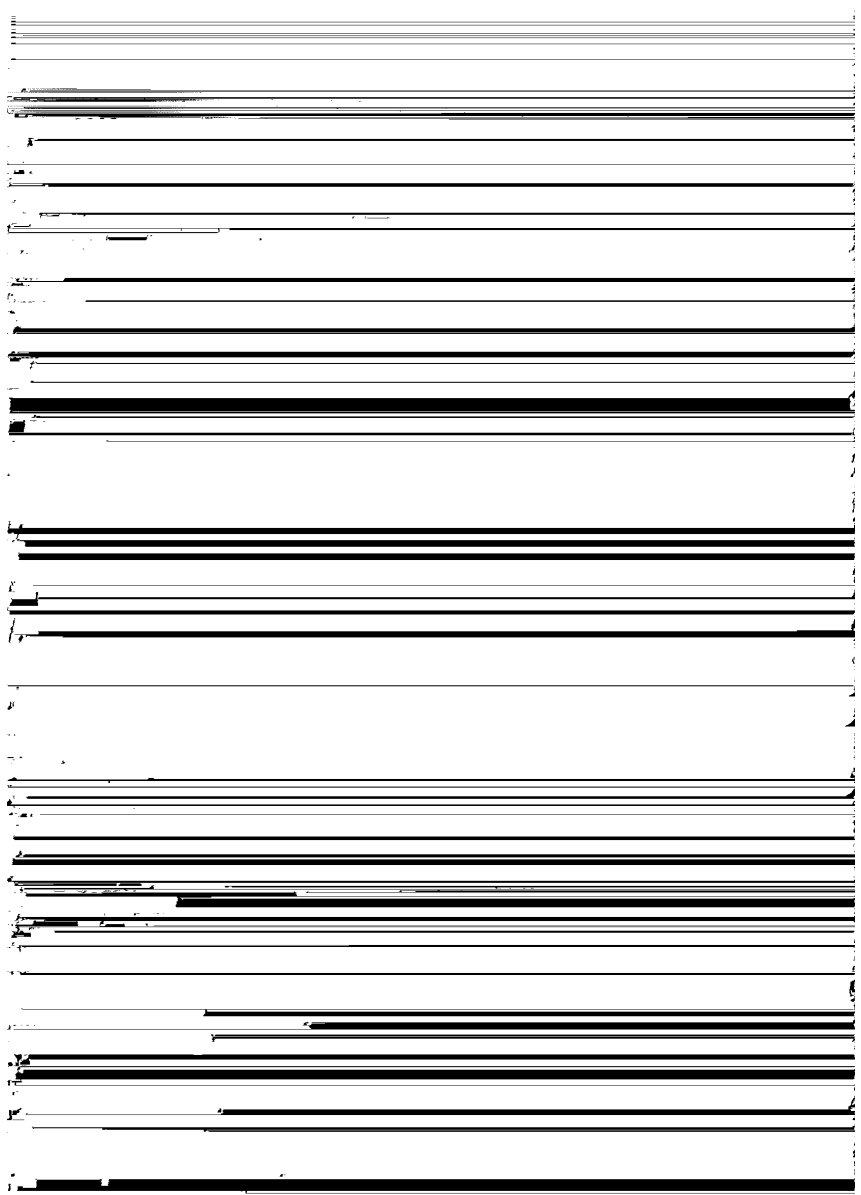


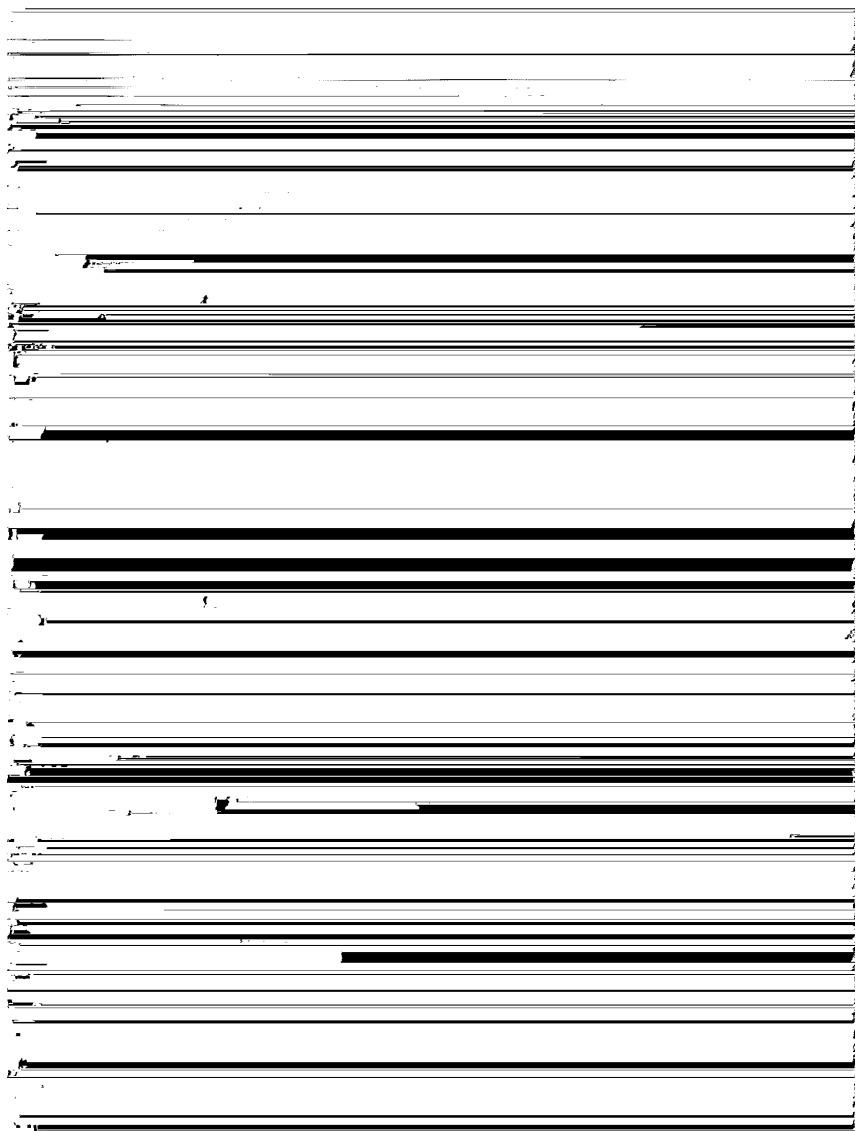


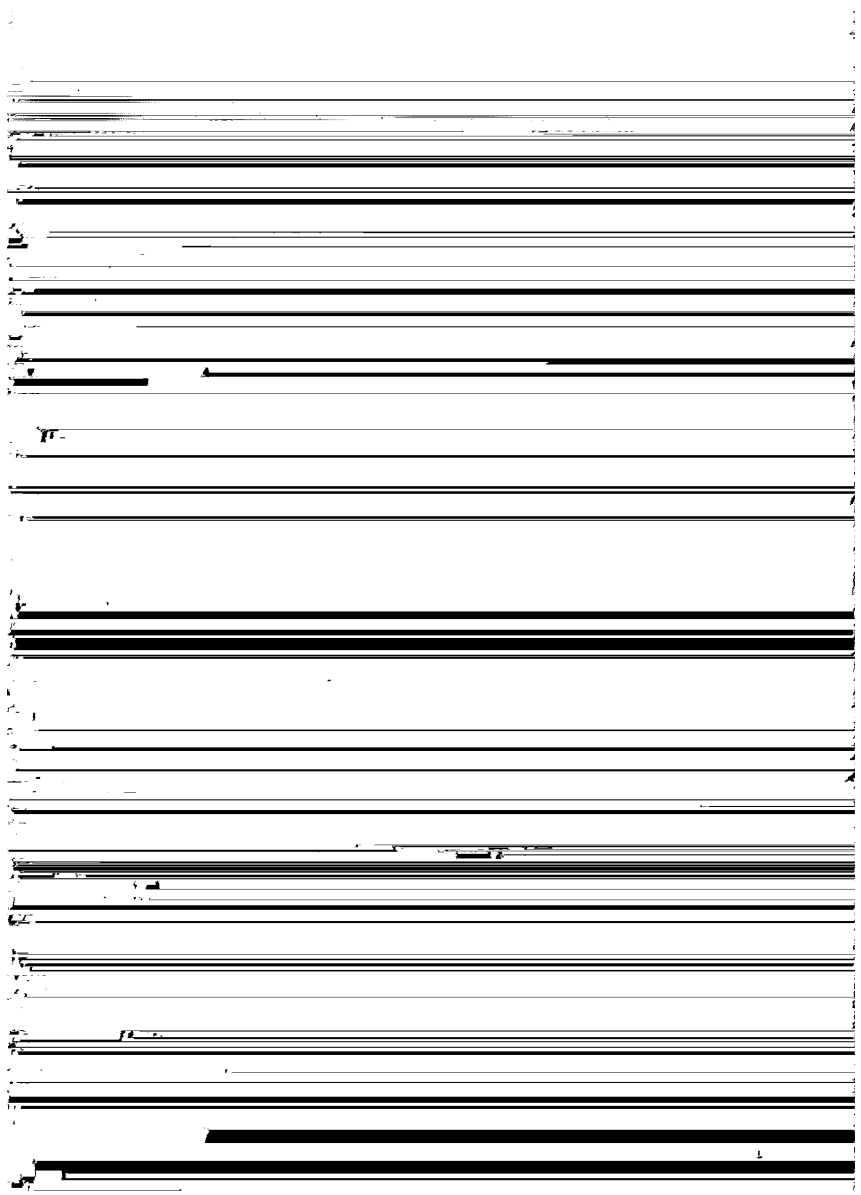


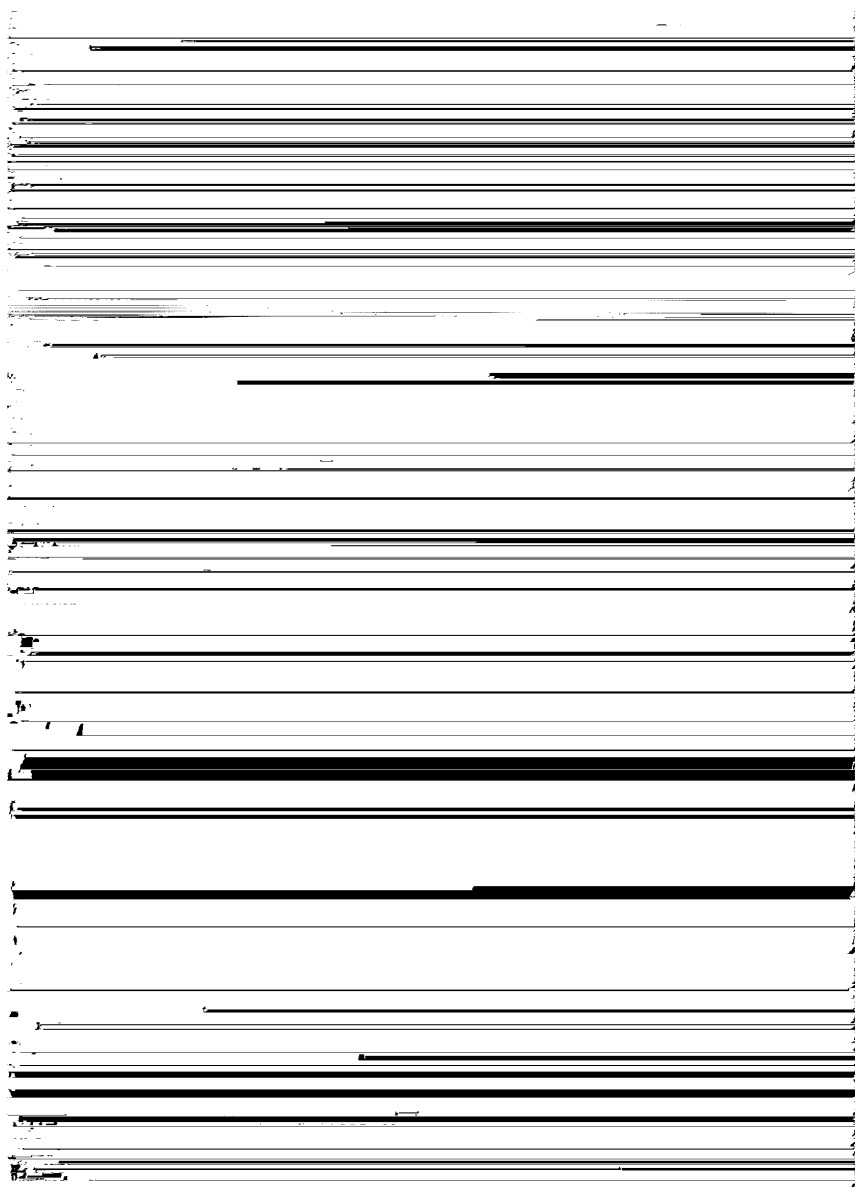




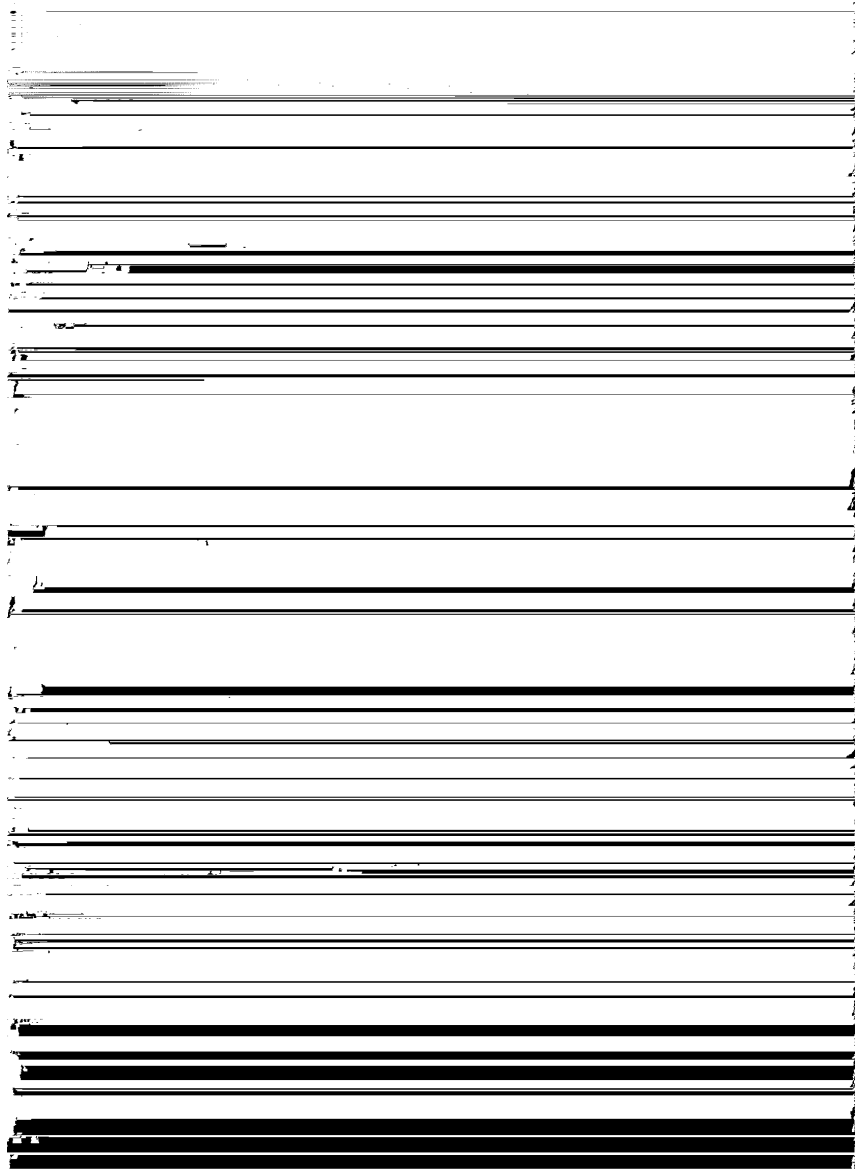


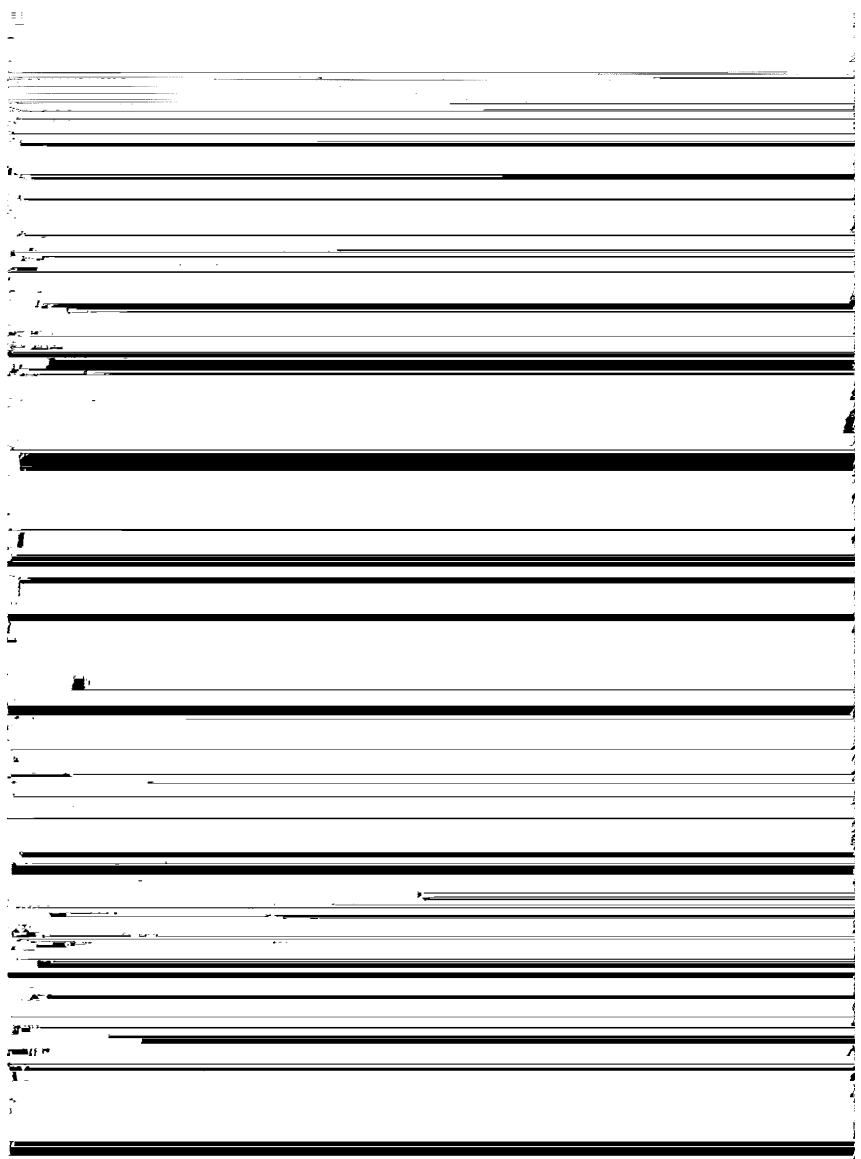


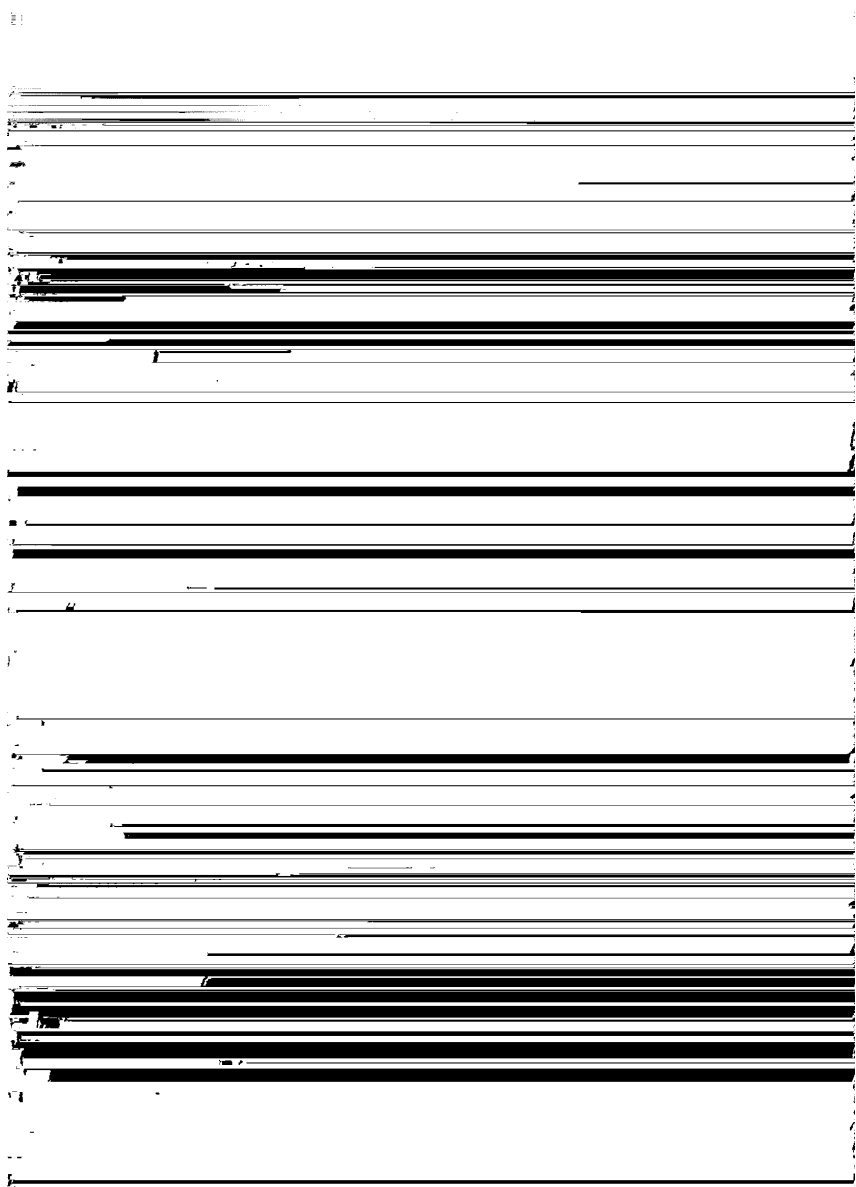




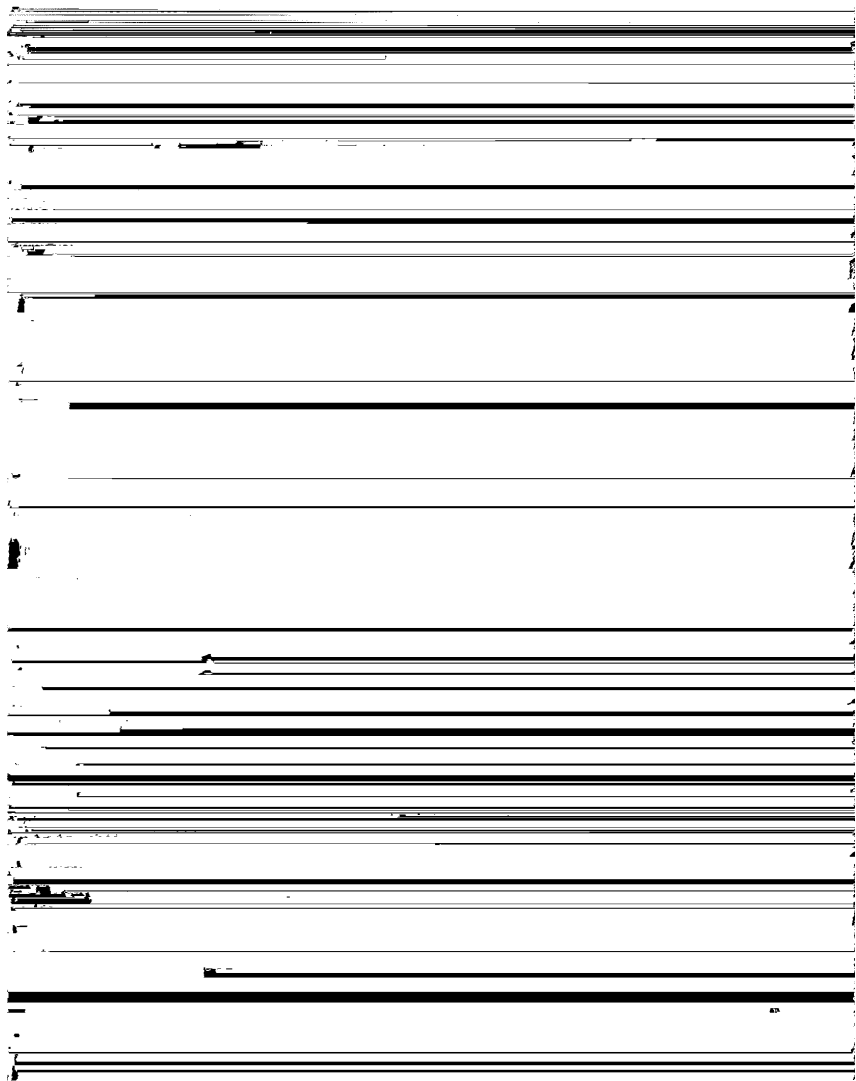


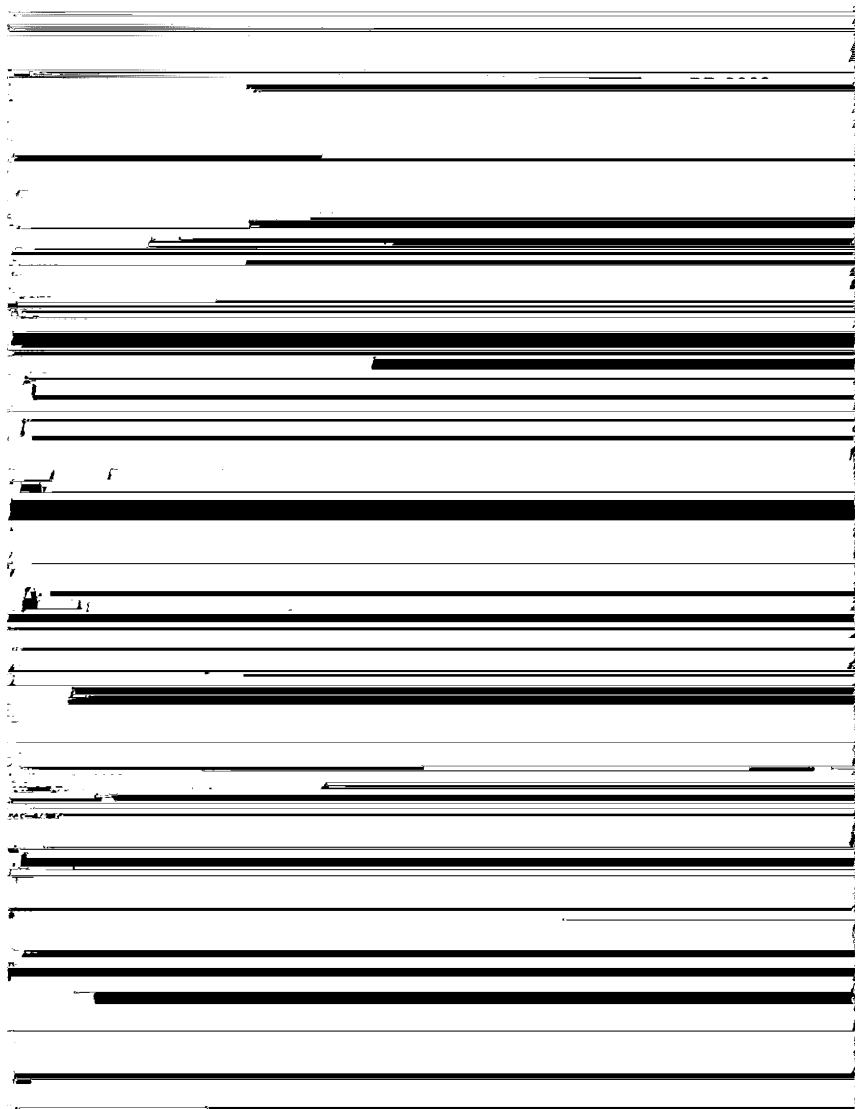


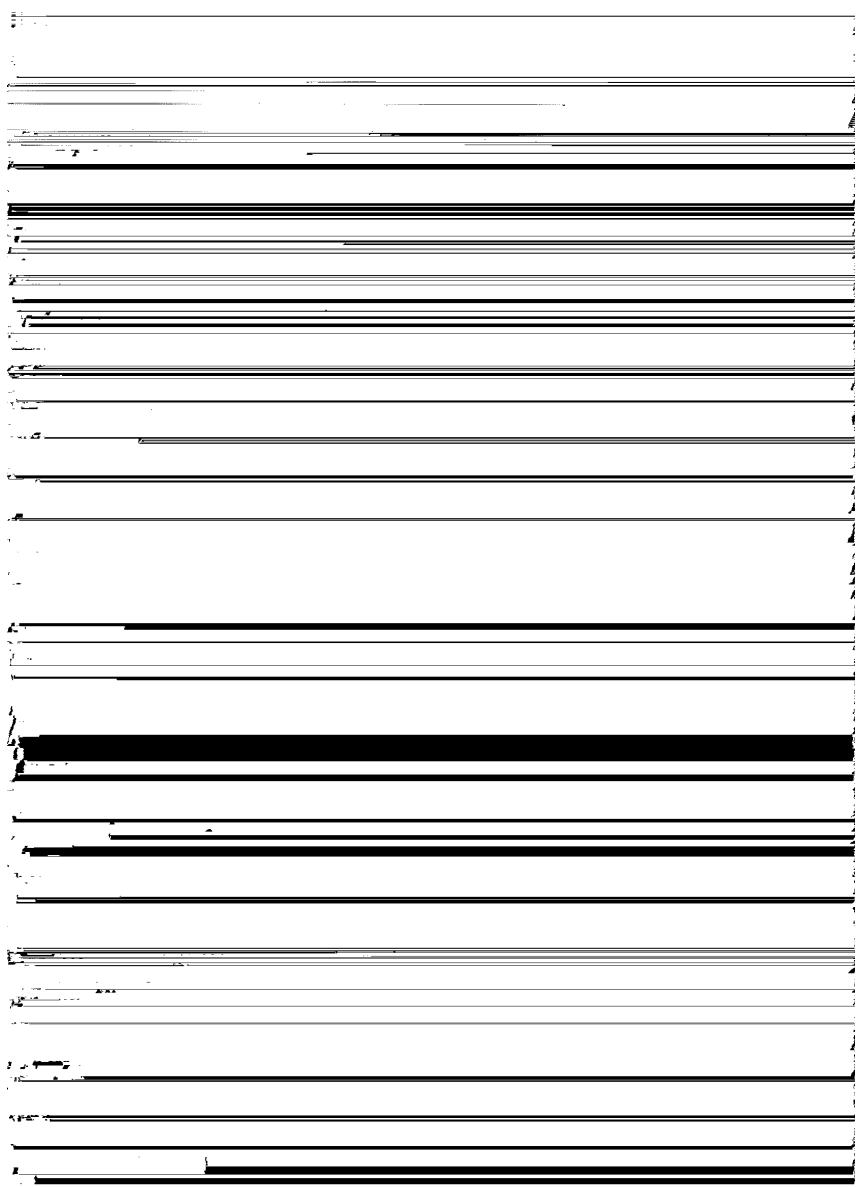


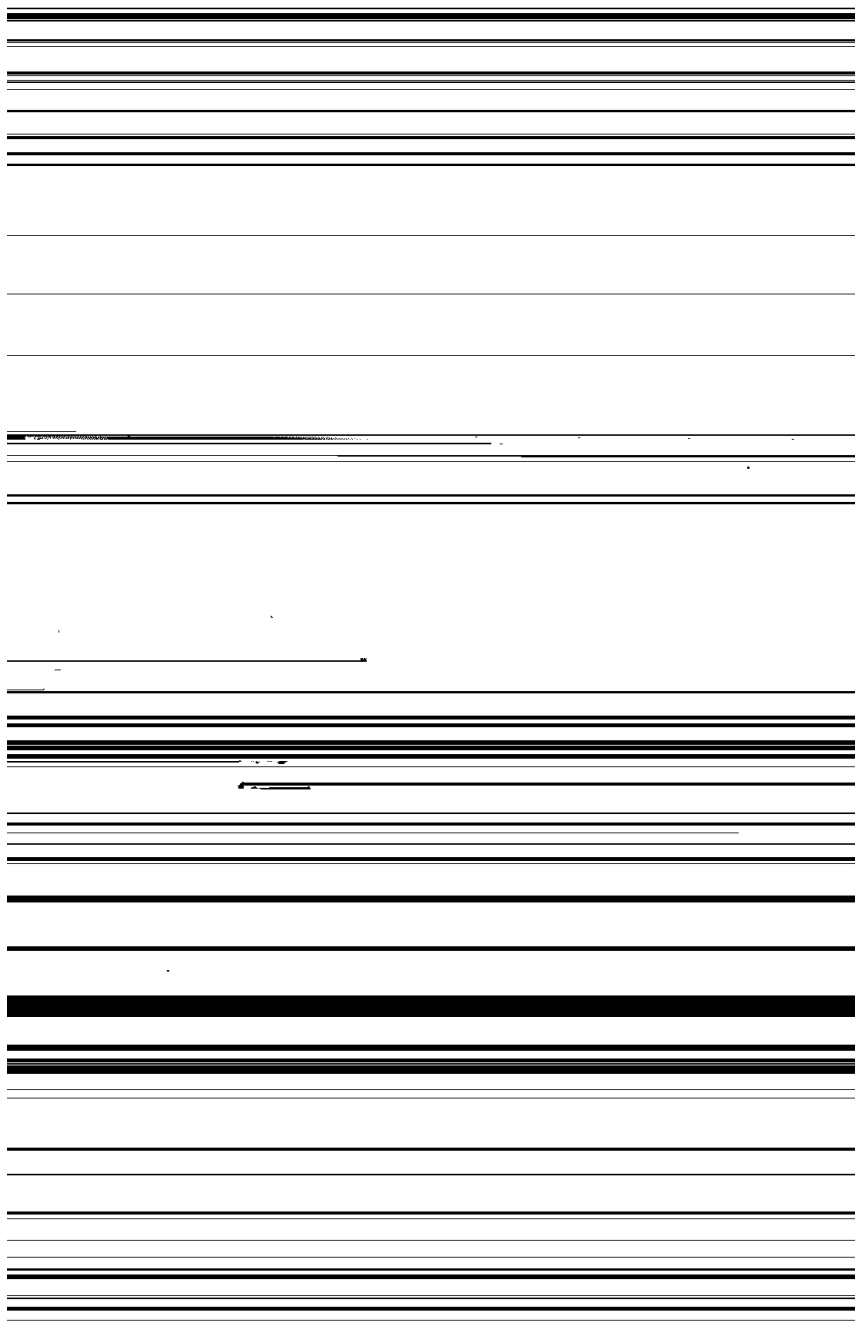


[The page contains approximately 25 lines of text that have been completely obscured by heavy horizontal black redaction bars.]

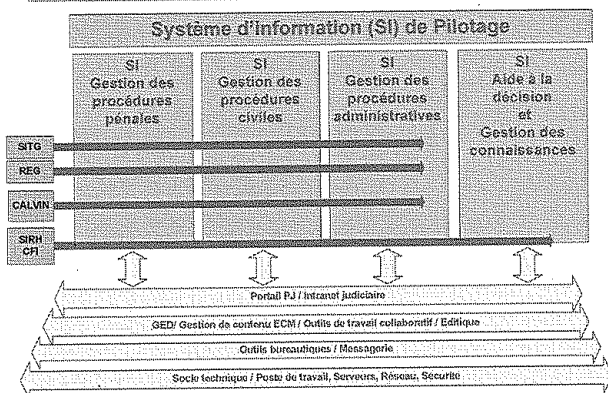






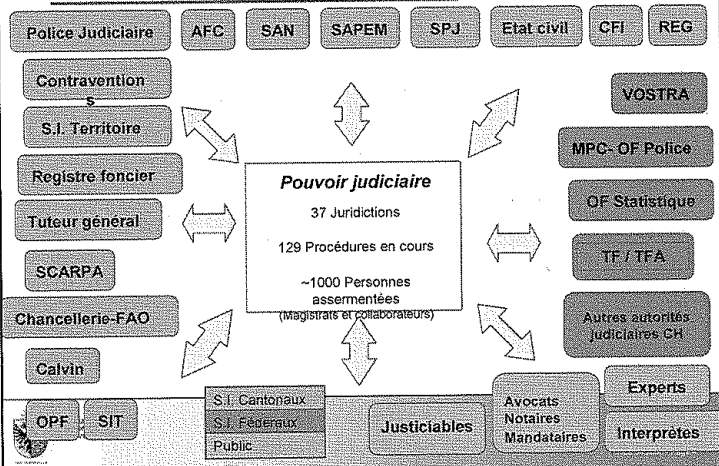


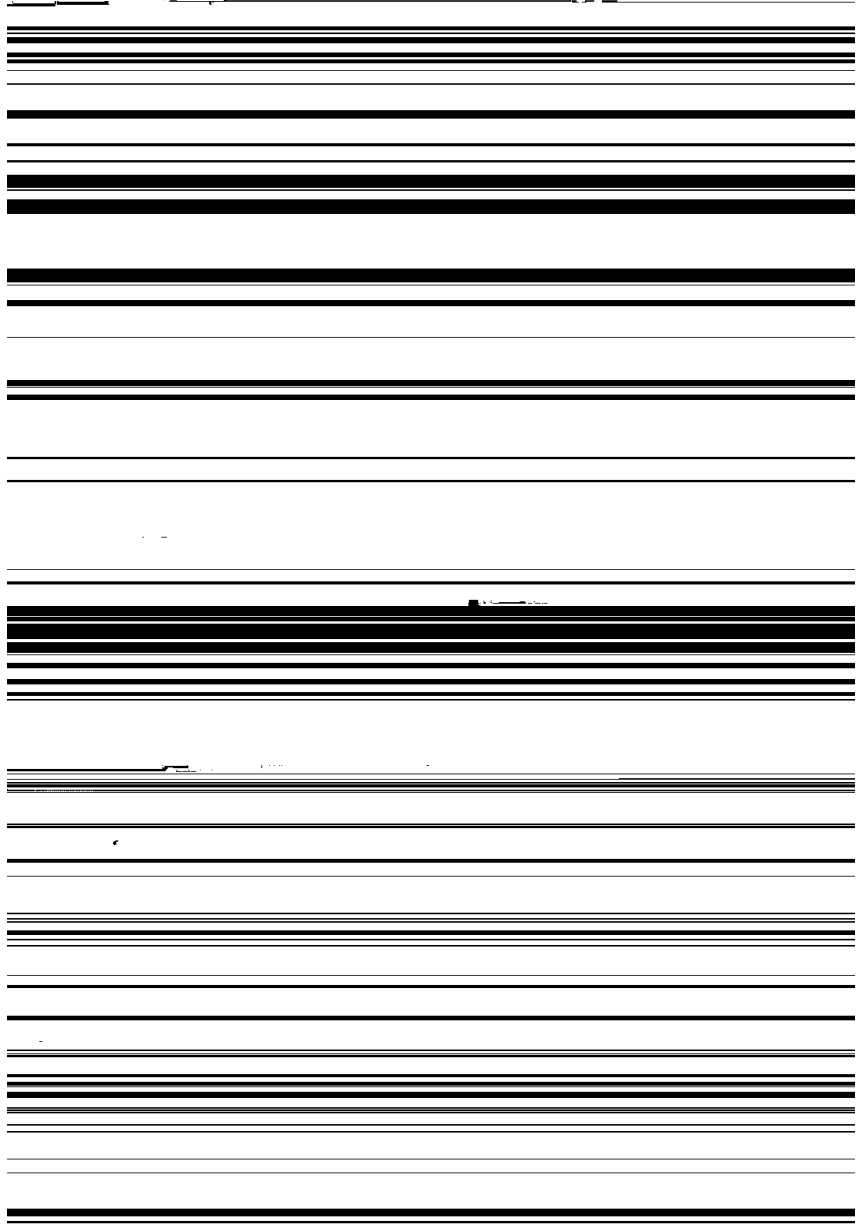
Les systèmes d'information du Pouvoir Judiciaires

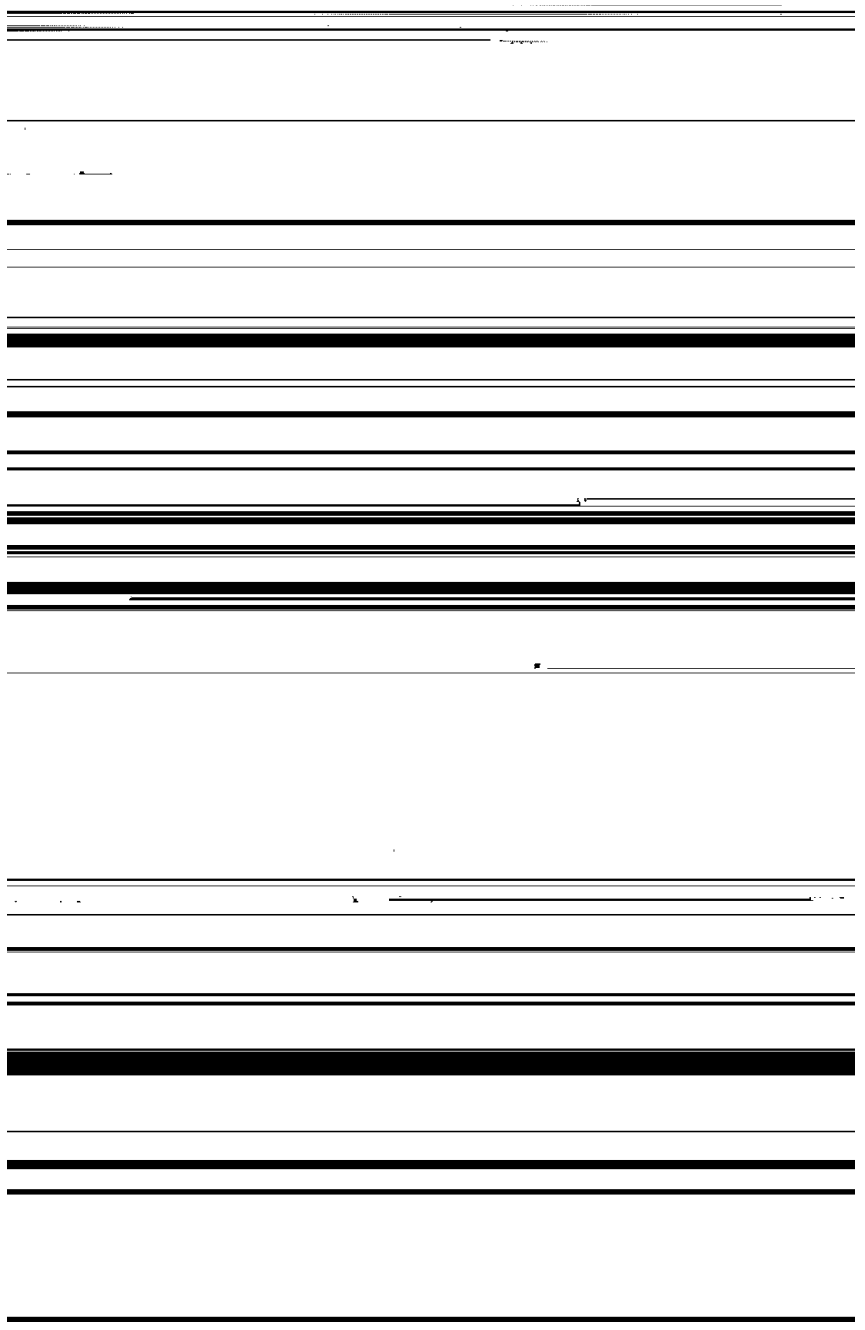


PJ et ECT
CTI-PJ
08/24/2008 Page 2

Zone Echanges – S.I. Externes







[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

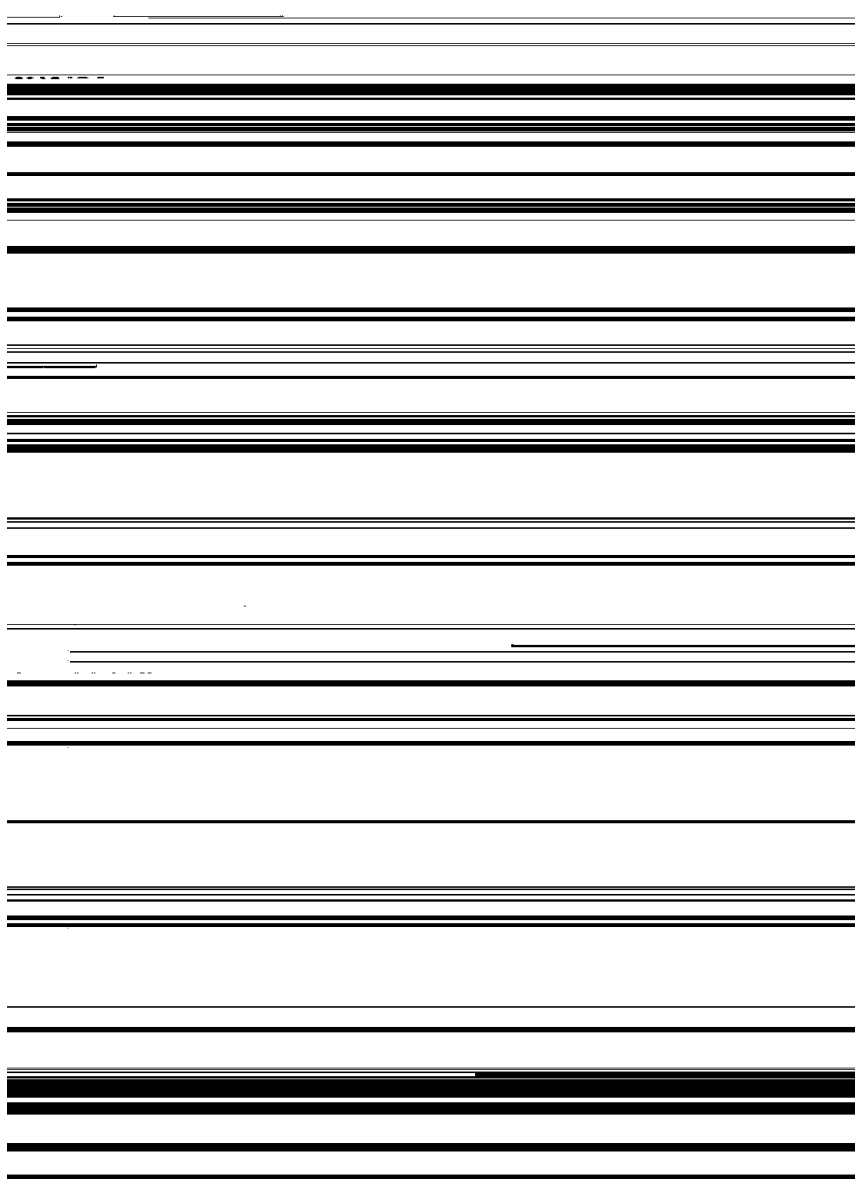
[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



Planification globale

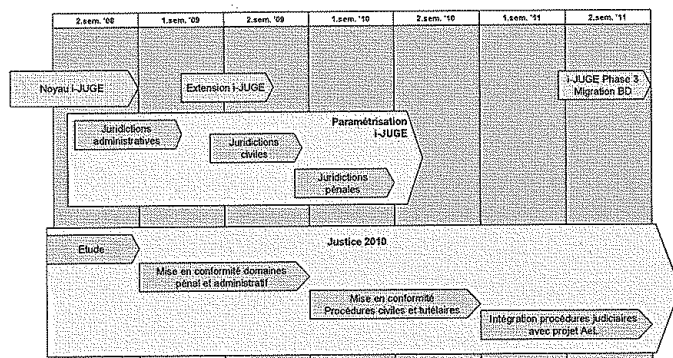
- 2008 juin-septembre : Étude d'impact, choix de la chaîne éditique et rédaction d'un plan de projet détaillé ;
- 2009 : Première étape de la mise en conformité des applications de gestion des procédures pénales y compris les procédures pour mineurs (LPPMin) et administratives (voir civiles si la date d'entrée en vigueur du CPC n'est pas reportée en 2011), centré sur l'essentiel pour permettre aux Tribunaux genevois de fonctionner dès le premier janvier 2010 ;
- 2010 : Achèvement de la mise en conformité des applications de gestion des procédures lancées en 2009 (domaine pénal et administratif) et mise en conformité de la gestion des procédures civiles et des procédures tutélaires (révision du code civil, protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) ;
- 2011 : Intégration des applications de gestion des procédures judiciaires avec le projet AeL d'administration en ligne pour permettre la dématérialisation des actes judiciaires et leurs communications par voie électronique aux justiciables et à leurs mandataires (Avocats, Notaires).



PJ et DCT
CTI-P3

08.01.2009 - Page 17

Planning global 2009 - 2011



PJ et DCT
CTI-P3

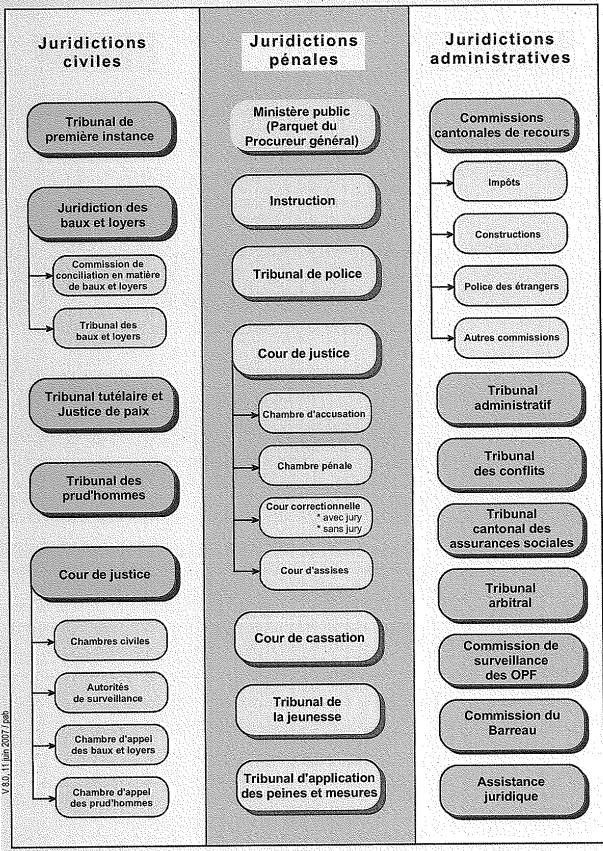
08.01.2009 - Page 18

Annexe 4



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Conseil supérieur de la magistrature



V.8.0. 11 Jan 2007 / jpb

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Annexe 1

→ 1272 personnes assermentées, soit :

- 251 magistrats et magistrats à être en 2008 :
- 95 magistrats et magistrats de carrière
- 156 autres magistrats et magistrats (not. Juges assessors et suppléants)
- 357 Juges prud'hommes élus en 2006
- 266 commissaires
- 398 collaborateurs et collaborateurs.

Conseil supérieur de la magistrature
Président : Le Procureur général de Justice
Membres : Le Procureur général
4 magistrats de carrière, élus
3 membres désignés par le Conseil d'Etat
2 avocats au barreau, élus

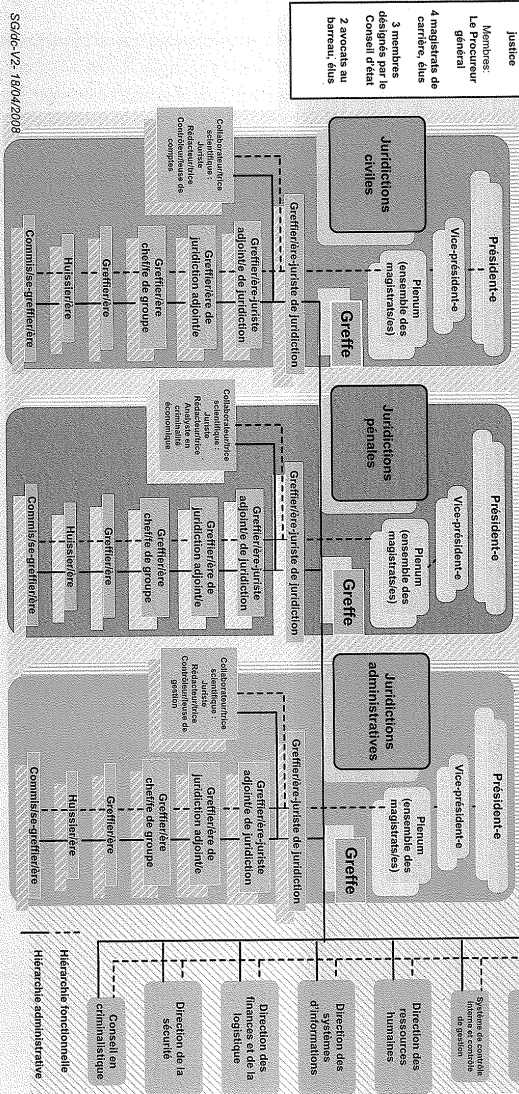
Le Procureur général

Commission de gestion du pouvoir judiciaire
Président : Le Procureur général
Membres : 10 président-e-s de juridictions
2 fonctionnaires PJ élus
Bureau de la Commission
Président : Le Procureur général
Membres : les présidents du Tribunal de première instance, du Tribunal administratif Suppléant ; le président des Juges d'Instruction
Le Bureau fait fonction de comité d'audit

Conseiller en Communication externe

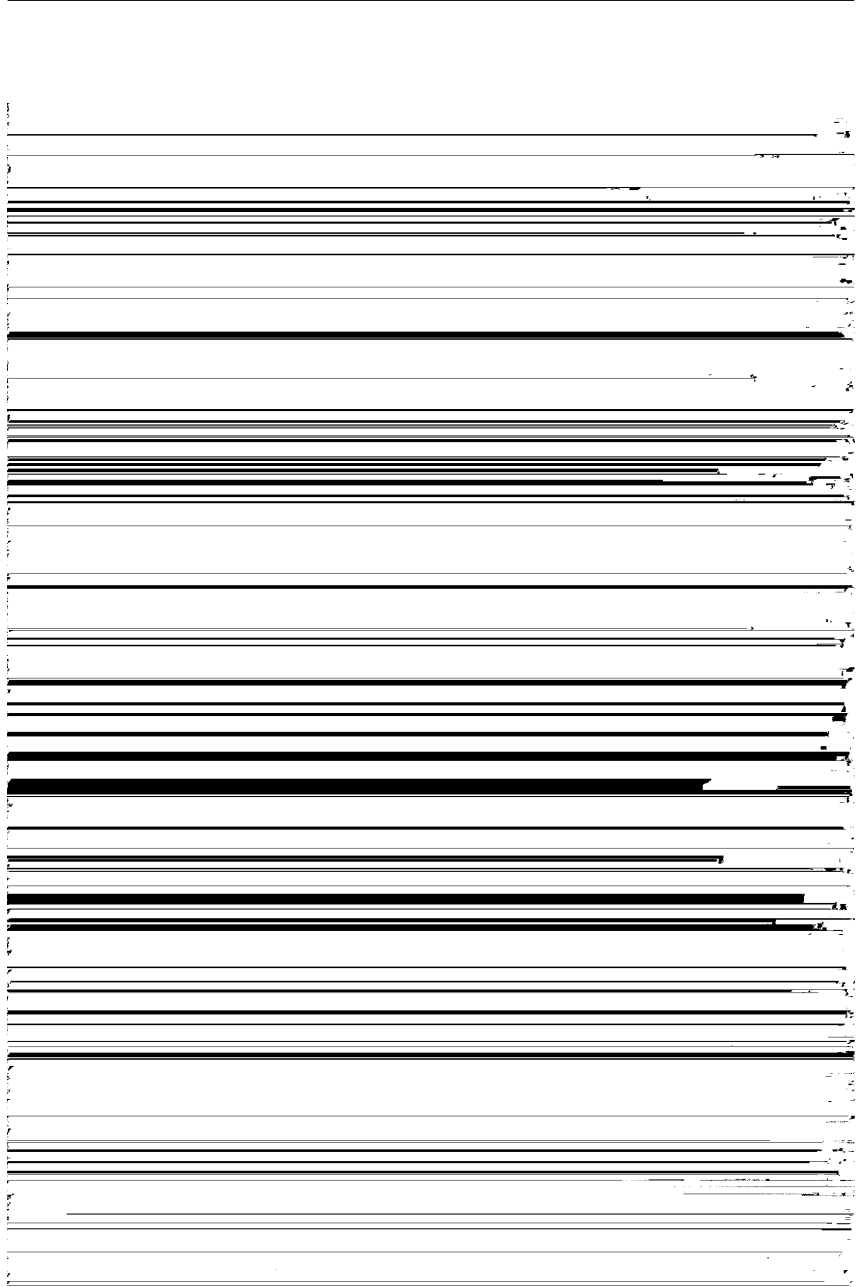
Le Secrétaire général du pouvoir judiciaire fait fonction de :

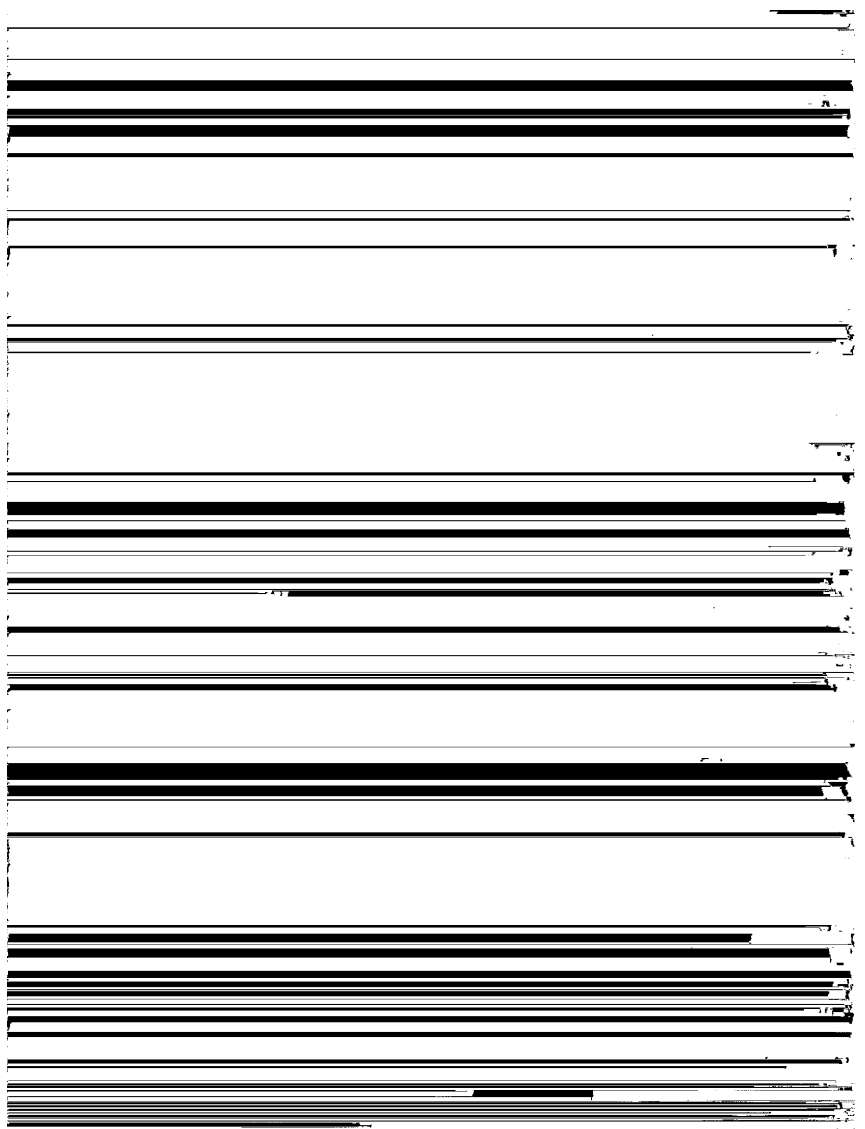
- Secrétaire de la Commission de gestion
- Secrétaire du Bureau de la Commission de gestion
- Directeur général des services centraux et des greffes de juridictions
- Relations avec les institutions
- Système de contrôle interne et contrôle de gestion
- Direction des ressources humaines
- Direction des systèmes d'informations
- Direction des finances et de la logistique
- Direction de la sécurité
- Conseil en criminalistique



[The body of the document is almost entirely obscured by heavy horizontal black redaction bars. Only a few faint lines of text are visible through the gaps.]

18







Présentation du rapport sur le Compte d'Etat 2007 à la Commission des finances



Base légale

- Responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'Etat.
- Révision selon l'article 13, alinéa 1 de la LSGAF (D 1 10).
- Mission de l'ICF est de vérifier les comptes et émettre une opinion les concernant.
- L'ICF remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance.



Les états financiers 2007 présentent des améliorations importantes (1)

- Amélioration régulière de la qualité des états financiers publiés.
- Mise en œuvre de certaines de nos recommandations par le Conseil d'Etat. Ces ajustements ont eu un impact positif sur le bénéfice :
 - Résultat publié de l'exercice 2007 de **F 786,1** millions
 - Résultat de l'exercice 2007 "*avant ajustements comptables*" de **F 762,1** millions.

Ces ajustements sont présentés dans le Compte d'Etat 2007 publié, en page 3.



Les états financiers 2007 présentent des améliorations importantes (2)

	Charges	Revenus
Suivi des recommandations de l'ICF (fonctionnement)	15.9	39.9
Ajustement liés à la facturation de la Fondation de valorisation des frais de fonctionnement au lieu de perte de ventes - Ajustement des pertes et dissolution de la provision pour pertes de la Fondation de valorisation	13.7	13.7
Ajustement liés à la facturation de la Fondation de valorisation des frais de fonctionnement au lieu de perte de ventes - Dissolution de la provision pour avances de la Fondation de valorisation		6.9
Ajustement lié à la réévaluation de la provision pour avances sur le fonctionnement de la Fondation de valorisation	2.2	
Ajustement des loyers des immeubles localifs		4.4
Ajustement des produits des droits de superficie		3.6
Ajustement des loyers des parkings		0.6
Ajustement des loyers des immeubles administratifs		0.4
Ajustement dissolutions provisions DGAS (EMS)		4.1
Ajustement dissolution provision OCPA		3.7
Divers ajustements avec influence sur le résultat 2007 (montant net)		2.5

Source : Exposé des motifs du Conseil d'Etat à l'appui du Compte d'Etat 2007, page 3.



Problématiques sur les comptes 2007

- Des problématiques importantes restent néanmoins ouvertes sur les comptes 2007.

Pour la plupart, ces problématiques :

- sont antérieures à 2007
- seront résolues dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS sur l'exercice comptable 2008.



Réserves et remarques

- La comptabilité et les comptes annuels appellent par conséquent des **réserves** et des **remarques**.
- Rappel :
 - Une **réserve** consigne soit le non-respect d'une prescription de la LGAF portant sur la comptabilité ou l'établissement des comptes (importance significative), soit une limitation importante de l'étendue des travaux d'audit (impossibilité de contrôle). Une réserve a une incidence sur la recommandation d'approbation des comptes (opinion d'audit).
 - Une **remarque** a notamment pour objet de signaler le non-respect de prescriptions légales ou statutaires. Par exemple, les insuffisances constatées en matière de système de contrôle interne représentent un non-respect des articles 1 et 2 de la LSGAF et justifie par conséquent une remarque. Il est à noter qu'une remarque, par opposition à une réserve, n'a pas d'incidence sur la recommandation d'approbation des comptes.



Importance des réserves

- En vertu des normes d'audits, tous les thèmes présentés ci-après justifient une réserve.
- L'ordre dans lequel sont présentées ces réserves reflète leur importance.
- Les réserves 1 à 9 sont les plus importantes.



Réserve 1

Règlement prévu en 2008

Evaluation des immobilisations corporelles au bilan

- Valeur actuelle des immobilisations corporelles activées au bilan inférieure à la valeur ressortant d'EPIE pour un montant d'environ 7,3 milliards.
- Le découvert au bilan (6,54 milliards au 31.12.07) devrait être intégralement absorbé par la réévaluation des immobilisations corporelles qui interviendra en 2008.
- Par contre, impact important de cette réévaluation sur les futures charges d'amortissements. Estimation réalisée par la DGFE dans le cadre du budget 2008 : F 85,6 millions.



Réserve 2

Transferts d'actifs

Nouvelle réserve

- Cette réserve :
 - porte sur la méthode comptable utilisée;
 - ne remet pas en question les prix de transfert de ces actifs fixés par le Grand Conseil et par le peuple.



Réserve 2

Transferts d'actifs (suite)

- Prix de transfert des actifs TPG et AIG basés sur les valeurs comptables dans les livres de l'Etat.
- Les valeurs dans les livres de l'Etat sont erronées, car :
 - avant 1999, amortissements selon la méthode dégressive et à des taux trop élevés;
 - lors de gros chantiers, les actifs commencent déjà à être amortis alors que la construction n'est pas terminée.

C'est pour ces raisons que la valeur des immobilisations corporelles est sous-évaluée de 7,3 milliards (cf. Réserve N°1)

- Ces valeurs comptables ne sont donc pas représentatives de la valeur comptable déterminée selon le principe de l'image fidèle (méthode du coût historique net d'amortissement).



Réserve 2

Transferts d'actifs (suite)

- En respect de la LGAF et au principe de l'image fidèle, la différence entre la valeur comptable déterminée selon le principe de l'image fidèle (méthode du coût historique net d'amortissement) et le prix de transfert constitue un **apport en nature** qui doit être comptabilisé en tant que subvention d'investissement ou capital de dotation.

En millions	TPG	AIG
Prix de transfert (valeur comptable dans les livres de l'Etat)	64	148
Valeur comptable reconstituée (estimation)	124	413
Apport en nature (estimation)	60	265



Réserve 2

Transferts d'actifs (suite)

- Ces apports en nature n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers 2007 de l'Etat de Genève.
- Ces apports en nature doivent être comptabilisés dans les états financiers de l'Etat de Genève ainsi que dans ceux des TPG et de l'AIG.
- Le transfert d'actifs à SIG a eu lieu sur l'exercice 2008



Réglement prévu en 2008

Réserve 3

Sous-évaluation des engagements de l'Etat

Sous-évaluation des engagements de l'Etat (en millions)	337
---	-----

Engagement de prévoyance professionnelle des Conseillers d'Etat, du Chancelier et des magistrats du Pouvoir judiciaire et de la Cour des comptes	143.4
Indexation des pensions de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison	90.7
PLEND	60.9
Heures supplémentaires et vacances non prises	42
Réserve de carrière des enseignants	nd



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 13

Réserve 4

Absence de comptes consolidés

Réglement prévu en 2010

- Absence de consolidation des comptes de l'Etat avec ceux de ses principales filiales (HUG, TPG, SIG, AIG, UNIGE, FIPARK, FTI, HG, Palexpo, FPLC, FIDP).
- Absence de vision globale du patrimoine et des dettes de l'Etat et du résultat de l'activité étatique dans son ensemble.
- La consolidation aura lieu en 2010.



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 14

Réserve 5

Présentation des états financiers de l'Etat

Règlement prévu en 2008

- Lacunes des états financiers publiés :
 - pas de tableau de flux de trésorerie;
 - pas de tableau de variation des capitaux propres;
 - pas de description des méthodes comptables;
 - notes explicatives insuffisantes;
 - structure de l'information pas adéquate.
- Créances douteuses du service du contrôle de l'AFC pas mentionnées en annexe.



Réserve 6

Subventions tacites

Règlement partiel prévu dès 2008

- Subventions tacites importantes découlant de la mise à disposition gratuite ou à des conditions préférentielles de bâtiments, de locaux, de terrains, de personnel ou de moyens financiers (prêts, dotations, cautionnements).
- Conséquence : les comptes ne font pas apparaître l'intégralité des aides accordées par l'Etat à des tiers.
- La comptabilisation de ces subventions n'aura pas d'impact sur le résultat.
- Dans le cadre du budget 2008, un montant de subventions tacites de F 21 millions (non comprises les subventions tacites induites par les subventions d'investissement) a été budgétisé.
- Le processus de recensement et de valorisation n'est pas encore achevé.



Réserve 7

Thésaurisation de subventions

- Les subventions thésaurisées doivent être restituées à l'Etat, ce qui engendre des créances de l'Etat envers les entités subventionnées.
- Actuellement, la comptabilisation de ces créances est partielle.
- Lors de notre précédent rapport, nous estimions à environ F 50 millions le montant de créances non comptabilisées (base : comptes 2005 des entités). Ce montant n'a pas été actualisé en 2007, car procéder à une estimation ne nous semble pas fondé tant que des règles ne sont pas fixées quant au traitement des subventions thésaurisées jusqu'à ce jour par les entités subventionnées.



Réserve 8

Intégralité des débiteurs du service des contraventions

- Comptabilisation du revenu des contraventions selon le principe de caisse.
- Débiteurs non comptabilisés : estimés à F 33,5 millions par le service des contraventions (montant net après déduction de la provision pour débiteurs douteux).
- Estimation du service ne peut être considérée comme fiable.
- Faible impact sur le résultat (variation annuelle faible).
- Projet MICADO abandonné.



Réserve 9

Dotations FIDP, FPLC, FTI

Réglement prévu en 2008

- Différence de F 78 millions entre le montant ressortant du bilan de l'Etat et les comptes des fondations.

En millions	FIDP	FPLC	FTI
Dotations dans les livres de l'Etat	145	65.9	39.3
Dotations dans les livres des fondations	211	70	47.1
Différences	66	4.1	7.8



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 19

Réserve 10

Actions du patrimoine administratif

Réglement prévu en 2008

- Jusqu'en 2007, comptabilisation des actions du PA au coût historique déduction faite des pertes de valeur. Les reprises de valeur ne sont pas comptabilisées au bilan.
- Il en découle une sous-évaluation du bilan de F 66 millions, ce qui ne répond pas au principe de l'image fidèle de l'article 11 LGAF.
- NB : Cette pratique était imposée par l'alinéa 5 de l'art. 66 LGAF qui a été abrogé par la Loi 10099. En 2008, la comptabilisation des actions du PA pourra donc être conforme au principe de l'image fidèle.



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 20

*Règlement partiel prévu dès
2008*

Réserve 11 Immobilisations générées en interne

- Absence de valorisation et de comptabilisation des salaires internes dans les coûts des projets d'investissements.
- Sous-évaluation des immobilisations générées en interne.
- Dans le cadre du budget 2008, un montant d'environ F 10 millions de salaires activables a été identifié.
- Ce montant concerne uniquement les charges activables concernant la création d'immobilisations incorporelles (vs. immobilisations corporelles pour lesquelles le DCTI doit procéder à une analyse coût/avantage).



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 21

Réserve 12 Imputations internes

- But : facturer, au prix de revient ou à un prix d'échange convenu, des prestations effectuées entre services de l'Etat.
- Dans les faits :
 - les prestations entre services administratifs ne sont pas systématiquement comptabilisées dans les comptes d'imputations internes :
 - les comptes 39x et 49x sont utilisés massivement afin de comptabiliser des opérations financières (ventilations) qui n'ont pas les caractéristiques d'imputations internes.

Réserve 13 Autres investissements

Règlement prévu en 2008

- Les subventions d'investissements (hors GT) de la nature 514 sont activées au bilan sous la nature 144 "Propres investissements" (solde de F 158 millions au 31.12.07) au lieu d'être comptabilisées sous la rubrique 16 "Subventions d'investissements accordées".



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 22

Réserve 14

Engagements conditionnels

Règlement prévu en 2008

- En vertu de l'article 65 LGAF, les engagements conditionnels sont les cautionnements et autres garanties de même que les constitutions de gages en faveur de tiers.
- Le système de contrôle mis en place pour collecter et vérifier les engagements conditionnels n'est actuellement pas fiable (absence de réponse de certains départements, informations inexactes ou incomplètes).
- La fiabilité des montants indiqués en annexe dans le tableau «Engagements hors bilan» n'est donc pas garantie.



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 23

Réserve 15

Information sur les risques liés à l'amiante

Règlement prévu en 2008

- Suite à la découverte des cas de deux collaborateurs de l'Etat souffrant d'affections dues à l'amiante, le Conseil d'Etat a décidé le 21 novembre 2007 de prendre des mesures relatives à la présence d'amiante dans les bâtiments de l'Etat.
- Il a formalisé des mesures importantes l'amenant à inventorier et à assainir les bâtiments scolaires et les locaux de l'administration cantonale construits avant 1991 qui pourraient être concernés.
- Au vu des engagements du Conseil d'Etat et de la probabilité de devoir financer des travaux, nous sommes d'avis que l'information y relative aurait dû être présentée en annexe aux comptes 2007.



Inspection cantonale des finances
Présentation à la COFIN du 28 mai 2008

16.06.2008 - Page 24

Impact de la résolution des problématiques sur les charges et produits

- Certaines des problématiques ouvertes traitées dans les réserves ci-dessus auront un impact sur les charges et produits dès lors qu'ils seront réglés :
 - augmentation des amortissements due à la réévaluation des immobilisations corporelles;
 - variations annuelles des engagements (caisses de pension, PLEND, heures supplémentaires et vacances non prises);
 - comptabilisation des créances liées à la problématique de la thésaurisation;
 - activation des charges de personnels sur les projets d'investissements;



Impact des problématiques ouvertes sur le découvert

- Problématiques ouvertes ont un impact important sur le découvert
 - découvert actuel probablement neutralisé par la réévaluation des actifs immobilisés ;
 - la comptabilisation des engagements actuellement sous-évalués augmentera le découvert d'environ F 340 millions.



Recommandation d'approbation des comptes 2007

- Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la LGAF, à l'exception des éléments présentés ci-dessus.
- L'application des normes IPSAS en 2008 devrait aboutir à la levée de la plupart des réserves.
- En dépit de ces réserves, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.



Remarque I Lacunes dans le système de contrôle interne financier et comptable

- SCI comptable et financier est globalement encore insuffisant.
- Cette remarque devrait être levée suite à la mise en place du SCI coordonné (organisation et mise en place des principaux éléments nécessaires à un contrôle interne uniforme et cohérent aux niveaux vertical et horizontal).
- La mise en place du contrôle interne transversal par le DF doit être une priorité.



Remarque II

Non-respect de la procédure de demande de crédits supplémentaires et complémentaires

- Procédure de demande de crédits supplémentaires pas encore systématiquement respectée (art. 49, alinéa 2 LGAF).
- Dès 2008, les dépassements dits "techniques" (dotation aux provisions, amortissement de créances irrécouvrables, ajustement résultant d'erreurs ou de changements de méthodes comptables, etc.) ne devront plus faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire mais seront régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la *Loi sur le bouclage des comptes*.
- Dès 2008, le Conseil d'Etat a pris des mesures organisationnelles pour limiter les dépassements de budgets.



Fin de la présentation

- Merci de votre attention !



ANNEXE 4

Récapitulatif des annexes aux rapports départementaux fournies lors des travaux de la commission***Département des finances**

- Retour sur investissement des projets informatiques

Département de l'instruction publique

- Grilles-horaires officielles enseignement primaire et secondaire premier cycle Suisse Romande et Tessin
- Comptes 2007 du DIP en fonction de la nouvelle organisation du département
- Réponses aux questions posées par les commissaires lors de l'audition du 5 mai 2008
- Réallocations des postes au budget 2007
- Tableau synoptique des comptes 2007

HES

- Réponse de la HES-SO relative à l'enseignement des assurances sociales dans le cursus bachelor travail social

IHEID

- Budget 2008 par département
- Réalisé 2007 HEI et IUED, budget 2007 HEI, IUED, RUIG, budget 2008 IHEID

Département des institutions

- Heures supplémentaires de la police et de la prison aux comptes 2007
- Tableau des postes (I)
- Tableau des postes (II)

* Un exemplaire des annexes aux rapports départementaux sera déposé sur la table des rapporteurs lors des séances du Grand Conseil du 27 juin 2008.

Département des constructions et des technologies de l'information

- Comptes 2007 DCTI Fonctionnement
- Compte 2007 DCTI Investissement
- Comptes 2007 CTI Fonctionnement
- Comptes 2007 CTI Investissement
- Projet CEVA Organigramme pilotage projet CEVA
- Mouvement de construction dans le canton de Genève depuis 1990 (OCSTAT)

Département du territoire

- Planification de la diminution des postes de 5% de 2006 à 2009 et évolution des effectifs lors du passage du budget 2007 au projet de budget 2008

Département de la solidarité et de l'emploi

- Effectifs du personnel

Hôpitaux universitaires de Genève

- Synthèse rapport de gestion 2007 des HUG (comptes de fonctionnement)
- Compte de fonctionnement consolidé

Cour des comptes

- Annexe aux commentaires aux comptes de l'exercice 2007

Pouvoir judiciaire

- Bordereau correctif sur les comptes 2007 envoyé au Département des finances
- Evolution des écoutes téléphoniques les 10 dernières années
- Evolution des dépenses en matière de placements des mineurs depuis 2003
- Classement des 10 premières institutions de placement des mineurs payées en 2006-2007 au Pouvoir judiciaire
- Bordereau relatif à la constitution de provisions liées aux déficits restants des comptes des institutions de placement des mineurs
- Estimation de la provision liée aux déficits restants des comptes des institutions de placement des mineurs

